

STUDI ETUDES EMIGRAZIONE MIGRATIONS



*rivista trimestrale / revue trimestrelle
del / de*

**CENTRO STUDI EMIGRAZIONE
ROMA**

86

**Rivista trimestrale del Centro Studi Emigrazione-Roma di ricerca,
studio e dibattito sulla problematica migratoria**

Il Centro Studi Emigrazione-Roma è un'istituzione con finalità culturali sorta nel 1963 per promuovere « la puntualizzazione e l'approfondimento dei problemi relativi al fenomeno migratorio » e fa parte della Confederazione dei Centri Studi per le migrazioni G.B. Scalabrini

Comitato Scientifico: Achille Ardigò, Ivo Baucic, W.R. Böhning, Giuseppe De Rita, Luigi De Rosa, Nino Falchi, Luigi Favero, Antonio Golini, Robert Harney, Hans J. Hoffmann-Nowotny, Bernard Kayser, Massimo Livi Bacci, Alti Majava, Stefano Minelli, Italo Musillo, Sheila Patterson, Maria Beatriz Rocha-Trindade, Nereide Rudas, Gian Battista Sacchetti, Georges Tapinos, Tullio Tentori, Lidio Tomasi, Silvano Tomasi, Rudolph Vecoli, Dietrich von Delhaes Günter, Jonas Widgren

Comitato di Redazione: Claudio Calvaruso, Mario Maffioletti, Antonio Perotti, Gianfausto Rosoli, Luigi Taravella, Graziano Tassello, Renato Cavallaro (segretario di redazione)

Direttore: Gianfausto Rosoli

Direzione

Via Dandolo, 58
00153 Roma
Tel. 58.09.764

Abbonamento annuo

Italia L. 34.000
Estero L. 40.000

Utilizzare il C.C.P. 57678005 Roma intestato a:
« Centro Studi Emigrazione » (specificare la causale del versamento)

I manoscritti, anche se non pubblicati, non si restituiscono
Dopo un anno un fascicolo si considera arretrato e costa il doppio

Autorizzazione del Tribunale di Roma, 26 febbraio 1964, n. 9677
Iscrizione al Registro Nazionale della Stampa, 8 ottobre 1982, n. 00389

Spedizione in abbonamento postale - Gruppo IV/70

Direttore Responsabile: Gianfausto Rosoli



Associato all'USPI - Unione Stampa Periodica Italiana

SOMMARIO

Migrazioni, culture e coesistenza

- 138 *Ricerche e studi* — Temps, cultures et coexistence, *M. Elchardus, I. Glorieux, M. Scheys*
- 155 — Les immigrés et la question nationale: étude comparative des sociétés québécoise et wallonne, *Nadia Assimopoulos, Jean-E. Humblet*
- 187 — Les Italo-Québécois: acteurs et enjeux des débats politiques et linguistiques au Québec, *Paul-André Linteau*
- 206 — L'asile en Suisse. Quelques aspects de la migration de réfugiés, *Claudio Bolzman, Italo Musillo*
- 221 — L'immigration dans les pays du Golfe: quelques aspects spécifiques, *Ali Labib*
- 231 — La formazione degli insegnanti che operano in zone di emigrazione in Italia e in Gran Bretagna, *Francesco Lazzari*
- 244 — Partire per farsi curare in Francia: inchiesta sui bambini ammalati ai reni, *Riccardo Guerrieri*
- 265 *Recensioni* — a cura di *Renato Cavallaro*

Temps, cultures et coexistence

Introduction

En général, la recherche sociologique concernant la migration¹ s'applique à étudier la convergence ou le conflit entre différentes cultures, les difficultés posées par l'effort de préservation d'une identité culturelle spécifique, ainsi que la possibilité d'une société multi-culturelle. Dans le contexte de ces problématiques, le processus de confrontation entre les conceptions et les perspectives du temps, les attitudes envers le temps et les coutumes temporelles des migrants d'une part et celles de la société d'accueil d'autre part n'a jusqu'à présent occupé qu'une place secondaire.

Nous constatons néanmoins que différents auteurs s'intéressent au temps comme une variable essentielle dans l'étude des cultures. Kluckhohn et Strodtbeck (1961) considèrent "la catégorie privilégiée du temps" comme un des cinq problèmes fondamentaux² pour lesquels toute collectivité est forcée de trouver une solution. Chacune des solutions avancée par une collectivité apparaît comme une modalité d'action préférable et peut être considérée comme matière de base pour son système de valeurs. Selon Kluckhohn et Strodtbeck la notion du temps est donc indispensable dans l'étude comparative des cultures. D'autres auteurs ont souligné l'importance du temps à travers ses différentes manifestations dans la culture. Le temps peut notamment se manifester comme:

- matériaux de base pour l'élaboration et l'accentuation de la différence et de l'identité culturelle, religieuse et ethnique (Cosser, L. A., Cosser, R. L., 1963; Hall, J. R., 1979; Barth, F., 1979)
- conception du monde et de la vie (Lauer, R. H., 1981; Le Goff, J., 1960)
- attitude orientant l'aménagement de la vie quotidienne (travail, école, temps libre, religion) (Bergmann, W., 1984; Hall, E. T., Whyte, W. F., 1960; Lloyd, G. E. R., 1975)

¹ La migration, dont il est question dans cet article, comprend le mouvement d'un groupe de population provenant d'une région rurale, par exemple la région méditerranéenne (Maroc, Tunisie, Turquie, Grèce, Italie, Espagne, Portugal) vers une région industrialisée et urbanisée, par exemple les pays de l'Europe occidentale (France, Belgique, République Fédérale d'Allemagne, Pays Bas).

² Les autres problèmes étant la définition de la nature humaine; la relation de l'homme avec la nature; les modalités de l'activité humaine et les modalités des relations interpersonnelles.

Ces aspects temporels de la culture ne changent que très lentement. La confrontation actuelle dans le Tiers Monde entre une temporalité bien adaptée à la production agraire et la temporalité de la société industrielle en offre un bon exemple (Bourdieu, P., 1963; Inkeles, A., Smith, D. A., 1974). Les efforts visant à introduire des changements radicaux dans l'aménagement du temps — comme par exemple le calendrier républicain lors de la révolution française — semblent voués à l'échec (Bardis, P. D., 1978; Backzo, B., 1981; Bergmann, W., 1984; Zerubavel, E., 1977).

Il est donc probable que les aspects temporels jouent un rôle important dans la dynamique d'intégration et de ségrégation. L'importance du "temps" pour l'étude des relations ethniques a été soulignée à maintes reprises par le sociologue Hughes (cfr. Hughes, E. C., 1948, 1961). Lors de la conférence "Race Relations in World Perspective" à Hawaii en 1954, il a exprimé le désir "... to hear the members of the conference discuss the problem of time and of timing in the social, economic, and political events and change of the various racial frontiers of the world" (Hughes, E. C., 1971: 189). La mesure dans laquelle les participants à cette conférence ont contribué à la réalisation de ce désir, reste cependant une question ouverte. En tout cas, il est certain que dans les trente années qui se sont écoulées depuis lors, les divers aspects du temps ont à peine été effleurés dans les études concernant la migration.

Tout comme Hughes, nous sommes convaincus de l'importance du temps dans les échanges interculturelles et interethniques et, par conséquent, de la pertinence de l'étude de différents aspects temporels pour la problématique de la migration et de ses conséquences. A travers l'approche théorique présentée dans cet article, nous espérons pouvoir démontrer de quelle façon et dans quelle mesure, l'introduction de la variable "temps" peut enrichir l'étude des relations ethniques et de la migration.

Dans le texte qui suit le lecteur trouvera de nombreuses références bibliographiques. Celles-ci ont été reprises dans le but d'orienter les chercheurs qui voudraient répondre à notre appel et qui, dès lors, auraient l'intention d'attacher une plus grande importance aux divers aspects du temps dans leurs travaux de recherche.

Les aspects temporels et l'identité culturelle

Par aspects temporels nous entendons les différents concepts par lesquels les acteurs sociaux se situent dans le temps, coordonnent leurs actions, et qu'ils utilisent pour interpréter leurs expériences en termes de relations entre passé, présent et avenir. Nous pouvons distinguer différentes dimensions temporelles de l'action. Dans le commentaire qui suit, nous avons retenu les quatre dimensions qui apparaissent le plus souvent dans la littérature concernée: les conceptions ou notions de temps, les perspectives du temps, les attitudes envers le temps, l'aménagement du temps.

La contradiction fondamentale qui fait partie de la catégorie "temps" (Benjamin, A. C., 1981; Elchardus, M., 1985; Kümmel, F., 1981; Tillich, P., 1936)

se traduit en deux *conceptions de temps* opposées. D'une part le temps peut être considéré comme durée ou permanence, d'autre part comme succession de moments ou comme une force destructive ou constructive. La première conception met l'accent sur les notions de stabilité et d'invariabilité, dans la deuxième c'est l'idée de changement qui prévaut. Nous retrouvons ces conceptions de temps chez plusieurs philosophes importants. Dans la vision du monde d'Héraclithe, par exemple, la réalité n'est que changement; toute chose est en voie de formation constante, ce qui implique que le permanent ou l'invariable ne sont qu'une illusion. Parménide et Zénon — au contraire — argumentent que le monde réel est composé du permanent et du durable et que le temps, le changement et le mouvement sont illusoire (voir le paradoxe de Zénon).

Les conceptions de temps dominantes sont également un critère de distinction entre différentes cultures. Dans la tradition judéo-chrétienne, l'univers a un début et une fin et possède dès lors un caractère temporel évident. L'univers se réalise à travers le temps et même dieu — le principe créateur d'ordre — existe dans le temps (Elchardus, M., 1985). Par contre dans la pensée indienne traditionnelle, le réel et l'essentiel sont atemporels. Le temporaire, le variable, la formation et l'histoire sont dévalués et traités avec peu d'intérêt (Elchardus, M., 1985; Benjamin, A. C., 1981).

La deuxième dimension du temps que nous distinguons — *les perspectives du temps* — peut se manifester entre autres à travers l'appréciation soit des aspects répétitifs, soit des aspects non-répétitifs du temps (Eliade, M., 1965; Maltz, D. N., 1968). Nous pouvons observer cette distinction chez E. R. Leach (1961) pour qui tous les aspects du temps sont dérivés de deux expériences fondamentales: d'une part l'expérience que certains phénomènes naturels se répètent, d'autre part l'expérience que les événements de la vie sont irréversibles. Sur base de cette distinction et de la notion que la valeur attachée à l'histoire peut se manifester à travers l'accent placé sur l'une ou l'autre de ces pôles, Levi-Strauss C. (1967) et Horton R. (1967) ont distingué deux sortes de cultures, celles qui accentuent "category" ou la re-connaissance de phénomènes semblables qui se répètent, et celles qui accentuent "history" ou l'observation d'une séquence de phénomènes. Il est clair que ces perspectives s'apparentent aux conceptions de temps que nous avons décrites ci-dessus.

La première perspective menant à une conception de temps statique a tendance à éliminer le passage du temps même. La perspective historique, par contre, comprend une valuation positive du changement en termes de progrès. Nous pouvons discerner une seconde catégorie de perspectives du temps à travers l'orientation d'individus, de collectivités et de cultures vers le passé, le présent ou l'avenir. Cette orientation fondamentale fonctionne comme une valeur qui structure les actes individuels et collectifs. Indépendamment de la valeur que l'on attache au temps, soit comme durée, soit comme succession de périodicités, la perspective du temps dominante peut déterminer la manière d'investir le temps.

En d'autres termes, les traditions, les besoins actuels ou encore les projections futures déterminent des emplois différenciés et spécifiques du temps, de l'espace, de l'énergie et d'autres ressources (Tiryakian, E. A., 1978;

Aguessy, H., 1978; Mc. Hale, J., 1979). Différents auteurs (Luhmann, N., 1976; Bourdieu, P., 1963; Wax, M., 1961; Elchardus, M., 1985) ont souligné également la perception des acteurs sociaux de l'interaction entre ces trois coordonnées temporelles. Luhmann par exemple, distingue deux façons centrales d'approcher le problème de "l'intégration temporelle" ou "l'adaptation aux restrictions imposées par le passé": l'approche utopique et l'approche technocratique. L'approche utopique nie ou ignore les restrictions du passé, tel le Marxisme ou l'idéologie du développement total de la personnalité. Selon l'approche technocratique, l'avenir est considéré comme l'exponent du passé.

Puisque *les attitudes envers le temps* se reflètent dans la manière d'après laquelle les acteurs sociaux emploient le temps (c.à.d. dans *l'aménagement du temps*), nous pouvons traiter ces deux dimensions temporelles ensemble. Une attitude envers le temps en tant que bien rare peut entraîner un emploi du temps rationnel, ainsi qu'une importance accrue attachée à la ponctualité et à l'efficacité et provoquer une dévaluation de l'attente (Weber, M., 1958; Winnubst, J. A. M., 1975; Bell, D., 1960; Elchardus, M., 1983a, 1983b; Linder, S. B., 1970).

Pourtant une société qui considère le temps comme un bien rare, peut tout aussi bien accentuer une consommation ostentative du temps et un style de vie oisive comme critères de statut social élevé (Veblen, T., 1899). Selon Hall (1959) la culture occidentale serait surtout caractérisée par une attitude monochronique envers le temps. Cette attitude se traduit en une incapacité de faire plus qu'une chose à la fois. D'autres cultures par contre se distingueraient par leur polychronisme ou l'habitude d'effectuer différents actes dans un même laps de temps. Comme exemple de polychronisme, Hall mentionne la manière latine de faire des affaires. Lors d'un rendez-vous avec un homme d'affaires sud américain, l'on ne doit pas s'étonner d'être reçu dans un bureau où se passent plusieurs choses qui n'ont aucun rapport avec le rendez-vous. Il n'est par exemple point inhabituel que différentes affaires soient traitées avec différentes personnes en même temps.

Ce genre de situations contraste avec notre attitude monochronique qui mène au développement d'horaires et à l'emploi d'agendas afin d'éviter que différents rendez-vous coïncident. D'une telle attitude résultent dès lors une segmentation du temps ou une division du temps en unités discrètes. Les espaces de temps ainsi distingués possèdent même une signification propre et impliquent des prévisions de comportement spécifiques (Elchardus, M., Glorieux, I., 1987). Nous savons tous qu'il n'est pas seulement inconvenable de téléphoner à quelqu'un pendant la nuit, mais également qu'un coup de téléphone nocturne suscite la supposition d'urgence. Dans la culture latino-américaine, la délimitation de différents espaces de temps est beaucoup moins stricte. Ainsi nous pouvons argumenter que les normes concernant l'emploi du temps forment un élément essentiel de la spécificité culturelle (Zerubavel, E., 1976, 1979, 1980, 1981; Schöps, M., 1980). Ces normes temporelles ne concernent pas seulement les paramètres temporels, tels le timing, le rythme, la durée ou la séquence des actions, mais se manifestent également dans la chronologie, la chronométrie

et les activités ou événements qui structurent l'aménagement du temps (Zeitgeber).

Comme le démontrent ces exemples, les conceptions et les perspectives du temps, les attitudes envers le temps et les coutûmes temporelles varient avec les valeurs, les mythes et les pensées qui orientent et structurent les actes des acteurs sociaux (Sorokin, P., Merton, R. K., 1937; Coser, L. A., Coser, R. L., 1963; Lewis, J. D., Weigert, A. J., 1981). Le temps ne doit donc pas être considéré comme une catégorie neutre, mais — bien au contraire — comme un élément important de l'arsenal culturel d'un peuple ou d'un groupe de personnes. Bien souvent le temps est investi d'une signification symbolique et dès lors transformé en l'expression de valeurs, de convictions, d'intérêts, de solidarité, ... Par ce fait, son potentiel de distinction et même de conflit devient apparent.

Bien qu'il est impossible de nier que la conception du temps de la tradition judéo-chrétienne diffère de celle de la tradition grecque (Wax, M., 1960; Pàttaro, G., 1975; Lloyd, G. E. R., 1975; Yaker, H. M., 1975; Russel, J. L., 1981), il faut cependant remarquer que les différences entre les deux traditions ont été amplifiées au détriment de leurs similarités. La première se caractérise par une notion de temps linéaire, tandis que la deuxième est plutôt dominée par une notion de temps cyclique. Pourtant il paraît que dans la société grecque antique, les deux notions circulaient côte à côte (Lloyd, G. E. R., 1975). La différence décrite pourrait bien être le résultat d'un processus de réinterprétation de la part du Christianisme, (p.e. des pères de l'Eglise), dans le but de différencier entre une tradition qui renvoie aux "païens grecques" et son héritage juif.

En tout cas, cet exemple démontre que le temps peut jouer un rôle important dans les processus de différenciation culturelle. Il nous apprend également que la conception du temps centrale d'une société reflète la définition de la réalité dominante. Dès lors, il va de soi que pendant les périodes de changements sociaux et de redéfinition de la réalité, des conflits entre différentes conceptions du temps deviennent apparents. Au Moyen Age, la tension entre la définition de la réalité de l'Eglise et celle des marchands a repercuté sur les conceptions et l'aménagement du temps (Le Goff, J., 1960).

Les différentes cultures et époques ne diffèrent pas seulement dans leurs conceptions du temps, mais également dans leurs pratiques d'aménagement du temps. Les transformations successives du calendrier ne doivent donc pas être interprétées comme accidentelles ou aléatoires. Elles font — au contraire — partie des processus de dénaturalisation et de sécularisation qui se sont accomplis progressivement dans l'Occident (Bergmann, W., 1984).

Comme toute expression d'une certaine définition de la réalité ou du désirable, les aspects temporels peuvent indiquer l'appartenance à une communauté de valeurs particulière ou l'aspiration à une telle appartenance. Sous ce rapport le temps fonctionne comme matériau de base pour la réalisation, le développement et l'accentuation d'une identité commune et peut même développer ou consolider des sentiments de solidarité. La réalisation d'une identité commune par le biais des aspects temporels de la culture, ne se limite pas à la société

contemporaine. Dans l'antiquité les différents états-ville de la Grèce possédaient déjà un calendrier distinct, qui leur donnait un sentiment d'unité (Lloyd, G. E. R., 1975). Il est néanmoins possible que le processus de modernisation ait augmenté la pertinence du temps pour l'expérience même d'une identité commune ou d'une certaine affinité. Selon certains auteurs le lien collectif avec le temps serait la seule chose que les citoyens ont encore en commun (Lewis, J. D., Weigert, A. J., 1981).

De toute façon le temps joue un rôle primordial dans la socialisation des membres d'une communauté culturelle spécifique. Celle-ci s'effectue en grande partie par le changement progressif des coutumes temporelles du candidat, comme par exemple la suppression de la distinction entre jours ouvrables et week-ends lors de la formation de l'identité professionnelle ou l'emploi du temps libre en fonction de l'engagement religieux (Dobbelaere, K., Wilson, B., 1985). L'aménagement du temps est également un moyen de différenciation des rôles sociaux. Le temps opère comme une base de délimitation primaire des différents rôles d'un acteur social. Nous remarquons notamment que la délimitation temporelle peu rigide du rôle professionnel exprime le caractère diffus de ce rôle (Zerubavel, E., 1979), et explique également les conflits qui peuvent se manifester concernant l'accessibilité des acteurs impliqués.

La manifestation d'une identité commune et l'expression de sentiments de solidarité sont liées à l'accentuation de différences avec les "autres" communautés et avec tous ceux qui ne sont pas considérés comme membre de la propre communauté. Dans ce procès de distinction, le temps peut opérer comme l'affirmation d'exclusivité. Weber (1958) a souligné, dans son analyse de la portée de l'éthique protestante pour le développement du capitalisme occidental, que le mode de vie bourgeois basé sur la ponctualité, la sobriété et le travail fonctionnait comme un signe de distinction et contrastait considérablement avec le style de vie et le loisir ostentatif des aristocrates.

Différentes sub- ou contre-cultures développent des coutumes temporelles déviantes qui leur permettent d'accentuer leur différence avec la culture dominante ou d'exprimer leur critique (Horton, J., 1967; Hall, J., 1979). La déviance des conceptions et de l'aménagement du temps dominants est parfois utilisée comme un critère central du concept du comportement déviant (Coser, L. A., Coser, R. L., 1963). Un souci de distinction — parfois même de rupture — se manifeste dans l'importance attachée à la réforme du calendrier après une révolution (Zerubavel, E., 1977). Il est remarquable que lors du premier Concile (Nicaea, 325), l'on a usé de beaucoup de circonspection afin d'éviter la coïncidence des Pâques chrétiens avec la fête de Pâque des Juifs (Zerubavel, E., 1981).

En considérant le temps comme un moyen de distinction et donc comme base d'allocation de prestige, il n'est point étonnant que l'aspiration d'intégration dans une communauté spécifique se concrétise par l'adoption de certaines conceptions du temps et d'une manière spécifique d'aménager le temps. Une étude effectuée dans une communauté paysanne au Maroc révèle que le temps du calendrier est surtout connu par les membres les plus ambitieux, tandis que les autres restent fidèles aux cycles agraires et religieux (Eickelman, D. F., 1977).

Tout ce qui se rapporte au temps fait partie des traditions, conventions et usages. Par conséquent les conceptions du temps, les coutumes temporelles et les attitudes envers le temps sont très difficiles à changer. Ce n'est que très lentement et grâce à une introduction prudente, que le calendrier développé par J. Caesar a été accepté et qu'il a pu se répandre (Bardis, P. D., 1978; Bergmann, W., 1984). Par contre l'introduction plus radicale du calendrier républicain a échoué (Zerubavel, E., 1977; Backzo, B., 1981). Pendant la révolution industrielle des efforts intenses ont dû être livrés pour changer l'aménagement du temps des travailleurs (Debouzy, M., 1979; Thompson, E. P., 1967; Coriat, B., 1981; Braverman, H., 1974). Aujourd'hui dans le Tiers Monde, nous constatons une tension entre une temporalité restée solidaire avec le mode de production agricole et une temporalité adaptée au mode de production industrielle (Bourdieu, P., 1963; Inkeles, A., Smith, D. A., 1974).

L'enjeu des aspects temporels de l'action est encore intensifié par leur pertinence pratique et quotidienne. La possibilité de penser l'avenir, de faire des projets à court, moyen ou long terme, l'organisation des dépenses et de l'épargne, le respect des rendez-vous, la stabilité des engagements, le comportement des enfants à l'école, etc. sont influencés par les aspects temporels. La mauvaise conduite en classe des enfants de migrants, peut parfois même être attribuée à leur ignorance concernant les normes différenciées qui régissent des espaces de temps qui leur sont étrangers (Eisenstadt, S. N., 1949).

Les aspects temporels et la migration

La relation entre les aspects temporels et l'identité culturelle que nous avons décrite ci-dessus n'est pas une donnée stable. En ce qui concerne les migrants, elle paraît influencée par au moins six facteurs:

- la migration ou la transition abrupte d'une région rurale vers un environnement urbanisé et d'un mode de production rural vers un mode de production industriel;
- la perspective de retour au pays d'origine;
- la confrontation avec la culture du pays d'accueil et avec celle d'autres immigrants;
- les développements religieux, idéologiques et culturels dans le pays d'origine et leur signification pour l'expérience de l'identité culturelle;
- la réaction du pays d'accueil à l'immigration et aux problèmes qui en résultent;
- la position minoritaire des migrants.

C'est vers ces facteurs que nous nous tournons à présenter.

Le processus de la migration

La migration, comme nous l'avons définie, implique un changement abrupt d'une société rurale, non industrialisée vers une société industrielle, fortement urbanisée. Les différences entre ces deux types de société étant subs-

tantielles, même sur le plan de la temporalité (Mc. Hale, J., 1979), il y a peu de chances que ce changement se passe sans problèmes. Un aménagement du temps suivant le cycle des activités agraires, par exemple, s'articule difficilement avec le rythme de la société industrielle. La conception du temps cyclique des sociétés traditionnelles pose également des problèmes lorsqu'elle est confrontée avec une conception du temps linéaire et la valuation du progrès. Dans l'étude de Inkeles et Smith (1974) le temps, et plus particulièrement les attitudes envers le temps, apparaissent comme un indicateur important de la modernisation individuelle.

Ces différences qui se manifestent sur le plan de la temporalité, sont attribuées aux changements qui ont été réalisés lors de la révolution industrielle (Debouzy, M., 1979; Thompson, E. P., 1967; Coriat, B., 1981; Braverman, H., 1974) ou à la généralisation de l'éthique protestante, considérée alors comme une version sécularisée de l'aménagement monastique du temps (Weber, M., 1958; Zerubavel, E., 1976, 1981).

La différenciation structurelle de la société moderne a été accompagnée d'un processus de généralisation des valeurs. Ainsi l'immigration confronte le système de valeurs rigide et concret des immigrants avec un système de valeurs flexible et abstrait. Dans certains cas cette confrontation peut stimuler des mouvements fondamentalistes dans le sens d'un retour aux significations traditionnelles des valeurs et des rituels. Cette dynamique de généralisation peut également se manifester dans les symboles temporels et les conceptions du temps, dans les attitudes envers le temps et dans les coutumes temporelles qui sont axés sur ces valeurs (Elchardus, M., Glorieux, I., 1987; Bourdieu, P., 1963; Eickelman, D. F., 1977; Demonio, L., 1979; Cottle, T. J., Klineberg, S. L., 1974).

En considérant ces différences, il est étonnant que jusqu'à présent la recherche des problèmes d'adaptation posés par la migration n'ait pas problématisé l'adaptation temporelle des migrants (Basham, R., 1978; Prahbu, P., 1956; Hauser, P., 1957; Hanna, W., Judith, L., 1971). Dans un article déjà ancien, Eisens-tadt (1949) a pourtant souligné les difficultés temporelles rencontrées par des migrants juifs en confrontation avec une situation de modernisation. Dans une situation de désorganisation sociale résultant par exemple d'un conflit entre l'ancien et le nouveau, la continuité temporelle semble se dissoudre en des moments discontinus et auto-suffisants. Il se peut que de tels problèmes temporels se posent d'une façon particulièrement aiguë chez les migrants, puisque le changement d'un milieu rural vers la société industrielle s'est effectué brusquement. Toutefois, il n'est pas certain que les conflits créés par ces problèmes se résoudront en faveur d'une temporalité en accord avec la société industrielle, moderne et occidentale. Cela dépendra de l'impact des autres facteurs considérés ci-après.

La perspective du retour

Le paradoxe entre le désir des migrants de retourner au pays et leur retour toujours délayé, crée un problème particulier (Roosens, E., 1982; Berger, J.,

Mohr, J., 1974; Castles, S., Kosack, G., 1973) et exerce une influence directe sur leur perspective du temps. A cause de cette perspective du retour les migrants — même ceux de la deuxième génération — s'orientent en premier lieu vers leur pays d'origine. Cette orientation freine considérablement leur adaptation culturelle. Ils se considèrent en premier lieu comme des étrangers et croient le rester pour toujours (Roosens, E., 1982). Parfois le pays d'accueil stimule encore cette attitude, comme par exemple en Belgique, par une position juridique précaire des personnes qui ne font pas partie de la C. E. E., et en encourageant les "retours volontaires".

L'orientation vers le pays d'origine, peu fonctionnelle du point de vue de l'intégration des migrants dans la société d'accueil, leur apporte cependant un avantage évident. L'évaluation de leur situation socio-économique actuelle avec les normes de leur pays d'origine ajoute un profit en prestige et en capital symbolique à leur amélioration socio-économique (Roosens, E., 1982). Ce même profit se concrétise pendant les vacances dans leur pays d'origine, par les cadeaux et achats qu'ils exposent de manière démonstrative et comme signe d'une situation socio-économique aisée. Par contre, la transformation des migrants en "occidentaux nouveaux" ne leur apporte que des sentiments d'infériorité.

L'orientation continue vers le pays d'origine résulte en une définition du temps passé dans le pays d'accueil comme une période de transition à utiliser de manière purement instrumentale. Souvent le travail est leur seule réalité. Pendant leur temps libre ils se sentent aliénés et ils se souviennent de tout ce qu'ils ont quitté et qu'ils considèrent comme la vraie vie (Eliade, M., 1952). Un ouvrier immigré italien compare même la notion du temps des immigrés avec celle d'un prisonnier (Castles, S., Kosack, G., 1973). Tout comme le prisonnier, le travailleur immigré est coupé de son passé et de son avenir, tandis que le temps présent n'a plus aucune valeur intrinsèque. La vie de laquelle il est séparé et qui est vécue sans lui, lui manque. Ainsi il est probable qu'il se détache du moment présent pour vivre dans ses souvenirs et ses attentes qu'il ne pourra plus, après un certain temps, distinguer les uns des autres. Dans ses pensées il se précipite vers sa libération comme l'instant qui lui permettra de rejoindre tout ce qu'il a quitté dans le passé. Dans ce sens la migration apparaît comme une sorte d'emprisonnement (Berger, J., Mohr, J., 1974).

Il est clair qu'une analyse du processus d'intégration et de ségrégation ne sera complète qu'en considérant cette perspective du retour et les conséquences que ce retour implique.

La confrontation entre différentes cultures

L'ethnicité joue un rôle central dans la confrontation entre différentes cultures, et structure en quelque sorte les problèmes d'adaptation des migrants. Au cours de contacts entre personnes de différentes cultures ou religions, des malentendus peuvent se produire à cause des conceptions divergentes du temps social dans lequel l'interaction se situe (Lauer, R. H., 1981). Hall et Whyte (1960) ont identifié cinq dimensions temporelles qui, lors de contacts intercul-

turels, peuvent causer des conflits: le temps de rendez-vous, le temps de discussion, le temps de faire connaissance, le temps de visite et l'horaire. La base culturelle ou religieuse de ces malentendus est d'autant plus importante comme potentiel de conflit, lorsque les acteurs concernés se comportent en tant que membres d'un groupe ethnique.

Les dimensions temporelles de l'action offrent un excellent point de départ pour étudier le groupe ethnique comme une forme d'organisation sociale, dans laquelle les participants utilisent certains éléments culturels dans le but de se distinguer d'autres groupes. Les caractéristiques culturelles par lesquelles un groupe ethnique se définit, ne représentent qu'une partie des éléments culturels observables. Ce n'est qu'une combinaison de quelques éléments que les acteurs se sont attribués et qu'ils considèrent comme critères appropriés de délimitation sociale, et comme définition de leur statut social. Il est évident qu'après un certain temps ces éléments peuvent perdre de leur importance et être remplacés par d'autres, leur fonction primordiale étant la délimitation et la distinction.

Barth (1979) souligne que l'intensité avec lequel un groupe social se profile comme groupe ethnique croît avec l'intensité du contact spatial et social avec d'autres communautés culturelles ou religieuses. Nous pouvons donc supposer que les migrants accentueraient plus fortement leur ethnicité que leurs compatriotes restés au pays. Il est probable que l'accentuation de l'identité ethnique s'intensifie lorsque l'immigration est perçue comme temporaire. L'orientation vers le pays d'origine et le profit symbolique qui en résulte, peuvent donc stimuler l'accentuation de l'identité ethnique.

En premier lieu, il serait intéressant d'analyser le rôle joué par les dimensions temporelles comme éléments de démarcation ethnique (Movahedi, S., 1985). Dans un milieu étranger il n'est pas facile de préserver sa spécificité temporelle. Même la simple sauvegarde des normes temporelles propres pose déjà des problèmes. Pour une grande partie des immigrés musulmans il est impossible de respecter les cinq prières quotidiennes, de participer aux fêtes religieuses, de suivre le Ramadan, ... Certains rituels — comme la circoncision — sont différés jusqu'aux vacances au pays d'origine; pour d'autres — comme la fête de naissance — les immigrés attendent un moment propice, ils attendent par exemple le retour de la mère de l'hôpital, afin de pouvoir célébrer dans une atmosphère plus intime (Cammaert, M. F., 1985).

Par leur visibilité et leur pertinence quotidienne (Grossin, W., 1974), les aspects temporels de l'action semblent prédisposés comme moyens de distinction. Parmi les immigrés des pays musulmans par exemple, nous pouvons constater une différence prononcée entre ceux qui veulent se profiler comme musulman et, qui par conséquent, attachent une grande importance à une division du jour qui suit la cadence des cinq prières, et ceux pour qui l'identité et l'aménagement du temps musulmans n'occupent qu'une place secondaire.

Il serait intéressant d'étudier les mécanismes d'adaptation que les immigrés développent pour faire face à ces situations de conflit. La situation de crise, dans laquelle les immigrés se trouvent, permet de contrôler quelles dimensions temporelles sont plus résistantes aux changements que d'autres. Ainsi les taux

de résistance aux changements de différentes dimensions temporelles peuvent être comparés.

En second lieu s'impose l'étude des mécanismes de défense des autochtones. L'étude de ces mécanismes, ainsi que de leur interaction avec les mécanismes d'adaptation des immigrants, permet une meilleure conception des éléments culturels que chacun des deux groupes considère comme indispensable pour marquer leur ethnicité.

Les développements culturels, religieux et idéologiques dans le pays d'origine, ainsi que les organisations diverses des immigrants peuvent jouer un rôle important dans la formation et l'organisation d'un groupe ethnique (Dassetto, F., Bastenier, A., 1986). En général, l'identité ethnique est stimulée lorsque l'intégration est difficile, soit à cause de certains courants politico-culturels dans le pays d'origine, soit à cause de la réaction du pays d'accueil.

Les développements dans le pays d'origine

Pour tous ceux pour qui la migration s'est réalisée sous une certaine contrainte, la "patrie" forme un objet central de nostalgie (Eliade, M., 1952) et d'intérêt. La perspective du retour et les comparaisons constantes avec le pays d'origine manifestent clairement une sensibilité accrue pour tout ce qui se passe dans ce pays. Il n'est donc point surprenant que divers groupes d'immigrants s'efforcent d'exercer une influence culturelle, religieuse ou idéologique sur leurs compatriotes. En Belgique, les organisations musulmanes se sont développées sur la base soit d'organisations du pays d'origine (p.e. la Direction Générale des Affaires Religieuses de Turquie, la Mission Culturelle de l'Ambassade du Maroc), soit d'organisations transnationales (p.e. la Ligue Islamique Mondiale, l'Appel Islamique), soit de communautés islamiques (Dassetto, F., Bastenier, A., 1986). Les relations entre ces différentes organisations ne sont pas toujours paisibles. La Ligue Islamique Mondiale de la Mecque et l'Appel Islamique de Lybie par exemple se disputent le contrôle du centre islamique de Bruxelles (Dassetto, F., Bastenier, A., 1986).

Une étude de la culture des immigrants et de l'élaboration de leur identité culturelle, religieuse et ethnique, ne peut pas se limiter à la confrontation du migrant avec le contexte social, politique, économique et culturel du pays d'accueil, mais doit tenir compte de l'évolution de leur pays d'origine. L'estimation du "revival" religieux des pays musulmans, de la signification de l'intégrisme et du fondamentalisme pour les migrants, des efforts de différentes factions culturelles, religieuses et idéologiques pour gagner la loyauté des migrants (par exemple des "loups gris" turques ou des "Tablighi" marocains), doit occuper une place importante dans l'étude de la relation entre l'identité culturelle et la temporalité. Comme nous l'avons déjà pu constater, l'utilisation du calendrier ou l'observation des phases de la lune pour définir le commencement du Ramadan, peut former l'enjeu d'une confrontation entre progressistes et fondamentalistes.

Les réactions du pays d'accueil

Un autre facteur, susceptible d'exercer une influence sur la relation entre l'identité culturelle et les aspects temporels de l'action, est composé par l'ensemble des réactions formelles et informelles du pays d'accueil face à l'immigration. Nous pouvons supposer que la temporalité forme un cible importante dans les stratégies déployées en vue de l'intégration des migrants. Ces interventions dont la plupart veut introduire la ponctualité et l'horaire occidentaux dans la vie des migrants, ne sont pas simplement inspirées par un souci pragmatique de coordination et de synchronisation, mais visent plutôt à réaliser une hégémonie culturelle.

L'importance du temps pour l'intégration culturelle et sociale a déjà été reconnue par J. Caesar. Il estimait que l'introduction d'un calendrier standardisé était une base importante pour la consolidation de l'unité de l'empire romain. A son tour l'introduction du calendrier standardisé juif était liée à l'expansion des diaspores et visait explicitement à éviter le morcellement du territoire (Neher, A., 1975). L'intégration culturelle et sociale était également un souci majeure de la bourgeoisie qui — pendant le procès de modernisation — était confrontée avec une masse d'ouvriers toujours croissante. Pendant cette période d'importants efforts ont été livrés pour discipliner et rationaliser l'emploi du temps des ouvriers. Comme le démontrent les études de ce procès de rationalisation (Debouzy, M., 1979; Thompson, E. P., 1963, 1967; Cottrel, W. F., 1939), ces efforts ne visaient pas seulement la coordination des activités, mais également la formation d'un potentiel d'ouvriers dociles et disciplinés. Ces ouvriers de leur côté ont essayé de résister à ces interventions.

Il est probable que les immigrants s'opposeront aux interventions visant à changer leur temporalité en accord avec celle de la société d'accueil. Ces interventions, ainsi que les résistances possibles, devront donc occuper une place importante dans l'analyse entrevue.

La position minoritaire

L'influence de la position minoritaire des migrants sur leurs perspectives du temps a été souligné par Ram et Murphy (1952). Lors d'une recherche concernant les relations entre Hindous et Musulmans en Inde, ils ont constaté que ces deux groupes employaient des perspectives du temps différentes: les Hindous situent les événements sur un axe temporel quasi infini, les Musulmans — par contre — considèrent l'histoire comme dynamique et situent les événements importants dans le présent. L'avenir des Hindous est ouvert et imprévisible, celui des Musulmans est préstructuré. Pour ces derniers l'avenir le plus proche est également le plus vivant.

Ces perspectives du temps divergentes ont des conséquences importantes pour la manière d'après laquelle les deux groupes définissent leurs relations ethniques mutuelles. Sur ce point les Hindous sont très fatalistes: les problèmes sont centaines et irrémédiables à court terme. Pour les Musulmans, les pro-

blèmes ethniques ont vu le jour dans un passé proche, et leur solution est une question de quelques jours.

Ram et Murphy proposent deux hypothèses susceptibles d'expliquer ces perspectives divergentes. La première lie les perspectives du temps aux cultures des deux groupes. Selon cette hypothèse, des différences culturelles formeraient par exemple la base d'une notion de temps structuré ou instructuré. Si cette hypothèse est correcte, nous trouverions la même perspective du temps hindoue parmi les Hindous qui vivent encore au Pakistan, et une même perspective lieraient les Musulmans du Pakistan à ceux d'Iran, d'Égypte, etc.

La deuxième hypothèse considère la divergence en perspectives du temps comme caractéristique de la différence entre majorité et minorité, entre un groupe de population en sécurité et un autre qui se sent en danger. Selon cette approche, toute préoccupation d'un groupe en sécurité avec des événements ou avec la possibilité d'être tué ou exterminé, est superflue. Par contre le groupe en danger doit constamment tenir compte des menaces éventuelles. Le passé récent et l'avenir immédiat doivent être clairement définis afin de pouvoir rationaliser ses actes dans le présent.

Cet exemple montre clairement qu'il est très difficile de distinguer d'une manière empirique, les effets de différents facteurs sur les dimensions temporelles de l'action. En même temps il souligne la pertinence pratique des aspects temporels dans l'approche de la problématique de la migration.

Conclusion

Nous espérons avoir démontré suffisamment que la variable "temps" — comme nous l'avons délimitée ci-dessus — est un facteur indispensable dans l'étude des relations ethniques et des aspects variés du procès de migration. Les dimensions temporelles spécifiées forment des éléments de base du système social et culturel d'une collectivité. Cet article a surtout voulu accentuer l'influence que la migration peut exercer sur l'organisation des collectivités concernées, ainsi que sur leurs inter-relations, par le biais de ces dimensions temporelles.

Nous n'avons eu nullement l'intention de remettre en question les mérites des recherches de migration effectuées, mais nous estimons qu'une recherche de la relation entre les aspects temporels et l'hétérogénéité culturelle des migrants peut contribuer à une connaissance plus approfondie des conséquences de la migration.

M. ELCHARDUS
I. GLORIEUX
M. SCHEYS
Vrije Universiteit Brussel

BIBLIOGRAPHIE

- H. AIGUÉSSY (1978), *Interprétations Sociologiques du Temps et Pathologie du Temps dans les pays en développement*, in P. RICOEUR, et al., *Le Temps et les Philosophies*. Paris, Payot/Unesco.
- B. BACKZO (1981), *Révolutionner le temps*, «Temps Libre», 4. pp. 135-142.
- P. D. BARDIS (1978), *Cronus in the Eternal City: Scientific, Social and Philosophical Aspects of Time in Ancient Rome*, «Sociologia Internationalis», (16), 1-2. pp. 5-54.
- F. BARTI (1979), *Ethnic Groups and Boundaries*. Boston, Little Brown.
- R. BASHAM (1978), *The Cross-Cultural Study of Complex Societies*. Palo Alto, Ca., Mayfield Publishing Company.
- D. BELL (1960), *The End of Ideology*. New York, Free Press. pp. 227-271.
- A. C. BENJAMIN (1981), *Ideas of Time in the History of Philosophy*, in J. T. FRAZER, *The Voices of Time*. Amherst, The University of Massachusetts Press. pp. 3-30.
- J. BERGER, J. MOIR (1974), *De Zevende Man*. Bussum, Het Wereldvenster.
- W. BERGMANN (1984), *Der römische Kalender: Zur sozialen Konstruktion der Zeitrechnung*, «Saeculum», (35), 1. pp. 1-16.
- P. BOURDIEU (1963), *La Société Traditionnelle: Attitude à l'égard du temps et conduite économique*, «Sociologie du Travail», 1. pp. 24-44.
- H. BRAVERMAN (1974), *Labor and Monopoly Capital. The degradation of work in the twentieth century*. New York/London, Monthly Review Press.
- M. F. CAMMAERT (1985), *Migranten en Thuisblijvers. De leefwereld van Marokkaanse berber-vrouwen*. Leuven, Universitaire Pers.
- S. CASTLES, G. KOSACK (1973), *Immigrant Workers and Class Structure in Western Europe*. London.
- B. CORIAT (1981), *De Werkplaats en de Stopwatch. Over Taylorisme, Fordisme en massaproductie*. Amsterdam, Van Gennep.
- L. A. COSER, R. L. COSER (1963), *Time Perspective and Social Structure*, in A. W. GOULDNER, H. P. GOULDNER, *Modern Sociology: An Introduction to the Study of Human Interaction*. New York, Harcourt, Brace and World. pp. 638-646.
- T. J. COTTLE, S. L. KLINEBERG (1974), *The Present of Things Future: Explorations of Time in Human Experience*. New York, Free Press.
- W. F. COTTRELL (1939), *Of Time and the Railroader*, «American Sociological Review», 4, pp. 190-198.
- F. D'ASSETTO, A. BASTENIER (1986), *Muslimorganisaties in België*, «Tijdschrift voor Sociologie», 1-2. pp. 381-393.
- M. DEBOUZY (1979), *Aspects du Temps Industriel aux Etats-Unis au début du dix-neuvième siècle*, «Cahiers Internationaux de Sociologie», LXVII. pp. 197-220.
- L. DEMONIO (1979), *La Quadrature du Cycle. Logiques et Contraintes du Temps en Milieu Rural*, «Cahiers Internationaux de Sociologie», LXVII. pp. 221-236.
- K. DOBBELAERE, B. WILSON (1985), *Het Sektarisch Antwoord op het Begrip Vrije Tijd. Het tijdsbudget van de Belgische Moonies: een gevallenstudie*, «Vrije Tijd en Samenleving», (4), 2. pp. 133-165.
- D. F. EICKELMAN (1977), *Time in a Complex Society: A Moroccan Example*, «Ethnology», 1. pp. 39-55.
- S. N. EISENSTADT (1949), *The Perception of Time and Space in a Situation of Culture-Contact*, «Journal of the Royal Anthropological Institute», 79. pp. 63-68.
- M. ELCHARDUS (1983a), *De Ethiek van de Dualistische Conceptie van de Tijd*, «Vrije Tijd en Samenleving», 4. pp. 343-373.
- (1983b), *Van Vrijtijdsbeleid naar een Politiek van Tijdsordering*, in *Arbeid en Vrije Tijd: Morgen Anders*. Brussel, CSC-Vormingswerk.
- (1985), *Het Sociale Substraat van de Tijd*, «Tijdschrift voor Sociologie», pp. 317-353.

- M. ELCHARDUS, I. GLORIEUX (1987), *Decoupage Social et Signification du Temps*. Colloque "Temps Sociaux", Louvain-La-Neuve, 5-6 février 1987. Bruxelles, TOR, Centrum voor Sociologie, V. U. B.
- M. ELIADE (1952), *Images et symboles. Essays sur le symbolisme magico-religieux*. Paris, Gallimard.
- (1965), *Le Sacré et le Profane*. Paris, Gallimard.
- W. GROSSIN (1974), *Les Temps de la Vie Quotidienne*. Paris, Mouton.
- E. T. HALL (1959), *The Silent Language*. New York, Anchor Press.
- E. T. HALL, W. F. WHYTE (1960), *Intercultural Communication: A Guide to Men of Action*, «Human Organization», 19, spring. pp. 7-9.
- J. R. HALL (1979), *Time and Communal Life; An Applied Phenomenology*, «Human Studies», (2), 3. pp. 247-257.
- W. J. HANNA, L. JUDITH (1971), *Urban Dynamics in Black Africa*. Chicago, Aldine-Atherton.
- P. M. HAUSER (1957), *Urbanization in Asia and the Far East*. Calcutta, Unesco.
- J. HORTON (1967a), *Time and Cool People*, «Transaction», (4), 5. pp. 5-9.
- (1967b), *The Variety of Time*, «Transaction», (4), 5. pp. 9-12.
- R. HORTON (1967), *African Traditional Thought and Western Science*, «Africa», 37. pp. 176-179.
- E. C. HUGHES (1948), *The Study of Ethnic Relations*, «Dalhousie Review», (XXVIII), 4, January.
- (1961), *The Nature of Racial Frontiers*, in J. MASUOKA, P. VALIEN (eds.), *Race Relations: Problems and Theory*. University of North Carolina Press.
- (1971), *The Sociological Eye*. Selected papers on institutions & race. Chicago, Aldine-Atherton.
- A. INKELES, D. A. SMITH (1974), *Becoming modern*. Cambridge, Mass., Harvard University Press.
- F. R. KLUCKHOHN, F. L. STRODTBECK (1961), *Variations in Value Orientation*. Evanston, Ill., Row, Peterson and Company.
- F. KÜMMEL (1981), *Time as Succession and the Problem of Duration*, in J. T. FRAZER, *op. cit.*
- R. H. LAUER (1981), *Temporal Man: The Meaning and Uses of Social Time*. New York, Praeger Publishers.
- E. R. LEACH (1961), *Two Essays Concerning the Symbolic Representation of Time*, in *Rethinking Anthropology*. London, Athlone Press. pp. 124-136.
- J. LE GOFF (1960), *Temps de l'Eglise et Temps du Marchand*, «Annales», 15. pp. 417-433.
- C. LÉVI-STRAUSS (1967), *Time Regained*, in *The Savage Mind*. Chicago, University of Chicago Press. pp. 217-244.
- J. D. LEWIS, A. J. WEIGERT (1981), *The Structures and Meanings of Social Time*, «Social Forces», (60), 2. pp. 432-462.
- S. B. LINDER (1970), *The Harried Leisure Class*. New York, Columbia University Press.
- G. E. R. LLOYD (1975), *Le Temps dans la Pensée Grecque*, in P. RICOEUR, *et al.*, *Les Cultures et le Temps*. Paris, Payot/Unesco.
- N. LUHMANN (1976), *The Future cannot begin; Temporal Structures in Modern Society*, «Social Research», pp. 130-152.
- J. MC HALE (1979), *Time and the Future Sense*, in F. GREENAWAY (ed.), *Time and the Sciences*. Paris, Unesco.
- D. M. MALTZ (1968), *Primitive Time-Reckoning as a Symbolic System*, «Cornell Journal of Social Relations», 3. pp. 85-112.
- S. MOVASSIEDI (1985), *Cultural Preconceptions of Time: Can we use operational time to meddle in God's time?*, «Comparative Studies in Society and History», (27), 3. pp. 385-400.
- A. NEHER (1975), *Vision du Temps et l'Histoire dans la Culture Juive*, in P. RICOEUR, *et al.*, *Les Cultures et le Temps*. Paris, Payot/Unesco.
- G. PASTARO (1975), *La Conception Chrétienne du Temps*, in P. RICOEUR, *et al.*, *Les Cultures et le Temps*. Paris, Payot/Unesco.

- P. N. PRAIRU (1956), *A Study on the Social Effects of Urbanization*, in *The Social Implications of Industrialization and Urbanization*. Calcutta, Unesco.
- P. RAM, G. MURPHY (1952), *Recent Investigations of Hindu Muslim Relations in India*, «Human Organization», (XI), 2. pp. 13-16.
- E. ROOSENS (1982), *Etnische groep en etnische identiteit. Symbolen of concepten?*, in J. M. M. AMERSEFOORT, H. B. ENTZINGER (eds.), *Immigrant en Samenleving*. Deventer, Van Loghum Slaterus. pp. 99-122.
- J. L. RUSSEL (1981), *Time in Christian Thought*, in J. T. FRAZER, *op. cit.*
- M. SCHÖPS (1980), *Zeit und Gesellschaft*. Stuttgart, Enke.
- P. A. SOROKIN, R. K. MERTON (1937), *Social Time: Methodological and Functional Analysis*, «American Journal of Sociology», 42. pp. 615-629.
- E. P. THOMPSON (1963), *The Making of the English Working Class*. New York, Vintage Books.
- (1967), *Time, Work-Discipline, and Industrial Capitalism*, «Past and Present», 36. pp. 56-97.
- P. TILICH (1936), *The Interpretation of History*. New York, Scribner's.
- E. A. TIRYAKIAN (1978), *The Time Perspectives of Modernity*, «Loisir et Société/Leisure and Society», 1. pp. 125-156.
- T. VEBIEN (1899), *The Theory of the Leisure Class*. New York, Mentor Books.
- M. WAX (1961), *Ancient Judaism and the Protestant Ethic*, «American Journal of Sociology», pp. 449-455.
- M. WEBER (1958), *The Protestant Ethic and the Spirit of Capitalism*. New York, Ch. Scribner's Sons (transl. T. Parsons).
- J. A. M. WINNUST (1975), *Het Westers Tijdsyndroom*. Nijmegen, Stichting Studentenpers.
- E. ZERUBAVEL (1976), *Timetables and Scheduling: On the Social Organization of Time*, «Sociological Inquiry», 46. pp. 87-94.
- (1977), *The French Republican Calendar: A Case Study in the Sociology of Time*, «American Sociological Review», 42. pp. 868-877.
- (1979), *Private Time and Public Time: The Temporal Structure of Social Accessibility and Professional Commitments*, «Social Forces», (58), 1. pp. 38-58.
- (1980), *The Benedictine Ethic and the Modern Spirit of Scheduling*, «Sociological Inquiry», (50), 2. pp. 157-169.
- (1981), *Hidden Rhythms: Schedules and Calendars in Social Life*. Chicago/London, The University of Chicago Press.

Summary

In this essay, the authors try to illustrate the relevance of the sociology of time for the study of migration and inter-cultural relations. It is argued that by taking the time-dimension more explicitly into account, our insights in the dynamics of these relations can be approved. The developed theoretical frame focuses on the relationship between time conceptions and perspectives, attitudes towards time, and customs related to time, on the one hand, and the cultural, ethnic and religious identity, on the other.

In connection with international migration processes, this relationship appears to be influenced by at least six different factors: 1) the sudden transition from a rural to an urban, industrial environment; 2) the perspective of the return to the homeland; 3) the confrontation with the culture of the host country and with other migrants' cultures; 4) the religious, ideological and political developments in the homeland; 5) the reactions of the host country and the problems these create; 6) the minority position of the migrants.

Résumé

Dans cet article, les auteurs ont essayé d'illustrer la pertinence de la sociologie du temps pour l'étude des processus de migration et des relations inter-culturelles qui en résultent. Leur souci majeure est de démontrer qu'un intérêt plus poussé pour le temps pourrait améliorer notre connaissance de ces problématiques. Le cadre théorique est centré autour de la relation entre d'une part les perspectives et conceptions du temps, les attitudes envers le temps et les coutumes temporelles et d'autre part l'identité culturelle, ethnique et religieuse.

En ce qui concerne la migration internationale, cette relation semble être influencée par au moins six facteurs différents: 1) la transition abrupte d'un milieu rural vers un milieu urbanisé et industrialisé; 2) la perspective de retour au pays; 3) la confrontation avec la culture du pays d'accueil et avec les autres cultures d'immigrés; 4) les développements religieux, idéologiques et politiques dans le pays d'origine; 5) la réaction du pays d'accueil et les problèmes qui en résultent; 6) la position minoritaire des migrants.

Les immigrants et la question nationale: étude comparative des sociétés québécoise et wallonne

Introduction

Une tentative d'étude parallèle des sociétés wallonne et québécoise ne constitue pas seulement une application courante de la méthode comparative, compte tenu des mérites qu'elle présente et notamment celui d'éclairer des sociétés par rapport à d'autres. Dans le cas qui nous occupe, il y a en outre, la réalité de sociétés traditionnellement de langue française, mais l'une et l'autre aux prises avec un environnement institutionnel et linguistique "étranger".

De surcroît, le Québec et la Wallonie sont en pleine mutation institutionnelle et culturelle en vue de prendre quelle que soit de part et d'autre la diversité des avis, une autre place d'une part dans le cadre belge et dans le cadre européen, d'autre part dans le cadre canadien et dans le cadre nord-américain. Dans le cadre d'une collaboration entre l'Association des Sociologues belges de Langue française et la Société des Sociologues et Anthropologues francophones du Canada, nous qui avons déjà consacré des recherches, des travaux et des publications à l'immigration, nous avons pu, séparément et ensemble, au Québec et en Wallonie, poursuivre un travail à la fois parallèle et commun.

Les immigrants au Québec

La problématique de l'immigration au Québec s'inscrit dans le cadre du contexte canadien. Dans l'ensemble, le courant migratoire vers le Canada fut traditionnellement le pendant de celui dirigé vers les Etats-Unis et présente, par conséquent, plusieurs caractéristiques communes avec le dernier.¹ La différence majeure entre les deux pays relève du caractère profondément dualiste

¹ En effet, aires géographiques d'origine, cause de départ, vagues d'arrivées successives, différenciation entre "ancienne" et "nouvelle" immigration, colonisation de l'Est vers l'Ouest, évolution de la composition socio-professionnelle des immigrants et établissement rural-urbain se correspondent étrangement, avec un certain décalage chronologique toutefois. Ce qui différencie l'immigration canadienne de celle des Etats-Unis, c'est surtout son ampleur numérique qui est de beaucoup inférieure. De plus, une partie des immigrants, et même certains Canadiens de naissance, ont traversé les frontières pour s'installer aux Etats-Unis. De sorte que l'on a pu qualifier ce pays "chambre d'attente" pour entrer aux Etats-Unis. Voir, R. MORIN, *L'immigration au Canada*. Montréal, Editions de l'Action Nationale, 1966.

de la société canadienne. La présence de deux groupes ethniques "fondateurs", anglais et français, a imprégné les diverses politiques gouvernementales en matière d'immigration et structuré la population canadienne selon le modèle d'une "mosaïque" des ethnies plutôt que selon celui de "melting pot". Les conséquences, en ce qui concerne le processus d'intégration des immigrants, furent de taille; l'immigrant fut placé devant un choix, du moins en apparence: s'intégrer à l'un ou l'autre des groupes ethniques qui composent la société d'accueil. Nous verrons plus loin que ce choix n'en était pas vraiment un et que la plupart des immigrants ont opté pour une adhésion au groupe anglophone tout en sauvegardant leur propre culture. Pour l'instant nous allons démontrer que ce dualisme ethnico-culturel, qui se doublait d'ailleurs d'un dualisme économique, fut à l'origine des politiques d'immigration destinées à renforcer l'importance des Britanniques au détriment des Français, sinon sur le plan ethnique, du moins sur le plan linguistique. Ces objectifs furent atteints dans l'ensemble du Canada mais c'est au Québec que l'immigration constitue encore actuellement l'élément-clé pour l'avenir du fait français en Amérique du Nord.

1. Evolution de l'immigration au Québec

Le Québec est depuis les débuts de la colonisation un territoire où le groupe francophone constitue l'essentiel de la population. Le peuplement du Québec était, aux temps de la Nouvelle-France, presque uniquement le fait d'immigrants provenant, de gré ou de force, de la Métropole, en particulier des régions normande et bretonne. Les Français du 16^e siècle, rebutés par l'hostilité des Indiens, la rudesse du climat et l'absence de ressources fabuleuses (épices ou métaux précieux) n'ont pas montré beaucoup d'empressement à venir s'établir dans ce qui était souvent perçu comme une "terre d'exil". Ils se confinaient plutôt aux rôles de soldats et d'exploitants de passage, adonnés au troc de fourrures avec les Indiens.

Au 17^e siècle cependant, l'Etat français conçut, dans le cadre de sa lutte contre l'Angleterre, un projet de peuplement visant, de façon plus efficace que les garnisons, à assurer la sécurité de la colonie. La venue d'immigrants fut fortement encouragée et le nombre de colons passa de 270 en 1640 à 3.035 en 1663. L'immigration ne prenant pas l'ampleur souhaitée, on encouragea systématiquement, par diverses mesures incitatives et avec le concours de l'Eglise, une forte natalité. De sorte que dès 1.700 les habitants nés au Québec étaient quatre fois plus nombreux que ceux nés en France. Ce comportement se maintint pendant tout le 18^e siècle à un taux de 50 à 65 par mille habitants, jamais égalé en Europe.

Ainsi, lors de la conquête de la Nouvelle-France par les Anglais, en 1760, les "Canadiens" français, étaient environ 65.000 et formaient un groupe ethno-culturel très homogène. L'immigration française cessa dès lors radicalement, et le groupe francophone ne dut compter que sur ses propres moyens pour sur-

vivre. Les Français furent évincés du commerce et de l'industrie naissante et finirent par se replier sur eux-mêmes sous l'égide de l'Eglise catholique. Le gouvernement anglais leur cédera des droits linguistiques et culturels importants dans le but d'éviter qu'ils ne s'allient aux Américains pendant la Guerre d'indépendance. L'unité canadienne et l'allégeance à la couronne britannique ont ainsi été sauvegardées au prix d'un compromis historique qui se transforme actuellement en une menace d'éclatement de la société canadienne.

Les Anglais, davantage attirés par les colonies américaines, furent tout d'abord peu nombreux à s'installer au Québec. Leur immigration fut, toutefois, systématiquement encouragée par les autorités gouvernementales afin de contrecarrer la prépondérance numérique des francophones. La première vague d'immigration de quelque importance fut l'arrivée, assez imprévue il faut le dire, de quelque 10.000 "Loyalistes" à la fin du 18^e siècle. Il s'agissait de colons restés fidèles à l'empire britannique lors de la Guerre d'indépendance américaine. C'est surtout la deuxième vague, à la suite des recommandations du Rapport Durham, qui a eu les effets escomptés: le Québec accueille alors une grande partie des 500.000 Britanniques qui viennent au Canada dans la courte période de 1840 à 1854. Elle fut la conséquence de l'évolution socio-économique survenue en Europe: fin des guerres napoléoniennes, croissance démographique sans précédent, introduction du système des "enclosures", étendant les pâturages au détriment des terres arables. L'arrivée massive d'immigrants irlandais au milieu du 19^e siècle, provoquée par la famine de la pomme de terre, fut accueillie dans le même esprit: quoique farouchement catholiques et hostiles aux Anglais, ces nouveaux immigrants étaient néanmoins anglophones et susceptibles de renforcer la présence du groupe britannique. A la fin du 19^e siècle l'aire géographique d'origine des immigrants se déplace de l'Europe du Nord-ouest à l'Europe Centrale, Orientale et, plus tard, Méridionale. Quant à l'immigration asiatique, elle reste fort restreinte.

Dans les années 1930, suite à la grande crise économique, toute immigration est arrêtée à l'exception de celle des Britanniques et des Américains. Le mouvement reprend à la fin de la Deuxième guerre mondiale avec l'arrivée des réfugiés venant des pays de l'Est: Estoniens, Juifs, Lettoniens, Lithuaniens, Polonais, Tchèques et Ukrainiens. Au cours des années 1950, l'assouplissement des règlements d'immigration permet l'arrivée en nombres importants d'Italiens, de Belges et de Grecs ainsi que l'amorce d'une immigration asiatique, africaine et en provenance du Moyen-Orient. Dans les années 1960, c'est au tour des Portugais de prendre la relève. Au courant de la décennie qui vient de s'écouler le Québec a admis 251.322 immigrants² dont les principaux pays de naissance sont: Haïti (25.726), Etats-Unis (18.386), France (16.499), Vietnam (14.937), Royaume-Uni (13.838), Portugal (12.208), Grèce (10.608), Italie (9.987), Inde (8.147) et Liban (7.219). Quelques 11.000 immigrants sont

² Direction de la recherche, Ministère des communautés culturelles et de l'immigration du Québec, septembre 1982.

venus des pays latino-américains (dont presque la moitié du Chili) et plus de 10.000 d'îles antillaises autres qu'Haïti, surtout de la Jamaïque. Outre le Vietnam, les pays asiatiques (Chine populaire, Hong-Kong, Kampuchéa, Laos et Philippines) fournissent plus de 20.000 immigrants et les pays arabes autres que le Liban (Algérie, Maroc, Egypte, Tunisie, Syrie) environ 15.000. Quant aux pays européens non déjà cités ils contribuent pour environ une vingtaine de milliers à l'immigration de cette période. Finalement, 37.000 immigrants viennent de différents pays comme la Turquie (2.436), Israël (2.366), le Pakistan (2.226) et d'autres.

Il convient sans doute de faire ici une mention spécifique de l'accueil que le Québec réserve traditionnellement aux réfugiés. Outre l'arrivée déjà citée des personnes en provenance des pays de l'Est à la fin de la Deuxième guerre mondiale, sont venus au Québec près de 10.000 Hongrois en 1957 et 15.000 Tchécoslovaques en 1969. Dans les années 1970, c'est au tour des Thibétains, des Asiatiques expulsés de l'Ouganda, des Chiliens, des Libanais (environ 5.000) et plus de 10.000 Indochinois. Ajoutons également les quelques 25.000 Haïtiens qui fuient les mauvaises conditions politiques et économiques de leur pays: entre 1974 et 1978, Haïti occupe d'ailleurs le premier rang des pays fournisseurs d'immigrants au Québec. Encore qu'il s'agit ici uniquement de statistiques officielles et que l'important mouvement d'immigration haïtienne clandestine échappe à tout recensement.

En ce qui concerne l'immigration française, c'est également après la guerre qu'elle devient significative. Bien qu'elle représente moins de 3% de l'ensemble de l'immigration canadienne, elle s'oriente massivement vers le Québec, de sorte qu'elle compte pour 14% de l'immigration de cette province.

Pour bien comprendre l'évolution de ces courants migratoires en direction du Québec il est essentiel de les analyser en fonction des politiques gouvernementales canadiennes en cette matière.

2. Evolution des politiques canadiennes d'immigration

En vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique (AANB), c'est très largement l'Etat fédéral qui définit les politiques d'immigration, au Québec comme ailleurs. Or, les divers gouvernements canadiens ont toujours eu le souci de concilier les objectifs de peuplement ou, plus tard, de croissance économique et industrielle, avec celui de modeler la structure ethnique sur un alignement aux Britanniques. Ainsi, à travers les lois et règlements relatifs à l'admission des immigrants, l'entrée des ressortissants britanniques est fortement encouragée et, lorsqu'elle s'avère insuffisante, elle est complétée par celle des allemands, néerlandais ou scandinaves, qui présentent des affinités religieuses et linguistiques avec les premiers. La venue d'immigrants en provenance des autres pays européens, l'immigration dite "nouvelle", n'a eu lieu qu'au tournant du siècle, alors que celle des pays de l'Europe du Nord et de l'Ouest s'avérait nettement insuffisante pour combler les besoins en main-d'oeuvre du Canada. Malgré les craintes

qu'inspirait la "balkanisation",¹ le Canada n'a donc pu éviter une hétérogénéité très marquante parmi les groupes ethniques immigrés.

Aux craintes d'ordre ethnico-culturel s'ajoutent des menaces d'ordre socio-économique. Les nouveaux venus sont quelquefois utilisés comme des briseurs de grèves, souvent perçus comme des "voleurs de jobs", responsables de l'aggravation du chômage chez les nationaux. Les syndicats ouvriers ont exercé de très fortes pressions auprès du gouvernement² qui en 1931, à la suite de la grande crise économique, a apporté des restrictions très sévères à l'immigration. Ces restrictions touchent non seulement les Asiatiques mais tous les groupes ethniques à l'exception des Britanniques et des Américains: seuls les époux(es) et enfants mineurs non-mariés des résidents canadiens peuvent entrer au pays.

Ces mesures restent en vigueur jusqu'à la fin de la Deuxième guerre mondiale. Le Canada entre alors dans une période d'expansion économique et industrielle qui l'oblige à faire massivement appel à une main-d'oeuvre immigrée. Le mouvement qui s'amorce avec l'arrivée des familles des membres des Forces Armées Canadiennes mariés lors de leur séjour à l'étranger ainsi que des réfugiés des pays de l'Est s'avère nettement insuffisant.

Afin de lui permettre de prendre l'ampleur requise par les besoins d'expansion la venue d'immigrants dits "parrainés", membres de la famille proche des résidents canadiens, est systématiquement encouragée dès 1947, tandis que celle des immigrants dits "indépendants" — qui n'ont pas de parents proches — est largement facilitée par l'introduction dans la loi (1952) de certains assouplissements des règlements qui les concernent. En effet, est désormais considérée comme admissible pour fins d'immigration toute personne susceptible de s'adapter aux conditions climatiques, socio-économiques ou autres qui prévalent au Canada et d'assumer ses responsabilités en tant que futur citoyen. A l'inverse, toute personne jugée inapte en fonction de ces critères est considérée comme "indésirable".³ Or, l'appréciation de l'habileté présumée d'adaptation dépendait entièrement du jugement du fonctionnaire à l'immigration. Ces clauses rendent donc aléatoire l'admission des immigrants, notamment des Africains et des Asiatiques, qui sont supposés être davantage étrangers aux coutumes et conditions de vie canadiennes que les Européens par exemple. L'immigration en provenance de ces régions resterait donc insignifiante ne seraient-ce les ententes bilatérales⁴ et les arrivées clandestines.⁵

¹ Selon l'expression utilisée par le professeur W. B. HURD dans son étude *Origines, pays de naissance, nationalités et langues de la population canadienne*, Bureau fédéral de la Statistique. Ottawa, F. A. Acland, 1930.

² Voir W. PETERSEN, *The Ideological Background to Canada's immigration policy*, dans B. BLISHEN, F. JONES, K. NAEGLELE, J. PORTER (eds.), *Canadian Society*. Toronto, Macmillan of Canada, pp. 52-66.

³ Arrêté en Conseil, 9 juin 1950 (P.C. 2856).

⁴ Le Canada signe avec l'Inde en 1951 une entente qui autorise 150 ressortissants de ce pays, leurs épouses et leurs enfants à venir annuellement au Canada. Ce nombre a été porté à 300 en 1958. Une entente similaire avait été conclue avec le Pakistan (100 personnes annuellement) et Ceylan (50 personnes).

⁵ Devant l'ampleur de ce mouvement, une "amnistie" fut accordée en 1960 aux Chinois entrés illégalement au pays. Ces mesures ont touché 11.569 personnes dans les années soixante.

La loi de 1952 prohibe en outre l'entrée au Canada à toute personne dont les activités sont susceptibles de porter atteinte à la sécurité de l'Etat (membres d'organisations subversives, saboteurs, espions); ou dont la santé physique (handicapés, porteurs de maladie contagieuse) ou mentale (idiots, imbéciles, épileptiques, psychopates, etc.) est atteinte; ou encore, dont les activités sociales (trafiquants de drogue ou drogués, criminels, mendiants, alcooliques, prostituées) sont indésirables; ou enfin, dont la condition financière les destine à devenir une charge publique.

Selon cette même loi, les sujets britanniques (par naissance ou naturalisation), les citoyens des Etats-Unis et de la France (nés en France) jouissent du privilège de "préférence". Depuis 1956, ce privilège s'étendra, par ordre de priorité, aux ressortissants des pays de l'Europe septentrionale et occidentale, de l'Europe centrale et orientale et, finalement, de l'Europe méridionale.

L'expansion économique continue et les besoins de main-d'oeuvre spécialisée se font plus pressants. Or, les règlements sur les immigrants "parrainés" favorisent surtout l'arrivée d'immigrants non-qualifiés. Parce que la plupart des résidents canadiens en provenance des pays européens du Sud appartenaient à des milieux socio-économiques défavorisés, leurs parents, pour lesquels ils demandaient un visa, avaient tendance à appartenir aux mêmes milieux. Pour pallier les pénuries de main-d'oeuvre qualifiée, le Canada a inauguré dès 1962 une politique qui stimule l'immigration des "professionnels" en mettant l'accent sur des critères économiques et professionnels plutôt qu'ethniques et qui fut officiellement entérinée en 1967.* Ces dispositions continuent évidemment à favoriser les pays développés de l'Europe et des Etats-Unis dont les ressortissants sont plus qualifiés que ceux des pays moins développés. Cependant, elles permettent aussi l'immigration d'une main-d'oeuvre très spécialisée, asiatique, africaine ou latino-américaine.

Toujours est-il que l'immigration canadienne n'est pas exactement synonyme d'importation de main-d'oeuvre à bon marché. Au Québec, une étude du Ministère de l'immigration⁹ effectuée sur une courte période seulement, de 1968 à 1972, constate que la main-d'oeuvre immigrante est généralement plus scolarisée et plus jeune que la main-d'oeuvre québécoise. La répartition professionnelle des immigrants de cette période est la suivante (Cfr. Tab. 1).

Une autre étude du même ministère¹⁰ conclut que l'immigration internationale d'après-guerre (1951-1971) représente 22% de l'augmentation de l'emploi au Québec et estime à 17% sa contribution à la croissance du revenu

* *Le Livre Blanc du gouvernement sur l'immigration. La politique de l'immigration au Canada*, Ottawa, octobre 1966, recommande l'admission des immigrants en aussi grand nombre que le Canada puisse "en absorber sans heurts".

⁹ N. OUELLET, S. TURGEON, A. LE MINI, *L'immigration et le marché du travail: une évaluation du processus de sélection et d'intégration des immigrants au Québec*. Etudes et documents n° 4, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Immigration, avril 1978.

¹⁰ M. TERMOYE, G. MATHWES, H. BENYAHIA, *L'impact de l'immigration internationale sur la croissance économique à long terme au Québec, 1951-1974*. Gouvernement du Québec, Ministère de l'Immigration, avril 1978.

Tab. 1: Répartition des immigrants selon la catégorie professionnelle, Québec, 1968-1972

Professionnels, techniciens et administrateurs	35.3
Travail de bureau et vente	18.8
Services	12.6
Agriculture, pêches, forêts	1.5
Transformation des matières premières	2.0
Usinage	9.2
Fabrication et réparation	8.9
Construction	10.0
Occupations diverses	1.7

national québécois (le revenu moyen des immigrants étant, par ailleurs, supérieur au revenu moyen de la population totale).

En bref, les principaux objectifs de la politique canadienne d'après-guerre prennent en compte la capacité du Canada à recevoir de nouveaux immigrants (futurs citoyens après 3 ans de résidence selon la loi actuelle) et leur capacité professionnelle ou socio-culturelle à s'établir avec succès. La Loi C24 (1973), la plus récente en matière, va dans le même sens et contient encore plusieurs éléments discriminatoires vivement critiqués.

3. Modalités d'intégration des immigrants

On s'attendrait à ce que les immigrants qui s'installent au Québec apportent leur appui à l'élément francophone qui y est majoritaire. Il n'en est rien cependant. Très peu d'immigrants sont francophones avant leur arrivée au Québec et ceux qui ne sont ni anglophones ni francophones adoptent en général l'anglais comme langue d'usage.

Ce mouvement vers l'anglicanisation correspond bien sûr à une perception de l'importance que revêtait traditionnellement l'anglais sur le marché du travail, notamment dans la région montréalaise où se concentrent la majorité des immigrants et des Britanniques. Langue du travail, du commerce, de l'industrie des affaires, bref, langue dominante dans les secteurs de la vie de l'immigrant en dehors de son milieu familial, l'anglais était incontestablement la langue d'usage que l'immigrant se devait d'adopter. De nombreuses études, dont celles de la Commission Laurendeau-Dunton¹¹ et de la Commission Gendron, non seulement ont mis en relief cette prépondérance de l'anglais dans le milieu du travail en général, mais encore révélaient une spécialisation ethno-linguistique des travailleurs.¹² Ce phénomène se concrétisait par une concentration des

¹¹ Connue sous le nom de ses deux co-présidents, constituée en 1963, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme déposa son rapport en plusieurs tranches qui s'échelonnent au fin des ans, entre 1965 et 1970.

¹² *La situation de la langue française au Québec*, Livre I, *La langue de travail*, Rapport de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguisti-

anglophones aux niveaux supérieurs de la hiérarchie administrative et technique dans la grande entreprise ainsi que dans la structure de contrôle du secteur privé, à savoir les sièges sociaux. Il se doublait, par voie de conséquence, d'une disparité des revenus: les anglophones unilingues avaient des revenus supérieurs aux francophones unilingues. Tous les groupes ethniques, excepté les Italiens, avaient en moyenne des revenus supérieurs à ceux des Québécois unilingues français.

Or c'est la nature globale du projet de migration qui détermine les modalités d'insertion des immigrants à la société d'accueil. Ce projet est, dans la majorité des cas, celui d'une amélioration du niveau socio-économique et des conditions de vie et de travail de l'immigrant et de sa famille. Qui plus est, la perspective de mobilité socio-professionnelle des enfants renforce ce modèle d'intégration. Ces aspirations confèrent à l'immigrant une grande capacité d'adaptation opératoire, malgré le fait que la réciproque ne se réalise pas toujours et qu'une intégration à la société d'accueil n'entraîne pas nécessairement une mobilité sociale.¹¹ Devant une situation où deux langues coexistent au sein de la nouvelle société, il optera pour celle qu'il considère, à tort ou à raison, comme le meilleur outil pour réaliser ses objectifs. Le fait que la mobilité des francophones passait parfois par l'acquisition de l'anglais comme langue de travail renforçait cette position.

Les immigrants ont parfois justifié leur intégration au milieu anglophone en rejetant la faute sur les francophones eux-mêmes qui, "xénophobes", seraient peu enclins à les accueillir et dont "la langue ne serait d'ailleurs ni parlée, ni enseignée correctement". Il est vrai que les francophones ont traditionnellement montré de l'indifférence, voire même une certaine hostilité, à l'égard des immigrants.

L'immigration a signifié, tout au long du 19^e siècle au moins, immigration des Britanniques. Quant à l'immigration des autres groupes ethniques, elle a opté, dès cette époque, de de rares exceptions près, pour une intégration au milieu anglophone et cela pour des raisons d'ordre social, religieux, politique et économique et sans que les Canadiens français, enfermés dans leur isolement, aient

ques au Québec, connu sous le nom de la Commission Gendron, Québec, décembre 1972. On y met en relief la "prépondérance de l'anglais sur le marché du travail" alors que le "français n'apparaît utile qu'aux francophones"... "le marché (de travail) est structuré de sorte que le français domine au bas de l'échelle, que le bilinguisme s'impose au palier moyen et que l'anglais domine au faite de l'échelle... L'anglais représente la clef pour l'accession aux postes supérieurs". Voir S. CARLOS, *L'utilisation des langues par la main-d'oeuvre du Québec*, texte présenté en novembre 1973, au Colloque sur l'*Avenir des groupes linguistiques au Québec*. Le texte est la conclusion du rapport de synthèse présenté à la Commission Gendron par le Centre de Sondage de l'Université de Montréal.

¹¹ Les immigrants peuvent être parfaitement intégrés à la société d'accueil sans pour autant bénéficier d'une mobilité sociale ascendante ou, au contraire, bénéficier d'une telle mobilité, par le biais des possibilités offertes à eux au sein de leur propre groupe ethnique, sans pour autant être intégrés. C'est une des conclusions majeures de l'étude faite auprès du groupe ethnique grec par N. BRÉDIMAS-ASSIMOPOULOS: *Relations entre mobilité socio-professionnelle et intégration des immigrants: les Grecs à Montréal*. Thèse de doctorat non publiée, Université de Montréal, 1975.

essayé d'empêcher cette tendance. La survie culturelle leur paraissait devoir être mieux assurée par un repliement collectif, le retour aux valeurs traditionnelles prônées par l'Église catholique¹⁴ et une très forte natalité, la fameuse "revanche des berceaux", plutôt que par l'assimilation des nouveaux venus, dont d'ailleurs on se méfiait puisqu'ils étaient le plus souvent protestants. Pendant les trois premières décennies du 20^e siècle se réalise ainsi pleinement "l'unité sociologique du social et du religieux et se vérifie l'idéologie unitaire d'un Canada français et catholique".¹⁵ Cette idéologie unitaire des Canadiens français, "groupe ethnique qui se considère comme une minorité ethnique défavorisée", a d'ailleurs longtemps masqué l'existence des classes sociales au Québec de sorte que l'on a pu qualifier ce groupe de "classe ethnique" défavorisée.¹⁶ Le fait que les francophones ont été relégués au deuxième plan dans le domaine économique¹⁷ et ont souvent essayé des difficultés économiques telles qu'ils ont été obligés d'émigrer massivement au moment où l'immigration battait son plein.

L'immigration leur est alors apparue non seulement comme une menace pour la culture française, mais aussi comme un des principaux facteurs de leur propre émigration,¹⁸ et qui plus est, comme une des causes majeures du chômage au Québec: il est significatif à ce sujet que, en 1965 encore, lors de débats de l'Assemblée Législative du Québec, on a pu "constater comment dans le peuple on assimile immédiatement le mot immigration au mot chômage".¹⁹ Cette attitude était si forte qu'une des premières tâches du jeune Ministère

¹⁴ Le "refus" de la richesse, de l'industrialisation et de l'urbanisation, considérées comme les symboles indésirables d'une idéologie "matérialiste" du monde anglo-saxon, devrait se concrétiser par un "retour à la terre", par une "vocation agricole" des Canadiens français qui, ainsi isolés, pourraient mieux résister aux "tentations" de la vie moderne. Voir à ce sujet J. C. FALARDEAU, *Les Canadiens français et leur idéologie*, dans M. WADE, *La dualité canadienne*. Presses de l'Université Laval, University of Toronto Press, 1960, pp. 20-38.

¹⁵ F. DUMONT, G. ROCHER, *Introduction à une sociologie du Canada français*, dans *Le Canada français. Aujourd'hui et demain*. Recherches et débats, Cahier n° 34, Paris, Librairie A. Fayard, 1961.

¹⁶ Cette notion, fort controversée parmi les sociologues québécois fut lancée par J. DOFNY, M. RIOUX, *Les classes sociales au Canada français*, «Revue française de sociologie», (3), 3, 1962, pp. 290-300.

¹⁷ Cette dualité économique sur une base ethnique a été montrée par E. HUGUES, *French Canada in Transition*. The University of Chicago Press, 1943, et plus tard, par J. PORTER, *The Economic Elite and the Social Structure in Canada*, «Canadian Journal of Economic and Political Science», (XXIII), August 1957.

¹⁸ Les sondages sur les attitudes des Canadiens à l'égard de l'immigration, effectués à diverses reprises depuis la fin de la seconde guerre mondiale, ne donnaient pas leurs résultats selon l'origine ethnique. Cependant, au Québec comme ailleurs, les attitudes des Canadiens (majoritairement donc des francophones) varient surtout en fonction de la conjoncture économique et en particulier lorsque le spectre du chômage se fait sentir. Voir N. TIENHARA, *Vue des Canadiens sur l'immigration et les objectifs démographiques. Analyse des sondages Gallup d'après-guerre*. Étude sur l'immigration et les objectifs démographiques du Canada. Ottawa, Information Canada, 1974.

¹⁹ *Débats de l'Assemblée Législative du Québec*, vol. 2, n° 16, 17 février 1965, p. 649.

de l'immigration fut de dissiper l'idée d'une relation de cause à effet entre immigration et chômage.²⁰

Cette méfiance traditionnelle des francophones face aux immigrants, non pas en tant que personnes mais pour ce que ces derniers signifiaient de menaçant quant à l'épanouissement socio-culturel et économique de leur collectivité,²¹ a été renforcée depuis que leur taux de natalité a énormément baissé. Pour préserver leur place dans le Québec, les francophones doivent entre autres s'assurer de l'adhésion des immigrants, du moins en ce qui concerne l'aspect linguistique. Toujours est-il que si les tendances passées vers une anglicisation des immigrants persistent, de moins en moins de Montréalais auront pour langue maternelle le français.

La situation de Montréal, où la grande majorité des immigrants s'installent et où se trouvent la plupart des anglophones du Québec, ce qui permet d'entretenir tout un réseau institutionnel autonome, revêt une signification particulière, puisqu'elle oriente en même temps le choix des parents vers le secteur anglophone pour l'éducation de leurs enfants. D'autant plus que ce choix est effectué également par des immigrants tels que les Italiens qui, catholiques et de culture latine, sont ceux qui traditionnellement optaient pour l'intégration au groupe francophone. En 1962-63, seulement le quart (25,2%) des enfants d'immigrants italiens étaient inscrits au secteur francophone de la CECM, les autres réquantant le secteur anglophone. La situation s'est rapidement détériorée, et en 1971-72, 10,7% des enfants italo-phones choisissaient l'instruction en français.

En 1967, le Comité inter-ministériel sur l'Enseignement des langues aux néo-canadiens, ayant analysé les effectifs scolaires de Montréal, constate que 90% des enfants néo-canadiens se dirigent vers l'école anglaise, catholique ou protestante. Bien sûr, avant la fin des années 60, aucun sérieux effort n'avait été entrepris pour l'enseignement du français aux immigrants et à leurs enfants.

Dans ces conditions, l'immigrant devient "l'enjeu" du conflit latent qui oppose les francophones aux anglophones du Québec, les premiers craignant leur lente disparition comme entité culturelle distincte en Amérique du Nord, les seconds luttant pour sauvegarder leurs privilèges de groupe socio-économique favorisé. La langue est devenue le symbole des positions de domination ethnique dans les échelles de stratification sociale. Cela nous conduit à poser le problème de l'action du gouvernement du Québec envers les immigrants.

4. *Enjeu linguistique et politique gouvernementale au Québec*

Bien que l'AANB confère au gouvernement fédéral la primauté en matière d'immigration, le gouvernement québécois (comme tous les autres gouverne-

²⁰ Ministère de l'Immigration du Québec, *La conjoncture économique et l'immigration au Québec*. Commissariat général, novembre 1970.

²¹ Il est révélateur à cet effet qu'en 1965 la motion Loubier demande la création d'un ministère provincial de l'immigration afin "que l'immigrant ne soit pas, entre les mains de l'autorité fédérale, un moyen de modifier la composition culturelle de la communauté québécoise". *Débats de l'Assemblée Législative du Québec*, vol. 2, n° 12, 10 février 1965, p. 463.

ments provinciaux) conserve un certain nombre de pouvoirs. Il peut en particulier adopter des mesures en ce qui concerne le recrutement, l'accueil, l'établissement et l'intégration des immigrants; à condition bien sûr que ces mesures soient compatibles avec celles adoptées par le gouvernement fédéral. Il peut avoir son propre service et ses propres agents d'immigration à l'étranger. Il peut aussi habiliter certains corps professionnels qui relèvent de sa juridiction à restreindre l'admission des immigrants à la pratique des professionnels (selon des critères de qualification, de mérite professionnel, de connaissance linguistique, d'option politique, d'origine ethnique ou de citoyenneté).

Cependant, le gouvernement québécois s'est jusqu'à fort récemment complètement désintéressé de la question et n'a légiféré en cette matière qu'à de rares occasions, notamment lors de l'octroi des terres gratuites (homesteads),²² de la "Loi sur les enfants immigrants",²³ ainsi que, indirectement, lors de la "Loi sur la discrimination dans l'emploi"²⁴ adoptée en 1964. En réalité, jusqu'en 1968, date à laquelle fut créé le Ministère de l'immigration, toute mesure en matière d'accueil et d'intégration des immigrants était laissée à l'initiative d'organismes privés. Aucun effort sérieux n'a été entrepris pour l'enseignement du français aux immigrants ou à leurs enfants; souvent même on leur en interdit l'accès (la CECM - Commission des écoles catholiques de Montréal - n'a commencé à accepter officiellement les enfants non-catholiques qu'en 1969). Le Québec n'a véritablement pris conscience de l'impact de l'immigration sur son évolution économique et sociale que lors de la période de la "Révolution tranquille" des années soixante. Il s'y trouve confronté à des changements socio-économiques et politiques très importants, concrétisés par l'accélération du mouvement de mobilité socio-professionnelle des Québécois francophones, l'essor des nouvelles classes moyennes et le succès grandissant des thèses indépendantistes.

Depuis cette prise de conscience, les mesures gouvernementales en matière d'immigration se succèdent (lois 63, 64, 250, 22, 101), les unes allant à chaque fois un peu plus loin que les autres dans la poursuite d'un double objectif: assurer la suprématie de la langue française et orienter l'insertion des immigrants vers la communauté francophone. Après une entente avec le gouvernement fédéral survenue en 1971, des "agents d'orientation" du Québec opèrent dans les bureaux fédéraux de l'immigration à l'étranger dans le but d'informer les futurs immigrants des conditions socio-économiques du Québec. Depuis 1979,

²² La "Loi des sociétés de colonisation" adoptée en 1914 permet à des sociétés incorporées, après approbation de l'autorité ecclésiastique dont elles relèvent, d'obtenir pour leurs membres l'octroi de terres gratuites. Cette loi, qu'on retrouve en 1941 et 1964 (*Statuts refondus du Québec 1964*, chap. 104, act. 2) se basait sur une mesure analogue qui remonte à l'Acte de 1875.

²³ On l'a retrouvée dans les Statuts refondus du Québec en 1941 et en 1964 (chap. 219) et elle a pour but d'empêcher l'entrée au Québec des enfants orphelins qui ne seraient pas de "bonnes moeurs".

²⁴ Cette loi interdit toute discrimination en matière d'emploi, qu'elle soit basée sur le sexe, la religion, la langue ou l'origine ethnique.

l'entente "Cullen-Couture" du nom des ministres canadien et québécois responsables en matière d'immigration, accorde au Québec le droit d'acceptation ou de refus des immigrants "indépendants" selon des critères qui lui sont propres. Ces critères sont linguistiques, relatifs à la connaissance de la langue française, mais surtout économiques, tenant compte de la capacité de l'immigrant à s'insérer rapidement dans le marché du travail québécois. Ils sont les suivants: instruction et formation; demande de la profession; compétence professionnelle; emploi réservé; demande régionale; âge; connaissance du français et (ou) de l'anglais; parent au Canada; qualités personnelles.

Précisons, cependant, que cette entente ne s'applique pas dans le cas des immigrants "parrainés" qui, en vertu du principe de la réunification de la famille, peuvent être invités par des parents déjà installés au Québec, qu'ils soient immigrants reçus ou devenus citoyens canadiens; elle ne s'applique, par conséquent, qu'à une faible partie du mouvement migratoire. Les premières actions gouvernementales portèrent tout naturellement sur l'aspect le plus visible des rapports entre les deux groupes ethniques fondateurs, l'aspect linguistique.

Une première tentative en ce sens fut l'adoption en 1969 de la Loi 63 (*Loi pour promouvoir la langue française au Québec*), dont l'objectif est de favoriser le processus de francisation de l'économie et de l'industrie et de faire du français la langue du travail. Cette loi, de caractère uniquement incitatif, accordait par ailleurs aux parents la liberté de choix de la langue d'enseignement, qu'elle que soit leur origine ethnique ou linguistique.

La Loi 22 (*Loi sur la langue officielle*) adoptée en 1974 intervient dans le domaine scolaire et voulait orienter les enfants immigrants non-anglophones (définis comme tels à la suite de tests linguistiques) vers le système scolaire français.

Adoptée en 1977, après maints débats publics, la Loi 101 (*Charte de la langue française*) est la législation la plus récente en matière linguistique au Québec. Cette loi dépasse le niveau de la langue de l'enseignement et concerne également la langue de l'administration publique, de la justice, du commerce, des entreprises, des associations professionnelles, etc., bref de tous les domaines de la vie sociale, dans le but d'instaurer un unilinguisme français au Québec. Malgré le fait qu'elle protège la garantie entièrement des droits linguistiques de la minorité anglophone du Québec, cette loi bouleverse radicalement les habitudes et les comportements linguistiques traditionnels. L'orientation très nette vers la francisation du Québec qui caractérise la Loi 101 explique la très vive opposition qu'elle rencontra au sein des communautés culturelles. De nombreux parents italiens et grecs allèrent même jusqu'à inscrire illégalement leurs enfants au secteur anglais de l'enseignement. Quelque 3.000 enfants sont actuellement dans cette situation, leurs parents étant convaincus qu'un futur changement de gouvernement légaliserait leur situation en leur accordant une "amnistie".

Pourquoi le gouvernement provincial (quel que soit le Parti au pouvoir — la Loi 63 était déposée par l'Union nationale, la Loi 22 par le Parti libéral et la Loi 101 par le Parti québécois) juge-t-il nécessaire de centrer ses efforts sur un aspect limité du culturel, la question linguistique, et pourquoi les réactions des différentes parties intéressées sont-elles si vives? La réponse réside

dans la double prise de conscience par les Québécois francophones, venue malheureusement un peu tard, qu'ils ont d'une part désormais besoin de l'apport linguistique des immigrants et que, d'autre part, ils ne peuvent l'obtenir sans avoir recours à des lois.²⁵

Cependant, le législateur québécois, tout en montrant l'intention de protéger et laisser s'épanouir la langue française, veut éviter l'étouffement des autres cultures ethniques. Les francophones ont si longtemps constitué une minorité luttant pour sa survie ethnico-culturelle qu'ils pouvaient difficilement, sur le plan idéologique autant que politique, prendre des mesures qui voueraient les autres communautés culturelles à la disparition.

Il est significatif à cet égard de voir la place qu'accorde la Politique québécoise de la langue française (document ayant servi de base à la Loi 101) au principe du "respect des minorités, de leurs langues et de leurs cultures". Ce principe ne s'adresse pas à la seule minorité anglaise mais à toutes les minorités ethniques du Québec. Dans ce texte on réfute le modèle du "melting pot" comme objectif souhaitable ou même acceptable par la société québécoise, on reconnaît comme indispensable l'enrichissement apporté par la diversité ethnique et l'on déplore "le peu de soutien offert jusqu'à maintenant par le gouvernement québécois" aux efforts de maintien de la langue et de la culture ethniques.

En conformité à ses options, le gouvernement du Parti québécois (des 1976 à maintenant) fut le premier gouvernement au Québec à avoir élaboré et mis en oeuvre une telle politique à l'intention des communautés culturelles.

Cette politique, concrétisée en un "plan d'action", fut rendue publique en fin de premier mandat, peu de temps avant les élections québécoises d'avril 1981; elle s'intitule "Autant de façons d'être Québécois".²⁶ Tout en y affirmant la suprématie de la culture française au Québec, on pose également le droit des groupes ethniques au maintien de leurs traditions culturelles, que l'on voudrait garder originales et vivantes. Ce "plan d'action", réalisé à la suite de vastes consultations auprès des milieux intéressés, s'inscrit dans la foulée du "Livre blanc sur la politique québécoise du développement culturel" publié en 1978. On y réaffirme bien sûr la volonté de maintenir et de consolider les institutions anglophones déjà existantes (écoles, collèges, universités, hôpitaux, centres d'accueil, média d'information, bibliothèques, associations, etc.). Mais l'intérêt qu'il présente provient surtout du fait que l'ensemble des mesures concrètes préconisées dépassent le seul aspect d'un appui financier à l'effort culturel des communautés ethniques, considéré comme un apport enrichissant à la société québécoise. Elles visent à remédier à des problèmes d'ordre social: information, en langue ethnique, sur les droits et les devoirs des résidents au Qué-

²⁵ Pour une analyse détaillée de la question linguistique québécoise et plus particulièrement de la législation linguistique voir J.-C. CORREIL, *L'Aménagement linguistique du Québec*. Collection langue et société. Montréal, Guérin, 1980. Ainsi que J.-C. GEMAR, *Les trois états de la politique linguistique du Québec*. Dossier du Conseil de la langue française, Editeur officiel du Québec, 1983.

²⁶ Gouvernement du Québec, *Développement culturel et scientifique*. 1981.

bec; amélioration de la condition féminine; accessibilité à la fonction publique ainsi qu'aux domaines de la santé et des services sociaux; accessibilité aux programmes économiques; etc.

Ainsi l'évolution récente des politiques gouvernementales au Québec vis-à-vis des questions ethniques dépasse le seul aspect de la perpétuation du folklore: le maintien des spécificités culturelles est encouragé et favorisé mais, au contraire de la politique de "multiculturalisme" du gouvernement fédéral, il ne s'y limite pas; il exige en retour une plus grande implication dans la vie de la communauté francophone.

L'enjeu est donc de taille pour les groupes ethniques. Il dépasse les simples préoccupations économiques concernant le support financier de leurs institutions: il se trouve au niveau politique et social, et signifie une réorientation de leur comportement d'intégration et d'action collective. Percevant la francisation de la société québécoise comme une entrave importante à la mobilité sociale qu'ils cherchent à réaliser en émigrant, ils résistent à cette évolution, l'anglicisation étant à leurs yeux une condition *sine qua non* de la "réussite" en Amérique du Nord. A cela il faut ajouter les craintes entretenues par les groupes ethniques, et soigneusement alimentées par toute une presse anglophone, au sujet du nationalisme des francophones qui pourrait ramener à des vues moins larges le gouvernement souverainiste, une fois en position de force. De sorte que les politiques gouvernementales actuelles sont à la fois appréciées, en ce qui a trait à l'amélioration des conditions d'insertion dans la vie québécoise, et craintes quant à l'évolution qu'elles signifient en matière d'intégration. Ces réactions, qui restent malgré tout assez vives pendant cette période de transition, s'estomperont probablement au fil des ans, au fur et à mesure que l'évolution du Québec francophone s'imposera dans la perception des groupes ethniques comme un phénomène irréversible.

Les immigrés en Wallonie

1. Introduction historique

Au début du vingtième siècle, par rapport à son territoire et à sa population, la Wallonie est la première puissance industrielle du Monde. Il se produit par conséquent en sa faveur un appel de main-d'oeuvre.²⁷ Il y a évidemment libre circulation interne de la main-d'oeuvre en Belgique de sorte

²⁷ Le peuplement de la Wallonie n'avait pas été sensiblement modifié depuis qu'au sixième siècle s'est fixée, à sa limite nord, la frontière linguistique qui sépare le monde germanique du monde roman et l'on peut dire que jusqu'au début du vingtième siècle le nombre de Wallons qui ont émigré est supérieur au nombre d'immigrants en Wallonie. Les Wallons ont émigré pour des causes diverses, raisons politiques, raisons religieuses, raisons économi-

que les immigrés vers le bassin industriel charbonnier et sidérurgique du sillon Sambre-Meuse sont d'abord des ruraux de Wallonie et ensuite de Flandre. Dès cette époque, l'immigration n'est pas "de peuplement", mais elle est "d'emploi".

C'est au lendemain de la première guerre mondiale que les sources nationales de main-d'oeuvre industrielle nouvelle étant progressivement taries, l'Etat belge a fait appel à la main-d'oeuvre étrangère. L'entre-deux guerres connaît une immigration italienne et polonaise jusqu'à la crise des années 30. Ce phénomène ne fera que s'accroître au lendemain de la deuxième guerre mondiale en liaison avec les bouleversements démographiques qu'elle a entraînés.

L'immigration sera alors considérable sur la base d'accords bilatéraux conclus avec des Etats de plus en plus éloignés culturellement et géographiquement, dans lesquels la majorité de la population active vit du secteur primaire, tandis que le sous-emploi reste particulièrement aigu. Quant en 1945, il s'agit de recruter de la main-d'oeuvre pour les charbonnages et l'industrie lourde, c'est d'abord à l'Italie que l'on fait appel. A la gare de Milan fonctionne un énorme service de transit d'hommes venus du nord-est, la Vénétie, et surtout du sud, le Mezzogiorno, alors qu'à l'intérieur même de l'Italie, il n'y a pas encore de libre circulation des salariés de province à province.

Cette vague d'immigration compte aussi nombre de personnes déplacées du fait de la deuxième guerre mondiale, Polonais et Ukrainiens en particulier. Plus tard, des accords sont ensuite conclus avec la Yougoslavie, l'Espagne, le Portugal, les trois Etats du Maghreb, la Grèce et finalement la Turquie.

A. Gomez-Saturnino a démontré la corrélation positive entre immigration et haute conjoncture économique.²⁸ De prime abord, la politique belge d'immigration de travailleurs pour les secteurs lourds traditionnels, charbonnages, sidérurgie, travaux publics, ne semble pas contraire aux intérêts de la Wallonie. En y regardant de plus près, on peut cependant se demander si la Wallonie, faute de ces manoeuvres étrangers, ne se serait pas orientée vers les secteurs de haute technicité à main-d'oeuvre très qualifiée qui lui font cruellement défaut.

L'immigration en Wallonie, flamande jusqu'en 1914, italienne et polonaise de 1920 à 1930, d'origine très diverse de 1945 à 1975, a évité à la Wallo-

ques... Nombre de Huguenots parmi eux, au cours des guerres de religion à la fin du seizième siècle, ont dû chercher refuge aux Pays-Bas, en Allemagne et en Scandinavie. Ce sont certains d'entre eux, compagnons de Pierre Minuit et du Comte d'Avesnes qui ont fondé New York.

Au siècle suivant, c'est un Wallon, le Père Hennepin qui découvrait le Mississipi et ce sont les compagnons de de Geer qui fondaient en Suède l'industrie métallurgique. Ils comptent aujourd'hui plus de cent mille descendants en Scandinavie. Plus tard, au fil des siècles, nombreux furent ceux qui se laissèrent attirer comme artistes, comme écrivains, comme inventeurs par Paris, leur capitale intellectuelle et culturelle naturelle. A la fin du dix-neuvième siècle, nombreux furent aussi les artisans, verriers notamment, appelés aux Etats-Unis par une expansion industrielle considérable alors que chez nous on connaissait la crise. C'est ainsi que des milliers de Wallons du Wisconsin ont entretenu jusqu'à aujourd'hui leur dialecte.

²⁸ *L'immigration en Belgique de 1920 à 1981: fluctuations économiques, rapports sociaux et législation.* (Mémoire), Bruxelles, ICHEC, 1982.

nie une catastrophe démographique et un déséquilibre de population par rapport à la Flandre, plus grave encore que celui que l'on connaît aujourd'hui,²⁹ avec 57,3% de la population du Royaume en Flandre, 32,7% en Wallonie — y compris la région de langue allemande — et 10,1% à Bruxelles-Capitale.

2. *Expression juridique des politiques d'immigration*

Examiner les aspects juridiques du problème, d'abord la réglementation officiellement intitulée "sur la main-d'oeuvre étrangère" telle qu'elle est coordonnée par l'arrêté royal du 6 novembre 1967, c'est permettre de comprendre la politique d'immigration belge axée sur le recrutement de travailleurs et nullement sur la citoyenneté.

Ledit arrêté établit la gradation suivante des catégories de permis de travail: celle des permis C qui donnent moins de garantie parce qu'il s'agit de travaux temporaires ou saisonniers réservés exclusivement à des dockers et travailleurs des ports, à des aides ménagères, à du personnel de renfort de l'industrie hôtelière, à du personnel soignant à domicile... etc. La deuxième catégorie est celle des permis B accordés uniquement pour une période d'un an, renouvelable, permis limités soit à un employeur, soit à une branche d'activité. Lors des périodes d'immigration massive dans l'industrie charbonnière et l'industrie lourde, les permis B étaient destinés précisément à assurer la main-d'oeuvre nécessaire dans ce type d'activité. Et ce n'est qu'après cinq ans dans ce secteur que l'on peut avoir accès au permis A, de portée générale, attribué par périodes de cinq ans et valable pour tous les types d'activités.

Toutefois, il y a des régimes plus favorables d'une part pour les citoyens des Pays-Bas et du Luxembourg traités véritablement comme les Belges et d'autre part, sur la base de la libre circulation de la main-d'oeuvre, voire du droit d'établissement dans la cadre des Traités de Paris (1951) et de Rome (1957) créant les Communautés Européennes. Le système était donc clair. On recrutait avec permis C et permis B et après un certain nombre d'années de travaux durs, il y avait une possibilité d'accès à l'ensemble du marché du travail.

Quant aux travailleurs indépendants, en vertu de la loi du 19-02-1965, s'ils sont étrangers, ils sont tenus d'être titulaires d'une carte professionnelle délivrée par le ministère compétent. Ces cartes sont renouvelables de cinq en cinq ans. Ces dispositions sont essentiellement valables pour les commerçants.

Mais, à côté de cet aspect économique qui est évidemment dominant dans le système belge, figure la loi qui a pour objet l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers. Cette loi, promulguée le 15 décembre 1980 et entrée en vigueur le 1er juillet 1981, fondait en un texte

²⁹ R. ANDRÉ, *La population de la Wallonie dans la dualité démographique de la Belgique*. Charleroi, Institut J. Destrée, Bruxelles, Fondation C. Plisnier, 1983; J. E. HUMBLÉ, *Wallonie, au 2000, une politique de population?*, «Wallonie 1983», 1, pp. 3-13; A. LAMBERT, *Dynamique démographique des populations belges et étrangères dans les trois régions de la Belgique*, «Wallonie 1981», 6, pp. 483-506.

unique diverses dispositions législatives et réglementaires antérieures compte tenu de la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et des directives des Communautés Européennes.

Elle vise à limiter les interprétations abusives de l'Office des Etrangers et elle rend, ainsi, moins précaire la situation juridique des immigrés. D'autre part, limitée aux conditions d'accès et de séjour, elle ne s'intègre pas dans un ensemble juridique qui serait constitutif d'un statut pour l'immigré. Ce statut devrait permettre une intégration de l'étranger dans la société par une participation à la vie politique et sociale.⁹⁹

Ce projet est d'ailleurs l'aboutissement du cheminement parlementaire de divers textes étudiés dès 1971. C'est dire qu'un effort lent et méritoire a été fait pour assurer aux étrangers certaines protections; même si la loi est imparfaite, elle fut votée presque unanimement. Le sénateur Humblet, à la tribune du Sénat, déclare que pour ne pas empêcher le caractère unanime du vote, il s'exprimait positivement malgré les lacunes de la loi.

En réalité, cette loi du 15 décembre 1980 tient mal compte de ce que, en vertu de la loi spéciale du 8 août 1980, l'accueil et l'intégration des immigrés sont de compétence communautaire (communautés française ou néerlandaise). La loi du 15 décembre 1980 distingue:

- 1° l'accès au territoire de l'Etat belge pour une durée de moins de trois mois;
- 2° les conditions d'obtention d'une autorisation de séjour de plus de trois mois;
- 3° l'autorisation d'établissement.

Mais cette loi présente des lacunes:

- a) Elle est muette sur le sort réservé aux apatrides et n'a pas défini clairement la situation du réfugié pendant l'examen de son dossier.
- b) Elle est insuffisamment précise sur la notion de regroupement familial. Il semble que l'application faite anticipativement par l'Administration des textes votés permette d'avoir des inquiétudes à ce sujet.
- c) Il y a interférence aux dépens des étrangers entre le pouvoir national de la police des étrangers et les pouvoirs des autorités régionales chargées de la politique de l'emploi.
- d) Enfin, la loi n'étant pas explicite quant aux notions d'ordre public et de sécurité nationale, les étrangers risquent d'en pâtir. Il subsiste en effet un danger d'expulsion sur cette base.

Le grand mérite, au contraire de cette nouvelle législation, est la possibilité d'un recours administratif vis-à-vis de décisions concernant les étrangers et en particuliers celles qui prévoient l'expulsion de ceux qui ne remplissent plus les conditions subordonnées au séjour: qualité d'étudiant, détention d'un permis de travail, etc. Ces dispositions sont importantes dans la mesure où désormais les étrangers échappent à l'arbitraire de l'administration, de la police des étrangers qui antérieurement pouvaient prendre des mesures d'expulsion non contradictoires sans possibilité de recours.

⁹⁹ A. GOMEZ-SATURNINO, *op. cit.*, p. 4.

Une autre disposition législative est importante. C'est celle qui a pour objet l'acquisition de la nationalité belge. Faisons observer à ce propos que de toute évidence c'est de citoyenneté qu'il faudrait parler et non de nationalité; on est en effet citoyen d'un Etat, on appartient à une nation ou à un peuple, or, comme chacun le sait, la Belgique compte, comme le Canada, plusieurs peuples.

La loi belge distingue la naturalisation ordinaire de la grande naturalisation. Qu'il s'agisse de l'une ou de l'autre, en principe, la double nationalité est exclue. La naturalisation ordinaire peut être obtenue après six ans de séjour en Belgique pourvu qu'en outre:

- l'on s'y soit établi avant l'âge de 25 ans,
- ou que l'on soit le conjoint d'une personne belge de naissance,
- ou que l'on ait des enfants mineurs nés en Belgique,
- ou encore que l'on soit propriétaire d'un immeuble,
- ou que l'on soit ressortissant d'un état membre des Communautés Européennes,
- ou encore que l'on soit reconnu comme réfugié.

Quant à la grande naturalisation, elle est subordonnée à dix ans au moins de résidence habituelle continue en Belgique. Les effets de l'une et de l'autre sont fort semblables à ceci près que si la naturalisation ordinaire attribue la qualité d'électeur, elle ne donne pas accès à des fonctions de l'Etat. Toutefois, il ne suffit pas d'apporter la preuve de ce que l'on remplit les conditions de durée de séjour pour obtenir automatiquement la naturalisation qu'elle soit grande ou ordinaire.

Après l'introduction d'une demande formelle de naturalisation, une enquête est ouverte à l'initiative du ministre de la justice. L'enquête est effectuée à la fois par la police des étrangers et par la gendarmerie dépendant du ministère de l'intérieur. Ces autorités de police établissent des rapports, après enquête approfondie, notamment sous l'angle du casier judiciaire et il est courant que ces enquêtes durent près de deux ans. Ensuite, une commission de la Chambre et, ultérieurement, une commission du Sénat examinent cas par cas les dossiers des requérants et les deux Chambres émettent un vote. C'est dire que l'acte de naturalisation prend la forme d'une loi dans le système bicaméral belge particulièrement lent.

L'on se rend compte par conséquent du caractère restrictif de ces mesures, sauf pour les enfants nés en Belgique ou y ayant résidé cinq ans avant l'âge de 16 ans ou de 13 à 16 ans. Pour les adultes les conditions sont draconiennes et si on n'écarte guère plus de 10% de ceux qui ont introduit une demande de naturalisation, le nombre des "naturalisés" est finalement très restreint comme l'indiquent les chiffres du Tab. 2.

A la suite d'une communication gouvernementale de mars 1983, le gouvernement a déposé un nouveau projet de loi relatif à certains aspects de la condition des étrangers et instituant le Code de la nationalité belge (projet "GOL" n° 660).

Celui-ci prévoyait des mesures restrictives quant à l'accès des étrangers au territoire, au regroupement familial et au statut des étudiants, tandis qu'il raccourcissait par un statut de la nationalité, les conditions d'obtention de

Tab. 2: *Nombre de naturalisations accordées*

Années	Grande naturalisation		Naturalisation ordinaire	
	Ressortissant CEE	Non ressortissants CEE	Ressortissant CEE	Non ressortissants CEE
1970	144	150	843	1.359
1971	58	73	352	562
1972	112	225	276	468
1973	346	547	476	667
1974	240	405	502	693
1975	208	203	689	783
1976	136	99	432	457
1977	214	167	573	711
1978	378	350	574	824
1979	293	254	713	679
Total en 10 ans	2.129	2.473	5.430	7.203
		4.602		12.633

celle-ci, tout en la subordonnant à une volonté d'intégration, et en la rendant non définitive. De surcroît, il permet de limiter le nombre d'étrangers dans certaines communes. Ce projet, qui permettra de corriger de rares abus, vise essentiellement à donner satisfaction à des milieux xénophobes bruxellois. L'opinion publique s'est divisée à ce propos et de longues grèves de la faim ont été organisées par des étudiants à Bruxelles et dans toutes les universités de Wallonie. Cela n'a pas empêché le vote du projet, d'abord à la Chambre et, ensuite, au Sénat, le 21 juin 1984, ni, par conséquent, son entrée en vigueur.

Il faut enfin citer une loi antérieure, celle du 30 juillet 1981, contre le racisme et la xénophobie, fruit de longs débats puisque ses origines remontent à 1966. La crise de plus en plus aiguë depuis 1974 en rendait en effet urgente la nécessité d'autant plus que le nombre d'immigrés clandestins est important depuis 1979.

3. *Différenciations socio-professionnelles et techniques*

Il y a lieu maintenant d'examiner quantitativement comment se répartissent ces immigrés constituant aujourd'hui 13,5% de la population de la Wallonie qui compte trois millions trois cent mille habitants. Le premier recensement entrepris au lendemain de la guerre en 1947 dénombrait pour la Belgique, 367.619 étrangers principalement localisés en Wallonie. Jusqu'à la fin de 1961, la population immigrée restera stationnaire en Flandre et à Bruxelles, l'essentiel de sa progression étant enregistrée en région wallonne.

Tab. 3: Evolution de la population étrangère et répartition suivant les régions

	Royaume (R)	Bruxelles			Wallonie			Flandre		
	Nombre	Nombre	% pop.	% immigr. (R)	Nombre	% pop.	% immigr. (R)	Nombre	% pop.	% immigr. (R)
1947	367.619	70.880	7,4	19,2	194.012	6,5	52,8	102.727	2,2	28
1961	453.486	68.989	6,7	15,2	282.698	9,1	62,3	101.799	2	22,5
1970	696.282	173.507	16,1	24,9	358.746	11,4	51,5	164.029	3	23,6
1978	876.577	227.741	22,4	26	418.241	12,9	47,7	230.595	4,1	26,3
1980	903.736	239.957	23,9	26,6	423.589	13,5	46,9	240.190	4,5	26,6

En 1961, quand on n'était pas encore dans une société post-industrielle et alors que le produit intérieur brut moyen était encore légèrement inférieur en Flandre par rapport à la Wallonie, celle-ci comptait 62% des immigrés du Royaume. Elle en compte 51,1% en 1970 alors même que la Flandre la dépasse quant au P.I.B. et le pourcentage est de 46,5 dans la présente société post-industrielle. A la fin de 1978, les immigrés représentaient un habitant sur 5 à Bruxelles, un habitant sur 8 en Wallonie et un habitant sur 25 en Flandre.

Tab. 4: Principales nationalités selon l'importance de leurs effectifs et répartition par régions

Nationalités	Répartition selon la région de résidence			
	Région Wallonne		Région Bruxelloise	
	Chiffres	%	Chiffres	%
1. Italiens	213.409	52,44	35.809	15,05
2. Marocains	17.124	4,29	57.874	24,33
3. Français	60311	14,98	25.759	10,83
4. Néerlandais	7.405	0,22	4.566	1,92
5. Turcs	17.076	4,23	15.820	6,65
6. Espagnols	19.338	4,74	28.156	11,84
7. Allemands (RFA)	11.659	2,81	4.077	1,71
8. Britanniques	5.497	1,33	7.093	2,98
9. Grecs	7.735	1,94	9.629	4,05
10. Américains	5.043	1,22	2.677	1,10
11. Algériens	6.731	1,65	2.229	0,94
12. Portugais	3.460	0,81	4.793	2,01
13. Zaïrois	2.528	0,62	4.992	2,10
14. Polonais	5.234	1,33	954	0,04
15. Tunisiens	1.681	0,44	3.190	1,30
16. Luxembourgeois	3.252	0,85	1.890	0,79
17. Yougoslaves	2.011	0,51	2.594	1,10
18. Suisses	889	0,22	1.298	0,06
19. Japonais	74	0,0	1.489	0,06
20. Danois	308	0,08	726	0,30
21. Divers	17.393	4,26		
Totaux	390.765	100	237.875	100

Tab. 5: Répartition par statuts professionnels (en %) - 1977

Statut professionnel	Bruxelles		Wallonie		Flandre		Royaume	
	H	F	H	F	H	F	H	F
Employeurs et indépendants	11,8	9,6	7,4	10,1	11,4	11,9	9,6	10,9
Employés	25,2	31,4	14,8	32,6	25,9	35,9	20,5	32,9
Ouvriers	62,5	54,9	77,3	52,7	62,2	46,3	69,4	52,1
Apprentis	0,5	4,1	0,5	4,6	0,6	5,9	0,5	4,7
	100	100	100	100	100	100	100	100

Les origines ethniques des communautés immigrées sont donc très différentes d'une région à l'autre. En Wallonie, plus de la moitié des étrangers sont des Italiens et 75% sont des ressortissants de la CEE. Mais, à côté de l'importance numérique quantitative, il importe de voir clair dans le type d'activité économique.

Cette répartition est influencée par l'exclusion des étrangers de la fonction publique, y compris, sauf exceptions des régies para-étatiques et de l'enseignement. En 1977, les immigrés représentaient en Wallonie 12,8% de la population active masculine et 10,4% de la population active féminine. A Bruxelles, respectivement 22,9% et 16%.

Mais cette population active immigrée est évidemment surtout présente dans les secteurs délaissés de la main-d'oeuvre nationale c'est-à-dire le secteur primaire à l'exception de l'agriculture restée très nationale et qui ne compte plus que 3,8% de la population active totale et le secteur secondaire, le secteur tertiaire ne comptant comme étranger que des immigrés "de luxe", agents d'organisations internationales essentiellement les Communautés Européennes, l'OTAN et le SHAPE et cadres de sociétés multinationales.

La répartition des étrangers entre les divers secteurs socio-professionnels est donc très différente de celle des nationaux. Quant aux secteurs où les ouvriers étaient occupés en 1977, les pourcentages de la population salariée masculine étaient les suivants.

La main-d'oeuvre féminine étrangère de statut ouvrier est concentrée dans sept secteurs qui regroupent à eux seuls 87% des ouvrières immigrées à Bruxelles, 84% de celles de Wallonie et 88% de celles de Flandre.

Les immigrés sont donc largement représentés dans des secteurs de base de l'économie. Ils assurent la plupart du temps des fonctions de faible qualification mais néanmoins indispensables. Les ouvriers étrangers, le plus souvent peu qualifiés sauf ceux de la deuxième génération, travaillent dans des secteurs tel le bâtiment, fort atteints par le chômage qui d'ailleurs est en corrélation positive avec l'absence de qualification, et cela contribue à expliquer certaines difficultés dont nous ferons état.

Tab. 6: *Ouvriers étrangers dans le total de la population salariée masculine en % en 1977*

Branches d'activités	Bruxelles	Wallonie	Flandre	Royaume
Industries extractives	—	43,9	32,8	36,9
Chimie-Caoutchouc	58,9	22,3	5,1	11,7
Verre-Céramique-Ciment	49	26,2	5,2	15
Métallurgie	—	30,8	4,4	23,2
Fabrications métalliques	48,2	23,2	5,4	13,2
Construction-bâtiment	53,8	21,7	4,1	12,9
Autres activités	31,1	12,7	4,1	9,1
Toutes branches	39,6	21,1	5,1	12,7

Tab. 7: *Ouvriers étrangers dans le total de la population salariée féminine en % en 1977*

Branches d'activités	Bruxelles	Wallonie	Flandre	Royaume
Alimentation, boissons, tabac	38,7	20,5	4,9	9,7
Textile	37,2	16,7	2,4	6,2
Vêtements-Cuir	35,7	20,7	2,6	7,1
Chimie-Caoutchouc	32,5	22,4	4	13,6
Fabri. métalliques	43	26	3,5	11,8
Commerce, banques, assurance	26,9	16,7	2,9	11,6
Services	32,5	12,8	2,7	10,5
Autres	28,7	17,3	3,4	11,8
Toutes les branches	32,2	17,3	3	10

Quant aux femmes immigrées, leur taux d'emploi professionnel est inférieur à celui des Belges: charges d'enfants, autre modèle culturel, absence de qualification. Un troisième élément intervient: le chômage est lié à l'âge. En janvier 1982, en Wallonie, 35% des chômeurs ont moins de 25 ans. Or les jeunes sont nombreux dans la population immigrée, et moins qualifiés que les Belges de sorte que le taux de chômage des jeunes étrangers est deux fois supérieur à celui des Belges. Il aurait fallu pouvoir faire place aux problèmes de logement et de mobilité sociale, ce qui nous conduirait trop loin.

4. *Problématique de l'intégration*

En Belgique, l'immigré n'est reconnu et accepté que comme travailleur. Traditionnellement, ses conditions de séjour sont liées à son statut de travailleur et limitées dans le temps sauf s'il est ressortissant d'un Etat-membre des

Communautés Européennes. Sauf cas très rares de réfugiés politiques dont le principal contingent a été l'arrivée de centaines de Hongrois au lendemain des événements de Budapest en 1956, l'immigration n'est pas celle d'hommes et de citoyens mais bien de travailleurs.

Le problème est redevenu d'actualité en 1986, à la suite du refus de responsables de communes d'accepter davantage d'immigrés sur leur territoire, c'est-à-dire de les faire figurer au registre de la population. Au début 1987, le gouvernement a donc été amené à créer un camp d'accueil de demandeurs du statut de réfugiés politiques; il s'agit essentiellement d'Asiatiques et d'Africains.

De même que dans la République Fédérale d'Allemagne où le terme qui désigne les immigrés est celui de travailleurs-hôtes, "Gastarbeitern", en Belgique on ne parle pas d'immigrés mais bien de "travailleurs immigrés". Les travaux sur la matière sont extrêmement nombreux, en particulier depuis la recherche du professeur Clemens de l'Université de Liège et de ses collaborateurs au début des années '50.¹¹

On peut dire que dans l'ensemble la population n'a pas eu de comportements xénophobes sauf à de rares exceptions aussi longtemps que le nombre d'immigrés était limité, que la distance culturelle vis-à-vis d'eux était réduite et que la situation économique était favorable. Quand ces trois facteurs ne sont pas modifiés, selon un processus classique de sécurisation par la recherche de "boucs émissaires", les comportements ont changé.

Dans beaucoup d'écoles de l'agglomération bruxelloise, la majorité des enfants sont des étrangers, d'origine très diverse; des mechoui sont organisés dans de petites rues surpeuplées de villes; beaucoup d'étrangers sont victimes du chômage, suite à leur manque de qualification et à leur travail antérieur dans des secteurs frappés par la crise et certaines idéologies aidant, la xénophobie apparaît. Elle est d'ailleurs encouragée et cultivée par quelques groupes d'extrême-droite et prend des formes diverses: inscriptions d'interdiction d'accès à des cafés ou lieux publics et réflexions négatives diverses à propos en particulier du grand nombre d'enfants étrangers, mais il n'est pas tenu compte du fait que ces derniers contribuent à la démographie de l'Etat d'accueil et de la Wallonie en particulier.¹²

Comme le souligne A. Gomez,¹³ d'aucuns considèrent que les immigrés: "volent les emplois des Belges", "abusent de la sécurité sociale", "sont facteurs de criminalité".

Le tableau suivant présente les résultats d'un sondage d'opinion représentatif et de qualité qui, malheureusement, ne fait pas place à certaines catégories d'immigrés: en particulier les Maghrébins et les Turcs. Les avis

¹¹ A. GOMEZ-SATORNINO, *op. cit.*, p. 4.

¹² *L'assimilation culturelle des immigrants en Belgique. Italiens et Polonais dans la région liégeoise*. Travaux du séminaire de sociologie de la faculté de droit de Liège, n° 3. Liège, Vaillant-Carmanne, 1953.

¹³ J. E. HUMBLET, *Le petit livre du jeune Wallon*. Couillet, J. Destrée, 2de ed., 1978, p. 79.

¹⁴ A. GOMEZ, *op. cit.*, p. 107.

défavorables l'emportent sur les avis favorables à partir de la catégorie classée onzième sur seize, celle des Italiens. La bonne position des Britanniques par rapport aux Allemands paraît indiquer que les stéréotypes nationaux jouent un rôle considérable, y compris et compte tenu de leur position d'alliés ou d'ennemis au cours de la deuxième guerre mondiale. Cette enquête, pas plus que d'autres, n'a pas pu être centrée sur les milieux où l'on est effectivement quotidiennement en contact avec des catégories spécifiques d'immigrés et il est évident que, dans un milieu de travail ou dans un quartier, les Italiens sont plus appréciés que ne le révèle l'enquête.

Tab. 8: *Attitude des francophones belges vis-à-vis des étrangers*
 ("Que vous inspirent les nationalités suivantes?")

	Grande ou assez grande confiance	Pas tellement ou pas du tout de confiance	Pas de réponse
Suisses	79,5	6,9	13,6
Britanniques	75,3	16,2	8,5
Français	72,8	21,9	5,3
Néerlandais	71,7	21,4	6,9
Américains	67,7	23,3	9
Danois	66,8	6,6	26,5
Allemands	58	34,6	7,4
Irlandais	52,7	20,1	27,2
Espagnols	47,9	35,9	16,1
Italiens	42,6	45,6	11,8
Portugais	41,2	30,2	28,6
Grecs	36,9	36,7	26,5
Japonais	35	52,1	12,7
Chinois	24,9	58	17,1
Russes	20,5	65,9	13,6

Source: Euro-baromètre n° 14, déc. 1980: traitement des données par le BASS.

Tab. 9: *A votre avis, quels étrangers aggravent les difficultés?*

	Oui	Non
les Français	15%	85%
tous	16%	84%
les Néerlandais	16%	84%
les Allemands	16%	84%
les Britanniques	17%	83%
les Espagnols	21%	79%
les Portugais	21%	79%
d'autres	21%	79%
les Grecs	22%	78%
les Italiens	22%	78%
les Algériens	36%	64%
les Turcs	40%	60%
les Marocains	42%	58%

Autre enquête, celle réalisée en 1985 par le Mouvement chrétien pour la Paix. " Citons-en deux questions et réponses. Malgré le titre "Immigrés en Belgique", il s'agit d'un sondage réalisé uniquement en Wallonie et à Bruxelles.

Pour l'ensemble de l'échantillon, 24% sont globalement pour le départ des immigrés; 33% seulement sont favorables au droit de vote de tous les étrangers aux élections communales; 45% ont le même avis en faveur de ressortissants d'Etats membres des Communautés européennes.

L'ensemble des travaux sur les travailleurs migrants indiquent en Wallonie une très bonne adaptation des immigrés sur les lieux de travail et dans les groupes sociaux les plus divers au point qu'à la deuxième génération bien souvent n'apparaît plus de différence sinon dans le patronyme.

Bien qu'en matière de permis de travail ou de conditions de séjour et de naturalisation, il n'ait jamais été question de distinctions quant aux traits somatiques, au fur et à mesure, répétons-le, que la distance culturelle s'accroissait par rapport aux immigrés, des comportements négatifs se manifestaient et c'est là qu'on dû intervenir les spécialistes de la sociologie criminelle établissant que si l'on compare ce qui est comparable: hommes séparés de leur famille, analphabètes, travailleurs manuels non qualifiés, subissant des conditions de logement difficiles, dans les quartiers de quart-monde des grandes villes, la délinquance n'est pas plus importante que celle des autochtones.

Il est évident, par ailleurs, que comme dans le cadre de l'Amérique du Nord, des liens avec la communauté d'origine ethnique ou religieuse, catholique, orthodoxe, musulmane, ont constitué un facteur d'adaptation, mais en même temps un frein à l'assimilation et c'est ici que l'on rencontre les difficultés et les obstacles majeurs.

Le premier tient à la citoyenneté. Nous avons vu que le système légal est restrictif mais dans le chef de beaucoup d'immigrés, les attitudes sont aussi réticentes. La grande majorité d'entre eux, même si en fait ils ne retourneront pas s'établir dans leur pays d'origine et n'y feront que des visites de plus en plus espacées à l'occasion de vacances, n'a pas fait le choix du pays d'accueil.

Compte tenu des mesures hostiles à la double nationalité, il va de soi par conséquent que l'on rechigne à la naturalisation. Nous l'avons vu, elle est facile pour les enfants nés et ayant grandi en Wallonie. Ils peuvent, à 16 ans, choisir la nationalité belge. Pourquoi ce système? Parce que c'est à 16 ans que l'on entre dans la "réserve de recrutement de l'armée" et l'on comprend que, compte tenu des servitudes que constituent le service militaire obligatoire et l'identification à un Etat, les jeunes immigrés ne se précipitent pas sur les formulaires de demande de nationalité belge.

De leur côté, les nationaux réchignent à voir attribuer des droits égaux aux leurs à ceux qui échappent aux obligations militaires. Même sur les lieux de travail, alors que pour l'élection des conseil d'entreprise dans les établissements occupant au moins cent travailleurs, les étrangers ayant un an de séjour dans le pays sont tant électeurs/éligibles; une étude de R. Bodarwe constate que pour les travailleurs immigrés, le rapport entre travailleurs occupés et élus aux conseils d'entreprise est le suivant.

¹¹ *Les immigrés en Belgique en temps de crise*. Liège, M.C.P., 1986, pp. 36 et 40.

Tab. 10: Rapport entre travailleurs occupés et élus aux conseils d'entreprise

	% du personnel occupé	indice	% d'élus
Ouvriers	7,7	49	3,8
Employés	1,3	62	0,8
Jeunes	1,0	80	0,8

Il y a évidemment sur-représentation des travailleurs de nationalité belge. Sur un autre plan, on a créé une participation volontaire des municipalités comptant une population importante de travailleurs immigrés ayant mis en place des conseils consultatifs pour immigrés, dont les membres sont élus au suffrage universel des immigrés. Cette formule, qui assure une certaine participation consultative et qui parfois est l'occasion de luttes électorales chaudes, dans une certaine mesure confirme le statut marginal des immigrés.

Compte tenu du caractère de la législation sur l'acquisition de la nationalité belge, basé sur le principe du *jus sanguinis*, compte tenu en outre des réticences des nationaux et des étrangers par rapport à la naturalisation, on était forcé de trouver des palliatifs. Nous venons d'en citer un, celui des *Comités consultatifs pour immigrés*, un autre fut le projet "Objectif 1982", de participation des immigrés aux élections municipales, par l'électorat, voire l'éligibilité. Le Conseil d'État a émis des réserves quant à la constitutionnalité d'une participation à l'exécutif communal, compte tenu des pouvoirs en matière d'état civil et de police des maires et des adjoints aux maires (bourgmestres et échevins).

Bien que l'on puisse très bien imaginer la possibilité d'être élu au Conseil communal sans participer à l'exécutif communal, les chances d'aboutissement d'"Objectif 1982" étaient presque nulles, sinon par rapport à 1988, année des élections municipales suivantes.

Même l'idée de rendre plus facile l'accès à la "grande naturalisation" ne plaît guère aux milieux d'immigrés. Difficulté d'inculturation? Volonté de rester identifié à un peuple déterminé dans un monde sociétal ou le pluri-ethnisme ne va pas de soi? Cela souligne en tout cas l'ambivalence du statut d'immigré en Belgique.

5. L'enjeu scolaire en Belgique

Bien que la présente étude couvre le Québec et la Wallonie, nous avons été amenés, en cours de travail, à inclure Bruxelles dans notre champ d'investigation. C'est en effet à Bruxelles, comme à Montréal, que les immigrés sont un enjeu majeur pour les deux communautés nationales rivales de Belgique, la française et la néerlandaise.

En 1979, 23% de la population bruxelloise était non belge; celle-ci représentait 43% des naissances et 7% des décès. Le français ayant plus de prestige que le néerlandais et nombre d'immigrés venant d'Etat maghrébins ayant suivi l'influence française, ce sont les écoles de langue française qui attirent d'avantage les étrangers.

Tab. 11: *Pourcentage d'étrangers dans les écoles pour l'année scolaire 1980-1981*

	Ecoles de langue française	Ecoles de langue néerlandaise
Ecoles maternelles	45,28%	8,9%
Ecoles primaires	55,11%	4,07%

La propagande en faveur des écoles néerlandaises à Bruxelles est intensive et la réglementation les favorise, les "normes" de création d'école et de nombre d'élèves par classe étant plus basses que pour les écoles françaises et le taux d'encadrement plus favorable.

Comment expliquer cette inégalité? De 1932 à 1971, le choix de la langue de l'enseignement n'était pas libre pour les Belges, sauf pour les enfants nés dans l'agglomération bruxelloise. La loi imposait l'école néerlandaise pour les enfants nés en Flandre, l'école française pour les enfants nés en Wallonie.

Une inspection tatillonne contrôlant dans les écoles quelle(s) langue(s) les enfants parlaient assurait le respect de la loi. La majorité flamande qui domine le parlement belge a admis, en 1971, "la liberté du père de famille" à Bruxelles-capitale en contre partie de normes plus favorables au profit de l'enseignement néerlandais, moins fréquenté. Le plus haut pourcentage d'étrangers dans l'enseignement maternel que dans l'enseignement primaire néerlandais est sans doute le signe d'un succès dans l'effort des milieux flamands pour attirer les étrangers. Les enfants d'immigrés sont donc un enjeu dans "la lutte pour Bruxelles", du moins les enfants d'immigrés "pauvres".

En effet, la plupart des enfants de milieux favorisés de pays occidentaux fréquentent soit des écoles des Communautés Européennes, soit des écoles nationales privées: américaines, britanniques, françaises, etc. non couvertes par les statistiques belges citées. Enfin, les données statistiques confirment que les enfants d'immigrés fréquentant les écoles belges subissent le poids du handicap culturel, familial et ethnique.

En 1980-1981, dans l'agglomération bruxelloise, l'enseignement secondaire francophone dit de type II comptait:

- en formation générale, 17% d'étrangers;
- en formation technique, 32,76% d'étrangers;
- en formation professionnelle, 44,62% d'étrangers; c'est-à-dire d'autant plus d'étrangers qu'il s'agit d'enseignements moins prestigieux offrant moins de débouchés sur les études longues.

Le handicap culturel est d'ailleurs accentué par la législation scolaire primaire à Bruxelles sur l'enseignement des langues: dès la 3^{ème} année primaire, étrangers comme Belges doivent, en principe, suivre 4 heures par semaine de "2^{de} langue nationale". C'est-à-dire que dès 8 ou 9 ans de jeunes Maghrébins ou Turcs, souvent enfants d'illettrés, s'exprimant en famille dans un dialecte turc, arabe ou berbère et n'ayant pas encore pu maîtriser la langue de l'enseignement choisi, français ou néerlandais, doivent consacrer 1/7^{ème} du temps scolaire à une troisième langue.

Voilà qui appuie l'hypothèse selon laquelle les immigrés en Belgique ne bénéficient pas d'une politique faite pour eux. Les immigrants sont un élément important des enjeux nationaux en Belgique et leur présence est positive pour la Wallonie, en raison:

- de leur jeunesse et par conséquent de leur dynamisme;
- de leur apport démographique: naissances, population active;
- de leur contribution à la fixation du nombre des membres du Parlement (9 députés en Wallonie pour 5 en Flandre, en raison du nombre d'étrangers);
- de leur diversité culturelle.

Elle est plutôt négative quant aux immigrés récents car beaucoup d'entre eux manquent de qualification professionnelle. C'est toutefois à Bruxelles que l'enjeu est majeur, notamment sous l'angle scolaire. Se greffe sur ce problème la question du droit de vote. Il n'est pas évident vu les attitudes xénophobes de quelques hommes politiques bruxellois et de nombre de leurs électeurs que le processus classique du vote de préférence des immigrants pour l'ethnie dominante, c'est-à-dire, aujourd'hui, française à Bruxelles, se reproduirait s'ils avaient le droit de vote aux élections communales.

Enfin, des immigrants pourraient y être un facteur de réforme institutionnelle: si, comme d'aucuns y songent,¹⁵ Bruxelles devenait une ville libre européenne, inévitablement place serait faite aux étrangers dans les assemblées à côté des Francophones et des Flamands.

Conclusions

Enjeu et apports

1° Au Québec, comme en Wallonie, les immigrants sont un élément capital des enjeux nationaux vu leur nombre et importance des choix qu'ils feront.¹⁶ Ils constituent, en effet, une part importante de la population: 7,8% au Québec et 13,5% en Wallonie et une part supérieure tant de la population active que des naissances.

2° La population d'immigration récente constitue un apport jeune, dynamique et prolifique pour le pays d'accueil. A Montréal comme à Bruxelles (43% des naissances) l'attitude linguistique des immigrants peut compromettre l'avenir de l'une ou l'autre des populations de souche du pays d'accueil. Au Québec, où l'immigration a toujours joué en faveur des anglophones, les politiques du gouvernement québécois visent à ce que cela change. En Wallonie, l'immigration fait atteindre un taux de naissances supérieur ou égal à celui de la Flandre,

¹⁵ Principalement le mouvement BLE (Bruxelles libre européenne) qui fonctionne depuis 1981. Cfr. Institut Jules Destrée, *Colloque sur l'avenir de Bruxelles*, nov. 1982. Charleroi, 1983, en particulier le rapport du sén. J. E. Humblet.

¹⁶ "Immigrants" ou "immigrés"? Plus qu'une nuance. Nous emploierons, "immigrants", comme au Québec.

alors que la natalité de 1,68 enfants par femme est inférieure au seuil de reproduction (2,1 par femme). "Revanche des berceaux" possible en Wallonie et à Bruxelles grâce à l'apport des immigrants.

3° De part et d'autre de l'Atlantique, la contribution des immigrants aux cultures nationales est jugée importante comme élément de diversité même si elle n'est pas toujours appréciée (cf. infra 6°). En 1982, dans les sociétés de consommation de masse et de modèles standardisés transmis par les média de masse, la pluralité des traits culturels, linguistiques, religieux, musicaux, culinaires, ludiques, etc., est perçue comme une richesse.

Problèmes

4° Quant à l'activité professionnelle, en Wallonie comme au Québec, les immigrants, conformément à un processus bien connu, sont très nombreux dans les tâches de manoeuvres ou d'autres emplois peu prestigieux. L'appel à des "professionnels" de haute qualification pendant et après la "révolution tranquille" au Québec a pour équivalent, en Wallonie et à Bruxelles, la présence de cadres d'organisations internationales et de sociétés multinationales.¹⁷ Enfin, rien de comparable en Wallonie, à la place considérable qu'occupent des immigrants dans les universités québécoises.

5° La Wallonie a intégré sans sérieuses difficultés les flux migratoires antérieurs à 1960 comme l'a fait la communauté anglophone pour l'ensemble du Canada, au prix, il est vrai, de part et d'autre, de mesures restrictives lors de la crise des années '30 ainsi qu'au Canada, de mesures décourageant l'immigration de certains groupes ethniques trop "visibles". L'intégration est moins aisée aujourd'hui, dans la mesure en particulier où la distance culturelle entre population de souche et immigrants s'accroît sensiblement avec, au Québec, les Asiatiques et les Antillais, en Wallonie, les Maghrébins et les Turcs.

Voilà qui a inspiré en Wallonie et à Bruxelles la référence au seuil de 15% qu'il ne faudrait pas dépasser si l'on voulait rendre possible l'intégration, en évitant heurts et attitudes xénophobes. L'expérience tant au Québec que de la Wallonie démontre que cet argument utilisé par des xénophobes est sans fondement. Les paramètres étant fort divers, la situation peut être bonne avec 30% d'immigrants, mauvaise avec 5%. D'ailleurs, le calcul du soi-disant seuil se fait pour l'ensemble d'une province, d'une région ou d'un Etat alors que ce sont les communautés locales qui vivent la rencontre avec les immigrés.¹⁸

La réalité est que l'idée de fusion, de "melting pot" chère aux USA¹⁹ où l'on doit aussi l'abandonner, a fait place à la "mosaïque", au pluralisme, à la reconnaissance des différences et de leur richesses.²⁰

¹⁷ Cfr. chapitre NIOUSI et QUEVIT.

¹⁸ F. DUESBERG, *Sociologie et "seuil de tolérance"*, «Le Soir», 8 février 1984.

¹⁹ Cfr. R. DUCHAC, *La sociologie des migrations aux U.S.A.*, in *Sociologie des mouvements sociaux et idéologies*. La Haye, Paris, Mouton, 1974.

²⁰ Nous visons le courant de société bilingue actuellement surtout favorable aux hispanophones.

6° Longtemps, Québécois et Wallons ont été indifférents face à l'immigration. Ces comportements ont évolué, récemment, au Québec en raison de la prise de conscience de l'enjeu national, en Wallonie du fait de l'importance croissante des immigrants dans les relations industrielles et dans les communautés locales. Voilà qui explique que, depuis peu, sur les rives de la Meuse, comme sur celles du Saint-Laurent, l'on entend des discours teintés de xénophobie. Au Québec, "Voleurs de jobs", en Wallonie, "profiteurs du chômage et des assurances sociales"... En réalité, "étranges" puisqu' étrangers! Les réactions sont inévitables même si, comme nous l'avons souligné, la loi les réprime.

Ici, nous relevons une différence significative entre le Québec et la Wallonie. Au Québec, l'on constate et l'on craint, malgré la loi 101, que les immigrants ne renforcent la communauté anglophone vu son poids économique et numérique au Canada. De surcroît, la libre circulation se fait des travailleurs entre le Canada et les USA, si voisins, si omniprésents, si assimilateurs, favorise elle aussi l'anglicanisation. Songeons par exemple aux Canadiens français en Nouvelle-Angleterre.

Rien de tel en Wallonie par rapport au monde néerlandais. Même à Bruxelles, aujourd'hui, mais peut-être plus pour longtemps, les rapports de force culturels jouent encore en faveur de la Communauté française. N'est pourtant pas inexistant à Bruxelles et en Wallonie, comme au Québec, l'attrait de l'anglais, notamment du fait des Sociétés multinationales, nuisant à la qualité du français qui devient du franglais et propageant des modèles culturels externes déracinants.¹¹

Solutions?

7° Comme nous l'avons indiqué plus haut, les décisions, les politiques et la police relatives à l'immigration ainsi que la législation sur la citoyenneté relèvent du pouvoir fédéral au Québec, du pouvoir central en Belgique. Les seules armes communes qui sont propres au Québec et à la Wallonie sont la politique d'accueil et l'emploi des langues dans les relations du travail.¹² Le Québec peut en outre agir en matière scolaire, ce qui n'est pas le cas de la Wallonie bloquée par une législation belge de l'enseignement.

L'on se heurte donc inévitablement à la limitation des compétences du Québec et de la Wallonie par les systèmes fédéral du Canada, pseudo-fédéral de la Belgique. Ces cas ne sont pas uniques: malgré son statut d'autonomie dans le cadre italien, de 1948 à 1978, le Val d'Aoste a perdu la bataille de la parité du français et de l'italien parce qu'il n'était pas maître de l'immigration.

¹¹ Cfr. le film de C. MESNIL, "Anglomania", produit en collaboration avec la Commission française de la Culture, 1977.

¹² Compétence communautaire et non pas régionale, qui fut utilisée en Flandre avec le fameux "décret de septembre 1973" qui prévoit des sanctions pénales en cas d'emploi dans les relations de travail, d'une langue autre que le néerlandais.

“Wallon, maître chez toi” ou, au Québec, “maîtres chez nous” postule la plénitude des compétences en matière de citoyenneté, d’immigration, d’emploi des langues, d’enseignement. Québécois et Wallons seraient capables d’utiliser de telles compétences pour le plus grand bien de leur peuple et de ceux qu’ils accueilleraient. Le Québec en a fait la preuve par ses politiques d’intégration immigrants qui respectent les spécificités culturelles des divers groupes ethniques.

N. ASSIMOPOULOS

Université de Montréal

JEAN-E. HUMBLET

Université de Mons et ICHEC, Bruxelles

Summary

The essay presents a comparative analysis of two Francophone regions, Wallonie and Quebec, which have experienced similar institutional and cultural problems, following the great migrant inflows. If, on the one hand, these immigrants constitute an enriching opportunity for the local population, on the other hand, they can aggravate pre-existing difficulties or raise the question of their integration.

While the Canadian federal system allows Quebec an autonomous legislation in the field of immigration and of linguistic choices, Wallonie is bound to the decisions of the central Belgian government. The expectations of local and immigrant population push toward more open policies regarding citizenship, immigration and linguistic choices.

Résumé

L'essai présente une étude comparative entre deux régions francophones, la Wallonie et le Québec, qui ont expérimenté une problématique institutionnelle et culturelle analogue, suite à des successives vagues d'immigration. Les immigrants, d'une part, constituent une opportunité d'enrichissement pour la société autochtone et, d'autre part, ils peuvent aggraver des difficultés préexistantes et soulever des questions quant à leur intégration; d'où la nécessité de politiques d'intervention institutionnelle.

Alors que le système fédéral canadien permet au Québec une autonomie d'action législative en matière d'immigration et des choix linguistiques, la Wallonie est liée aux politiques du gouvernement central. Les attentes de la population locale et immigrée s'orientent vers des mesures plus ouvertes en matière de nationalité, d'immigration et de choix linguistiques.

Les Italo-Québécois: acteurs et enjeux des débats politiques et linguistiques au Québec

En 1968, à St-Léonard, petite ville de la banlieue montréalaise, éclate un violent conflit linguistique qui oppose des Italo-Québécois à des Canadiens-français. L'enjeu de la bataille: doit-on forcer les immigrants italiens de cette ville à envoyer leurs enfants à l'école française ou, au contraire, leur laisser le choix de la langue d'enseignement? On assiste à des débats passionnés, des assemblées houleuses, des batailles de rues qui opposent des représentants des deux communautés. Ce conflit marque une étape importante dans l'histoire des débats politiques et linguistiques au Québec au cours des années 1960 et 1970. L'enjeu dépasse de beaucoup le contexte local de St-Léonard. Il s'inscrit dans le cadre plus vaste des transformations qui marquent la société québécoise à cette époque: d'une part, la montée d'un nouveau nationalisme québécois, d'autre part, l'affirmation des groupes dits allophones, c'est-à-dire qu'ils ne sont ni d'origine française, ni d'origine britanniques. Les Québécois d'origine italienne forment le plus important de ces groupes quantitativement. Ils se trouvent impliqués dans la lutte séculaire que se livrent Canadiens français et Canadiens anglais sur le territoire du Québec. Ils deviennent les enjeux d'un conflit qui, au départ, leur était étranger, mais ils sont également amenés à en devenir des acteurs et à prendre position face au nouveau nationalisme québécois.

Mon objectif ici est de souligner certains aspects du contexte dans lequel se sont définies les relations entre Italo-Québécois et Canadien français après la Deuxième guerre mondiale et, surtout, après 1960. Au cours des dernières années, sociologues, politicologues, linguistes, économistes et démographes ont émis de nombreuses hypothèses sur la réalité socio-économique et socio-linguistique des groupes immigrants au Québec et, particulièrement, des Italiens. Il est maintenant possible d'expliquer, en quelque sorte de l'intérieur de la communauté, l'évolution du groupe italo-québécois durant cette période.¹

¹ Voir, entre autres, J. BOISSEVAIN, *Les Italiens de Montréal. L'adaptation dans une société pluraliste. Etudes de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*. Ottawa, 1971, 87 p.; M. F. MALSERVIS, *La contribution des Québécois des groupes ethniques autres que français et britannique au développement du Québec. Etudes de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec*. Québec, 1973, 336 p.; *Enjeux ethniques. Production de nouveaux rapports sociaux*, numéro thématique de «Sociologie et sociétés», (XV), 2, octobre 1983; *Migrations et communautés culturelles*, numéro thématique de «Questions de culture», 2, 1982.

Mais il importe également de l'expliquer dans le contexte plus général des transformations de la société québécoise et de la façon dont elle a géré les rapports ethniques et linguistiques. Il est d'ailleurs impossible de comprendre de façon adéquate cette question sans plonger profondément dans l'histoire, jusqu'aux racines de ces rapports. C'est donc fondamentalement dans une perspective historique que j'essaierai ici de situer l'évolution récente. Le Québec présente d'ailleurs, à cet égard, des dimensions particulières qui font que les modèles américains utilisés pour l'étude de l'adaptation des immigrants ne sont pas parfaitement pertinents.

Vers la diversité ethnique

Pour bien comprendre la situation des Italo-Québécois pendant cette période, il faut d'abord rappeler les sources de la formation de la population québécoise et tenir compte de l'ensemble des phénomènes migratoires et ethniques qui l'ont marquée.

Sans remonter jusqu'au 17^e siècle et à la fondation de la Nouvelle-France, disons qu'au 19^e siècle, le peuplement du Québec est marqué par deux phénomènes principaux. Le premier est la natalité proverbiale des Canadiens français qui voient leurs effectifs augmenter de façon significative tout au cours du siècle. On constate même de véritables surplus démographiques qui, ne trouvant pas à s'employer au Québec, donnent naissance à un vaste mouvement d'émigration vers les États-Unis, en particulier vers la Nouvelle-Angleterre. Le second phénomène est la forte immigration en provenance des Îles britanniques que reçoit le Québec, principalement entre 1815 et 1860. Il s'agit majoritairement d'Irlandais mais également d'Anglais et d'Écossais qui, ensemble, représentent déjà le quart de la population du Québec au milieu du 19^e siècle.¹

Le déclin rapide de cette immigration après 1860, couplé à la forte natalité des Canadiens français, permet à ces derniers d'augmenter à 80% leur part de la population québécoise, un niveau qu'ils maintiendront pendant la première moitié du 20^e siècle.

Il résulte de ces phénomènes démographiques une composition ethnique assez simple et fort différente de celle qui prévaut ailleurs en Amérique du Nord. À la fin du 19^e siècle, on trouve essentiellement au Québec des Canadiens français catholiques face à un groupe britannique formé de deux composantes principales: Irlandais catholiques d'une part, Anglais et Écossais protestants de l'autre. Les groupes d'autres origines ethniques ne comptent que pour quelques milliers d'individus et représentent moins de 2% de la population totale.²

¹ H. CHARBONNEAU, dir., *La population du Québec: études rétrospectives*. Montréal, Boréal Express, 1973, 110 p.; H. I. COWAN, *British Emigration to British North America*. Toronto, University of Toronto Press, 1961, 321 p.; P.-A. LINTEAU, *La montée du cosmopolitisme montréalais*, «Questions de culture», 2, 1982, pp. 23-27.

² P.-A. LINTEAU, R. DUROCHER, J.-C. ROBERT, *Histoire du Québec contemporain. Tome 1. De la Confédération à la Crise (1867-1929)*. Montréal, Boréal Express, 1979, pp. 30-70.

La situation commence à changer de façon significative au tournant du 20^e siècle. Les deux grandes vagues d'immigration, celle qui précède la Première guerre mondiale et celle des années 1920, viennent encore alimenter le groupe britannique, mais il s'agit de plus en plus d'Anglais et d'Écossais alors que la part des Irlandais décline nettement. Le phénomène le plus significatif, à long terme, est toutefois la diversification qui s'installe au Québec avec l'arrivée de groupes qui ne sont ni d'origine française, ni d'origine britannique. Au premier chef viennent les Juifs d'Europe orientale, suivis de loin par les Italiens, les Allemands et divers autres groupes européens. En 1931, ils comptent collectivement pour 6% de la population totale.¹

Ces chiffres peuvent paraître encore minces mais ils prennent une autre dimension quand on considère que les nouveaux venus se dirigent massivement vers Montréal. Ajoutons-y le fait que les Britanniques, autrefois présents dans la plupart des régions du Québec, se sont graduellement repliés vers Montréal à partir de la seconde moitié du 19^e siècle. Montréal devient alors beaucoup plus cosmopolite que le reste du Québec. Les Canadiens français y ont une majorité beaucoup plus faible, ne dépassant guère les 60%, alors que les Britanniques représentent le quart des effectifs et que les groupes autres forment, en 1931, 13,7% de la population de l'Île de Montréal.²

La crise et la Deuxième Guerre mondiale provoquent l'arrêt de l'immigration et, conséquemment, un renforcement du poids démographique des Canadiens français. Mais, l'immigration reprend avec force pendant l'après-guerre. Si le Québec attire encore un certain nombre de Britanniques et des contingents significatifs d'Européens de l'Est déplacés à la suite du conflit, l'immigration d'après-guerre est de plus en plus le fait de personnes venues de pays méditerranéens et, au premier chef, des Italiens. Ceux-ci représentent, dès 1960, le plus important groupe ethnique qui ne soit ni d'origine française, ni d'origine anglaise. Au cours des années 1960 et 1970, la diversité ethnique au Québec s'accroît avec la venue de contingents en provenance du Maghreb, des Antilles et du Sud-Est asiatique.

En 1971, les Québécois d'origines ethniques autres que française ou britannique représentent 10,4% de la population totale, soit presque autant que ceux qui sont d'origine britannique. Dans la région métropolitaine de Montréal, ils comptent pour 20% et sont même près du quart sur l'Île de Montréal. Ces groupes ont donc atteint, dans l'après-guerre, un poids relatif beaucoup plus considérable, ce qui ne peut manquer de marquer profondément la société québécoise, d'autant plus qu'ils sont massivement concentrés à Montréal. Dans les années 1960, on leur accole l'adjectif "allophone" pour les distinguer des francophones et des anglophones.

¹ *Ibid.*

² P.-A. LINTÉAU, *La montée du cosmopolitisme montréalais*, cit., pp. 27-42. Les recensements décennaux de la population du Canada, réalisés depuis 1851, constituent la principale source permettant de mesurer les effectifs des groupes ethniques. Voir aussi R. RUDIN, *The Forgotten Quebecers: A History of English-Speaking Quebec 1759-1980*. Québec, IQRC, 1985, 315 p.

Cette expansion doit être mise en relation avec le déclin relatif des deux groupes dominants. Pour les Britanniques, il s'agit d'un phénomène qui est en marche depuis le 19^e siècle et qui s'accroît avec le déplacement vers l'Ouest des activités économiques au Canada. Pour les Canadiens français, la chute brutale de la natalité, à compter de 1965, vient remettre en cause un équilibre traditionnel. Ainsi, les nouveaux groupes voient leurs effectifs augmenter substantiellement à un moment où les deux groupes traditionnels voient se dessiner un avenir différent. Dans ce contexte, les allophones ne peuvent manquer de représenter un enjeu important dans le rapport de forces entre Canadiens français et Canadiens anglais au Québec.

Si les allophones sont caractérisés par une diversité d'origines accrue dans l'après-guerre, ils n'en préservent pas moins une caractéristique qui est présente depuis le début du siècle, soit que plus de la moitié de leurs effectifs se retrouve au sein de deux communautés ethniques: les Juifs et les Italiens. Les premiers occupent la tête du peloton pendant la première moitié du 20^e siècle mais la situation s'inverse dans l'après-guerre. La population d'origine italienne passe de 34.165 en 1951 à 108.552 en 1961, devenant ainsi le plus important groupe ethnique qui ne soit ni français ni britannique. En 1971, les Italo-Québécois représentent près de 3% de la population totale du Québec et près de 6% de celle de la région métropolitaine de Montréal. Sur l'Île de Montréal, ils atteignent 7,6%. À l'heure actuelle, on estime à environ 200.000 le nombre de Québécois d'origine italienne. Compte tenu de leur importance numérique, il ne faut donc pas se surprendre que les Italiens du Québec se soient trouvés au cœur des débats ethniques et linguistiques des dernières décennies.⁶

Une stratégie de gestion des rapports ethniques

Au Québec, les rapports ethniques ont donc, pendant de nombreuses décennies, pris essentiellement la forme de relations français-anglais et c'est assez tardivement au 20^e siècle qu'ils se sont ouverts à une plus grande diversité. Le Québec a une longue histoire des rapports ethniques mais une histoire qui, compte tenu de ce facteur, a pris une coloration particulière: celle d'un territoire à double majorité, où deux groupes de souche européenne se sont partagés, pendant plus d'un siècle, la direction et l'orientation de la société québécoise même si leurs effectifs étaient loin d'être égaux. Il a fallu, pour assurer une existence relativement harmonieuse de ces deux groupes, mettre en place une véritable stratégie des rapports ethniques.

Cela a été possible grâce au grand compromis historique qui s'élabore à

⁶ H. CHARBONNEAU, R. MAILLET, *Les aspects démographiques de la question linguistique. Synthèse pour la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec*. Québec, 1973, 435 p.; C. PAINGCHAUD, R. POULIN, *Italianité, conflit linguistique et structure du pouvoir dans la communauté italo-québécoise*, «Sociologie et sociétés», (XV), 2, octobre 1983, pp. 89-93; P.-A. LINTÉAU, *La montée du cosmopolitisme montréalais*, cit., pp. 42-48.

partir de 1840 et qui prend une forme à peu près achevée avec la Confédération de 1867. Il s'agit d'un véritable compromis historique, d'un pacte conclu entre les groupes dirigeants au sein des deux communautés et qui vise à mettre fin à plusieurs décennies de tensions et de batailles. D'une part, les élites canadiennes-françaises renoncent au nationalisme revendicateur et aux velléités d'autonomie politique. Elles acceptent de ne pas entraver et même d'appuyer les objectifs économiques de la bourgeoisie majoritairement anglo-écossaise. Cette dernière, de son côté, renonce à ses rêves assimilateurs et accepte de laisser aux dirigeants canadiens-français un certain pouvoir politique et culturel permettant la survivance de ce groupe ethnique.

La Confédération de 1867 vient confirmer ce pacte en accordant à la majorité francophone du Québec un certain degré d'autonomie politique, en particulier en ce qui concerne l'éducation et la culture et les questions de nature locale. En retour, les Anglo-protestants obtiennent un ensemble de garanties politiques et constitutionnelles visant à mettre leurs institutions culturelles à l'abri des changements qui pourraient survenir au sein de la majorité.

Le grand compromis historique cherche à minimiser les frictions ethniques qui avaient atteint un sommet lors de la prise d'armes de 1837-1838. Pour atteindre cet objectif, on choisit résolument la voie du cloisonnement institutionnel basé à la fois sur l'ethnie et la religion. Chacun des grands groupes ethniques et religieux sera encadré par des institutions distinctes: églises, écoles, collèges, universités, hôpitaux, institutions d'assistance, sociétés charitables, etc.

On voit donc se multiplier, au Québec, des institutions parallèles qui se développent de façon indépendante les unes des autres. Le morcellement est poussé à l'extrême dans le cas des sociétés charitables ou autres organisations de nature privée: il est simplifié dans le cas du système d'enseignement public que l'on divise officiellement en deux mais pratiquement en trois. D'un côté, le réseau scolaire anglo-protestant, de l'autre le réseau catholique avec un rameau principal pour les Canadiens français et un rameau de langue anglaise pour les Irlandais. Cette stratégie de cloisonnement ethnique est accentuée, dans les faits, par un cloisonnement supplémentaire, non officiel, basé sur les classes sociales. Au sein de chacun des réseaux, en effet, les institutions pour la masse et celles qui sont destinées à l'élite se distinguent assez rapidement.

Nous sommes donc assez loin de la stratégie de *melting pot* à l'américaine. Le cloisonnement ethnique du Québec est en quelque sorte un anti-*melting pot*. Sans visées assimilatrices affichées, c'est un système qui vise à minimiser les frictions entre les groupes, à réduire les points de contact et à assurer que chacun puisse, s'il le veut, se développer à l'abri des influences extérieures et selon ses propres normes. Un tel système qui a des racines profondes ne pourra manquer de marquer profondément la gestion des rapports ethniques au moment où se produira la diversification des groupes, au 20^e siècle.

Le système fondé sur le cloisonnement et la discrimination pourra-t-il survivre à l'arrivée de nouveaux groupes? Pendant la première moitié du 20^e siècle, il s'adapte assez bien. Les deux groupes les plus nombreux sont les Juifs et les Italiens. Les premiers ont développé, à la suite d'expériences séculaires de persécutions, un ensemble d'institutions qu'ils apportent d'Europe et qu'ils

reproduisent à Montréal. Les seconds, sans être aussi bien structurés, peuvent rapidement compter sur l'Église qui leur fournit un encadrement spécifique et des prêtres de leur nationalité. Les synagogues et les paroisses catholiques italiennes s'ajoutent à la diversité institutionnelle montréalaise et prennent en charge les divers services sociaux et culturels.

La multiplication des groupes pose toutefois un problème particulier dans le cas de l'enseignement public. Va-t-on multiplier les réseaux scolaires alors que la constitution n'offre des garanties qu'aux catholiques et aux protestants? La question se pose particulièrement à propos des Juifs dont la religion est différente de celle des groupes en place. Mais, après de nombreuses tergiversations, ceux-ci sont pris en charge par le réseau scolaire protestant qui devient, dès lors, dans les faits, un réseau non-catholique. Les néo-Québécois d'origine juive adoptent graduellement la langue anglaise mais ils ne sont pas pour autant intégrés ou assimilés à la minorité britannique. Ils forment, dans la ville, un groupe culturel nettement distinct, soumis à une discrimination qui, dans le système d'enseignement, prend des formes diverses et parfois subtiles. Ce n'est qu'après la Deuxième Guerre mondiale que ces barrières seront beaucoup plus nettement levées.¹

Dans l'ensemble, la vieille stratégie de cloisonnement ethnique continue de fonctionner jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, appuyée par les divisions sociales qui séparent les nouveaux immigrants des groupes plus anciennement établis. Le régime en place favorise donc le maintien de la division ethnique et la multiplication des univers culturels au sein d'une ville comme Montréal.

Si le régime en place réussit bien à isoler les communautés, qu'en est-il pour les individus? Dans sa vie quotidienne, le Montréalais rencontre des voisins, des compagnons de travail, des supérieurs hiérarchiques ou encore des commerçants qui ne sont pas de la même origine ethnique que lui. Comment, historiquement, ont été vécus ces rapports culturels, quels ont été leurs effets à long terme? Voilà une question fondamentale, à propos de laquelle on sait encore peu de choses. Une question sur laquelle devront se pencher les historiens de la culture et les historiens des groupes ethniques.²

Quant à la stratégie institutionnelle des groupes dirigeants canadiens-français et canadiens-anglais, elle est renforcée par le mode de formation des nouvelles communautés qui s'implantent à Montréal à compter du début du siècle. L'histoire des Italo-Québécois nous fournit, à cet égard, un exemple fort intéressant.

Le développement des institutions communautaires italiennes

La communauté italienne de Montréal se développe dans un contexte qui en favorise la cohésion. Les travaux de Bruno Ramirez et de Sylvie Taschereau

¹ M. LAFFRÈRE, *L'éducation des enfants des groupes minoritaires au Québec: de la définition par les groupes eux-mêmes à l'intervention de l'État*, «Sociologie et sociétés», (XV), 2, octobre 1983, pp. 120-123.

² Voir les remarques de M. F. MALSERVATI, *op. cit.*, chap. 5.

montrent bien l'importance qu'y jouent les relations familiales et les rapports de voisinage. Les Italiens qui viennent à Montréal dans le premier tiers du 20^e siècle sont principalement originaires du Molise et de la Campanie et viennent très souvent de *paesi* qui sont très proches les uns des autres. Très tôt, ils mettent sur pied, à Montréal, un réseau institutionnel qui prend en charge les nouveaux venus et les intègre à la communauté. Les pensions et les petits commerces d'alimentation jouent un rôle fondamental dans l'établissement de la communauté.⁹

L'Église catholique représente également un important facteur de cohésion sociale chez les Italiens de Montréal. Dès avant la Première Guerre mondiale, ceux-ci disposent de deux paroisses nationales, avec leurs prêtres et leurs institutions. Jusqu'aux années 1960, les prêtres seront les leaders incontestables au sein de la communauté à côté de quelques notables qui émergent, en particulier des hommes d'affaires impliqués dans le mouvement des hommes et des capitaux entre l'Italie et le Québec.

Il ne s'agit cependant pas d'un cloisonnement étanche. Les Italo-Québécois, tout en se regroupant dans certains secteurs de la ville, y restent minoritaires et vivent au milieu des Canadiens français dont ils partagent souvent le très bas statut social. Étant très massivement de religion catholique, leurs enfants s'inscrivent dans le réseau scolaire catholique et majoritairement dans des écoles de langue française.¹⁰ Quand des mariages mixtes se produisent, il s'agit presque toujours de mariages entre Italiens et Canadiens français, rarement avec des Canadiens anglais. Si, tout au cours de cette période, qui va du début du siècle à la Deuxième Guerre mondiale, les Italiens maintiennent leur identité culturelle et leur cohésion sociale, ils partagent avec un grand nombre de Canadiens français un statut socio-économique similaire, et, de plus en plus aussi, la langue française.¹¹

Deux grandes caractéristiques marquent donc l'insertion initiale des Italiens dans la vie québécoise: le vieux cloisonnement institutionnel et l'intense vie communautaire italienne. Celles-ci seront profondément bouleversées au cours des années 1960 par une remise en cause de l'une et de l'autre, provoquée par le nouveau nationalisme québécois et par l'attitude différente des nouveaux immigrants italiens de l'après-guerre.

⁹ B. RAMIREZ, *Les premiers Italiens de Montréal. L'origine de la Petite Italie du Québec*. Montréal, Boréal Express, 1984, 136 p.; *Montreal's Italians and Socioeconomy of Settlement, 1900-1930: Some Historical Hypotheses*, «Urban History Review/Revue d'histoire urbaine», (XI), 1, juin 1981, pp. 39-48; S. TASCHEREAU, *Pays et Patries: mariages et lieux d'origine de la communauté italienne de Montréal, 1906-1930*. Thèse de maîtrise, histoire, Université du Québec à Montréal, 1984.

¹⁰ Au point de départ, la communauté italienne a mis sur pied des écoles distinctes donnant une partie de l'enseignement en italien; elles ont graduellement été intégrées à la Commission des écoles catholiques de Montréal. M. LAHERRIÈRE, *op. cit.*, p. 121. Sur l'évolution des choix scolaires des Italo-Québécois voir D. TADDEO, R. TERRAS, *La langue d'enseignement au Québec: la communauté italienne et l'évolution de la politique linguistique au Québec*. (à paraître), Presses de l'Université de Montréal.

¹¹ Voir C. BAHLY, *The Social Structure of the Italian and Ukrainian Immigrant Communities in Montreal, 1935-37*. Thèse de maîtrise, sociologie, Université McGill, 1939; S. TASCHEREAU, *op. cit.*

Comme nous l'avons mentionné précédemment, l'immigration italienne vers le Québec reprend au début des années 1950 après une interruption d'une vingtaine d'années. Cette deuxième vague d'immigration italienne atteint des proportions considérables et dépasse quantitativement celle du début du siècle. Pendant la décennie, le Québec accueille environ 60.000 immigrants italiens de sorte que, très rapidement, les nouveaux venus dépassent en nombre les Italo-Québécois de souche plus ancienne et leurs enfants.

La nouvelle vague n'est pas étrangère à la précédente. Les nouveaux venus viennent très majoritairement dans le cadre d'un réseau de parenté et de voisinage. A Montréal, ils sont accueillis et pris en charge par des parents ou amis, ce qui facilite d'autant leur intégration à la ville et à leur nouveau milieu.

Malgré ces liens, les tensions ne tardent pas à se faire jour entre les deux groupes comme le constate, dès 1964-65, Jeremy Boissevain. Les plus anciens, peu scolarisés, se sont établis à Montréal dans des conditions extrêmement difficiles, dans un contexte d'insécurité, et ont été durement frappés par les difficultés de la crise économique et de la guerre. Le nouveaux venus sont généralement plus scolarisés, plus dynamiques aussi, et ils profitent grandement du contexte de prospérité de l'après-guerre. Les années 1950 amènent une élévation générale du niveau de vie de la population montréalaise, y compris chez les Italiens, même si ceux-ci continuent à occuper surtout des emplois peu qualifiés de manoeuvres dans la construction ou de travailleurs en usine. Selon Boissevain, ces différences entre les deux vagues d'immigrants provoqueraient des tensions au sein de la communauté et expliqueraient aussi certaines orientations nouvelles qui se font jour.¹²

Par ailleurs, le nombre même des nouveaux venus modifie l'environnement économique et culturel de la communauté italienne. En passant, en une décennie, de 34.165 à 108.552 personnes, la communauté italo-québécoise de Montréal atteint une masse critique lui permettant de développer des institutions économiques qui lui sont propres. On voit croître une multitude d'entreprises, mises sur pied par des Italiens, et pour lesquelles travaillent surtout des Italiens. C'est le cas, par exemple, dans le secteur de la construction et celui des matériaux de construction, mais ce phénomène s'étend aussi à de nombreux autres secteurs industriels ou de services. On assiste donc en quelque sorte à l'émergence d'une économie ethnique fonctionnant au sein de l'économie plus générale de la ville et permettant aux immigrants de travailler dans un environnement en grande partie italien.¹³

Un aspect important de ce phénomène est l'émergence, au sein de la communauté, d'une nouvelle classe d'hommes d'affaires qui connaissent un enrichissement rapide grâce à la croissance économique des années 1950 et 1960 et qui profitent en particulier du développement urbain accéléré de cette période. Quelques-uns de ces hommes d'affaires, à la tête d'entreprises importantes,

¹² J. BOISSEVAIN, *op. cit.*, pp. 28-32.

¹³ C. PAINGHAUD, R. POULIN, *op. cit.*, pp. 96-97.

se constitueront ainsi une véritable clientèle d'employés et de débiteurs, reconstituant sous une forme nouvelle, le *padronismo* du début du siècle.¹⁴

Ainsi, les conditions nouvelles de l'après-guerre semblent favoriser une structuration et une cohésion encore plus grande de la communauté italienne, le maintien de son identité culturelle et son cloisonnement comme groupe ethnique à l'intérieur du paysage urbain montréalais. Le degré de concentration résidentielle des Italiens est d'ailleurs assez élevé, moins toutefois que celui des Juifs et des Grecs.¹⁵

Le cloisonnement est de plus renforcé par la nouvelle orientation linguistique que prônent les Italo-Québécois d'après la guerre. Jusque là, la majorité des enfants d'origine italienne étudiaient dans des écoles françaises du réseau catholique de Montréal. Mais, graduellement, de plus en plus de parents choisissent l'école anglaise, et, en 1961, 75% des enfants d'origine italienne sont inscrits au réseau catholique de langue anglaise, un réseau qui avait été mis sur pied, au 19^e siècle, pour la population irlandaise. Les Italiens prennent en quelque sorte la relève d'un groupe irlandais dont la proportion est en déclin à Montréal depuis la fin du 19^e siècle. Les anciennes écoles irlandaises deviennent, dans les faits, des écoles italiennes de langue anglaise. Cette évolution se fait sans réactions négatives de la part des dirigeants canadiens-français. Ayant choisi le cloisonnement institutionnel, ils ne font aucun effort pour assimiler ou pour franciser les immigrants et leurs enfants. À Montréal, on en vient à considérer comme normale l'anglicisation de tous ceux qui ne sont pas Canadiens français.

Ce choix de l'anglais est tout à fait logique pour les immigrants italiens. Ils ont en effet quitté leur pays pour améliorer leur sort et profiter de la prospérité économique de l'Amérique du Nord. Arrivés à Montréal, ils constatent que le pouvoir économique est anglophone et que les Canadiens français sont le plus souvent limités aux emplois subalternes dans les entreprises. La langue anglaise apparaît donc l'un des instruments menant à la promotion économique et permettant un déplacement possible vers d'autres régions du Canada ou de l'Amérique du Nord. Mais, s'ils choisissent l'anglais comme langue d'enseignement, les Italo-Montréalais ne sont pas pour autant intégrés à la communauté britannique. Ils ont des contacts beaucoup plus nombreux et plus fréquents avec la communauté française et conservent, par dessus tout, une identité culturelle qui leur est propre.¹⁶

Le nouveau nationalisme québécois

Le renforcement de l'identité italienne s'amorce dans les années 1950 mais il devient plus manifeste au cours des années 1960, au moment même où émerge,

¹⁴ Sur le *padronismo* voir B. RAMIREZ, *Les premiers Italiens...*, cit., pp. 46-55; R. HARNÉY, *Montreal's King of Italian Labour. A Case Study of Padronism*, «Labour/Le Travailleur», 4, 1979, pp. 57-84.

¹⁵ M. POLÈSE, C. HAMBL, A. BAILLY, *La géographie résidentielle des immigrants et des groupes ethniques: Montréal, 1971*. Montréal, INRS-Urbanisation, 1978, 42 p.

¹⁶ J. BOISSEVAIN, *op. cit.*; C. PAINCHAUD, R. POULIN, *op. cit.*

de façon éclatante, un nouveau nationalisme québécois chez les francophones. Ce nouveau nationalisme remet en cause de façon fondamentale le compromis historique survenu au milieu du 19^e siècle, et, conséquemment, le régime de cloisonnement ethnique qui l'avait accompagné.¹⁷

Une telle remise en cause résulte de la constatation que les Canadiens français sont encore, après un siècle de régime confédératif, très nettement des citoyens de seconde zone non seulement au Canada mais aussi, et surtout, à l'intérieur même du Québec où ils représentent pourtant 80% de la population. Leur statut socio-économique, au début des années 1960, est nettement plus bas que celui des Anglo-Québécois. Ils sont globalement moins éduqués, moins qualifiés, et occupent des emplois subalternes. Qui plus est, même les Canadiens français éduqués et hautement qualifiés sont, comme groupe, l'objet d'une discrimination. Ils ont difficilement accès aux postes de cadres intermédiaires et supérieurs dans les entreprises et, à compétence et formation égales, leur revenu est systématiquement inférieur, comme le démontrent, hors de tout doute, les études de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.¹⁸

La réaction nationaliste qui se fait jour dans les années 1960 vise donc au premier chef à corriger ces inégalités et à permettre aux Canadiens français d'occuper, dans l'économie et dans la société québécoise, une place qui soit plus conforme à leur poids démographique et à leur permettre de s'épanouir dans des structures nouvelles. Cela implique une réforme de la société canadienne-française elle-même et de ses institutions. La réforme spectaculaire du système d'enseignement témoigne de la volonté de donner aux Canadiens français une scolarisation plus poussée et une formation mieux adaptées aux besoins de la société moderne. Plus globalement, l'Etat québécois devient, aux yeux de plusieurs, un instrument de promotion collective.

Changer la situation signifie aussi remettre en cause les privilèges historiques acquis par la minorité d'origine britannique, dont le poids démographique est en déclin depuis longtemps mais dont le pouvoir économique est encore extrêmement fort partout au Québec et, de façon encore plus manifeste, à Montréal.

Dans un premier temps toutefois, pendant la majeure partie des années 1960, il n'est pas question pour les nouveaux dirigeants politiques et les intellectuels québécois d'éliminer le cloisonnement ethnique comme tel et, en particulier, les institutions culturelles de la communauté anglophone. On vise simplement à établir un meilleur équilibre en accentuant le rôle de l'Etat, en le mettant beaucoup plus ouvertement au service de la promotion des franco-

¹⁷ Sur les transformations qui marquent cette période, voir P.-A. LINTÉAU, R. DUBOIS, J.-C. ROBERT, F. RICARD, *Histoire du Québec contemporain. Tome 2. Le Québec depuis 1930*. Montréal, Boréal, 1986, 739 p.

¹⁸ *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Livre III*, Ottawa, 1964, 492 p.; L. GAGNON, *Les conclusions du Rapport B. B.: De Durham à Lauréneau-Dumont: variations sur le thème de la dualité canadienne*, «Economie québécoise», Québec, Presses de l'Université du Québec, 1969, pp. 233-252.

phones et en lui confiant le mandat d'assurer à tous les Québécois une égalité des chances et un accès plus large à des services d'enseignement, des services de santé et des services sociaux qui seraient les mêmes partout.

A mesure qu'on avance dans les années 1960, le nouveau nationalisme québécois se complexifie et des tendances diverses apparaissent, les unes plus modérées, plus conciliantes et les autres plus radicales. La montée graduelle de la tendance indépendantiste représentée d'abord par le Rassemblement pour l'indépendance nationale, puis par le Parti québécois, accentue la radicalisation. Bientôt, on ne demande plus seulement l'égalité des chances pour les Canadiens français, mais on veut transformer l'ensemble de la société pour qu'elle devienne clairement française. De plus en plus d'intellectuels et un certain nombre d'hommes politiques réclament que le Québec devienne aussi français que l'Ontario est anglais. Ils rejettent le bilinguisme traditionnel qui, selon eux, ne peut conduire qu'à l'assimilation et prônent une francisation de la société et de ses institutions.

Au plan ethnique, le nationalisme de type indépendantiste devient ainsi expansionniste et même impérialiste. Le refus de l'assimilation qui avait caractérisé les rapports ethniques depuis le milieu du 19^e siècle est relégué aux oubliettes. On prône maintenant une stratégie d'intégration et d'assimilation linguistique, une stratégie de *melting pot*, mais de *melting pot* à la québécoise. Les nationalistes les plus radicaux invitent même ouvertement les Anglo-Québécois à choisir entre se franciser ou partir. Les gouvernements n'iront évidemment pas aussi loin mais le ton est donné et le vieux compromis est indéniablement remis en cause.¹¹

Il importe ici de bien distinguer nationalisme et indépendantisme. Le nationalisme québécois est un phénomène vaste qui rejoint la masse de la population canadienne-française et qui a des racines historiques profondes. L'indépendantisme n'est qu'une des voies d'avenir proposée; elle obtient l'adhésion d'une minorité fort active, formée d'intellectuels, d'artistes et plus généralement d'une nouvelle classe moyenne qui gravite autour des institutions publiques.

Historiquement, les gouvernements du Québec ont toujours, à des degrés divers, défendu des positions nationalistes. Depuis le début du siècle, tout au moins, les premiers ministres du Québec se sont posés en porte-parole des Canadiens français dans la Confédération. Ce phénomène est nettement accentué pendant les années 1960-1970. Tous les gouvernements qui se succèdent alors à Québec — les libéraux de Jean Lesage, l'Union nationale avec Daniel Johnson et Jean-Jacques Bertrand, les libéraux à nouveau sous Robert Bourassa puis le Parti québécois de René Lévesque —, tous défendent des positions nationalistes et expriment une même volonté de franciser le Québec et ses institutions. Ils le font avec des intensités diverses et en proposant des moyens d'action différents.

¹¹ G. BOUTHILLIER, J. MEYNAUD, *Le choc des langues au Québec, 1760-1970*. Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1972. 767 p.

Les groupes ethniques qui ne sont ni anglophones ni francophones apparaissent d'abord comme des *outsiders* dans ce débat mais ils y sont peu à peu entraînés. Les dirigeants anglo-québécois voient rapidement que l'intégration des diverses communautés ethniques allophones au réseau d'enseignement de langue anglaise permettra de renforcer une minorité britannique dont le poids relatif décline. Ils ont donc intérêt à oublier les attitudes discriminatoires du passé et à accepter la transformation des réseaux scolaires anglo-protestant et anglo-catholique en réseaux multi-ethniques de langue anglaise. Ils pourront ainsi préserver et renforcer leurs propres institutions, tout au moins à Montréal.

De leur côté, les francophones comptent depuis toujours sur la force du nombre. Celle-ci paraît menacée à la fin des années 1960 à la suite de la baisse radicale de la natalité chez les Canadiens français. Beaucoup d'analystes et d'intellectuels constatent que la croissance future de la population du Québec sera essentiellement alimentée par l'immigration et, qu'à moyen terme, la proportion des Canadiens français au Québec même risque de diminuer.²⁰

Pour de nombreux observateurs, l'avenir du Québec français passe dès lors par une francisation des allophones et il devient fondamental de faire basculer les immigrants dans le camp francophone. Deux stratégies complémentaires sont envisagées. La première consiste à tenter de modifier la tendance du flux migratoire vers le Québec, en recrutant principalement des immigrants venant de pays francophones. Un ensemble de mesures sont prises à compter de la fin des années 1960, en particulier avec la mise sur pied d'un Ministère québécois de l'Immigration qui vise à réaliser cet objectif. Mais cette réorientation survient à un moment où l'immigration globale vers le Québec est considérablement réduite et, très tôt, on se tourne vers un deuxième objectif, celui de franciser les immigrants déjà installés au Québec et surtout leurs enfants. La bataille de la langue est commencée.

La bataille linguistique

Les Italo-Québécois sont au coeur de cette bataille pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'ils représentent, comme nous l'avons vu, le groupe ethnique le plus important après les Français et les Britanniques. Par leur nombre, leur visibilité et leur concentration géographique, ils symbolisent l'ensemble des groupes allophones. En outre, ils comptent dans leurs rangs un grand nombre d'immigrants, perçus comme moins acculturés au groupe britannique que ne le sont pas, par exemple, les Juifs ashkénazes. Qui plus est, les Canadiens français ont été traditionnellement en contact plus suivi avec les Italo-Québécois. L'orientation massive de ces derniers vers l'école anglaise est un phénomène assez récent, qui marque une rupture. La prise de conscience de l'ampleur du phéno-

²⁰ Voir H. CHARBONNEAU, J. HENRIKIN, J. LÉGARÉ, *L'avenir démographique des francophones au Québec et à Montréal en l'absence de politiques adéquates*, «Revue de géographie de Montréal», (XXIV), 2, 1970, pp. 199-202.

mène provoque un choc chez de nombreux Canadiens français. Ajoutons que les relations entre Canadiens français et Italiens ont souvent été marquées d'agressivité, en milieu populaire, parce que les deux groupes étaient en compétition sur le marché du travail. Par ailleurs, les Italo-Québécois disposent de structures et d'institutions leur permettant de s'organiser. Ils ont des dirigeants capables de s'exprimer en français et de mener des débats publics avec des Canadiens français.

La bataille linguistique s'amorce donc en 1968, à St-Léonard, une nouvelle banlieue de Montréal dont la population est alors majoritairement canadienne-française mais qui compte une très forte minorité de Montréalais d'origine italienne. Le conflit de St-Léonard n'est que la bougie d'allumage, le point de départ d'une prise de conscience beaucoup plus nette de l'importance de la question linguistique et de la langue d'enseignement chez l'ensemble des groupes ethniques du Québec.

Les Italo-Québécois ont, dans cette affaire, des choix propres à défendre. Ils interviennent dans le débat en tenant compte de ce qu'ils perçoivent être leurs intérêts. Ils en sont donc des acteurs importants. Mais il faut bien reconnaître que les Italo-Québécois deviennent, en outre, un enjeu de la bataille entre les Canadiens français et les Canadiens anglais et, qu'à ce titre, ils sont utilisés dans un conflit qui n'est pas nécessairement le leur.

Sous la pression d'un certain nombre de groupes francophones, les différents gouvernements québécois sont amenés à intervenir, à compter de 1968, pour régir l'usage des langues au Québec. Au point de départ, l'intervention ne concerne que la langue d'enseignement mais, graduellement, les préoccupations s'étendent à la francisation de l'ensemble de la société.

Avant 1968, prévalait, dans le secteur d'enseignement, ce qu'on a appelé le libre choix. Les parents, quelle que soit leur origine ethnique, pouvaient choisir d'envoyer leurs enfants dans des écoles de langue française ou de langue anglaise, le seul critère de sélection étant la religion. Les catholiques se retrouvaient dans le réseau scolaire catholique, qu'ils soient de langue française ou de langue anglaise, et tous les autres se regroupaient dans le réseau protestant massivement de langue anglaise, mais avec quelques écoles de langue française.

La première loi, appelée Loi 63, est adoptée en 1969. Elle consacre le libre choix déjà existant mais vise à renforcer l'enseignement du français dans le réseau anglophone et à s'assurer que tous les Québécois, quelle que soit leur origine, soient en mesure de maîtriser la langue française. Parce qu'elle maintient le principe du libre choix, la Loi 63 provoque un tollé de protestations chez les groupes nationalistes francophones. Elle contribue d'ailleurs au renversement du gouvernement de l'Union Nationale qui l'avait fait adopter.

Suite au rapport d'une Commission d'enquête, le gouvernement libéral fait voter, en 1974, la Loi 22, qui va beaucoup plus loin que la précédente en reconnaissant la priorité au français dans la société québécoise. En matière de langue d'enseignement, elle comporte une nouveauté de taille: tout en maintenant intact l'enseignement en anglais pour la population d'origine britannique, elle vise à diriger vers le réseau scolaire français tous les enfants d'immigrants. Seuls ceux qui sont en mesure de réussir des tests d'aptitudes à l'anglais seront

admis à l'école anglaise: tous les autres devront obligatoirement s'inscrire à l'école française. La Loi 22 vise aussi à valoriser et à répandre l'usage du français dans l'ensemble des secteurs d'activité. Cette loi provoque un tollé de protestations chez les groupes anglophones, appuis traditionnels du Parti Libéral, mais aussi au sein de la communauté italienne qui sera, évidemment, touchée par cette mesure. Mais, chez les francophones, elle provoque aussi des réactions négatives parmi les groupes les plus nationalistes et chez les indépendantistes qui trouvent qu'elle ne va pas assez loin.

Aussi, dès la prise du pouvoir en 1976, le Parti Québécois met en chantier une nouvelle loi, la Loi 101, qui sera baptisée "Charte de la langue française" et adoptée en 1977. Elle accentue les tendances qui étaient déjà en place dans la Loi 22. Au chapitre de la langue d'enseignement, elle restreint considérablement les possibilités d'accès à l'école anglaise, en limitant celle-ci aux enfants dont au moins l'un des parents a étudié dans une école primaire de langue anglaise au Québec. De plus, elle accentue les mesures de francisation de la société québécoise qui étaient déjà contenues dans la Loi 22 en les rendant beaucoup plus contraignantes et coercitives. La Charte de la langue française du Québec ne vise plus seulement à franciser l'école et certaines institutions publiques mais à francophoniser l'ensemble de la société.³¹

Il y a donc entre 1968 et 1977 une transformation considérable de la gestion des rapports ethniques, en particulier en ce qui concerne la question linguistique. L'État québécois est ouvertement devenu l'État des Canadiens français et a pris un ensemble de mesures visant à stopper l'attraction considérable qu'exerçait l'anglais sur les groupes allophones ainsi que sur une certaine proportion des francophones. Qui plus est, ces mesures sont contraignantes. En l'espace de quelques années, les règles du jeu en ont été profondément bouleversées.

Comment on réagit les Italo-Québécois à ces transformations? Il faudrait se garder ici de généralisations abusives. Tout comme le nationalisme francophone s'est manifesté dans une vaste gamme de tendances au sein de la population, les réactions de la communauté italienne ont été diverses. Les média d'information ont surtout retenu les positions extrêmes. Il existe certes une tendance majoritaire au sein de la population italienne, mais il y a aussi une diversité de situations.

La communauté italienne de Montréal n'a jamais été parfaitement unanime. Elle a toujours été marquée par des tensions et des oppositions qui sont normales dans un groupe de cette dimension. Dès le départ les régions d'origine ont créé une forme de clivage. Plus récemment, il y a eu démarcation entre anciens et nouveaux immigrants.³² Les choix linguistiques ont séparé les individus: ceux qui ont étudié en français se sont trouvés très tôt intégrés à des

³¹ Voir D. DAoust, *La planification linguistique au Québec: un aperçu des lois sur la langue*, «Revue québécoise de linguistique», (12), 1, 1982, pp. 9-75; R. BRETON, G. GRANT, *La langue de travail au Québec*. Montréal, L'Institut de recherches politiques, 1981, pp. 7-24.

³² J. BOINSEVAIN, *op. cit.*, pp. 28-32.

réseaux différents de ceux de leurs compatriotes éduqués en anglais.²³ Le milieu social, les intérêts d'affaires, les choix politiques sont autant de facteurs de distinction. Il y a une géographie sociale et politique de la communauté italienne qui reste à définir et à étudier.

Il est clair cependant qu'une majorité d'Italo-Québécois ont réagi très négativement aux lois linguistiques. Celles-ci remettaient en cause le choix qu'ils avaient fait pour leurs enfants et leur perception de la société québécoise et canadienne.

Certains ont choisi la voie de la résistance ouverte: rejet de la politique de francisation, organisation de classes dites clandestines, inscription illégale d'enfants dans les écoles anglaises. Cette résistance a été animée par le *Consiglio educativo italo-canadese*. Elle a été activement appuyée par la presse de langue anglaise et par des cadres et enseignants du réseau scolaire anglo-catholique.

D'autres dirigeants ont plutôt choisi la voie de la négociation et de la conciliation. Certains ont cherché à obtenir des concessions en intervenant auprès des partis politiques. Ils ont misé sur le parti libéral qui les a déçus avec l'adoption de la Loi 22. En 1976, ils se sont rabattus sur l'Union Nationale. En 1981, ils ont à nouveau misé sur le Parti libéral.

Il n'est pas question ici de retracer toutes les péripéties de l'opposition de nombreux groupes italophones aux lois linguistiques. Il serait cependant important de souligner quelques aspects de leur interprétation.²⁴

Sauf pour quelques groupes extrémistes, la majorité des dirigeants italiens ne s'opposent pas officiellement à un usage accru du français au Québec. Ils rejettent cependant l'unilinguisme, et appuient une conception du Québec comme territoire bilingue. Ce faisant ils se sont insérés dans les débats politiques en appuyant la position des libéraux fédéraux anti-nationalistes de Pierre-Elliott Trudeau et en s'opposant aux indépendantistes ainsi qu'aux nationalistes libéraux.

La majorité des Italo-Québécois réclame le maintien du libre choix, c'est-à-dire, en pratique, le droit à l'éducation en anglais car ils sont convaincus de l'importance de cette langue comme instrument de promotion socio-économique et pour assurer à leurs enfants de plus grandes possibilités de mobilité à l'extérieur du Québec.

Il y a un autre aspect de la réaction italoophone que beaucoup d'analystes francophones ont eu tendance à négliger, mais qui, du point de vue italien, était fondamental. Les porte-parole des organisations italo-québécoises ont perçu les lois linguistiques comme discriminatoires à leur endroit parce qu'elles protégeaient les droits scolaires acquis des Anglo-Québécois et qu'elles ne rendaient, en pratique, la francisation obligatoire que pour les enfants des immigrants. Certains ont à plusieurs reprises fait valoir l'argument suivant: si vous voulez la francisation du système scolaire, imposez-la à tous, y compris aux Anglo-Québécois; alors nous l'accepterons.

²³ Entrevue avec Antoine Del Busso, avril 1984.

²⁴ C. PAINCHAUD, R. POULIN, *Les Italiens au Québec. Histoire et sociologie d'une communauté*, (manuscrit), chap. VIII; D. TADDEO, R. TARRAS, *op. cit.*

Ces arguments n'ont pas réussi jusqu'ici à faire fléchir les gouvernements du Québec. Les opposants italophones et de nombreux autres groupes représentant des minorités ethniques misent maintenant sur une nouvelle stratégie: utiliser la nouvelle constitution canadienne, imposée au Québec en 1981. Il s'agit de contester devant les tribunaux la constitutionnalité des lois linguistiques québécoises, en s'appuyant sur la Charte des droits.

La bataille linguistique dure maintenant depuis une vingtaine d'années. On peut certes s'interroger sur ses résultats. Quels en ont été les effets pour la société québécoise et pour la communauté italo-montréalaise. On peut aussi demander qui en a profité.

Les Italo-Québécois et les transformations du Québec dans les années 1970-1980

Au-delà des conflits et au-delà même de la législation linguistique, le Québec a connu depuis 1960 un processus indéniable de francisation qui s'est accéléré considérablement dans la deuxième moitié des années 1970. La volonté politique des gouvernements et les lois qu'ils ont adoptées y ont certainement contribué mais il faut reconnaître qu'il s'agit d'un phénomène social beaucoup plus vaste.

Le Québec a été témoin de la montée d'une nouvelle génération de Canadiens français plus scolarisée, qui était en mesure de réclamer une nouvelle place au soleil et d'exiger que l'on mette fin à la discrimination séculaire qui avait prévalu à l'endroit des francophones.

Cette génération a d'abord profité de la croissance rapide du secteur public: enseignement, services médicaux et sociaux, administration gouvernementale. Elle y a trouvé les postes de responsabilité qui lui étaient encore difficilement accessibles dans l'entreprise privée.

Le mouvement s'est étendu peu à peu au cours des années 1970, au secteur privé. Il y a certes eu l'émergence de nouvelles grandes entreprises à contrôle francophone. Il y a eu aussi, au sein des entreprises anglophones, une prise de conscience de la nécessité de franciser leurs activités au Québec et de faire place aux cadres francophones. Beaucoup d'entre elles, surtout parmi les grandes sociétés oeuvrant à l'échelle canadienne ou internationale, ont démenagé leur centre de décision à Toronto. Ces déménagements, qui ont pu être accélérés par les débats linguistiques, ont des causes beaucoup plus profondes, de nature économique. Le déplacement du centre des activités économiques au Canada est un phénomène qui se poursuit inexorablement depuis le début du siècle et les années récentes ont vu Toronto ravir à Montréal son titre de métropole du Canada. Ces déménagements ont entraîné le départ vers l'Ontario de centaines de milliers d'Anglo-Québécois qui occupaient dans ces entreprises des postes de commandes. Les jeunes diplômés anglophones qui voyaient se rétrécir les possibilités d'emploi au Québec, alors que celles de Toronto et de l'Ouest canadien étaient en plein essor, sont également partis en grand nombre.

Montréal a perdu de nombreux sièges sociaux mais a conservé des bureaux régionaux qui fonctionnent de plus en plus en français. Au début des années

1980 la situation linguistique du secteur privé au Québec est fort différente de celle qui prévalait dix ans plus tôt. Par exemple, certaines grandes banques anglo-canadiennes ont maintenant des vice-présidents francophones à la tête de leurs activités au Québec, une situation qui aurait été tout-à-fait impensable au milieu des années 1960. Ces transformations ont donc contribué à une francisation accrue.

Dans ce contexte quel est le sort des Italo-Québécois? Le choix historique qu'ils ont fait au cours des quatre dernières décennies les conduit-il à une impasse? Les jeunes enfants italiens que l'on a formés en anglais en vue d'un marché du travail qui, encore dans les années 1960, était fortement de langue anglaise, se retrouvent face à une société et un marché du travail qui se sont considérablement francisés.

Risquent-ils de se replier sur le cloisonnement ethnique? En effet, le choix linguistique des Italo-Québécois n'a pas, semble-t-il, signifié une assimilation culturelle. Au contraire, on constate que les tensions linguistiques récentes semblent avoir eu pour effet de renforcer l'italianité du groupe, qui, à Montréal, a conservé beaucoup plus qu'à Toronto, par exemple, l'usage de la langue italienne dans ses communications familiales et de voisinage. Elles ont amené une prise de conscience politique, l'émergence d'un nouveau leadership et la mise sur pied d'organisations nouvelles, en particulier le Congrès national des Italo-Canadiens (Québec). Le cloisonnement ethnique s'en est trouvé accentué et renforcé.

Selon les sociologues Claude Painchaud et Richard Poulin, cette situation aurait profité, au premier chef, à la nouvelle bourgeoisie italienne, celle qui s'est développée grâce à une économie ethnique, à un marché du travail centré sur le groupe italien. Ces hommes d'affaires ont réussi à prendre la tête des organisations représentant officiellement la communauté italienne et à assurer un nouveau leadership, reléguant dans l'ombre les anciennes élites. Les tensions ethniques et linguistiques des dernières années auraient permis à cette bourgeoisie italo-québécoise d'asseoir son pouvoir et contribué à l'établissement d'un nouveau rapport de force au sein de la communauté.

L'évolution des dernières années a peut-être contribué à accentuer la "ghettoisation" des Italo-Québécois. A moyen terme, toutefois, la solution est peut-être en voie de se dessiner: celle d'un décloisonnement ethnique plus poussé qui respecterait les particularités culturelles et qui ne serait pas synonyme d'assimilation. Des tendances en ce sens se sont manifestées au cours des dernières années. Chez les nationalistes québécois, après une phase d'impérialisme linguistique, on a vu s'amorcer à partir de la fin des années 1970, une ouverture plus grande aux phénomènes de diversité ethnique et culturelle du Québec. On parle maintenant de communautés culturelles, on crée à leur intention un ministère et des politiques d'enseignement dans les langues d'origine. Certains ont renoncé à l'idée d'un *melting pot* à la québécoise. Les universitaires ont emboîté le pas: la recherche sur les groupes ethniques est actuellement l'un des champs d'étude les plus dynamiques des sciences humaines québécoises.

Du côté des Italo-Québécois, des changements aussi s'annoncent. Une enquête récente montre un plus fort degré d'acceptation du fait français. Un

nombre croissant d'intellectuels italophones, tout en voulant conserver leur autonomie culturelle, recherchent un rapprochement avec les francophones.

Mais il s'agit là d'un processus historique à long terme et, si l'on peut percevoir dès à présent certaines tendances, il est trop tôt pour en dégager des conclusions fermes quant aux orientations nouvelles qui seront prises au sein de la société québécoise.

Les Italo-Québécois ont donc été au coeur des débats politiques et linguistiques qui ont marqué le Québec pendant deux décennies. Mais, pour comprendre cette évolution récente, il était fondamental de la situer dans une perspective historique et de plonger loin dans l'histoire les racines des modes de gestion des rapports ethniques. L'histoire n'explique évidemment pas tout, mais elle fournit un éclairage important pour comprendre le passé.

La communauté italienne du Québec s'est insérée dans un mode de rapports ethniques établi au 19^e siècle par les groupes français et britanniques et qui favorisait le cloisonnement institutionnel. Face à cet isolement qui leur était imposé par la société d'accueil, les Italo-Québécois ont réagi en développant une vie communautaire intense. Celle-ci leur a permis de trouver une solution originale aux difficultés, à la méfiance et même à la discrimination auxquelles se heurtent les groupes immigrants.

La remise en cause fondamentale de ce mode de rapports ethniques dans les années 1960 a eu pour effet de renforcer le cloisonnement communautaire et l'italianité. Elle a été source de tensions et d'incompréhension profondes entre les communautés française et italienne de Montréal. Nous en sommes maintenant au seuil d'une nouvelle étape de l'histoire du Québec, où les deux groupes doivent trouver la voie d'une communication plus ouverte et d'une acceptation mutuelle.

PAUL-ANDRÉ LINTEAU
Université du Québec à Montréal

Summary

Québec is the only province of Canada where a majority of the population is French-speaking. In the course of the twentieth century, it experienced a process of ethnic diversification. Beside the powerful minority of British origin, various other ethnic groups emerged, among which the Italians become the most numerous. A century long policy of institutional isolation between ethnic groups became challenged, from the 1960s, when a new Québec nationalism advocated strengthening the French character of the province and assimilating — at least at the language level — the immigrants and their descendants. Quebecers of Italian origin were a stake in the between francophones and anglophones, but they also became participants in the debate, supporting their own interests. The language fight led to the organization and the strengthening of the Québec Italian community.

Résumé

Seule province du Canada dont la majorité de la population soit de langue française, le Québec a connu, au cours du XX^e siècle, un processus de diversification ethnique. À côté de la puissante minorité d'origine britannique, ont émergé des groupes d'autres origines, parmi lesquels les italiens tiennent la première place. La gestion des rapports interethniques a longtemps été marquée par une stratégie de cloisonnement institutionnel.

Celle-ci est remise en question, à partir des années 1960, par le nouveau nationalisme québécois, qui prône la francisation accrue du Québec et l'assimilation linguistique des immigrants et de leurs descendants. Les Italo-Québécois sont alors un enjeu de la lutte entre francophones et anglophones, mais ils deviennent aussi des acteurs dans ce débat, puisqu'ils ont des intérêts propres à défendre. La bataille linguistique conduit ainsi au renforcement et à l'organisation de la communauté italo-québécoise.

L'asile en Suisse. Quelques aspects de la migration de réfugiés

1. La recherche sociologique

La littérature helvétique, en matière d'asile politique, est, depuis quelques années, fortement voire quotidiennement alimentée par la presse courante. Par ailleurs, sur un plan plus scientifique, au niveau de l'analyse sociologique par exemple, cette même littérature en est encore à ses débuts.

Les chercheurs approchent avec prudence la population grandissante des "sans asile" et des réfugiés qui ont reçu l'asile; la statistique officielle ne s'est pas encore dotée d'instruments adéquats d'observation continue et le Fonds national Suisse de la recherche ne prévoit, pour l'instant, aucun programme concernant les réfugiés qui arrivent en Suisse en quête d'asile et/ou de ceux qui ont déjà obtenu le droit d'asile.

Les quelques recherches¹ effectuées d'abord en Suisse alémanique et, plus tard, en Suisse romande, ont été menées par des Universités ou des chercheurs liés à des institutions de recherche non-universitaire. Le thème central de ces premières enquêtes est axé sur la définition du profil socio-démographique des requérants d'asile venus en Suisse à partir des années '70. Quelquefois l'analyse a été poussée jusqu'à l'étude du degré d'adaptation des réfugiés (Ballmer-Cao, et al., 1982).

En Suisse francophone, il n'existait aucune étude du genre jusqu'en 1986, soit jusqu'à la parution des résultats partiels d'une recherche promue par l'Hospice général² portant sur un échantillon de requérants d'asile ayant bénéficié des prestations de cette institution. Contrairement à l'étude de Ballmer et à la grande majorité des études menées ailleurs qu'en Suisse sur les migrations politiques, la recherche conduite à Genève ne concerne pas les ressortissants asiatiques car, d'une part, ces populations ont fait l'objet d'excellentes et nombreuses études en France, aux États-Unis et au Canada, d'autre part elles ne sont pas très présentes en Suisse romande.

¹ Pour un aperçu des recherches, cf. note bibliographique en fin d'article.

² Institution de droit public chargée de l'accueil et de la première assistance à tous les requérants d'asile dans le canton de Genève. Un extrait de la recherche a été publié dans I. MUSILLO, C. BOIZMAN, *De l'accueil à l'insertion. les demandeurs d'asile à Genève de 1974 à 1983*. Genève, 1986.

Les sujets pris en compte proviennent de trois continents: Afrique, Amérique latine et Europe.¹ L'enquête a été effectuée en analysant le contenu de 549 dossiers d'assistance ouverts par l'autorité cantonale au nom d'autant de réfugiés en attente d'asile à Genève dans la décennie 1974-1983.

Dans le présent article, nous exposerons quelques aspects parmi les plus intéressants parus dans la publication *De l'accueil à l'insertion des demandeurs d'asile à Genève*, publication qui restitue une première partie des données obtenues par les chercheurs genevois. Ceux-ci, tout en étant motivés par la préoccupation fondamentale de combler un vide d'informations ayant trait aux données élémentaires du profil démographique des réfugiés, tentent de répondre aussi à une série de questions qui provoquent débats et tensions au sein de l'opinion publique et du cadre politique helvétique. Ces questions concernent notamment l'incidence de la présence des réfugiés dans le contexte du marché du travail et dans la statistique des chômeurs suisses, l'incidence de leur demande de logement dans l'actuelle pénurie du parc immobilier à prix modéré dans la cité de Calvin, l'incidence des prestations d'assistance financière accordées aux réfugiés lorsque ces prestations sont mis en relation avec l'explosion des coûts de la sécurité sociale et du prix des services.

Dans les pages qui suivent nous traiterons quelques aspects concernant les qualifications professionnelles et les conditions d'insertion des réfugiés dans le marché de l'emploi. Les données de la recherche, exposées dans la deuxième partie de l'article, sont précédées par un panorama statistique touchant au phénomène des réfugiés en Suisse vu dans son ensemble.

2. Les réfugiés en Suisse: un aperçu statistique

Il existe deux types de réfugiés en Suisse: les *réfugiés statutaires*, c'est-à-dire les personnes auxquelles le gouvernement a octroyé officiellement le droit d'asile, et les *demandeurs d'asile*, à savoir les personnes qui ont demandé la protection de l'Etat suisse mais qui n'ont pas encore reçu une réponse de la part de l'autorité à leur requête.

2.1 Les réfugiés statutaires

A l'heure actuelle 30.141 personnes bénéficient du statut de réfugié en Suisse. On en comptait, à titre de comparaison, selon l'HCR, 174.200 en France en janvier 1986, 135.000 au Royaume Uni, 134.000 en Allemagne Fédérale et 90.600 en Suède.⁴

¹ Il s'agit des ressortissants de six pays: Argentine, Chili, Ethiopie, Zaïre, Roumanie et Turquie.

⁴ Certains pays, comme l'Espagne et l'Italie, qui abritent un nombre important de réfugiés, de facto ne figurent pas sur cette liste qui tient compte uniquement des réfugiés officiellement reconnus par les Etats d'accueil.

Cependant, la Suisse est l'un des pays européens qui, proportionnellement à sa population, accueille le plus de réfugiés (48 pour 10.000 habitants alors que pour ce même nombre d'habitants la France accueille 32 réfugiés, le Royaume Uni 24 et l'Allemagne Fédérale 22. Seulement la Suède fait mieux avec 101 réfugiés pour 10.000 habitants). Ce bref rappel de la situation à l'échelle européenne ne doit pas faire oublier que ce sont les pays du Tiers Monde, beaucoup plus pauvres, qui supportent les charges les plus importantes. L'Afrique et l'Asie abritent en effet presque trois quarts des 11,7 millions des réfugiés recensés par l'HCR dans le monde (cf. Tableau 1).

Le nombre de réfugiés reconnus en Suisse demeure stable depuis 1981 et on observe même une légère diminution depuis 1983. En effet alors qu'actuellement il y a un peu plus de 30.000 réfugiés, en 1982 il y avait 33.404 personnes avec ce statut. Cette situation peut être expliquée d'une part par les naturalisations des réfugiés arrivés dans les années '60 (Tchécoslovaquie, Hongrie), ainsi que, dans une moindre mesure, par le retour au pays d'origine d'un certain nombre de réfugiés (Argentine, Uruguay, p.ex.) et d'autre part par le faible nombre de réfugiés qui ont vu leur demande d'asile acceptée à partir de 1983.

Tableau 1: *Les principaux pays d'accueil de réfugiés*

Pays	Nombre de réfugiés (par millier)	Population total (par millier)	% de la population
Pakistan	2.702	96.200	2,81
Iran	2.300	44.800	5,13
Soudan	1.164	20.950	5,56
USA	1.000	238.800	0,42
Somalie	700	4.540	15,42
Canada	353	25.400	1,39
Zaïre	283	29.060	0,97
Chine	279	1.061.100	0,03
Burundi	267	4.650	5,75
Tanzanie	212	21.700	0,98
Mexique	175	78.500	0,22
France	174	55.200	0,32
Algérie	167	21.600	0,77
Ouganda	151	14.960	1,01
Inde	136	750.900	0,02
Royaume-Uni	135	56.600	0,24
RFA	134	61.000	0,22
Thaïlande	130	51.300	0,25
Zambie	103	6.450	1,61
Malaisie	99	15.190	0,66
Suède	90	8.500	1,01
Suisse	30	6.400	0,48

Source: HCR, 1.1.1986. Le Haut Commissariat pour les réfugiés estime à 11,7 millions les réfugiés dans le monde en janvier 1986.

La grande majorité des réfugiés en Suisse (87%) proviennent de 8 nationalités. En effet, les personnes ayant obtenu le statut de réfugié sont surtout originaires de pays l'Europe de l'Est, du Sud-Est Asiatique et du Tibet. La seule exception est constituée par les réfugiés chiliens qui sont relativement bien représentés (cf. Tableau 2).

La plupart de ces réfugiés ont été admis collectivement en Suisse. En effet, dès 1956 la Suisse a accueilli près de 16.500 Hongrois, dont la plupart (14.000) ont été admis entre 1956 et 1958. En 1963, à l'initiative des oeuvres d'entraide privées, le Conseil Fédéral autorise l'entrée en Suisse de près de 1.000 Tibétains. Dès 1968 quelques 15.000 Tchèques obtiennent l'asile en Suisse, dont la plupart (12.000) entre 1968 et 1970. Les réfugiés chiliens constituent le seul groupe important de réfugiés dont l'admission s'est faite surtout de manière individuelle. Seulement 255 d'entre eux ont été accueillis collectivement en 1973. Dès 1975 la Suisse accueille près de 7.000 Vietnamiens et, à partir de 1979, environ 2.500 Cambodgiens et Laotiens. Finalement un peu plus de 2.000 polonais ont reçu le statut de réfugié en Suisse, dont la plupart (1.165) sont venus en 1981, dans le cadre d'un contingent.

2.2 Les demandeurs d'asile

La Suisse, comme la plupart des pays européens, est confrontée depuis quelques années à une augmentation du nombre de demandes d'asile. Relativement stable jusqu'en 1979, le nombre de ces demandes s'est considérablement accru à partir de cette date. Si l'on comptait 1.085 demandeurs en 1977, ce chiffre est passé à 3.020 en 1980 et le nombre de nouvelles demandes présentées en 1986 a été de 8.546 (cf. Tableau 3).

Certains milieux ont voulu voir dans la nouvelle loi sur l'asile (votée en 1979 et entrée en vigueur en 1981), trop libérale selon eux, la cause principale

Tableau 2: Principaux groupes de réfugiés statutaires en Suisse en fonction de l'origine nationale (au 1er janvier 1986)

Origine	Nombre	%
Vietnam	6.397	20,9
Tchécoslovaquie	6.385	20,9
Hongrie	4.195	13,7
Pologne	3.267	10,7
Chili	1.761	5,8
Cambodge	1.697	5,6
Roumanie	1.660	5,4
Tibet	1.279	4,2
Autres	3.925	12,8
Total	30.566	100,0

Source: Annuaire statistique de la Suisse, 1986.

Tableau 3: Statistique des demandes d'asile en Suisse 1970-1986

Année	Nombre de demandes individuelle	+ Admis par contingent et regr. familial	Tot. dem. traitées année / avec anciens (100% des décisions)	Décisions positives année en c. / avec anciens				Refus et classement année en c. / avec anciens					
				No	%	No	%	No	%	No	%		
1970	1.935	184											
1971	1.131	225	1.036	906	87%	130	13%						
1972	1.053	291	902	772	86%	130	14%						
1973	1.043	412	911	731	80%	180	20%						
1974	1.132	319	917	661	72%	256	28%						
1975	1.324	68	1.091	925	85%	166	15%						
1976	853	52	677	592	87%	85	13%						
1977	1.085	71	856	765	89% (+ 109)	91	11%						
1978	1.389	140	1.099	934	85% (+ 139)	165	15%						
1979	1.882	2.734	1.354	1.138	84% (+ 198)	215	16%						
1980	3.020	3.102	2.104	1.264	60% (+ 332)	840	40%						
1981	4.226	997	1.556	1.285	83% (+ 529)	271	17%						
1982	7.135	1.326	1.379	655	47%	724	53%						
1983	7.886	175	3.008	680	23%	2.328	77%						
1984	7.435	207	4.078	640	16%	3.438	84%						
1985	9.703	260	8.083	939	12%	7.144	88%						
1986	8.546	96	8.879	820	9%	8.059	91%						

Sources: Département Fédéral de Justice et Police, Berne Centre Social Protestant, Genève.

de l'augmentation du nombre de demandes d'asile en Suisse. A notre avis, cette explication du nouveau phénomène est trop simpliste et ceci pour plusieurs raisons: tout d'abord la nouvelle loi ne faisait que codifier, dans un texte unique, un ensemble de dispositions éparées. En ce sens elle n'introduisait aucun disposition nouvelle, si ce n'est de donner une plus grande légitimité à des pratiques administratives appliquées depuis plusieurs années. D'autre part, la tendance à l'augmentation du nombre de demandes d'asile a commencé déjà en 1979, c'est-à-dire avant l'entrée en vigueur de la loi. De plus, une première révision de la loi sur l'asile (entrée en vigueur en 1983), dans un sens plus restrictif, n'a pas empêché que les demandes continuent d'augmenter.

A notre avis, il s'agit d'un phénomène beaucoup plus global qui, au delà de la Suisse, touche l'Europe mais également les pays du Tiers Monde. L'explication de cette augmentation est à chercher dans la dégradation rapide des équilibres sociaux et économiques dans un certain nombre de pays. Conflits sociaux, luttes inter-ethniques, guerres inter-étatiques, violations de droits de l'homme, crise économique liée à la détérioration des rapports Nord-Sud sont autant de causes de l'augmentation de ce type de flux migratoire (Musillo, 1983; Bolzman, et al., 1985). Les nouveaux demandeurs d'asile qui arrivent en Suisse à partir de 1980 viennent pour la plupart des pays du Tiers Monde qui connaissent des troubles politiques importants: il s'agit, dans leur grande majorité, des ressortissants de la Turquie (14.660 demandes d'asile depuis 1980, ils ont représenté les 47,6% des demandeurs d'asile en 1986), de Sri Lanka (environ 5.550 demandes présentées depuis 1982, 6,9% des requérants en 1986), de l'Iran (environ 1.700 demandes depuis 1979, 11,1% des requérants en 1986), du Pakis-

tan (1.170 depuis 1983, 4,6% des demandeurs en 1986), du Zaïre (environ 3.300 depuis 1980, 12,7% des requérants en 1983, 2,5% en 1985), du Chili (5.300 demandes depuis 1974, 15,5% des requérants en 1983, 2,9% en 1986). Jusqu'au début des années 1980, la grande majorité des demandeurs d'asile, à l'exception des Chiliens, était originaire de l'Europe de l'Est.

Parmi les 10.892 demandes individuelles déposées entre 1971 et 1979, 61% d'entre elles émanaient des ressortissants d'Europe de l'Est, 15% d'Amérique Latine et seulement 24% d'Afrique et d'Asie et du Moyen-Orient. En revanche, entre 1980 et 1986 la situation s'est inversée: sur 47.945 demandes déposées seulement 21% proviennent d'Europe de l'Est alors que plus de deux tiers des requêtes émanent des ressortissants d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient. Ce renversement de situation est encore plus prononcé à partir de 1983.⁵

Ce changement dans l'origine des réfugiés coïncide avec de sévères restrictions dans le nombre de demandes acceptées. En effet, alors que le nombre de demandeurs d'asile a été presque 6 fois plus élevé dans les années 1980 que dans les années 1970 (on passe de 1.210 demandes en moyenne entre 1971 et 1979 à 6.850 en moyenne entre 1980 et 1986), le nombre de personnes qui ont vu leur demande acceptée n'a guère varié entre ces deux périodes (le nombre moyen de demandes acceptées entre 1971-1979 a été de 853 par année et de 837 entre 1980-1986). Cela signifie que le *taux d'acceptation* a diminué fortement par rapport aux années 1970. Si l'on considère le nombre de demandes traitées, il est passé de 84% entre 1971-1980 (70% en tenant compte de l'ensemble des demandes présentées y compris les cas en suspens) à 30% entre 1980-1986 (12% en tenant compte de l'ensemble des demandes présentées). Tendanciellement le taux d'acceptation diminue toujours à partir de 1981: ainsi on passe d'un taux de 83% en 1981, à 47% en 1982, à 16% en 1984, pour tomber à 9% en 1986 (cf. Tableau 3).

Cette diminution du taux d'acceptation s'accompagne à la fois d'une augmentation, à partir notamment de 1983, du taux de refus et de retraits de demandes, ainsi que d'une accumulation très importante du nombre de cas en suspens: en 1979 il y avait environ 600 dossiers en suspens, actuellement il y en a 20.750.

D'autre part le taux d'acceptation varie en fonction de l'origine des requérants. La proportion des demandeurs d'asile originaires des pays d'économie d'État qui voient leur demande acceptée a été toujours la plus élevée. Ainsi actuellement (1985), 98% des demandeurs originaires du Sud-Est asiatique, 69% d'Afghans et 22% des ressortissants de l'Europe de l'Est ont reçu le statut de réfugié. À l'autre extrême, des ressortissants d'autres pays asiatiques, comme le Sri Lanka (3% des demandes acceptées), le Pakistan (1%), de même que ceux originaires de l'Afrique (4%) et de la Turquie (7%), ont une chance minime de pouvoir obtenir l'asile en Suisse (cf. Tableau 4).

⁵ A titre d'exemple, en 1986, sur 8.546 demandes déposées seulement 7,5% provenaient d'Europe de l'Est et 3% d'Amérique Latine, alors que 48% des requérants étaient des Turcs, 33% des Asiatiques et 8% des Africains.

Tableau 4: *Statistique des demandes d'asile en Suisse par continent et pour quelques pays, 1985*

Origine	Total des demandes traitées	Demandes acceptées		Demandes refusées		Demandes retirées	
	N.	N.	%	N.	%	N.	%
EUROPE	1.425	318	22,3	965	67,8	142	9,9
dont Hongrie	191	34	17,8	131	68,6	26	13,6
Pologne	347	97	28,0	214	61,7	36	10,3
Roumanie	265	89	33,6	164	61,9	12	4,5
Tchécoslovaquie	418	64	15,3	306	73,2	48	11,5
Yougoslavie	150	25	16,7	112	79,6	13	8,7
AFRIQUE	1.852	82	4,4	1.660	89,6	110	5,9
dont Angola	216	5	2,3	193	89,4	18	8,3
Ethiopie	73	23	31,5	49	67,1	1	1,4
Zaïre	1320	40	3,0	1.228	93,0	52	4,0
AMÉRIQUE	841	102	12,1	646	76,8	93	11,1
dont Chili	755	92	12,2	601	79,6	62	8,2
ASIE	3.962	434	11,0	2.878	72,6	650	16,4
dont Afghanistan	39	27	69,2	11	28,2	1	2,6
Iran	90	45	50,0	13	14,4	32	35,6
Pakistan	292	3	1,0	261	89,4	28	9,6
Sri-Lanka	816	21	2,6	755	92,5	40	4,9
Vietnam	116	113	97,4	0	-	3	2,6
Turquie (1)	2.367	171	7,2	1.710	72,3	506	21,5

(1) Jusqu'en 1984 les Turcs sont considérés comme "européens". Dès 1985 ils sont considérés comme "asiatiques".

Source: Département Fédéral de Justice et Police, Berne.

3. Les réfugiés à Genève

L'étude, menée à Genève (et partiellement parue sous le titre *De l'accueil à l'insertion des demandeurs d'asile à Genève de 1974 à 1983*), tout en faisant état d'une série d'éléments mal connus et mal maîtrisés par l'appareil statistique, notamment en ce qui concerne les informations liées à la partie de la famille restée au pays d'origine, ne fait que confirmer l'hypothèse, déjà acquise par d'autres études, de la grande similitude existant entre le profil socio-démographique des migrations traditionnelles connues en Europe avant les années '80 et des migrations politiques qui marquent de manière plus spectaculaire l'histoire récente des mouvements de population.

3.1 Une migration de jeunes

Quels que soient les pays d'origine et l'époque de l'arrivée des intéressés, les réfugiés venus à Genève pendant toute la décennie étudiée proviennent des classes les plus jeunes de la population active. 80% des demandeurs touchés par la recherche avaient, à leur arrivée en Suisse, entre 18 et 40 ans, et 54% entre 18 et 29 ans. La statistique officielle a récemment confirmé cette distribution pour l'ensemble des demandeurs d'asile en 1986.

Le poids relatif des classes jeunes peut varier d'un pays à l'autre mais, pour l'ensemble de l'échantillon, il est constant ou presque dans le temps. Il ne varie que très peu aussi lorsqu'on compare la population arrivée dans la décennie '70 à celle arrivée dans les années '80, malgré les modifications intervenues quant aux origines nationales des vagues migratoires qui se sont dirigées vers le centre de l'Europe (Amérique Latine et pays de l'Est dans les années '70, Afrique et Europe orientale — en particulier la Turquie — dans les années '80).

Le jeune âge de cette population a des répercussions évidentes sur l'état civil: la moitié des candidats sont célibataires à leur arrivée en Suisse et 12% divorcés, séparés, veufs. La conjugaison des trois facteurs que sont le jeune âge, l'absence de regroupement familial pour 4 sur 10 des candidats mariés et le nombre important de divorcés, séparés et veufs a pour effet que 70% des ménages observés à l'intérieur de l'échantillon sont composés d'une seule personne (cf. Tableau 5).

3.2 Formation professionnelle et emplois

Selon les résultats de l'enquête, près de la moitié (49%) des demandeurs observés auraient entamé, et parfois achevé, des études et formations professionnelles et/ou universitaires avant de venir en Suisse (cf. Tableau 6).

Parmi ces divers niveaux de formation, nous avons distingué trois grandes catégories en fonction du nombre d'années de scolarité et du fait d'être ou non en possession d'un diplôme au moment de l'interruption des études:

a) *scolarité courte*: catégorie composée de personnes qui ont, dans le meilleur des cas, terminé l'école obligatoire (entre 6 et 9 ans d'étude selon le pays), formation parfois complétée par des apprentissages dans une entreprise (n. 47 = 8%);

b) *scolarité moyenne*: catégorie composée d'étudiants au sens large, c'est-à-dire de personnes ayant terminé l'école secondaire ou amorcé des études universitaires, sans pour autant avoir obtenu un diplôme qui atteste d'une formation achevée dans un domaine professionnel spécifique (n. 98 = 18%);

c) *scolarité longue*: catégorie constituée de personnes possédant un diplôme universitaire ou professionnel. Nous considérons ici comme formation professionnelle celle à laquelle on a accès après l'école secondaire, ou du moins après quelques années de celle-ci, et qui dure au moins 3 ans (n. 210 = 39%; mais 35% sans réponse).

Tableau 5: *Nombre de ménages et de personnes à l'intérieur des ménages*
(pourcentage en colonnes)

Catégorie / Sexe	Hommes		Femmes		Nbre de ménage	Nbre de pers. par ménages
	N.	%	N.	%		
Personnes seules	300	70	79	65	379	379
Personnes seules avec enfants	11	2	28	23	39	86
Couples sans enfants	51	12	8	7	59	118
Couples avec enfants	66	16	6	5	72	262
Total	428	100	121	100	549	845

Tableau 6: *Formation scolaire et professionnelle* (pourcentage en colonne)

Niveau de formation	N.	%
Pas de scolarité ou école obligatoire non terminée	6	1
École obligatoire terminée et/ou école secondaire incomplète	29	5
École obligatoire terminée + "apprentissage"	12	2
École secondaire terminée	36	7
École secondaire terminée + école professionnelle	102	19
Université non terminée	62	11
Université terminée	108	20
Non réponse	194	35
Total	549	100

3.3 Taux d'activité

Parmi les 526 demandeurs d'asile de l'échantillon en âge de travailler, 278 (53%) ont été actifs pendant la période au cours de laquelle ils ont reçu une aide financière et 173 (33%) n'ont exercé aucune activité professionnelle. Pour 75 autres personnes (14%) il a été impossible de déterminer si elles ont travaillé ou pas.

La proportion de demandeurs qui ont trouvé du travail pendant l'assistance n'a guère varié entre les années '70 et les années '80. Le pourcentage d'actifs entre 1980 et 1982 est même légèrement supérieur à celui des années '70: — 49% pour la période 1974-1979 — 57% pour la période 1980-1983.

Ainsi, il semblerait qu'il n'y a pas de relation entre le taux de chômage à Genève — qui a augmenté légèrement entre 1981 et 1983 (Annuaire Statistique, Genève, 1985, p. 115) — et le taux d'activité des demandeurs d'asile.

Deux raisons peuvent expliquer ce phénomène: les emplois peu qualifiés occupés par la population des demandeurs d'asile, qui ne correspondent pas à ceux recherchés par la main-d'oeuvre locale; les efforts faits par l'institution, notamment le service d'assistance aux demandeurs d'asile mis en place par l'Hospice général pour aider ces derniers à s'insérer dans le marché du travail.

Tableau 7: *Vue d'ensemble des emplois des demandeurs d'asile par branche économique*

Secteur d'activité	Nombre	%
<i>Secteur primaire</i>	4	1
Agriculture	4	1
<i>Secteur secondaire</i>	130	32
Industrie	85	21
Bâtiments et travaux publics	45	11
<i>Secteur tertiaire</i>	275	67
Hôtellerie, restauration	86	21
Nettoyage, entretien des locaux	62	15
Commerce	22	5
Bureaux-administration	33	8
Oeuvres sociales, enseignement, recherche	20	5
Hygiène publique	10	3
Culture, spectacles	14	3
Autres services	28	7
Total métiers	409	100

Le profil des candidats dont le taux d'activité est moins important (40% environ) est le suivant:

- personnes âgées de plus de 35 ans (il est à remarquer qu'aucun candidat âgé de plus de 55 ans n'a pu trouver de travail pendant la période d'assistance);
- diplômés d'universités et d'écoles professionnelles;
- sujets de sexe féminin.

3.4 Répartition des emplois par branche économique

Le code des catégories socio-professionnelles que nous avons utilisé s'inspire directement de celui élaboré par le BIT. Dans la mesure du possible, nous avons veillé à l'adapter à la nomenclature utilisée par le Service cantonal de la statistique de Genève pour ce qui concerne les principales branches d'activité.

La plupart des candidats à l'asile ont occupé un emploi dans le secteur tertiaire et, dans une moindre mesure, dans le secteur secondaire. Ils sont presque absents du secteur primaire. Cette distribution n'a rien d'étonnant dans un canton comme Genève, essentiellement orienté vers le secteur tertiaire. Les branches de ce dernier secteur dans lesquelles ont été employés les demandeurs d'asile sont l'hôtellerie-restauration, le nettoyage et entretien de locaux. Ils ont travaillé aussi dans celle que nous avons désignée par le terme "bureaux-administration" et qui constitue, en fait, un regroupement de plusieurs sous-secteurs dans lesquels les requérants occupent des postes de messagers, manutentionnaires et autres emplois souvent non qualifiés.

Dans le secteur secondaire, ils ont exercé une multitude de métiers dans l'industrie. Par ailleurs, une proportion importante d'emplois (11%) a concerné le bâtiment et les travaux publics. Ainsi trois branches — l'hôtellerie-restauration, le nettoyage et entretien des locaux, le bâtiment et les travaux publics — regroupent à elles seules près de la moitié des emplois (47%) occupés par les demandeurs d'asile.

La comparaison avec les emplois du canton de Genève nous donne des indications intéressantes malgré les importantes différences numériques. Selon le Service cantonal de la statistique, seul le 6,9% de la main-d'oeuvre suisse travaillait dans ces trois branches en 1980: 3,4% dans l'hôtellerie-restauration; 2,9% dans le bâtiment et 0,6% dans le nettoyage (*Annuaire statistique du canton de Genève*, 1984). Cette observation permet de confirmer que les demandeurs d'asile ne travaillent généralement pas dans les mêmes secteurs que la main-d'oeuvre suisse et qu'il n'y a pratiquement pas eu de concurrence entre les deux catégories sur le marché de l'emploi, pendant la période de 10 ans prise en compte par l'enquête. En revanche, les étrangers avec un permis saisonnier, annuel ou frontalier, occupent des emplois semblables à ceux occupés par les demandeurs d'asile. En 1983, 29,5% d'entre eux travaillaient dans les 3 mêmes branches, dont 16,9% dans le bâtiment, 11,4% dans l'hôtellerie-restauration et 1,2% dans le nettoyage.

On constate que, dans leur grande majorité, les demandeurs d'asile ont exercé des métiers "semi ou non qualifiés" pendant la prise en charge. Ils n'ont pas eu plus de facilités pour trouver un emploi qualifié pendant les années '70 que pendant les années '80. Au cours de ces deux périodes, environ 80% d'entre eux ont occupé des postes semi ou non qualifiés. Par ailleurs, la moitié des personnes qui ont suivi une formation universitaire complète ont occupé des postes peu ou non qualifiés.

Plusieurs raisons expliquent la proportion élevée des demandeurs d'asile ayant occupé des emplois semi ou non qualifiés pendant la période d'assistance. Pour de nouveaux arrivants, il y a d'abord le problème de la méconnaissance du marché de l'emploi et, souvent, de l'absence de connaissances linguistiques suffisantes. Parfois, la non-équivalence entre la formation acquise dans le pays d'origine et le profil requis pour un poste qualifié en Suisse joue un rôle déterminant. Un autre facteur très important à nos yeux est la réticence des employeurs à donner un emploi qualifié à des individus dont on ne sait pas s'ils obtiendront le statut de réfugié et s'ils pourront rester en Suisse. Engager dans ces conditions un demandeur d'asile peut constituer un investissement "risqué".

Finalement, il ne faut pas oublier que, parfois pressés par la nécessité (par exemple, l'entretien de la famille restée au pays d'origine), un certain nombre de réfugiés prennent le premier "job" qui se présente tout en poursuivant les recherches en vue d'un autre emploi correspondant mieux à leurs aspirations. Il est à remarquer que des enquêtes réalisées dans d'autres pays constatent également que les réfugiés exercent des métiers peu qualifiés lors de leurs premiers mois de séjour dans le pays d'accueil (Stein, 1979, pp. 25-46).

4. Conclusions

Deux aspects se dégagent à partir des données statistiques officielles et des résultats de la recherche que nous avons présentée. Le premier aspect concerne la politique d'asile de la Suisse, le deuxième la situation des réfugiés une fois en Suisse.

En ce qui concerne la politique d'asile de la Suisse, les chiffres officiels présentés ici font apparaître quelques tendances générales. La Suisse est, proportionnellement à sa population, un des pays les plus généreux dans l'octroi d'asile au niveau européen, ce qui semble correspondre à la tradition humanitaire de ce pays, que les autorités ne manquent pas de souligner. Cependant l'analyse fait apparaître une tendance à une politique plus restrictive à l'égard des demandeurs d'asile à partir des années 1980. On constate que, quel que soit le nombre de demandeurs d'asile, la Suisse semble s'être fixé un stock de réfugiés acceptés qui ne dépasse pas celui de 1.000 par an, ce qui fait chuter fortement le taux d'acceptation lorsque le nombre de demandes augmente.

D'autre part, on constate que la politique d'asile a un caractère sélectif. Un critère fondamental de sélection est *politique*: on accueille plus volontiers des réfugiés d'Asie du Sud-Est et d'Europe de l'Est que ceux qui fuient les dictatures militaires (Chili, Pakistan, Turquie).

Un deuxième critère de sélection est un critère *ethnique*: les réfugiés africains et asiatiques (à l'exclusion de l'Asie du Sud-Est et de l'Afghanistan) n'ont qu'une chance minime d'obtenir l'asile en Suisse, même s'ils fuient des persécutions politiques, religieuses ou ethniques. Les pressions des groupes xénophobes, minoritaires mais très actifs, jouent un rôle important dans cette situation. Mais, il ne faut pas oublier non plus que la Suisse conçoit le pluralisme de préférence comme un pluralisme européen.

Un troisième critère, moins important, est la situation *économique* en Suisse. Dans les années '60 et au début des années 1970, années de haute conjoncture, le taux d'acceptation était plus élevé que par la suite. La situation des réfugiés d'Europe de l'Est est exemplaire à cet égard: main-d'oeuvre hors contingent dont une partie techniquement très qualifiée, la plupart des ressortissants de ces pays étaient acceptés en Suisse pendant les années de haute conjoncture. Dans les années 1980, années moins brillantes du point de vue économique, le taux d'acceptation est tombé à moins de 25% pour les ressortissants de ces pays, alors que les motifs pour demander l'asile n'ont pour l'essentiel pas changé.⁶

En ce qui concerne l'insertion des demandeurs d'asile en Suisse, la recherche présentée ici montre que du point de vue socio-démographique les migrations politiques en Suisse ne présentent guère de différences par rapport aux

⁶ Qu'en est-il à l'heure actuelle de ces critères? La Suisse suit de manière évidente le mouvement dessiné par les autres pays d'accueil. Les citoyens helvétiques se sont prononcés le 5 avril 1987 sur la question. Dans un référendum qui a été promu afin de rejeter l'application de nouvelles restrictions en matière d'asile, les 2/3 de la population, qui ont participé au vote, ont accepté ces restrictions qui entrèrent en vigueur au cours de cette même année.

migrations classiques: dans les deux cas il s'agit de l'arrivée d'une population jeune et presque exclusivement en âge de travailler. Si la population des requérants d'asile s'insère avec une relative facilité sur le marché du travail, elle le fait en occupant des emplois peu ou non-qualifiés, délaissés par les Suisses. Pour un certain nombre de réfugiés ce type d'insertion représente une déqualification professionnelle, phénomène observé également ailleurs qu'en Suisse, en tout cas lors des premiers mois de séjour.

Si cette recherche permet de mieux comprendre la situation des demandeurs d'asile lors de la période d'accueil en Suisse, elle laisse ouverte la question concernant l'insertion professionnelle, sociale et culturelle à long terme de ces réfugiés. Les recherches dans ce domaine sont pratiquement inexistantes. Il s'agit d'un vide qui devrait être complé, si l'on veut pouvoir évaluer les politiques d'aide à l'insertion pratiquées par les institutions sociales.

Le besoin d'approfondir les connaissances sur la population des réfugiés se justifie également par une autre raison: les réfugiés constituent ces dernières années l'objet d'intenses et passionnés débats au sein de l'opinion publique helvétique et européenne. Certains secteurs sociaux ont une image déformée de la situation réelle des réfugiés. Ils comprennent mal le développement de ces nouveaux flux migratoires et adoptent parfois des attitudes de peur et de méfiance à leur égard. Une information basée sur des données recueillies et analysées sans parti pris peut contribuer à dissiper certains mythes, stéréotypes et malentendus.

CLAUDIO BOLZMAN
ITALO MUSILLO
Chargés de recherche, Genève

BIBLIOGRAPHIE

- J. BACHMANN (1985), *Attitudes de familles zairoises, requérants d'asile politique, dans le contexte genevois*. Mémoire de licence. Université de Genève.
- TH. BALLMER-CAO, A. DOBLER-MIKOLA, W. HAUG (1982), *La prise en charge et l'assimilation des réfugiés indochinois*. Université de Zurich.
- C. BARAMBON, F. FRANCISSETTI, M. MOYA, A. RAVANI (1983), *Que sont-ils devenus?*. Mémoire de diplôme. Genève, I.E.S.
- R. BERSIER (1985), *Droit d'asile et statut du réfugié en Suisse*. Lausanne, Centre social protestant-Vaud.
- O. BLANC, *et al.* (1985), *Les Suisses vont-ils disparaître?*. Berne, Haupt.
- C. BOLZMAN, A. JACQUES, G. JACQUES, C. MENÉTREY (1985), *Asile et Migration*, in *La forteresse européenne et les réfugiés*. Lausanne, Ed. d'en Bas.
- BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL. (1968), *Classification internationale - type des professions*. Genève, BIT.
- M.-C. CALOZ-TSCHOPP (1982), *Le tamis helvétique, des réfugiés politiques aux nouveaux réfugiés*. Lausanne, Ed. d'en Bas.
- CARITAS (1985), *Aspects de la politique d'asile suisse, 1945 à 1985, les requérants d'asile entre l'intégration et la marginalisation*. Lucerne, Documentation 4/85.
- J. DE PUY, C. RODRIGUEZ-VAILLON (1985), *Les années entre parenthèses — Vie quotidienne et projets d'avenir de réfugiés du cône sud de l'Amérique Latine à Genève*. Mémoire de licence. Université de Genève.
- G. DE RHAM, C. GRANDMOUSIN, M. BERNASCONI (1986), *L'asile dans notre quotidien*. Genève, Publicetim, n° 14.
- A. DONOSO, *et al.* (1982), *Les candidats à l'asile politique à Genève — Guide pratique et réflexion théorique*. Mémoire de diplôme. Genève, I.E.S.
- H.-R. FREY (1985), *Asylsuchende in Durchgangszentren*. Lucerne, Caritas.
- C. GARCIA, R. FIBBI, C. BOLZMAN (1986), *Création, légitimation et sens des catégories de l'altérité*, «Revue suisse de sociologie», 1. pp. 231-246.
- A. JACQUES (1985), *Les déracinés*. Paris, La découverte.
- LIGUE SUISSE DES DROITS DE L'HOMME (1985), *La forteresse européenne et les réfugiés*. Lausanne, Ed. d'en Bas.
- I. MUSILLO (1983), *Faux débats et vrais problèmes, les réfugiés un autre aperçu*, «Expression», 33. pp. 8-11.
- I. MUSILLO, C. BOLZMAN (1986), *De l'accueil à l'insertion. Les demandeurs d'asile à Genève de 1974 à 1983*. Genève, ed. Hospice Général.
- OFIAMT (1985), *Politique concernant le marché du travail en Suisse, caractéristiques et problèmes*. Berne.
- SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE:
 — *Annuaire statistique du Canton de Genève, années 1974-1985*.
 — *Aspects statistiques, recensement fédéral de la population 1980*.
- B. N. STEIN (1979), *Occupational Adjustment of Refugees: the Vietnamese in the United States*, «International Migration Review», (13), 45. pp. 25-45.
- J. STEINAUER (1986), *Asile au pays des merveilles*. Genève, CSP.

Summary

Switzerland is the European country which, after Sweden, has received the highest number of refugees (30,000) in proportion to its population. Asylum seekers have increased considerably since 1979. They are coming mostly from Third World, politically unsettled countries.

The essay presents the results of a survey conducted in Geneva on a sample of 549 asylum seekers assisted by public welfare agencies from 1974 to 1983. These refugees belong to the younger age bracket of the active population. About half of them have completed their secondary or tertiary education. But their professional, social and cultural adjustment poses some problems. The vast majority of them, in fact, are employed in unqualified occupations in the tertiary sectors.

Résumé

La Suisse est le pays européen (après la Suède) qui, proportionnellement à sa population, accueille le plus de réfugiés (30.000). Le nombre de demandes d'asile s'est considérablement accru en Suisse dès 1979. Les nouveaux demandeurs d'asile viennent pour la plupart des pays du Tiers Monde avec des troubles politiques.

L'essai présente les données tirées d'une enquête menée à Genève sur un échantillon de 549 demandeurs d'asile qui ont été assistés par l'Hospice général de 1974 à 1983. Ces réfugiés proviennent des classes les plus jeunes de la population active. Près de la moitié ont entamé, et parfois achevé, des études et formations professionnelles ou universitaires. La question concernant l'insertion professionnelle, sociale et culturelle à long terme de ces réfugiés reste ouverte; la plupart des candidats ont occupé un emploi dans le secteur tertiaire et, dans une moindre mesure, dans le secteur secondaire, et ont exercé des métiers semi ou non qualifiés.

L'immigration dans les pays du Golfe: quelques aspects spécifiques

1. Introduction

L'immigration dans les pays arabes du Golfe demeure mal connue parce qu'il y a peu de données qui permettent de la cerner avec précision. Les études de terrain sur cette question sont inexistantes et pratiquement impossibles à entreprendre dans les pays d'accueil. Cependant, nous disposons de nombreuses études générales.¹ Mais bien d'hypothèses et de postulats implicites dans cette littérature sont sujets à caution. La carence principale de ces travaux concerne les mécanismes et les filières de l'immigration ainsi que les conditions de travail et de vie des immigrés dans les pays du Golfe.

L'objet de cette étude est, précisément, de présenter quelques aspects spécifiques de ces mécanismes mal connus. La spécificité première de l'immigration dans les pays du Golfe est qu'elle présente une combinaison particulière: elle est à la fois inter-pays arabes et inter-pays en développement. Aussi, nous ne distinguerons pas l'immigration arabe de l'immigration asiatique dans cette région. C'est qu'en dépit du discours prônant le panarabisme, il y a très peu de choses qui différencient les deux courants. Cette affirmation confirme notre conclusion, dans un travail antérieur, et selon laquelle: "Dans les migrations inter-arabes, les facteurs culturels (langue, religion, histoire) ne jouent qu'un rôle secondaire dans la détermination des flux migratoires, et qu'au contraire ce sont les préoccupations professionnelles qui y sont essentielles".² En somme, aussi bien en Europe occidentale que dans les pays arabes, le statut d'étranger du travailleur arabe permet au secteur capitaliste d'acheter la force de travail au dessous de sa valeur. Qu'il soit en Europe ou dans un pays arabe, cet immigré est toujours exploité, corvéable et maniable à merci. Nous pouvons même dire que son exploitation dans les pays arabes est, dans sa forme, plus flagrante et plus chocante qu'en Europe occidentale où le stade de développement est tel que l'exploitation est plus "scientifique".

¹ Voir A. LABIB, *Bibliographie de la migration arabe*. Baghdad, Organisation Arabe du travail, 1981, 43 p.

² A. LABIB, *L'émigration Tunisienne en Libye. Contribution à une géographie sociale de l'émigration inter-arabe*. Thèse de III^e cycle, Université de Paris I, 1978, p. 261.

2. Une immigration pléthorique

Le recours à l'immigration est une des caractéristiques majeures de l'évolution sociale et économique des pays arabes du Golfe depuis une dizaine d'années.¹ En 1980 le nombre d'étrangers dans ces pays était estimé à plus de 4.000.000 de personnes. La répartition de ces effectifs était la suivante: 50% en Arabie Saoudite, 20% au Koweït, 18% aux Emirats Arabes Unis et 12% dans les autres pays.

Cette immigration s'est distinguée des courants migratoires contemporains par sa soudaineté et sa rapidité frappantes: 56% des étrangers ont immigré dans la région entre 1970 et 1975 et surtout après 1973.

La proportion des étrangers dans la population totale évoluait de manière continue. Au rythme des taux d'accroissement actuels, cette proportion passerait (sans l'Arabie Saoudite) de 45,4% en 1985 à 58,2% en 1990, 74,6% en 1995 et à 95,6% en l'an 2000.² Le poids de l'immigration est plus impressionnant dans la population active: 85% aux Emirats Arabes Unis, 81% au Qatar, 69% au Koweït et 43% en Arabie Saoudite.³

On distingue deux types de pays d'accueil. Le premier comprend le Koweït et l'Arabie Saoudite où la majorité des immigrés sont originaires de pays arabes. Leur proportion dans ces deux pays est respectivement de 80% et 90,6% des populations étrangères. Le deuxième type comprend les autres pays du Golfe où les immigrés asiatiques sont majoritaires. Ils représentent 87,3% de l'ensemble des immigrés à Oman, 73,3% aux Emirats Arabes Unis, 68% au Qatar et 65% au Bahreïn.⁴ Mais dans l'ensemble, l'accroissement de l'immigration asiatique est, depuis une dizaine d'années, plus rapide que celui de l'immigration arabe.

Le pétrole et ses revenus sont à l'origine de toute cette immigration. Les Etats déshérités et devenus soudainement de riches rentiers, ont élaboré des plans de développement ambitieux. Ceux-ci étaient axés sur l'infrastructure qui faisait défaut à tous les pays. Les plans étaient si importants et diversifiés qu'il était impossible de les réaliser par le simple recours à la main-d'œuvre nationale. Celle-ci était peu nombreuse et se détournait des emplois offerts, reconnus difficiles et mal payés (le bâtiment, par exemple). Son statut de nationale lui permet, par ailleurs, des gains plus faciles et nettement plus substantiels.

De fait, tous les pays du Golfe étaient obligés de faire venir de la main-d'œuvre étrangère. Le principe des politiques migratoires était de disposer de main-d'œuvre peu onéreuse et peu protégée, donc très économique. Mais il s'avère que les flux sont plus intenses que les besoins réels des pays d'accueil.

¹ Arabie Saoudite, Koweït, Bahreïn, Qatar, Emirats Arabes Unis et Oman.

² A. LABIB, *Facteurs de l'immigration asiatique dans les pays arabes du Golfe*, in *La main-d'œuvre étrangère dans les pays arabes du Golfe*. Beyrouth, Centre des études de l'Unité Arabe, 1983, 709 p. (en arabe).

³ N. FERGANY, *Problèmes de l'immigration dans les pays arabes du Golfe*. Koweït, Institut Arabe de planification de Koweït, 1980, p. 9. (en arabe).

⁴ A. LABIB, *Coopération arabe en matière de main-d'œuvre*. Baghdad, Organisation Arabe du travail, 1981, p. 2. (en arabe).

Tableau 1: Répartition des étrangers dans les pays du Golfe, 1960-1980

Pays	1960		1970		1975		1980	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Emirats Unis	15.700	4,0	110.900	10,3	313.900	15,6	695.500	17,7
Bahreïn	26.800	6,8	37.900	3,5	62.800	3,1	104.400	2,7
Qatar	30.100	7,7	67.100	6,3	101.500	5,0	167.300	4,3
Koweït	136.800	35,0	397.500	37,0	533.300	26,5	806.800	20,5
Oman	—	—	8.200	0,8	105.500	5,2	177.900	4,5
Arabie Saoudite	182.200	46,5	451.900	42,1	894.900	44,5	1.977.000	50,3
Total	391.400	100	1.073.500	100	2.011.900	100	3.928.900	100

Source: ECWA, 1981

De nombreuses études soulignent le gaspillage de la main-d'oeuvre nationale et étrangère disponible. L'expérience a démontré que cette main-d'oeuvre est, dans bien des cas, mal occupée ou sans emploi.

La croissance des pays pétroliers pouvait être réalisée avec moins d'immigrés. Une étude de l'OAT⁷ a estimé les excès de main-d'oeuvre étrangère aux Emirats Arabes Unis à 20% dans le secteur public, et à 12% dans le secteur privé. Elle conclut qu'avec une meilleure organisation du travail on pouvait réduire la main-d'oeuvre actuelle de 25% et obtenir les mêmes résultats.

Bien que les immigrés soient en surnombre et que les législations des pays du Golfe soient des plus restrictives, l'afflux des étrangers persiste toujours. Le paradoxe n'est qu'apparent. En effet, l'Etat ne planifie ni les besoins, ni l'organisation, ni les modalités de recrutement de la main-d'oeuvre étrangère. Il n'entreprend aucune coordination entre les différents employeurs: son rôle se limite à délivrer les permis d'importation de main-d'oeuvre. L'absence d'organisation et de planification ont favorisé les incohérences, si bien qu'il est difficile de parler du marché mais des marchés de l'emploi à l'intérieur d'un même pays. C'est pourquoi, pour comprendre le fonctionnement de ces marchés, il faudrait d'abord en saisir les structures.

La liberté laissée aux employeurs d'importer de la main-d'oeuvre au gré de leurs besoins particuliers, est une cause principale des excès que connaissent les pays du Golfe. Les salaires bas et les horaires surchargés des immigrés permettent au secteur privé de grandes économies d'autant plus qu'il ne participe pas aux coûts indirects de la production (sécurité sociale, congé payé...). Bref, les immigrés permettent d'économiser le capital dans des secteurs médiocrement rentables ou les recours à la mécanisation et ses corollaires: main-d'oeuvre qualifiée, pièces détachées, entretiens coûteux...

L'excès de main-d'oeuvre provient aussi des stratégies de certaines grandes entreprises qui constituent leurs propres réservoirs de main-d'oeuvre dont elles puisent au moment voulu. Son maintien au sein de l'entreprise, sous-employée, est moins coûteux que de s'en décharger et de la rapatrier. Ce maintien dispense, également, les entreprises des procédures d'importation de main-d'oeuvre éventuelle. En effet, comme nous l'avons signalé, chaque employeur n'importe que pour ses propres besoins. La constitution de réservoir de main-d'oeuvre est dictée, donc, par le fait que, théoriquement, il ne devait pas exister sur le marché une offre de travail immigrée.

3. Une situation précaire

La situation des immigrés dans les pays du Golfe se caractérise par une précarité excessive. Ils doivent quitter les pays d'accueil aux termes de leurs contrats ou à la suite de leur résiliation. Les immigrés n'ont pas la possibilité

⁷ Organisation Arabe du Travail, *Conséquences sociales des migrations arabes*. Baghdad, Conférence arabe du travail, mars 1982, p. 12.

de changer d'emploi sans le consentement de leur employeur. Bien qu'ils constituent l'essentiel des forces productives, ils ne bénéficient pas des politiques de formation et de recyclage professionnels. Leur statut d'étrangers les prive de l'exercice des droits syndicaux, quand ils existent. Ils ne sont pas autorisés à accéder à la propriété immobilière, ni à détenir des actions ni à s'adonner à une activité indépendante. Enfin, ils ne peuvent faire venir leurs familles que sous certaines conditions. Parmi ces conditions, les immigrés doivent justifier d'un salaire minimum se situant entre 600 et 1.200 dollars,⁸ mais il est extrêmement rare que des immigrés perçoivent de telles rémunérations. Les enfants, quand ils réussissent à joindre leurs parents, ils ne peuvent pas fréquenter les établissements scolaires publics.

Les contrats de travail sont, généralement, annuels assortis d'une période d'essai de trois mois. Si le travailleur ne donne pas satisfaction pendant cette période ou le contrat est rompu avant terme, l'immigré n'a droit qu'au billet de voyage pour son rapatriement. S'il accomplit une année ou plus, ses droits sont assurés conformément à la législation du travail du pays d'accueil. Mais les employeurs du secteur privé ne respectent pas toujours ces droits, d'autant plus que la pratique courante prive les travailleurs immigrés de tout recours.

Il est admis aujourd'hui que ni les restrictions ni les grandes privations subies par les immigrés n'ont ni résolu la dépendance des pays du Golfe à l'égard de l'immigration ni permis de répondre aux menaces qui découlent d'une minoration démographique et culturelle. Il n'en reste pas moins que les problèmes posés préoccupent les dirigeants arabes. Mais il y a un énorme décalage entre le discours et les conventions arabes en matière de main-d'oeuvre⁹ d'une part et les pratiques des pays d'accueil d'autre part. Les immigrés arabes subissent les mêmes discriminations juridique et sociale que les immigrés non arabes.¹⁰

Pour mieux illustrer cette situation, nous allons présenter le rôle joué par certains facteurs dans la précarité des conditions des immigrés dans les pays du Golfe:

1) *Le "Kafil"*: ou garant est obligatoirement un autochtone. Il est juridiquement le responsable de l'importation et du rapatriement des immigrés pour lesquels il a obtenu un permis de travail. Aucun étranger ne peut travailler dans les pays du Golfe sans avoir un Kafil. Celui-ci emploie lui-même ses immigrés ou les fait travailler chez d'autres. Enfin, il peut transférer sa garantie à un autre Kafil. Les immigrés, eux, sont liés à leur Kafil et ne peuvent le quitter pour un autre sans son accord.

2) *L'intermédiaire*: toujours un autochtone mais il n'est pas un employeur. Son statut de national lui permet d'importer de la main-d'oeuvre qu'il cède aux entreprises ou la laisse chercher librement du travail. Cette pratique est

⁸ Institut Arabe de planification de Koweït, *Dossier sur l'immigration étrangère au Golfe*. Koweït, août 1982, p. 35.

⁹ Ces conventions sont ratifiées par très peu de pays y compris, curieusement, des pays d'émigration!

¹⁰ De tous les pays, seule la législation irakienne du travail confère à l'immigré arabe les mêmes droits que le travailleur irakien.

communément appelée: "Le commerce du visa libre". L'intermédiaire garde les passeports pour s'assurer que les immigrés lui versent une partie de leur salaire. Il arrive que c'est lui qui encaisse les salaires et paye, ensuite, ses immigrés. Il faut rappeler que l'intermédiaire est, légalement, le Kafil des immigrés qu'il a importés.

Il y a quelques années encore, le commerce des intermédiaires était florissant: un visa ou un permis de travail ou son renouvellement valaient chacun entre 1.200 et 2.400 dollars.¹¹ L'intermédiaire, légalement un autochtone, est souvent inconnu des immigrés. C'est son représentant, toujours un immigré, qui gère les opérations.

Il est certain que les Kafil, employeur ou simple intermédiaire, sont en grande partie responsables des problèmes que connaissent aujourd'hui les marchés de l'emploi, les immigrés et les sociétés des pays du Golfe dans leur ensemble. Aussi, faut-il souligner que ce sont leurs pratiques peu scrupuleuses qui ont favorisé les fuites d'immigrés dans les pays de la région. En effet, les cas d'immigrés fuyant leurs Kafil sont nombreux et fréquents. Les fuyards trouvent de l'aide chez leurs compatriotes pour se cacher, se loger, trouver du travail ou s'installer à leur compte. S'ils abandonnent leurs passeports chez leurs Kafil, les immigrés parviennent à s'en faire délivrer d'autres par leurs ambassades.

Les fuites contribuent au gonflement de la main-d'oeuvre étrangère et à l'apparition du chômage déguisé parmi les immigrés. Ainsi en 1982 on estimait aux Emirats Arabes Unis à 10.000 le nombre d'immigrés marchands ambulants sans autorisation, et qui ont, par conséquent, fui leurs Kafil.¹² De telles fuites peuvent gêner la marche des entreprises et ceci est d'autant plus vrai que les ministères n'autorisent pas les importations en remplacement des immigrés fuyards.

Certains pays ont réussi à limiter l'importance de ces fuites, non pas en remédiant aux origines du mal, mais en infligeant une contravention de 2.500 dollars environ à tout employeur embauchant un immigré sans l'accord préalable de son Kafil. Tout en réduisant les fuites, cette mesure a provoqué la hausse des prix de transferts d'immigrés d'un Kafil à un autre. Mais de nouvelles dispositions ont été prises dans la plus part des pays du Golfe. Elles limitent les transferts d'un Kafil à un autre et éliminent les intermédiaires. Les ministères du travail vérifient avec plus de rigueur, avant de délivrer les permis, que les besoins du demandeur soient réels.

Les immigrés ont mal accueilli ces mesures qui, en limitant leur mobilité d'un Kafil à un autre, les exposent à la surexploitation et à l'arbitraire d'un employeur qu'ils ne peuvent pas quitter. Ainsi, 55% des interrogés dans l'étude de l'IAPK déclarent que leurs employeurs ne respectent pas les contrats, notamment en ce qui concerne les salaires et le logement.¹³ De même, 54% de ces interrogés répondent que ce sont les immigrés qui payent les frais de voyage.

¹¹ Institut Arabe de planification de Koweït, *op. cit.*, p. 7.

¹² «Sahifet Alkhalij» («Journal du Golfe») du 21 mars 1982.

¹³ Institut Arabe de planification de Koweït, *op. cit.*, p. 21.

L'un d'eux raconte: "J'ai payé en Inde 2.100 dollars pour l'Agence et le voyage. Il me faut des années pour rembourser cette somme que j'ai empruntée".¹⁴

Quand elles existent, ces pratiques sont limitées au secteur privé et leurs victimes sont les immigrés non qualifiés. Il faut tout de même remarquer que les immigrants sont en partie responsables de cette situation. En effet, de nombreux candidats à l'émigration déclarent, pour pouvoir être recrutés, détenir une qualification supérieure à la leure. Les employeurs, quand ils les découvrent, réduisent les salaires en conséquence.

3) *L'agence de recrutement.* Sommairement son rôle est le suivant: le futur Kafil présente à l'Agence dans les pays d'accueil (ou d'émigration) le visa d'entrée pour un ou plusieurs travailleurs. L'Agence contacte son correspondant dans le pays d'émigration pour entreprendre les recrutements selon les descriptions de postes et les conditions fournies. Cette opération dure en moyenne deux mois. Pour être retenu, le candidat paye à l'Agence de son pays (Inde, Pakistan) une somme qui varie suivant sa qualification, l'emploi et le salaire proposés. Cette somme est estimée à l'équivalent de 2 à 4 mois du salaire proposé au migrant. Cependant et contrairement aux agences du subcontinent indien, les Agences de l'Est asiatique ne se font pas payer par les recrutés mais plutôt par leur future Kafil.

Où s'arrête le rôle des Agences? Pour les Agences du subcontinent ce rôle s'arrête au débarquement des immigrés. Elles n'assurent aucun suivi sauf pour les domestiques. Pour ces derniers, l'Agence propose une garantie au Kafil. Il s'agit de remplacer, aux frais de l'Agence, l'employé(e) qui ne donne pas satisfaction. En voici les prix de l'une de ses Agences pour une domestique srilankaise: 800 dollars sans garantie, 870 dollars avec une garantie d'un mois et 1.000 dollars avec une garantie de deux mois.¹⁵

Les Agences de l'Est asiatique (Philippines, Thaïlande) assurent par contre un certain suivi dans les pays d'accueil, et détiennent un dossier pour chaque travailleur. Elles diffusent également dans la presse de leurs pays les offres qui leur parviennent des pays du Golfe. On leur reconnaît une bonne organisation, et leur efficacité a contribué au renforcement des courants migratoires en provenance de l'Est asiatique.

Comme nous l'avons indiqué pour les intermédiaires, les Agences dans les pays d'immigration ne sont pas gérées par les nationaux qui en sont propriétaires. Ce sont des immigrés qui veillent à sa marche tel le personnel de cette agence:¹⁶

<i>Fonction</i>	<i>Nationalité</i>
Une directrice	Egyptienne
Un traducteur	Indienne
Un traducteur	Sri-lankaise
Un chauffeur	Indienne
Un commis	Indienne

¹⁴ *Ibid.*, p. 23.

¹⁵ *Ibid.*, p. 113.

¹⁶ *Ibid.*, p. 106

De nombreux pays d'émigration (Corée du Sud, Egypte, Philippines...) ont révisé leurs politiques migratoires (s'il y a politique) vers les pays du Golfe pour faire face aux différentes formes d'exploitation dont leurs ressortissants font l'objet. Ainsi, le Ministère du travail coréen contrôle les clauses des contrats (salaire, horaire, assurance, frais de voyage, logement...) avant d'autoriser le départ des travailleurs. Plus encore, la Corée du Sud a institué depuis 1977 le contrat collectif de travail pour les entreprises du bâtiment; les Philippines ont suivi son exemple.

Les pays du Golfe préfèrent de plus en plus cette formule de contrats collectifs. Elles réduit les coûts et assure un rapatriement systématique de la main-d'oeuvre par les soins de l'entreprise dès l'achèvement des travaux. Les travailleurs vivent par milliers dans des camps tels que:¹⁷

— Zone de Jbeil en Arabie Saoudite	25.000 ouvriers
— Zone de Saïd au Qatar	30.000 ouvriers
— Jebel Ali à Dubaï	87.000 ouvriers
— Chabia au Koweït	80.000 ouvriers

Pour mieux illustrer la procédure d'importation pour ces camps, nous présentons l'exemple suivant d'une Société de bâtiment. Une fois ses besoins identifiés, cette société procède aux démarches suivantes:¹⁸

1) contacte une Agence de recrutement dans le pays de départ; 2) décrit toutes les offres; 3) l'Agence du pays d'accueil diffuse les offres dans la presse et entreprend la sélection; 4) des techniciens de la société entreprennent un deuxième test aux candidats retenus par l'agence; 5) l'Agence parchève les formalités de départ des candidats définitivement retenus; 6) la société paye les frais d'Agence; 7) elle fait passer aux candidat une minicieuse visite médicale; 8) elle organise les départs; 9) à leur arrivée, les immigrés sont répartis par nationalité dans différents camps.

L'organisation de ces camps est plutôt "militaire" que civile et en particulier dans les camps coréens. À titre d'exemple nous donnons l'encadrement "tout coréen" de l'un de ces camps:

1) un superviseur général, 2) un responsable de la nourriture, 3) un attaché social, 4) un responsable des transports et des sorties en ville pendant les jours fériés, 5) un coiffeur, 6) un médecin.

Dans ces camps les immigrés travaillent 14 heures par jour. Leurs salaires atteignent le double de ce qu'ils toucheraient en Corée soit 1.000 dollars environ. Dans les pays d'accueil, ces coréens ne perçoivent que leur argent de poche, le reste est versé en Corée: 30% d'impôts pour l'État et 70% pour les familles.¹⁹ En outre l'État coréen impose aux société coréennes opérant à l'étranger d'utiliser de la main-d'oeuvre coréenne et de se doter des matériels de fabrication coréenne.

¹⁷ A. LABIB, *Facteurs de l'immigration asiatique dans les pays arabes du Golfe*, op. cit, p. 17.

¹⁸ Institut Arabe de planification de Koweït, op. cit, p. 88.

¹⁹ *Ibid.*, pp. 94-96.

Conclusion

Depuis le début des années '80 et plus précisément depuis que la crise a atteint les pays pétroliers et remis en cause leur expansion, les restrictions d'importation de main-d'oeuvre se sont multipliées. Le tarissement des revenus pétroliers ont abouti à la réduction des dépenses publiques. De plus la plus part de ces pays ont pratiquement achevé leurs travaux d'infrastructure. La nouvelle tendance est de substituer le capital à l'immigration. Cette substitution ne ferait que changer de dépendance: les pays du Golfe dépendront des pays développés fournisseurs de machines et de main-d'oeuvre qualifiée. De nombreux travaux soulignent que de tels changements sont risqués pour les pays pétroliers.

D'une façon générale, ces pays sont pris dans une contradiction qu'ils assument mal et sans pouvoir la surmonter. D'une part, ils ont, pour des raisons économiques un besoin vital de main-d'oeuvre étrangère. D'autre part, ils s'efforcent de maîtriser au maximum les mouvements migratoires, par crainte des troubles que pourrait engendrer la présence de millions d'immigrés. Certains auteurs soutiennent que les dangers pour ces pays ne résident pas dans le nombre des immigrés, mais dans la précarité de leurs conditions et dans leur forte rotation. On a estimé que pour un million d'immigrés et à raison d'un séjour de deux ans en moyenne, la rotation touche 5 millions de personnes en 10 ans!

Aussi est-il nécessaire de souligner que l'amélioration des conditions de travail et de vie de ces immigrés ne s'appuie pas seulement sur des considérations humanitaires. Mais parce qu'aussi le développement et le devenir même de ces pays dépendent, en partie, de la stabilité de l'immigration et de son respect.

ALI LABIB

École normale supérieure de Sousse, Tunisie

Summary

The essay analyses some aspects of the in-migration flows to the Gulf countries, coming from other Arab countries as well as from developing nations. Since the 80's, the Gulf countries have endorsed a restrictive policy concerning manpower import, even though they still need foreign workers. The Gulf countries pursue this policy as they fear that the presence of millions of foreign labourers will create social tension.

The situation of the foreign labours force is uncertain and is bound to the role of the middleman, the local *kafil*, and that of the recruiting agencies. Rotation of foreign workers is very high. It has reached the 10 millions mark in ten years.

Résumé

L'essai étudie quelques aspects de l'immigration dans les pays du Golfe, étant à la fois inter-pays arabes et inter-pays en développement. Depuis le début des années '80, les restrictions d'importation de main-d'oeuvre se sont multipliés dans ces pays, qui, d'autre part, ont un besoin vital de travailleurs étrangers. Les pays du Golfe s'efforcent de maîtriser au maximum les mouvements migratoires par crainte des troubles que pourrait engendrer la présence de millions d'immigrés.

La condition des ces travailleurs étrangers est très précaire et liée aux intermédiaires, aux *kafils*, ou garants autochtones, et aux agences de recrutement; leur rotation est très forte, atteignant 10 millions de personnes en 10 ans.

La formazione degli insegnanti che operano in zone di emigrazione in Italia e in Gran Bretagna*

1. Introduzione

L'impegno dell'UNESCO a favore dei migranti coincide praticamente con la nascita dell'Organizzazione. Fin dal 1949 infatti l'Organizzazione delle Nazioni Unite per l'educazione, la scienza e la cultura iniziò a studiare i diversi aspetti dei movimenti migratori e le diverse modalità con cui essi si presentano. Nei primi anni si interessò alle questioni poste dall'assimilazione culturale e dall'educazione e formazione professionale degli emigranti e delle loro famiglie oltre che ai problemi legati al loro ritorno e reinserimento nel paese d'origine.

Dell'emigrazione — studiata come fenomeno permanente, provvisorio o stagionale, legale o illegale, organizzato o spontaneo — ha sempre considerato con particolare attenzione la specificità di un confronto più o meno diretto tra tradizioni culturali e sistemi sociali diversi che si inserisce in contesti storici e in strutture politiche, religiose o economiche spesso non facilmente conciliabili.¹

È comunque con la Risoluzione 1.142, adottata durante la 17ª Sessione della Conferenza Generale dell'UNESCO, nel 1972, che si prevede di dedicare dei Grandi Programmi specifici ai lavoratori migranti e ai loro figli.² Le

* FRANCESCO LAZZARI ha coordinato, per conto della Commissione Nazionale Italiana per l'UNESCO, l'impostazione e lo svolgimento della ricerca di cui si parlerà nel presente articolo. Le opinioni espresse sono elaborazioni personali dell'autore e non impegnano in alcun modo l'UNESCO e la Commissione Nazionale

¹ Tra gli studi condotti in ambito UNESCO si considerino le seguenti pubblicazioni: UNESCO, *Réunion d'experts sur l'éducation des travailleurs étrangers migrants et de leurs enfants*. Paris, 22-26 Octobre 1973; UNESCO, *Séminaire international sur l'identification des problèmes auxquels se heurtent l'insertion des migrants dans les Pays d'accueil et leur réintégration dans leur Pays d'origine*. Genève, 26-30 Avril, 1976; UNESCO, *Réunion d'experts en matière de planification et d'administration de l'éducation des travailleurs migrants et de leurs familles*. Paris, 13-17 Décembre, 1976; UNESCO, *Réunion d'experts sur le rôle des associations des travailleurs migrants et de leurs familles*. Paris, 17-21 Juillet, 1978; UNESCO, *Réunion d'experts chargés d'examiner les facteurs à prendre en considération pour étendre le programme d'éducation des travailleurs migrants et leurs familles aux autres états membres intéressés*. Paris, 10-13 Septembre, 1979.

² L'azione dell'UNESCO per il biennio 1986/87 si concretizza, in conseguenza delle decisioni prese dalla 23ª Sessione dell'Assemblea Generale dell'Organizzazione, in 13 Grandi

diverse attività avviate sotto l'impulso della Risoluzione 1.142 comprendono lo studio dei molteplici aspetti dell'emigrazione, l'ampia diffusione dei risultati delle diverse ricerche, l'organizzazione di riunioni con esperti dei vari settori al fine di valutare e formulare raccomandazioni dirette agli Stati membri. Naturalmente il fenomeno migratorio viene affrontato in tutta la sua complessità e come risultante di una serie di interdipendenze tra gli aspetti professionali, sociali, culturali, politici, religiosi, ecc.

In questo ambito uno degli obiettivi ultimi a cui tende l'Organizzazione delle Nazioni Unite per l'educazione, la scienza e la cultura è quello di far maturare l'azione per una *Carta degli emigranti* che, fondandosi sul principio dell'uguaglianza di trattamento tra le popolazioni immigrate e quelle locali, sappia riconoscere certi bisogni specifici (ad esempio la formazione linguistica e professionale) e la garanzia per ogni individuo e per ogni collettività della salvaguardia della specifica identità culturale. Il più recente interesse dell'UNESCO si è concentrato soprattutto sui settori dell'educazione, della formazione professionale e sull'analisi degli effetti delle migrazioni sulle strutture sociali, familiari e linguistiche.

L'attenzione per questi specifici settori nasce dalla consapevolezza che *l'emigrante è l'uomo delle due patrie*, dell'alienazione culturale e dello sradicamento. La sua vita quotidiana pubblica e privata è infatti generalmente organizzata su due binari paralleli in cui la dicotomia è resa tangibile dall'uso di due codici linguistici indipendenti: la lingua materna — la lingua dell'affetto — è parlata in casa e la lingua del paese ospitante — la lingua amministrativo-burocratica — è parlata in pubblico.

È quindi facile comprendere come questa dicotomia linguistica sia accompagnata da una frattura della vita quotidiana in due realtà chiuse e separate: il mondo del lavoro e il ghetto culturale.¹ Da quanto premesso risultano pertanto di particolare utilità tutte quelle azioni che mirano a facilitare la comprensione dei problemi esistenti tra le comunità autoctone e le comunità immigrate. Ed è proprio in questa direzione che si è mossa l'iniziativa di studio,²

Programmi dei quali 5 riguardano in qualche modo gli emigranti. Per informazioni più dettagliate sui Grandi Programmi dell'UNESCO dedicati all'emigrazione cfr. F. LAZZARI, *Lavoro nero e integrazione socio-culturale dell'emigrato*, «Dossier Europa Emigrazione», 5, 1986, p. 13.

¹ Per un ampliamento delle tematiche individuate ci si limita a segnalare tra gli altri: AA.VV., *Contributions à une rénovation de l'apprentissage et de l'enseignement des langues*. Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1982; R. RICHTERICH, J.L. CHANCEKEL, *L'identification des besoins des adultes apprenant une langue étrangère*. Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1977; R. CAVALLARO, *Educazione, cultura, socializzazione degli emigrati. Attività e proposte del Consiglio d'Europa*, «Studi Emigrazione», 57, 1980, pp. 61-68; J. BHATGON, *Educating immigrants*. London, Croom Helm, 1981; L. PORCHER (direzione di), *Identification des besoins langagiers des travailleurs migrants en France*. Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1982; M. GUIN, *Auprès de travailleurs migrants*, «Information Social», 6, 1982, pp. 33-40.

² La ricerca, coordinata dal Segretariato della Commissione Nazionale Italiana per l'UNESCO, è stata realizzata utilizzando le competenze di un esperto britannico, Euan Reid dell'University of London Institute of Education, di un esperto italiano, Daniela Zorzi Calò

che qui si vuole presentare, promossa congiuntamente dalle Commissioni nazionali italiana e britannica per l'UNESCO.⁵

2. L'inchiesta patrocinata dall'UNESCO

Modalità di svolgimento e obiettivi della ricerca

Se è vero che la lingua materna (LM) svolge un ruolo fondamentale nello sviluppo sociale, cognitivo e culturale del bambino⁶ appare evidente la necessità di dare una sempre maggiore attenzione, nella formazione della persona migrante, all'insegnamento della LM. Su questi aspetti l'UNESCO ha incentrato la sua attenzione già dal 1953 e la ricerca italo-inglese vuole appunto inserirsi in questo costante impegno dell'Organizzazione.⁷

Lo studio che si è concretizzato attraverso lo scambio di tre esperti dei sistemi educativi italiano e britannico, ha coinvolto educatori e responsabili dell'educazione degli immigrati nel paese d'accoglienza (Gran Bretagna), nel

del Centro Italiano di Linguistica Applicata (CILTA) dell'Università di Bologna, e di un esperto con esperienza di formazione/aggiornamento degli insegnanti di entrambi i paesi, Arturo Tosi dell'University of London Institute of Education.

La decisione del Governo Thatcher di ritirare la Gran Bretagna dall'UNESCO, maturata agli inizi del 1986, non ha impedito di portare a buon fine il progetto già in fase di attuazione. Ciò è stato possibile, da una parte con un aumento di impegno, soprattutto a livello organizzativo, della Commissione Nazionale per l'UNESCO dell'Italia, dall'altra con il trasferimento della partnership dalla scomparsa Commissione inglese all'University of London Institute of Education.

Tra la ricca letteratura disponibile sull'argomento si possono consultare le seguenti pubblicazioni: R. TITONE, *Bilinguismo precoce e educazione bilingue*. Roma, Armando, 1972; M. C. L. MUNOZ, *L'adaptation scolaire des enfants migrants: aspects psycho-sociaux*, «Migrants Formations», 7, 1974, pp. 34-42; G. MACHELOT, *Enfant de migrants. Reflexions sur une stratégie éducative*, «Migrants Formations», 22, 1977, pp. 57-64; G. LANGELLA, B. WEIS, *Infanzia deportata oggi. Interviste nella RFT e in Svizzera*. Milano, Nuova Cultura, 1978; E. DE H. LOBO, *Children of immigrants to Britain their health and social problem*. London, Hadder and Stoughton, 1978; L. PORCHER, *L'éducation des enfants migrants, en Europe: l'interculturalisme et la formation des enseignants*. Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1980; I. CARVELLA, R. SIMONE, *Educazione des enfants migrants*. Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1980; AA.VV., *La scolarizzazione degli emigrati*, «Studi Emigrazione», 57, 1980; BELC, *Scolarisation, animation et identité culturelle des enfants des travailleurs immigrés*. Paris, 1982; M. G. VIGNEAUX, *L'éducation des enfants des migrants: problèmes et perspectives. Rapport à la 13 Session de la Conférence des ministres européens de l'éducation*. Dublin, UNESCO-Conseil de l'Europe, 10-12 mai, 1983; AA.VV., *Vivre dans deux cultures*. Paris, UNESCO, 1983; L. J. WATSON, *Between two cultures migrants and minorities in Britain*. Oxford, Blackwell, 1978; P. DU PEREZ, *The politics of identity*. Oxford, Blackwell, 1980.

Va detto per inciso che la Commissione Nazionale Italiana per l'UNESCO non è nuova a queste iniziative. Nel 1979 ha realizzato con la Commissione Nazionale Svizzera uno scambio di esperti dei rispettivi sistemi scolastici che ha permesso di far meglio conoscere le problematiche scolastiche dei due paesi, di facilitare la collaborazione tra le competenti autorità e di agevolare l'integrazione culturale degli emigrati italiani presenti nella Confederazione elvetica.

paese d'origine (Italia) e nel paese di emigrazione di ritorno (Italia). In particolare, gli studiosi incaricati del progetto hanno concentrato la loro attenzione sui problemi posti dalla formazione iniziale e continua dei docenti che operano in ambienti di emigrazione italiana in Gran Bretagna e di emigrazione di ritorno.

Per far questo si è messo a punto un programma di visite — in Italia e Gran Bretagna — a scuole, istituzioni specializzate, università, associazioni professionali, sindacato, ecc., tale da permettere di concentrare l'attenzione su:

- a) la formazione iniziale degli insegnanti in Italia;
- b) l'aggiornamento degli insegnanti di italiano che operano in Italia in zone di emigrazione di ritorno;
- c) la formazione/aggiornamento degli insegnanti di italiano in Gran Bretagna.

La prima fase della ricerca si è svolta a Bologna e si è soffermata sullo studio della formazione preliminare al servizio dei docenti di italiano in Italia, la seconda fase ha interessato la Gran Bretagna e precisamente Londra, Bedford e la Scozia, mentre la terza ed ultima fase si è rivolta alla provincia di Avellino, zona della Campania che presenta una delle più alte percentuali in Italia di famiglie residenti all'estero in maniera permanente o temporanea e dove si registra pure una consistente emigrazione di ritorno, soprattutto in provenienza dalla Repubblica Federale Tedesca e dalla Svizzera.

In sintesi, si è voluto studiare le possibilità di coordinamento delle iniziative per la formazione degli insegnanti di lingua italiana fra il paese d'emigrazione (Italia) e quello d'immigrazione (Gran Bretagna), sia in relazione ai problemi dell'istruzione in Gran Bretagna che in relazione ai problemi che sorgono in Italia per i figli degli emigrati di ritorno.⁸

L'obiettivo ultimo è stato evidentemente quello di poter disporre di un Rapporto dettagliato sulla situazione educativa degli emigrati italiani nel Regno Unito e degli emigrati di ritorno, al fine di poter avanzare dei suggerimenti sia all'Unesco che alle competenti autorità inglesi e italiane responsabili della scolarizzazione dei figli degli emigranti.⁹

La formazione iniziale degli insegnanti in Italia

Lo studio dei ricercatori si sofferma a constatare che la maggior parte degli insegnanti di italiano nel Regno Unito è costituita da maestri elementari o da professori in possesso della laurea in Lettere o in Lingue e letterature straniere moderne. Finora il reclutamento degli insegnanti per i servizi scolastici previsti dalla Legge 153/1971 avveniva esclusivamente sulla base del titolo di studio e senza alcuna specifica formazione.

⁸ E. REID, A. TOSI, D. ZORZI CALÒ, *Rapporto su "La formazione degli insegnanti che operano in area di emigrazione in Italia e in Gran Bretagna"*. Roma, Commissione Nazionale Italiana per l'UNESCO, 1986.

⁹ Per la lista precisa delle istituzioni e organismi italiani e britannici a cui è stato inviato il Rapporto si rimanda a E. REID, A. TOSI, D. ZORZI CALÒ, *op. cit.*, pp. 38-40.

Si trattava per lo più di personale precario poco qualificato che vedeva nell'emigrazione soprattutto una soluzione ai propri problemi occupazionali.¹⁰ A partire dal 1983, la maggior parte di quei docenti, già in attività all'estero, è stata immessa in ruolo ai sensi della Legge n. 604/1982 senza che per questo vi sia stato un miglioramento della loro professionalità.¹¹

La stessa legge ha pure provveduto a rinnovare le modalità di invio all'estero del personale docente. Infatti, dal 1987, viene inviato all'estero solo personale di ruolo che abbia superato un concorso per titoli ed esami comprendente una prova scritta, mirante ad accertare le capacità professionali e didattiche, la traduzione di un brano nella lingua dell'area linguistica di destinazione ed un colloquio atto a verificare la conoscenza dei caratteri culturali, politici e scolastici dei paesi dell'area linguistica di destinazione, dei problemi psicologici e sociali dell'emigrazione e delle norme che disciplinano il funzionamento delle istituzioni italiane all'estero, ecc.¹²

Prevede, inoltre, l'organizzazione di corsi di formazione ed aggiornamenti preliminari alla destinazione all'estero della durata di 15 giorni per il personale docente vincitore di concorso.¹³ In conclusione, il Rapporto mette in luce la grave carenza nella formazione iniziale e nell'aggiornamento in servizio dei docenti che sono chiamati ad insegnare l'italiano come lingua straniera.

Infatti a questo fine in Italia, a differenza di quanto avviene in molti paesi occidentali, non esistono corsi universitari né post-universitari per la formazione dei docenti di italiano come lingua straniera. Nonostante nel 1982 al convegno organizzato dal Ministero degli Affari Esteri e dal Ministero della Pubblica Istruzione su *L'italiano come seconda lingua in Italia e all'estero*,¹⁴ siano emerse interessanti ipotesi di corsi di formazione per gli insegnanti di italiano come lingua straniera, finora si è realizzato molto poco.

In sintesi, per quanto riguarda questo primo aspetto, il Rapporto¹⁵ rileva:

- a) la mancanza a livello nazionale di una chiara politica formativa degli insegnanti di italiano come seconda lingua;
- b) la frammentarietà delle iniziative e la disomogeneità di preparazione dei docenti;
- c) la necessità di ripensare i contenuti dei curricula dei corsi di laurea che prevedono come sbocco professionale l'insegnamento dell'italiano;

¹⁰ Si consideri in particolare, per quanto concerne la formazione degli insegnanti, il lucido intervento del sen. S. VALITUTTI, *Relazione sull'eventuale riforma della legge 3 marzo 1971, n. 153*, in C. PESCIATINI (a cura di), *La riforma della normativa italiana in materia di scolarizzazione dei figli degli emigranti e suo raccordo con le strutture della scuola e della cultura italiana all'estero* (Atti). Roma, Ministero Affari Esteri, 1984.

¹¹ Cfr. C. PESCIATINI (a cura di), *op. cit.*

¹² Cfr. il D.M. del Ministro della P.I. 9/3/1985 e il D.M. del Ministro degli Affari Esteri 21/12/1984 in G.U. n. 220 del 18/9/1985, attuativi dell'art. 1 della legge n. 604/1982.

¹³ Art. 18 del D.M. 21/12/1984, *op. cit.*

¹⁴ MINISTERO AFFARI ESTERI, MINISTERO PUBBLICA ISTRUZIONE (a cura di), *L'insegnamento dell'italiano come seconda lingua in Italia e all'estero*. Roma, Presidenza del Consiglio dei Ministri, 1983.

¹⁵ E. REID, A. TOSI, D. ZORZI CALÒ, *op. cit.*, pp. 12-13.

d) l'utilità di un piano organico di formazione degli insegnanti di italiano in servizio capace di utilizzare la disponibilità all'aggiornamento espressa dalla stragrande maggioranza dei docenti.¹⁶

L'aggiornamento degli insegnanti di italiano che operano nelle aree di emigrazione di ritorno

Ritornare in patria, per l'emigrante, può essere tanto rischioso quanto lo è stato il partire all'estero.¹⁷ Se per l'adulto il reinserimento presenta dei problemi più o meno facilmente superabili non è così per il bambino che ha vissuto l'esperienza della scolarizzazione in due, o più, paesi di emigrazione, separato spesso dalla famiglia perché rimasto in Italia con i nonni, mentre i genitori erano all'estero.

Problemi linguistici interagiscono con quelli emotivi, affettivi e scolastici e risulta molto difficile per la scuola individuare i più urgenti bisogni formativi del bambino. L'insegnante, come rileva il rapporto,¹⁸ spesso non sa cosa fare con questi alunni dalle conoscenze linguistiche eterogenee e di diverso livello di approfondimento; la sua azione educativa deve infatti confrontarsi con alunni bilingui (italiano/dialetto o italiano/lingua del paese di emigrazione), con bambini monolingui (italiano standard) o con scolari trilingui (italiano/dialetto/lingua del paese di emigrazione).

Il tutto è aggravato dal fatto che il sistema di assegnazione degli insegnanti non considera, nell'attribuzione delle cattedre di insegnamento, l'eventuale conoscenza che il maestro può avere di una lingua straniera; per cui succede che maestri che conoscono il francese sono assegnati a classi in cui ci sono alcuni rientrati dalla Repubblica Federale Tedesca, ecc.

La stessa situazione la si trova nelle scuole medie inferiori e superiori in cui ragazzi che parlano per esempio l'inglese sono obbligati a scegliere classi in cui viene insegnato il francese o il tedesco come seconda lingua (L2).

¹⁶ Cfr. R. MAERAN, F. LAZZARI, *Gli insegnanti elementari sono soddisfatti del loro lavoro?*, «L'educatore», 6, 1986, pp. 22-25.

¹⁷ Anche se limitati a livello territoriale, si ricordano tra gli altri gli studi sul reinserimento dei bambini rientrati promossi dalle Regioni Friuli-Venezia Giulia, Umbria, Lazio e dalle ACLI-ENAIP di Foggia. Cfr. in particolare i convegni su *L'inserimento nella scuola dei figli degli emigrati rientrati*, organizzati a Treviso e Terracina nel 1979 rispettivamente dalla Regione Umbria e Lazio; CRES, *Mercato del lavoro e movimenti migratori in Friuli-Venezia Giulia. Indagine sul reinserimento professionale, sociale e abitativo dei lavoratori rimpatriati negli ultimi 10 anni*. Udine, 1981.

¹⁸ E. REID, A. TOSI, D. ZORZI CALO, *op. cit.*, pp. 12-13. Va inoltre detto che altre ricerche hanno messo in evidenza una marcata ignoranza e un profondo disinteresse anche da parte dei direttori didattici e dei presidi per le problematiche dei loro alunni rientrati dall'estero. Cfr. in particolare: L. FAVERO, *Situazione scolastica dei figli dei lavoratori rimpatriati. Risultati di una ricerca*, «Studi Emigrazione», 57, 1980; R. CAGIANO DE AZEVEDO, *Education scolaire des enfants des travailleurs migrants d'âge préscolaire ou à l'âge de la scolarité obligatoire. Etudes statistiques*. Strasburgo, Conseil de l'Europe, 1981.

Certamente una maggiore attenzione e sensibilità burocratica potrebbe già dare un considerevole contributo alla soluzione di molti problemi posti dal reinserimento. A questo proposito va menzionata l'importante indagine del 1980, promossa dal Ministero della Pubblica Istruzione, con la quale si rileva tra gli insegnanti la quasi totale mancanza di conoscenze sull'organizzazione scolastica dei paesi di provenienza degli allievi rimpatriati, l'impreparazione e l'incapacità ad adottare metodologie adeguate al problema specifico, la scarsa conoscenza delle strutture formative e scolastiche dell'Italia all'estero, le difficoltà ad individuare delle procedure di valutazione degli apprendimenti e della vita di relazione dei ragazzi rientrati, ecc.

Parte di queste problematiche erano state a suo tempo rilevate anche da alcuni esperti partecipanti, nel 1979, a due seminari di lavoro promossi congiuntamente dai Ministeri della Pubblica Istruzione e degli Affari Esteri.¹⁹

Come si vede, i dibattiti e i convegni nazionali e internazionali, che hanno il pregio di sollevare il problema ma il grave limite di non avvicinarsi ad alcuna soluzione che non sia la constatazione del disagio dei ragazzi delle loro famiglie e degli insegnanti, non possono bastare. Urge, cioè, che le autorità e le istituzioni preposte (non ultimi gli IRRSAE, le Regioni e il Ministero della P.I.) prendano finalmente coscienza della consistenza e dell'indifferibilità del problema e diano spazio ed attenzione agli insegnanti, ad una loro opportuna formazione specifica e ad adeguate riforme della legislazione vigente.

In definitiva, per gli emigrati italiani di seconda e terza generazione che rientrano nel loro paese d'origine, si presentano più o meno gli stessi problemi d'inserimento e di adattamento che hanno sperimentato al momento di arrivo nel paese d'accoglienza. Per essi, anzi, il reinserimento sembra avvenire all'insegna di una doppia emarginazione: quella della scuola straniera, che non offre il passaggio alle classi e agli ordini superiori delle scuole, e quella della scuola italiana che amplifica i ritardi e causa gli abbandoni.²⁰

Politiche educative e insegnamento della L2 nel Regno Unito

1 — L'insegnamento della lingua italiana nella scuola britannica

Fino a poco tempo fa la Gran Bretagna si presentava come un paese monolingue. Infatti, a parte il Galles e la Scozia dove da tempo sono parlate le lingue celtiche, galles e gaelico, le migliaia di rifugiati e di immigrati che arrivarono nel secolo scorso sono stati quasi completamente assimilati a livello linguistico.

¹⁹ I diversi interventi ai seminari sono riportati in *La scuola italiana e gli alunni migranti*, n. 4, *Biblioteca di aggiornamento per il personale della scuola*. Roma, Ministero della Pubblica Istruzione - Istituto della Enciclopedia Italiana, 1982, pp. 87-204. La prima parte del volume riporta invece il rapporto della ricerca promossa dal Ministero della P.I.: *Il reinserimento scolastico degli alunni rientrati dai paesi di emigrazione*, pp. 11-83.

²⁰ MINISTERO DELLA PUBBLICA ISTRUZIONE, *Il reinserimento scolastico degli alunni rientrati...*, cit.

È solo a partire dal dopoguerra che l'emigrazione fa sentire il suo peso linguistico in tutta la sua eterogeneità;²¹ oggi le lingue più parlate in numerose città inglesi sono quelle del Sud-Est asiatico (punjabi, urdu, gujerati), il bengali, il turco, il greco e l'italiano (soprattutto nell'East e South Midland e in città come Bedford e Peterborough). Finora nel Regno Unito le iniziative concrete per l'educazione relativa alle minoranze linguistiche sono state quasi esclusivamente limitate a sostenere l'apprendimento dell'inglese come L2.

Solo negli ultimi anni si è registrato — sotto la pressione delle organizzazioni delle minoranze etniche, degli insegnanti e della Direttiva CEE n. 486/1977²² — una maggiore apertura delle autorità educative verso provvedimenti globali per i bambini appartenenti alle minoranze linguistiche. Sia chiaro, comunque, che è ancora eccezionale trovare in Gran Bretagna la lingua italiana insegnata nel curriculum durante l'orario scolastico. La maggior parte degli alunni deve seguire dei corsi di lingua serali o pomeridiani organizzati dai Consolati italiani.

D'altra parte, in una visione più generale del problema, va tenuto presente che in Gran Bretagna lo studio delle lingue straniere è poco sviluppato: nei primi anni Ottanta solo il 35% degli studenti sui 13 anni d'età delle scuole statali inglesi studiavano una lingua diversa da quella inglese e di questi il 97% studiava il francese e meno dell'1% l'italiano.²³

L'insegnamento dell'italiano come L2 nel curriculum scolastico è stato tradizionalmente più sviluppato in aree privilegiate non soggette all'immigrazione e non abitate da famiglie italiane. Per i figli dei nostri emigrati è più probabile apprendere l'italiano fuori dal curriculum piuttosto che all'interno della scuola. Infatti, i provvedimenti inglesi a favore della nostra lingua sono sempre stati frammentari e estremamente modesti, o comunque sempre tesi ad incoraggiare l'apprendimento della lingua inglese piuttosto che quello della lingua materna della comunità d'origine.

Gli insegnamenti extracurricolari dell'italiano si sono sviluppati per opera del Governo italiano ai sensi della Legge 153/1971 e sono riservati unicamente ai figli di emigrati o agli emigrati stessi, dato che i figli dei funzionari o professionisti italiani che lavorano in Gran Bretagna sono generalmente iscritti nelle scuole private bilingui italiano/inglese.

I corsi istituiti sulla base della legge 153 ai fini di rinforzare le relazioni fra bambini e genitori che parlano la lingua nazionale e di mantenere il contat-

²¹ Per una conoscenza precisa del mosaico linguistico inglese cfr. LINGUISTIC MINORITIES PROJECT, *The other languages of England*. London, Routledge and Kegan Paul, 1985.

²² Anche il Rapporto Swann del 1985 (Department of Education and Science, *Education for all. The Report of the Committee of Inquiry into the Education of Children from Ethnic Minority Groups* (Chairman, Lord Swann). London, Her Majesty's Stationery Office, 1985) ha contribuito a modificare a livello nazionale le questioni del problema. Esso sostiene infatti la necessità di evitare la ghettizzazione scolastica dei bambini appartenenti a gruppi linguistici minoritari favorendo la loro integrazione nel sistema educativo ordinario.

²³ G. CARSANIGA, *The task before us*, «Baldwin», 3/6, T.D. et al. (eds.), London, 1980.

to affettivo-culturale con il paese d'origine, non tengono nel debito conto la reale situazione specifica. Infatti, ignorando che le famiglie migranti parlano soprattutto il dialetto regionale e non la lingua nazionale, ci si ritrova in una falsa situazione educativa in cui gli insegnanti sono indirizzati a lavorare verso obiettivi non realistici e i genitori e i responsabili scolastici si creano false aspettative in relazione al successo dell'insegnamento della lingua italiana.

Si privilegiano, cioè, più gli interessi culturali dei paesi d'origine che quelli reali dei bambini e, di fatto, l'*enfasi nazionale* posta dalla legge 153 favorisce gli interventi inglesi a sostegno della extracurricolarità della lingua italiana, che comunque resta un'esperienza educativa marginale.

Ciò è aggravato dal fatto che l'italiano curricolare, riservato alle élites italiane nelle scuole private e agli studenti di origine non italiana nelle scuole pubbliche inglesi, gode dello status di una lingua esclusiva per l'élite. Le modalità e il tipo di apprendimento della lingua italiana diventano quindi una discriminante di classe.

D'altra parte, l'azione dei Servizi diplomatici italiani, delle Autorità scolastiche britanniche e dei Dipartimenti di italiano delle Università britanniche sembrano voler energicamente sostenere questo status. È anche vero però che l'origine di questo stato di cose è da ricercarsi nella legislazione italiana che prevede una totale separazione tra gli interventi linguistico-culturali in favore dei cittadini di origine non italiana (cfr. T.U. 740/1940) e quelli in favore degli emigrati italiani (cfr. Legge 153/1971).

Non va comunque sottaciuta una certa arretratezza di approccio delle autorità e degli studiosi britannici al problema dell'insegnamento della lingua italiana e la differenza di status riscontrabile tra gli insegnanti di nazionalità italiana e quelli di nazionalità inglese.

2 — La formazione dei docenti di lingua in Gran Bretagna

L'insegnante del Regno Unito che voglia insegnare la lingua inglese deve ottenere il riconoscimento di insegnante qualificato (*Qualified Teacher Status - QTS*) attraverso la laurea o un diploma che attesti il possesso del *Postgraduate Certificate in Education - PGCE* oppure deve frequentare per 3/4 anni un *College of Education* o un altro Istituto superiore che rilasci il *Bachelor of Education - B.Ed.*

Dopo la formazione iniziale, che include un anno di lavoro in prova sotto la supervisione di esperti, gli insegnanti in servizio hanno la facoltà di seguire dei corsi di aggiornamento (*In-Service Education and Training*). Va rilevato che la maggior parte dei corsi sono concepiti per fornire una specializzazione nell'insegnamento dell'inglese come L2, mentre non è prevista quasi nessuna specializzazione per l'insegnamento di altre lingue.²⁴

²⁴ Per quanto riguarda la formazione dei docenti di lingue diverse da quella inglese è previsto il rilascio del Diploma in *The teaching of Community Languages* che però non permette di ottenere il *Qualified Teacher Status (QTS)* e di essere quindi equiparati agli insegnanti inglesi.

1 — *Formazione e aggiornamento pre e in-servizio degli insegnanti italiani in Gran Bretagna*

Dal Rapporto predisposto dai tre esperti risulta dunque evidente la necessità di avviare un intervento istituzionale, tanto a livello italiano che britannico, se si vuole migliorare la situazione linguistico-culturale dei bambini di origine italiana che frequentano le scuole britanniche e di quelli che sono rientrati in Italia dopo un periodo di soggiorno all'estero.²⁵ Questi interventi dovrebbero riguardare la struttura e il contenuto della formazione iniziale e il sistema che determina il riconoscimento e lo *status* del docente qualificato nei due paesi.

Innanzitutto la *conditio sine qua non* è l'obiettivo primario dell'insegnante che opera all'estero devono essere l'interesse e la motivazione profonda per l'educazione di tutti gli alunni che partecipano al sistema dell'istruzione pubblica del paese in cui vivono. L'educazione di questi ragazzi, in un mondo che diviene sempre più interdipendente, non può che essere un'educazione interculturale/multiculturale basata sul reciproco rispetto e su un adeguato curriculum linguistico.

Quindi nei primi anni di scuola si dovrebbe dare spazio alla varietà linguistica familiare che andrà rafforzata nel corso di tutta l'istruzione elementare. Negli ultimi anni della scuola primaria e nei primi della secondaria si dovrebbero sviluppare le abilità orali della lingua della comunità locale, mentre negli ultimi anni della secondaria andrebbero sviluppate le abilità di scrittura di almeno una delle lingue di rilevanza mondiale migliorando ovviamente le abilità della LM.

All'interno di questi obiettivi l'insegnante di italiano nel Regno Unito dovrebbe passare dall'attuale ruolo marginale ad un ruolo di collaboratore fondamentale nell'educazione linguistico-culturale di tutti i ragazzi, di origine italiana e non.

Questo cambiamento di ruolo esige però un ampliamento ed un approfondimento della sua formazione, sia iniziale che in servizio. Per questo la ricerca patrocinata dall'UNESCO prevede l'organizzazione di un corso, almeno di un paio di mesi, per docenti che intendono insegnare in Gran Bretagna per approfondire, attraverso lezioni, seminari, tirocini ed esperienze diverse, le questioni legate alla metodologia, ai sussidi, ai curricula, ecc. dell'educazione multi/interculturale e bilingue.

Il corso dovrà naturalmente essere organizzato congiuntamente alle autorità inglesi. Anche per gli insegnanti già in servizio nel Regno Unito si dovrà pensare ad un loro aggiornamento in modo da sviluppare e migliorare le loro conoscenze sul sistema scolastico britannico, sulle tecniche di gestione e di valutazione della classe usate dagli insegnanti inglesi, sui problemi di acquisizione

²⁵ E. REID, A. TOSI, D. ZORZI CALÒ, *op. cit.*, pp. 30-34.

e apprendimento linguistico, sulle questioni poste dall'educazione multiculturale, interculturale e bilingue nelle sue dimensioni politico-culturali e didattiche oltre che sulla specifica didattica per bilingui.

2 — *Formazione ed aggiornamento dei docenti di lingua italiana in aree di emigrazione di ritorno*

Un discorso a parte merita la formazione/aggiornamento degli insegnanti destinati alle scuole situate nelle zone di emigrazione di ritorno. Un corso di aggiornamento tipo, a livello di obiettivi, dovrà permettere ai docenti di apprendere gli strumenti idonei a valutare le acquisizioni linguistiche di partenza della classe e di conoscere i contenuti a cui si riferiscono i programmi ministeriali e le tecniche pedagogiche più aggiornate.

In particolare i docenti dovranno approfondire, a livello di contenuti, le loro conoscenze sugli aspetti socio-linguistici che caratterizzano l'Italia e la loro zona di insegnamento (il rapporto tra italiano e dialetto, per esempio), le problematiche legate all'acquisizione della LM e della L2, alla competenza bilingue, alla didattica per bilingui, alla lettura critica dei programmi ministeriali e al reperimento, preparazione e valutazione di sussidi didattici adeguati.²⁶

Inoltre, si dovranno sviluppare negli insegnanti le capacità di documentazione e ricerca di modalità educative e didattiche specificamente riferite ai destinatari e ai contenuti disciplinari; pure lo sviluppo delle capacità di progettazione e pianificazione educativa, di approfondimento delle discipline caratterizzanti l'azione docente e di valutazione del proprio operato e di quello degli allievi dovrà ottenere un'adeguata attenzione.

3 — *Qualche riflessione conclusiva*

I cambiamenti introdotti nella selezione del personale educativo da inviare all'estero con la legge n. 604/1982 ed in particolare con l'applicazione dell'art. 1 rendono il Rapporto, voluto dalle Commissioni nazionali italiana e inglese per l'UNESCO, quanto mai pertinente ed utile.

Esso fornisce delle indicazioni estremamente concrete che, nell'offrire una risposta alle numerose e insistenti richieste dei nostri emigranti, rientrano a pieno titolo negli ambiti previsti dall'art. 18 del D.M. 21/12/1984 attuativo appunto dell'art. 1 della legge n. 604/1982. L'articolo citato prevede infatti che il personale educativo destinato all'estero "dovrà obbligatoriamente frequentare appositi corsi di formazione ed orientamento organizzati dal Ministero degli Affari Esteri".

Finalmente, dopo lentezze e ritardi, (non si dimentichi che la legge n. 604 è stata approvata nel 1982 e che l'espletamento dei primi concorsi da essa pre-

²⁶ *Ibidem*, pp. 34-37.

visti si è avuto solo a partire dal 1986) nell'anno scolastico prossimo — 1987/88 — dovrebbero essere assegnati all'estero i primi insegnanti selezionati sulla base della nuova normativa. Un'ottima occasione, quindi, per offrire, sulla base anche del Rapporto UNESCO, una formazione/aggiornamento dei docenti, realmente rispondente alle richieste linguistico-culturali avanzate da molto tempo dall'emigrazione italiana nel mondo.

Non va tralasciato, inoltre, che i suggerimenti offerti dall'inchiesta patrocinata dall'UNESCO, con gli opportuni aggiustamenti, possono perfettamente rispondere alle esigenze degli emigrati italiani sparsi nei diversi continenti.

Essa, infatti, ci obbliga a riflettere sull'urgenza:

— di avviare una riforma della normativa che attualmente regola gli interventi italiani a favore degli emigrati e della cultura italiana all'estero;²⁷

— di fornire delle adeguate soluzioni alla formazione iniziale e continua degli insegnanti di italiano all'estero e nelle aree di emigrazione di ritorno;

— di avviare tra l'Italia e lo stato di immigrazione il riconoscimento reciproco, attraverso anche momenti formativi comuni, dei Diplomi che abilitano ad insegnare la lingua italiana;

— di incoraggiare, a livello bilaterale, gli stati interessati dall'emigrazione italiana a riconoscere dignità curricolare alla lingua italiana;

— di incoraggiare scambi di studiosi, insegnanti e studenti tra l'Italia e i paesi d'immigrazione;

— di istituire a livello bilaterale una struttura efficiente e dinamica di riflessione e proposta sulle problematiche linguistico-culturali che interessano gli emigrati italiani e lo stato ospitante;

— di insediare, a livello di Ministero della Pubblica Istruzione, una struttura di guida e coordinamento delle iniziative regionali dirette a favorire l'integrazione degli emigrati di ritorno;

— di favorire l'applicazione della Direttiva CEE n. 486/1977 sia nei confronti dei nostri emigrati all'estero che nei confronti degli immigrati in Italia, provenienti per lo più dai paesi in via di sviluppo.

Se così si lavorasse, l'integrazione dell'emigrato nel paese d'accoglienza e un suo eventuale rientro in patria sarebbero sicuramente meno penosi e destrutturanti. Anzi, l'emigrazione potrebbe diventare un'occasione formativa di grande significato per la costruzione di quel *cittadino del mondo* del quale sempre più si avverte la necessità.

FRANCESCO LAZZARI

Università di Padova

²⁷ Proprio all'inizio del 1987 il Ministero degli Affari Esteri ha presentato uno schema di disegno di legge a modifica della legge 153/1971 sulle "Iniziativa scolastiche e di assistenza scolastica all'estero". Il disegno di legge consta di quattro titoli e ventinove articoli e si propone, in linea di massima, di attuare quelle provvidenze che da più parti sono state sollecitate in favore degli emigranti italiani all'estero e degli emigrati di ritorno. Particolare attenzione viene prestata al mantenimento, rafforzamento e diffusione della conoscenza della lingua e cultura italiana sia presso gli emigrati di origine italiana che presso i cittadini del paese interessato.

Summary

The essay presents the various activities carried out by UNESCO concerning migratory phenomena. In particular the author intends to highlight the recent Italo-British survey regarding the analysis of the training for teachers of the Italian courses and the teachers' exchange programme. There is an evident lack of adequate training programmes to meet the new needs arising from returnee migrant children who have attended school institutions abroad. These pupils encounter the same difficulties experienced abroad in adjusting to the local school system.

The educational policies pursued by the British institutions are examined. The Italian language is usually taught outside the regular school curriculum. This involves serious difficulties on behalf of the pupils, lack of efficiency and limited practical use of these courses.

An institutional intervention on behalf of the British and Italian authorities is required to better the linguistic and scholastic achievement of pupils born of Italian parents. What is necessary, above all, is a specialised and permanent in-training for teachers.

Résumé

Cette étude a pour but la présentation des initiatives organisées par l'UNESCO dans le domaine des migrations et, en particulier, la récente recherche italo-anglaise qui a abouti à un rapport détaillé et à l'échange d'enseignants.

Lors du rapatriement en Italie des enfants des migrants en âge scolaire, les enseignants italiens n'ont pas la préparation requise pour faire face à ce nouveau problème, et les enfants se trouvent replongés dans les mêmes difficultés d'insertion et d'adaptation qu'ils ont eues lors de leur arrivée dans le pays étranger.

L'étude examine également les méthodes pédagogiques de la Grande-Bretagne, ainsi que l'enseignement de la langue italienne dans ce pays. Cet enseignement est dispensé en dehors des heures de cours avec fâcheuses conséquences et efforts supplémentaires de la part des enfants. Il en découle que l'efficacité de cet enseignement est faible et que ses résultats sont peu appréciables.

Il est donc urgent que l'on intervienne au niveau institutionnel, du côté italien que bien du côté anglais, afin d'améliorer le niveau linguistique et culturel des enfants d'origine italienne, en accordant la plus grande importance à la formation de base et à la formation continue des enseignants.

Partire per farsi curare in Francia: inchiesta sui bambini ammalati ai reni

Introduzione*

I regolamenti internazionali e le convenzioni bilaterali tra stati in materia di sanità e di previdenza sociale, così come il contemporaneo intensificarsi degli spostamenti internazionali, rendono possibile oggi giorno a migliaia di malati di partire dai loro Paesi, per i motivi sanitari più diversi, al fine di ottenere all'estero le cure di cui hanno bisogno. In questo reticolo di migrazioni sanitarie, la Francia occupa una posizione privilegiata poiché è dotata di un sistema sanitario considerato più efficiente di quello di altri stati che fanno parte della Comunità Europea e che possono dunque far beneficiare i loro abitanti delle opportunità previste dal regolamento C.E.E. di previdenza sociale (la C.E.E. ha perfino instaurato in maggio 1986 una carta sanitaria europea). Inoltre le ex colonie nord-africane francesi, le cui strutture sanitarie sono lungi dall'esser sviluppate, sono abbastanza vicine geograficamente e hanno stabilito delle convenzioni che permettono ogni anno a parecchie migliaia dei loro malati di andare a farsi curare. La relativa vicinanza dei paesi arabi incoraggia infine le ambizioni francesi di sottrarre agli Stati Uniti una parte della ricchissima clientela internazionale (il progetto di "una clinica privata internazionale extra lusso" è stato approvato dai poteri pubblici in giugno 1986 vedi *Le quotidien du médecin*, 17 juin 1986).

I dati attualmente disponibili dimostrano che in Francia gli italiani sono al secondo posto, dopo gli algerini, fra i malati che emigrano per farsi curare; è questo paese, infatti, che accoglie la maggior parte delle migrazioni sanitarie italiane che costituiscono un reale problema per la Comunità Europea, la quale ha dovuto prender atto delle difficoltà sopravvenute dopo l'adozione del nuovo sistema sanitario nazionale e ha adottato delle misure particolari per il rimborso reciproco dei debiti tra l'Italia e gli Stati membri (art. 620/82). Gli spostamenti per motivi di salute determinano, difatti, un flusso finanziario abbastanza importante. Una parte di queste spese è coperta dai fondi di previdenza sociale, ma un'altra ricade direttamente sui malati, sia perché certi stati, come la Francia, per esempio, chiedono una partecipazione finanziaria a certe spese

* Tengo a manifestare tutta la mia riconoscenza al professore Broyer, responsabile del servizio di nefrologia pediatrica dell'*Hôpital des Enfants Malades*, che, amichevolmente, mi ha permesso la realizzazione di questa inchiesta.

ospedaliera (e l'assicurato europeo deve accettare le regole del paese che lo accoglie), sia perché le spese relative al soggiorno (alloggio, alimentazione e varie) incombono sugli ammalati e evidentemente sui loro accompagnatori: «L'ufficio italiano cambi parla di 99 miliardi spesi di tasca loro dai privati nel 1983 per curarsi all'estero, ma la cifra è approssimata per difetto», si legge su *Panorama* del 14 gennaio 1985.

Se il bisogno degli italiani di emigrare per farsi curare all'estero è determinato da una particolare situazione difficile del sistema sanitario nazionale e trova le sue radici in una certa cultura storica dell'emigrazione (Cfr. Guerrieri, 1985), è evidente che il fenomeno pare generalizzato a tutte le classi sociali: «Una volta erano commendatori e borghesi che si affidavano alle cure delle eleganti cliniche svizzere. Oggi sono operai, impiegati, pensionati» scriveva il 12 giugno 1977 *l'Espresso*. Non deve dunque stupire il fatto che gli stati che accolgono questi «migranti della salute» si siano organizzati in conseguenza: l'organo della Confederazione del commercio e turismo, *Commercio e turismo* (29 luglio 1985), informava che in Germania il «turismo sanitario», inventato dagli austriaci e dagli svizzeri, ha trovato la sua razionalizzazione ed il suo proprio marketing; il settimanale riprendeva gli slogan impiegati dall'agenzia turistica *Meditours*, «Venite in Germania ammalati e ve ne andrete sani» per sottolineare che «quel "venite" sta a significare ovviamente "volate Lufthansa"».

Non volendo affrontare in quest'articolo le questioni relative agli interessi che si costituiscono attorno allo straniero che emigra per farsi curare, sottolineo solamente il dato fondamentale che la salute è considerata una priorità dagli individui che sono disposti ad emigrare, prevedendo di spendere tutto o una parte di tasca loro, oppure nell'ottica di beneficiare essenzialmente del Regolamento Comunitario. Migliaia di italiani, questa è la realtà innegabile, vanno a farsi curare oltre frontiera, soprattutto nell'ambito europeo, e generano un nuovo fenomeno sociale, presentato da un periodico della comunità degli immigrati italiani in Francia: «lentamente l'Europa dei malati si costruisce da sé» (*Orizzonti Italiani*, Parigi, n° 17, 1981). In effetti, se il diritto alla salute

* Tengo a manifestare tutta la mia riconoscenza al professore Broyer, responsabile del servizio di nefrologia pediatrica dell'*Hôpital des Enfants Malades*, che, amichevolmente, mi ha permesso la realizzazione di questa inchiesta.

Il regolamento comunitario di previdenza sociale riconosce agli assicurati sociali degli stati membri il diritto di essere curati in tutti i paesi della Comunità Europea. L'accesso alle cure rientra nel quadro della regolamentazione se i malati, al momento del loro ricorso alle prestazioni terapeutiche in un paese diverso da quello di residenza, sono forniti dei modelli previsti a questo fine, cioè il modello E 111 — attestazione di diritto alle prestazioni in natura durante un soggiorno in uno stato membro (chiamato anche modello turistico) — oppure il modello E 112 — attestazione di mantenimento delle prestazioni in corso dell'assicurazione malattia. Poiché i regolamenti nazionali variano da un paese all'altro della C.E.E., il diritto per una presa in carico domandata dall'assicurato all'organismo di previdenza sociale da cui dipende non corrisponde a quella, parziale o totale, in vigore nel suo paese di origine, ma a quella del paese che lo accoglie. All'assicurato italiano sarà dunque richiesto, in certe nazioni, di pagare il ticket integrativo su certe prestazioni che in Italia potrebbero essere gratuite al 100%.

Questa possibilità offerta agli assicurati di farsi curare negli istituti ospedalieri della Comunità Europea è tuttavia in parte limitata, per prevenire gli eventuali abusi, in primo luogo attraverso l'instaurazione di un controllo, da effettuare nel paese di origine e in quello

ed all'espatrio degli assicurati sociali è previsto dal Regolamento C.E.E., gli ammalati sono abbandonati a se stessi e quasi sempre senza informazioni adeguate di fronte alle grandi difficoltà che comporta l'emigrazione per motivi di salute. Gli organismi più sensibili della comunità italiana in Francia si sono dunque mobilitati per cercare di aiutare questi ammalati (vedi *Nuovi Orizzonti Emigrazione*, Parigi, numeri 101, 110, 116; *Il Bollettino dei Pugliesi*, Parigi, n° 10) e per fare pressione sulle autorità francesi e italiane affinché migliorino le loro condizioni al momento della partenza, all'arrivo e durante il soggiorno.

Ma se in Italia le iniziative prese vertono soltanto sulla limitazione delle emigrazioni, tralasciando la dovuta preparazione e informazione dei malati che devono partire, in Francia, come d'altronde negli altri stati europei, l'accogliimento dei malati che vengono dall'estero non rientra in una pianificazione. Nel corso della mia inchiesta, ho dovuto constatare che le affinità linguistiche e culturali tra Francia e Italia, spingono il personale ospedaliero, e non solamente questo, a minimizzare le difficoltà di comunicazione tra francesi e italiani: «le cose vanno abbastanza bene con loro», «i veri problemi sono altrove», «con gli italiani ci si arriva a farsi capire» e «in ogni caso trovano qualcuno per farsi aiutare». Queste affermazioni, anche se hanno un aspetto di verità, occultano reali rapporti di forza (sono gli Italiani a spostarsi verso la Francia) e l'esistenza di vecchi stereotipi alimentati in parte dal tipo attuale di emigrazione per lavoro degli italiani. Aggiungiamo dunque che le difficoltà nel lavoro ospedaliero ordinario, dovute alle differenze culturali di concepire l'attività ospedaliera, si manifestano sotto una forma di bonomia del tipo «ma dite alla signora che può partire tranquilla e che non è necessario che resti qui», o «ma quanto sono divertenti questi italiani, con Sandrino c'è sempre l'animazione nella corsia». Nello stesso senso si pone l'articolo apparso su *Libération*, il 24 gennaio 1985, riguardo a un bambino ricoverato a Lione per delle anomalie a livello immunitario:

«Il bimbo italiano non parlava una parola in francese. Eppure, in un anno Vincenzo, dall'interno della sua *bulle* sterile, ha fatto di tutto il reparto il suo regno: ha imparato le parolacce in francese e ha messo tutti in tasca. "Ha il comportamento perfetto del piccolo *macho* italiano in tutto il suo splendore e il suo fascino", diceva ieri un'infermiera».

Queste espressioni, se svelano l'adeguamento tra una maniera francese di concepire l'attività istituzionale di routine e una maniera culturalmente deter-

di destinazione, sull'utilizzazione del modello turistico E 111; in secondo luogo, attraverso un necessario riconoscimento preliminare della necessità di rilasciare il modello E 112 effettuato dagli organismi di previdenza sociale che autorizzano l'espatrio. È evidente che, in tutti e due i casi citati, una buona parte degli italiani curati all'estero, aggirando la regolamentazione, si fanno rilasciare spesso a sproposito il foglio E 112 e utilizzano senza scupoli il modello turistico: l'impiego "selvaggio" dell'E 111 ha determinato una messa sotto accusa, da parte della Francia, di questo strumento per sfuggire ai controlli sull'E 112. Ma la Comunità Europea ha preferito lasciar correre e ha anzi preso atto di questo abuso e delle difficoltà che ne derivano ed ha "consigliato" a questi malati-turisti di munirsi della carta sanitaria europea di urgenza che facilita l'intervento dei medici all'estero.

minata degli Italiani d'intendere l'utilizzazione degli spazi nell'ospedale (vedi anche C. Murat e S. Saint-Leger, 1982, p. 23), testimoniano ugualmente, in ragione della poca aggressività dimostrata, di una indulgenza che non è propria del mondo medico, ma che fa parte delle rappresentazioni globali che la società francese si fa più generalmente dell'immigrazione attuale degli italiani, come afferma una specialista (C. Whithol de Wenden, 1985).

«Immigrazione che invecchia e considerata come ben integrata in Francia, la popolazione italiana è a tal punto presentata come esempio di una immigrazione "riuscita", disciolta nel tessuto sociale francese, ch'essa è oggigiorno spesso esclusa dai lavori di ricerca sull'immigrazione straniera».

Ora, questa benevolenza, dal momento in cui permette alla parte francese di eludere la risoluzione delle difficoltà degli Italiani e delle interazioni con questi malati, rischia di mascherare la situazione che affronteremo adesso attraverso lo studio sui bambini.

I bambini italiani ammalati ai reni in un ospedale parigino

L'inchiesta è stata condotta nel reparto di nefrologia pediatrica di un ospedale parigino che ha fama mondiale e specialisti le cui competenze sono riconosciute all'avanguardia sul piano internazionale: esiste dunque una clientela che viene dall'estero per beneficiare delle cure dispensate in questo ospedale.

La distribuzione, nel 1982 e 1985, dei bambini residenti all'estero e ricoverati su ammissione diretta (eccezion fatta per i ricoveri su convocazione e quelli in Day's Hospital) all'*Hôpital des Enfants Malades* di Parigi, è presentata nella tabella 1.

Se nel 1985 si registrano 144 ricoveri di bambini stranieri in più rispetto al 1982, la diminuzione del numero globale di ricoveri (-397) ha determinato un aumento di 1,7 punti della rappresentatività di questi "migranti della salute": la clientela italiana, con i suoi 23 ricoveri in più nel 1985, si pone in testa a questa progressione (+ 28,4%), seguita dall'algerina (+ 10,9%) e poi dalle altre nazionalità (+ 10,7%).

La regressione del totale delle degenze all'*Hôpital des Enfants Malades* constatata tra il 1982 e il 1985 deriva, in gran parte, dalle conseguenze dei progressi della medicina prenatale e neonatale, che diminuiscono il bisogno del ricorso successivo all'ospedale, e dall'espandersi della pratica della degenza a domicilio in Francia. Ne consegue che la ricettività degli ospedali per bambini stranieri ha una parte importante nel budget ospedaliero che dipende, secondo le direttive del 1985, dall'effettivo lavoro svolto piuttosto che dalle esigenze manifestate.

L'Italia è al secondo posto tra i Paesi industrializzati per mortalità infantile, dopo l'URSS, e le famiglie italiane, che sono specialmente toccate, si sforzano di trovare qualsiasi rimedio, quando i loro figli sono malati: nel caso di malattie renali, si spostano un po' dappertutto nel mondo e approfittano, tra

Tab. 1: I bambini arrivati dall'estero all'Hôpital des Enfants Malades di Parigi nel 1982 e nel 1985

Repari	Italiani 1982		Totale stranieri 1982		Base 100 = Numero ricoveri 1982		Italiani 1985		Totale Stranieri 1985		Base 100 = Numero ricoveri 1985	
	n.	%	n.	%	n.	%	n.	%	n.	%	n.	%
	Immunologia e Ematologia	18	5,2	99	29,1	340		25	8,8	104	36,7	283
Nefrologia e Chirurgia-urológica	24	3,4	174	24,6	708		35	6,2	209	37,1	563	
Cardiologia	10	0,5	286	15,5	1.844		14	0,8	328	19,3	1.699	
Altri	29	0,3	637	7,6	8.417		30	0,4	689	8,2	8.367	
Totale	81	0,7	1.196	10,6	11.309		104	1,0	1.330	12,2	10.912	

l'altro, del Regolamento Europeo per andare in Francia, nei vari centri specializzati, uno dei quali, certamente il più prestigioso, è quello dove l'inchiesta è stata svolta.

Chi sono? Da dove partono?

Tra il 1984 e il 1986, sono state intervistate 33 famiglie provenienti dall'Italia. La maggior parte sono state contattate al momento del loro primo arrivo in Francia (sono circa 12 all'anno i nuovi dossiers di italiani nel servizio nefrologia), altre erano al loro secondo appuntamento e 4 venivano da qualche anno all'ospedale parigino; una di queste famiglie si era perfino divisa (la ragazza e la madre si erano viste costrette a stabilirsi a Parigi lasciando il padre a Roma con un'altra figlia). Inoltre, una famiglia era originaria dell'Iran (ricordiamo che i regolamenti C.E.E. prevedono delle agevolazioni per tutti gli assicurati residenti negli stati membri, a prescindere dalla loro nazionalità); una madre era cittadina francese sposata in Italia ed un'altra, figlia di emigranti italiani, era cresciuta in Francia e successivamente si era stabilita in Italia. Un ragazzo italiano, curato fin da piccolo in Francia, è stato intervistato quando, a 18 anni, venuto con un amico, si era presentato per una visita periodica di controllo.

Questi italiani sono venuti in Francia per una varietà di motivi legati alle malattie renali dei bambini; malattie che, secondo uno specialista dell'Istituto Pediatrico Gaslini di Genova, motivano buona parte delle famiglie al cambiamento dei medici curanti:

«Le recidive presenti nella sindrome nefrotica, nella nefronotisi, per esempio, generano uno stato di ansia nei genitori che li spinge a chiedere delle consultazioni altrove, per avere un'altra diagnosi o per far cambiare la cura».

La tab. 2 presenta gli obiettivi ricercati dalle famiglie attraverso l'emigrazione (obiettivi che si riferiscono a diversi tipi di malattie renali e ai loro diffe-

Tab. 2: *Tipo di decisione per l'emigrazione, tipo di assicurazione malattia e obiettivi perseguiti*

Obiettivi	Decisione medico-ospedaliera	Decisione familiare			Totale
	E112	E111	E112	Niente	
A) Programma pre-trapianto, intervento chirurgico, controlli post-intervento	10	0	1	1	12
B) Diagnosi, dieta, cura	4	3	5	4	16
C) Analisi, Biopsia	4	1	0	0	5
Totale	18	4	6	5	33

renti stadi) in rapporto al tipo di decisione fondamentale che ha determinato lo spostamento internazionale (decisione medico-ospedaliera o decisione familiare) e del tipo di autorizzazione rilasciata dalle USL.

Quasi tutte le famiglie hanno un'autorizzazione delle USL, cioè o il modello E 112 previsto a questi effetti ($n = 24$), o il modello turistico E 111 ($n = 4$); solo cinque famiglie hanno speso tutto di tasca loro, ma quattro venivano per dei controlli o delle consultazioni (e i bambini non hanno dovuto subire dei ricoveri), l'altra, venuta per un'iscrizione nella lista d'attesa per un trapianto, ha potuto fare a meno di far ricoverare il bimbo per gli accertamenti abituali. Tralasciando queste cinque famiglie e le quattro che hanno aggirato il Regolamento Europeo e son venute col modello turistico, le altre 24 famiglie erano fornite della dovuta autorizzazione per lo spostamento internazionale; ma ben sei di quest'ultime si erano fatte rilasciare un documento da parte di un medico compiacente ed avevano così ottenuto l'E 112, malgrado che la decisione per l'emigrazione fosse maturata soprattutto nell'ambito familiare e senza una vera necessità di partire per mancanza di specialisti competenti o di cure appropriate in Italia. Per le altre 18 famiglie, è stato l'ospedale a motivare la partenza verso la Francia, ma anche in questo caso si constata che sono state inviate dal Meridione, e specialmente dalla Sardegna, delle famiglie per analisi e visite mediche che avrebbero potuto essere effettuate in Italia.

Bisogna precisare che il divario esistente tra le differenti zone a livello di strutture sanitarie (che avrebbe dovuto essere colmato dalla riforma sanitaria) produce già una migrazione interna dei malati e dei bambini dal Sud verso il Nord d'Italia. Questi spostamenti nazionali precedono o sono indipendenti da quelli internazionali, ma costituiscono in ogni caso il retroscena di migrazioni che possono alimentare il flusso verso l'estero.

In effetti, nel caso specifico della nefrologia pediatrica, i rari centri specializzati italiani si trovano nel settentrione (Genova, Milano, Padova); benché questi centri soffrano di mancanza di fondi per organizzare i trapianti sui bambini e siano ad un livello di inferiorità terapeutica rispetto all'estero, essi esercitano cionondimeno una forte attrazione per le famiglie del Centro e specialmente del Sud, dove mancano perfino i centri pediatrici per l'emodialisi e gli esperti in nefrologia pediatrica. Dice una madre:

«Abbiamo girato un po' l'Italia per far curare nostra figlia prima di arrivare qui, logicamente, perché ci si arriva magari quando abbiamo provato un po' tutti quanti in Italia».

Non stupisce dunque il fatto che la maggior parte dei pazienti dei servizi specializzati del Nord provengano dal Sud; questi reparti accolgono i malati meridionali e li filtrano, mandando eventualmente all'estero i casi più difficili. Nel corso dell'inchiesta è stato riscontrato che le famiglie del Centro-Sud, malgrado un probabile ricovero nelle strutture ospedaliere delle altre circoscrizioni, sono state inviate in Francia dagli ospedali delle zone di origine.

Inoltre, le differenze regionali non svolgono alcun ruolo nel tipo di decisione: le famiglie sono ugualmente distribuite metà e metà (un po' più di ospedali nel Nord) tra la decisione ospedaliera (18 casi) e quella familiare (15 casi).

Occorre inoltre precisare che, nel processo di maturazione della decisione a livello familiare, ha prevalso il comportamento dominante, ma spesso le famiglie hanno ricevuto dei consigli di medici, amici e conoscenti, come dice questa madre toscana:

«È stato un medico, un urologo amico di famiglia, che ci ha parlato di questo centro di Parigi; inoltre, una signora, che aveva fatto curare suo figlio qui, ci ha vivamente consigliato di partire all'estero, a Parigi, per la quale ci ha fornito tutte le indicazioni necessarie, o a Londra. Abbiamo scelto Parigi perché è più vicina e poi vi abbiamo degli amici».

Riguardo infine all'emigrazione interna dei malati attraverso le strutture delle altre zone geografiche (Nord-Centro-Sud) notiamo che essa precede spesso quella all'estero per i malati del Centro-Sud; tuttavia non è una situazione generalizzata (vedi tab. 3).

Difatti, tre famiglie del Centro e quattro del Sud hanno utilizzato soltanto gli ospedali della loro città o della loro regione, prima di partire verso la Francia.

L'invio all'estero, piuttosto che al Nord, dei bambini meridionali dipende in parte dai conflitti esistenti all'interno della professione medica, come dice un capo-reparto di una struttura specializzata del Nord: "Certi medici non vogliono sentirsi sminuiti rispetto a un collega italiano".

Questi conflitti maturano inoltre all'interno di posizioni polemiche esistenti tra il personale medico del Nord e quello del Sud d'Italia. I medici meridionali cercano di limitare le posizioni critiche dei "settentrionali" originate dalle lamentele dei pazienti meridionali che si recano al Nord, come si esprime un aiuto-caporeparto di un altro centro specializzato del Nord:

«Le capacità dei medici del Sud sono normali, ma in ragione del funzionamento specifico delle loro istituzioni, non possono fare granché. In ogni caso, non conosco veramente bene questi medici che lavorano nel Meridione, so quel che raccontano i malati

Tab. 3: *Origine geografica delle famiglie e emigrazione sanitaria in Italia e/o all'estero che precede il viaggio in Francia*

Origine geografica famiglie	Precedente ricovero				Totale
	Estero	Italia	Percorso attraverso gli ospedali dello stesso settore (N/C/S)	Mai	
Nord	1	0	6	6	13
Centro	1	8	0	3	12
Sud	1	3	0	4	8
Totale	3	11	6	13	33

che lo fuggono; quel che posso dire è che questi medici non sono brillanti ai congressi, quando vi partecipano».

I medici del Sud sono evidentemente d'accordo nel denunciare le carenze delle strutture esistenti nelle loro regioni, ma si trovano nella necessità di reagire alle descrizioni negative che li coinvolgono, come fa questo neo-specialista in nefrologia pediatrica:

«Tra il Nord ed il Sud esiste un divario di organizzazione, essenzialmente, non è una carenza di qualità. Non credo che noi siamo più fessi nel Sud, non ho nessun complesso di inferiorità, anzi. Credo che manchi l'organizzazione; cioè non c'è stata questa sensibilità, oltre che da parte medica, da parte politica soprattutto».

Resta dunque il fatto che l'invio del malato al collega del Nord può rappresentare un rischio (professionale e di perdita di prestigio) che è limitato quando lo si manda all'estero e permette, inoltre, una emulazione delle classi abbienti per l'ottenimento della cura all'estero. Infine, i malati stessi possono preferire "l'altrove" prestigioso che aiuta a sopportare quella dura realtà che sarebbero incapaci di affrontare restando negli ospedali italiani, così come racconta una coppia di commercianti ambulanti dell'Abruzzo:

Madre: «A Milano ci sono stata per far vedere il bambino, ma per il trapianto no, non ci vado».

Padre: «Non trovi l'ambiente adatto, qua (a Parigi) è già diverso».

Madre: «Prima di entrare in ospedale fa già una brutta impressione».

Padre: «A parte che ci hanno detto che qui c'è l'esperienza».

Queste riflessioni sulle disparità e sui conflitti che caratterizzano l'Italia, spingono a correlare i motivi che hanno determinato l'emigrazione con l'origine geografica e la condizione sociale delle famiglie.

Come si osserva nella tab. 4, le sei famiglie intervistate di classe sociale agiata sono andate a Parigi per consulti riguardo alla diagnosi, alla dieta o alla cura (motivo B); in nessun caso osservato si è presentata la necessità di un immediato ricorso al trapianto indicato nelle gravi insufficienze renali. Il motivo B determina invece solo due partenze (dal Nord) tra le famiglie delle classi sociali modeste: questo tipo di famiglie si reca in Francia soprattutto per i trapianti (motivo A) e per le analisi e la biopsia (motivo C). Notiamo che per il motivo C, queste famiglie sono state inviate dagli ospedali (vedi tab. 2) e due di queste erano originarie della Sardegna. Le famiglie di classe sociale media, infine, sono equamente distribuite nella tabella, con una leggera preponderanza del motivo B tra quelle del Centro Italia.

Per meglio valutare la relazione esistente tra la situazione sociale delle famiglie e la loro emigrazione sanitaria, la classe sociale è incrociata, nella tab. 5, con la decisione medico-ospedaliera o la decisione familiare; la scelta familiare è inoltre suddivisa secondo l'influenza che ha potuto svolgere un medico o un amico.

Tab. 4: *Origine geografica, condizione sociale e obiettivi delle famiglie partite verso la Francia*

Origine geografica	Condizione sociale	Obiettivo			Totale
		A pre-trapianto, intervento, ecc.	B consultazione, diagnosi, ecc.	C analisi, biopsia	
Nord	agiata	0	2	0	2
	media	2	3	1	6
	modesta	3	2	0	5
Centro	agiata	0	2	0	2
	media	3	3	1	7
	modesta	2	0	1	3
Sud	agiata	0	2	0	2
	media	0	2	0	2
	modesta	2	0	2	4
Totale		12	16	5	33

Tab. 5: *Condizione sociale delle famiglie e tipo di decisione all'emigrazione*

Condizione sociale famiglie	Decisione personale su influenza di			Decisione medico-ospedaliera	Totale
	medico	amici	nessuno		
Agiata	2	1	2	1	6
Media	0	2	5	8	15
Modesta	3	0	0	9	12
Totale	5	3	7	18	33

Come mostra la tabella, le sei famiglie di classe sociale agiata (motivo B), sono partite verso la Francia sulla base di una precisa scelta maturata a livello familiare; all'opposto, si trovano le famiglie di classe sociale modesta che sono inviate dagli ospedali o che citano il consiglio di un medico fra le cause della loro decisione.

La variabile relativa alla classe sociale svolge infine un ruolo riguardo alla previsione dello svolgimento del contatto colle istituzioni francesi. In effetti, come si vede nella tab. 6, la grande maggioranza delle famiglie italiane non pensa alle difficoltà di lingua o non ha le possibilità di affrontarle. Bisogna aggiungere che le famiglie di classe sociale modesta, benché siano soprattutto inviate dagli ospedali, sono raramente messe al corrente di queste difficoltà e si trova-

no dunque spesso completamente disorientate; ciò spiega le affermazioni di un'assistente sociale di un centro specializzato del Nord:

«I pazienti che mandiamo soffrono di tutte le difficoltà che devono subire, ma soprattutto vengono a lamentarsi dei problemi di comunicazione all'interno e all'esterno degli ospedali».

Tra le quattro famiglie che si sono incaricate di cercare un interprete, ben tre erano in condizione sociale agiata; l'altra famiglia, modesta, si era messa in contatto con un interprete che doveva essere messo a disposizione dal sindacato omologo francese di quello del padre; ma l'interprete non si è reso disponibile quando la famiglia è arrivata in Francia. Bisogna aggiungere che se certe famiglie medie e modeste hanno previsto l'aiuto di amici, e altre no, quelle di classe sociale agiata che non hanno fatto ricorso ad un interprete parlavano il francese (due) o hanno avuto degli amici per aiutarli (una).

Il soggiorno in Francia

Gli Italiani arrivano in Francia coi mezzi di trasporto più vari; il treno è evidentemente preferito da molte famiglie, ma altre scelgono l'aereo o l'automobile. Altre non hanno scelta, prendono l'aereo per potersi spostare dalla Sardegna o perché la periodicità delle sedute di emodialisi (tre volte alla settimana), necessaria nelle gravi insufficienze renali, impone degli orari non compatibili con le partenze dei treni: quest'ultimo motivo ha perfino spinto una famiglia a spostarsi in ambulanza dalla Toscana.

L'arrivo in Francia coincide per certe famiglie con la ricerca di una sistemazione; altre si dirigono direttamente all'ospedale, all'ora convenuta per la visita medica o per il ricovero del bambino. I comportamenti delle famiglie variano, riguardo agli aspetti pratici del loro soggiorno parigino, a seconda che si tratti del loro primo contatto con gli ospedali francesi oppure di un ritorno.

Tab. 6: *Conoscenza del francese e previsione di un interprete al momento della partenza dall'Italia*

Previsione al momento della partenza	Conoscenza del francese			Totale
	Si - Abbastanza	Poca	No	
Interprete	1	2	1	4
Amico	1	3	5	9
Nessuno*	6	8	6	20
Totale	8	13	12	33

* Queste famiglie che non parlano il francese sono state aiutate dall'intervistatore o dalle religiose italiane di Parigi o da un gruppo di interpreti volontari; la maggior parte di queste famiglie si sono in seguito interessate a contattare le persone e i gruppi disponibili ad aiutarle.

Generalmente, le famiglie che arrivano a Parigi per la prima volta, avendo previsto la degenza del loro figlio, si trovano completamente sconvolte nei loro progetti quando l'ospedale rifiuta di concedere alla madre di dormire vicino al bambino. In Italia esistono infatti delle direttive specifiche per facilitare la permanenza del genitore nell'ospedale. La famiglia che emigra prevede le spese in funzione delle precedenti esperienze e quando non è messa al corrente delle disposizioni vigenti in Francia (come troppo spesso accade) non calcola fra le spese il costo dell'albergo per la madre, con tutte le conseguenze che ne derivano, specialmente per le famiglie modeste. Inoltre, sul piano affettivo, il distacco non previsto della madre dal figlio può gravemente turbare il soggiorno.

La famiglia P. è arrivata dalla Sardegna. La madre è sconvolta quando le apprendono che non può restare per la notte. Di condizione modesta, scelgono un alberghetto nei dintorni dell'ospedale, piuttosto che cercare un posto nelle pensioni giudicate essere "troppo lontane", poiché permette alla madre di lasciare l'ospedale il più tardi possibile e di raggiungere la figlia al mattino: "Si fa tutto per i figli", proclama la madre. Il marito, che soffre da mesi per l'inquietudine della moglie, cerca di spingerla inutilmente a fare un giro per Parigi e critica il suo comportamento abitualmente apprensivo rispetto ai figli, paragonandolo con quello delle mamme tedesche che ha conosciuto quando ha lavorato in Germania; la moglie si rivolge furiosa verso di lui: "Ma che sono madri quelle che lasciano i figli soli per andare a ballare?".

La ricerca di un luogo dove dormire e dove mangiare si impone dunque, in un momento o nell'altro, alle famiglie che emigrano. Quelle che hanno delle conoscenze in Francia sono relativamente aiutate, le altre se la sbrigano da sole, quando non hanno ricevuto degli indirizzi dai servizi sociali italiani. Nella zona parigina esistono diverse soluzioni al problema di alloggio degli Italiani: pensionati religiosi, destinati una volta agli emigrati di lavoro; locali messi in affitto dagli italiani residenti in Francia; gli alberghi e, infine, due pensionati francesi appositamente costruiti per accogliere i malati e gli accompagnatori che si recano a Parigi dal resto della Francia. Questi ultimi pensionati hanno contratto delle convenzioni con gli organismi francesi di previdenza sociale; ma oggi che una parte della loro clientela è straniera e specialmente italiana (vedi *Le Pèlerin*, del 19 dicembre 1982), si nota la mancanza di adeguamento a questa realtà di migrazioni internazionali, poiché non esiste alcuna forma di presa in carico, da parte delle strutture pubbliche, delle spese sostenute dagli Italiani: costoro, tuttavia, fanno ricorso, quand'è possibile, a questi pensionati che offrono dei prezzi convenienti. Le famiglie che vanno all'*Hôpital des Enfants malades*, si recano dunque negli alberghi in prossimità dell'ospedale o in questi pensionati per ammalati e accompagnatori e, soprattutto, quando c'è il posto, in un pensionato nei dintorni che è tenuto da suore italiane. "La cucina delle suore è buonissima", dice una signora che vi si reca per mangiare ma che, non avendo trovato posto per dormire, deve pernottare in un alberghetto. In effetti, il problema dell'alimentazione è cruciale per gli Italiani che non sempre trovano ristoranti italiani e che, quando vi mangiano, si lamentano dei «prezzi parigini». Ma è specialmente la distanza che separa il luogo dove pernottare dall'ospedale a preoccupare le famiglie, come racconta una madre:

«Sì, dalle suore, si è tra italiani, ma a me non interessa se sono italiani o francesi; mi ci trovo bene perché ci vado a piedi e questo è tanto comodo».

La possibilità di poter parlare italiano, mangiare la propria cucina e poter scambiare le proprie impressioni è certamente gradevole per molte famiglie, ma spesso queste stesse passano il loro tempo all'interno dell'ospedale e quindi, per loro, le comodità esterne si riducono alla estrema funzionalità. Così diventa importantissimo un mezzo come la carrozzella, messa a disposizione per esempio in un pensionato, per portare i bambini non ricoverati fino all'ospedale per gli esami e la dialisi o attraverso i differenti ospedali parigini, quando è necessario sottoporsi a degli esami specialistici: in quest'ultimo caso, la necessità di spostarsi è in primo luogo determinata dal fatto che non tutti gli ospedali sono attrezzati nella stessa maniera; in secondo luogo, perché le analisi vengono effettuate, di preferenza, senza prolungare troppo il soggiorno parigino e, in certi casi, tra una seduta di emodialisi ed un'altra, come racconta una madre:

«I medici si sono adoperati in tutti i sensi; ci hanno perfino accolto fuori orario. Uno di questi medici, sollecitato dalla suora che ci accompagnava, ha telefonato dappertutto, per trovare un posto libero per il TAC e l'ha infine trovato in una clinica privata. Abbiamo dovuto pagare, ma siamo stati veramente contenti quando una signora francese ci ha addirittura ceduto il posto; aveva capito, dalla conversazione tenuta all'ammissione, che dovevamo rientrare al nostro ospedale al più presto per la dialisi».

Quest'insieme di problemi, che si riferiscono all'alloggio, all'alimentazione ed alle possibilità di spostarsi attraverso Parigi, danno luogo a delle soluzioni molto differenti secondo le patologie dei bimbi (dunque, in funzione del soggiorno a Parigi e dell'eventuale ricovero) e secondo le condizioni sociali delle famiglie e le loro relazioni in Francia. Abbiamo visto precedentemente che le famiglie di classe sociale agiata intervistate, aldilà delle loro legittime sofferenze e angosce, non erano toccate da gravi patologie o da stadi avanzati delle malattie renali; così la loro permanenza a Parigi è stata breve, si è realizzata con pernottamento in hotel, salvo per una famiglia che è stata alloggiata da amici, e ha permesso di fare un po' di turismo.

Il soggiorno delle famiglie modeste si è invece svolto in maniera differente: alcune sono rimaste solo pochi giorni, altre qualche settimana, con tutti i gravissimi problemi conseguenti, già descritti altrove (vedi R. Guerrieri, 1985). Tra queste famiglie, i genitori che cercano di approfittare del soggiorno sono rari: la maggior parte non ha "testa" di andare in giro. Tuttavia certe famiglie utilizzano le poche ore che le separano dal ritorno in Italia per vedere Parigi; oppure i padri possono decidere di lasciare la moglie accanto al bambino ricoverato per distrarsi un po'. Caso eccezionale quello di una famiglia del Nord, la cui figlia soffre di una sindrome nefrotica, che nel corso del suo secondo soggiorno parigino ha sfruttato il tempo a disposizione, tra l'effettuazione degli esami ed il momento della redazione delle conclusioni, per cercare di divertirsi.

Alloggiata in una pensione per ammalati e accompagnatori, la famiglia S. va a spasso attraverso Parigi (a Montmartre, nei parchi, ecc.) e anche alla rivista delle Folies Berge-

res. I soldi che avevano previsto sono venuti rapidamente a mancare ed il padre ha dovuto recarsi al Consolato per farsi prestare centomila lire: voleva lasciare in pegno la sua catenina d'oro, ma è bastata una richiesta.

Per quanto concerne le famiglie medie, esse presentano delle storie molto varie, ma generalmente riescono ad attenuare le difficoltà sopportate dalle famiglie modeste e ad approfittare un po' di più del soggiorno parigino per distrarsi.

Interpretariato

Malgrado l'importante afflusso di ammalati che arrivano dall'estero, non esiste attualmente all'*Hôpital des Enfants Malades* un dispositivo d'aiuto per l'interpretariato; c'è solo una permanenza, per tutto l'ospedale e dunque insufficiente, di un interprete per l'arabo, incaricato da un istituto privato. La maggior parte delle famiglie straniere si reca ai consulti o ricovera i bambini senza prevedere l'aiuto di un interprete; quando il personale dell'accettazione in nefrologia si trova allora in presenza di queste famiglie fa del suo meglio, senza riuscirci sempre, per trovare qualcuno per aiutarle. Nel caso delle famiglie italiane, si cerca di avvertire una religiosa italiana (che fa parte del pensionato di cui ho precedentemente parlato), la cui vocazione consiste nel venir in aiuto degli ammalati arrivati dall'Italia, oppure si fa ricorso al personale ospedaliero capace di parlare italiano (l'intervento delle persone che lavorano in ospedale è dappertutto decisivo per risolvere queste difficoltà, vedi P. Maria, 1984); ma queste due possibilità non possono esser sempre realizzate e una buona parte delle famiglie resta nell'impossibilità di dialogare con il personale medico. Le traduzioni nel reparto sono dunque rese possibili da:

1) l'interprete di mestiere, messo a disposizione dalle agenzie turistiche e richiesto, per il momento, solo dalle famiglie di classe sociale agiata: questi interpreti non hanno una preparazione alla terminologia medica e alla situazione ospedaliera;

2) l'amico di famiglia, residente in Francia oppure venuto apposta dall'Italia;

3) una suora o una delle interprete volontarie che appartengono al gruppo delle figlie di Carità di San Vincenzo;

4) una persona che lavora nell'ospedale e che parla l'italiano.

A seconda dello statuto dell'interprete, sono possibili diversi tipi di interazione tra le famiglie e il personale medico: le variazioni dipendono dal grado di familiarità che unisce gli interlocutori o dal livello di aiuto che l'interprete può fornire, tenuto conto delle sue competenze sul piano della lingua e dei termini medici.

Per esempio, un'interprete di mestiere era rimasta ben presto disorientata di fronte ai termini medici da tradurre: il morbillo è la *rougeole* o la *rubéole*? Inoltre non era in grado di aiutare granché nella traduzione delle misure mediche che devono essere trascritte dal dossier italiano in quello francese, poichè, come dice un medico del reparto, "in nefrologia si passa molto tempo a copia-

re". Ora, queste misure di laboratorio italiane non corrispondono sempre a quelle francesi; esistono anche dei cambiamenti relativamente semplici che bisognerebbe conoscere; per esempio, quelli relativi alla pressione arteriosa. L'agenzia aveva inoltre incaricato l'interprete solamente per la mattinata, ma i medici hanno chiamato in ritardo per la consultazione che si è dunque protratta al di là del suo tempo di lavoro.

Differente è invece il caso della suora italiana che ha ormai acquisito una certa padronanza della situazione e che ha inoltre spesso la possibilità di alloggiare le persone che aiuta nelle traduzioni. Le conosce dunque bene, suggerisce loro i momenti per fornire i documenti, ricorda loro di porre le domande sulle quali si erano concordate precedentemente, ecc.; si incarica d'altronde di aiutare le famiglie al di fuori dell'ospedale. Riesce allora a fornire un servizio che le strutture pubbliche si dimostrano incapaci di offrire, ma che è fondamentale per le famiglie, come afferma una madre di Verona:

«Subito mi vedevo persa; dopo, coll'aiuto della suora, mi sono ripresa. È stata tanto disponibile e veramente di un grande aiuto. Anche perché non riuscivamo a parlare la lingua; è stata sempre lei ad interessarsi, a telefonare e tutto. E poi ci ha portati con la sua camionetta per fare le analisi negli altri ospedali».

Questo sentimento di riconoscenza, riguardo all'opera delle religiose, è unanime tra le famiglie che le hanno contattate e dipende dal tipo di servizio reso, piuttosto che da una generica riconoscenza adottata verso le suore che lavorano accanto ai malati; infatti queste famiglie, che hanno lasciato l'Italia per perseguire una speranza di guarigione in Francia, denunciano il cattivo trattamento che hanno dovuto subire.

La messa sotto accusa di certi atteggiamenti del personale ospedaliero dipende in gran parte dalla fase di rottura operata da queste famiglie col paese di origine nel momento in cui la salute dei loro figli le ha spinte a valicare i confini dell'Italia. La loro tendenza è, dunque, di valorizzare in Francia quegli aspetti che giustificano la loro partenza, i sacrifici e le difficoltà che questa comporta.

Una madre di Milano: «(Il caporeparto) ha preso totalmente a cuore il caso di mio figlio, perché è di un'umanità questo professore, al livello, non so neanche io cosa dire, formidabile».

Una madre dell'Umbria: «Qui è diverso, sono più capaci; per esempio estraggono per le analisi solo 5 cc di sangue contro 15 in Italia».

Uno zio accompagnatore, del Veneto: «Di specialmente positivo qui è l'emodialisi. Dopo la dialisi mia nipote qui ha voglia di giocare, invece in Italia le ci vogliono delle ore per riprendersi; poi ha mal di pancia».

Uno zio, accompagnatore, che ha un'esperienza personale degli ospedali italiani, dice: «In Italia ci sono ospedali rimessi a nuovo, ma non c'è la gentilezza che si trova qui, al livello dei medici e degli infermieri. Per quanto riguarda il personale, ce n'è tanto qua che là, ma in Italia manca spesso il personale paramedico diplomato. Qui, inoltre, ho notato più lavoro di équipe, di gruppo». Sua sorella aggiunge: «Sono gentili, però come andamento è molto diverso che da noi. A Padova c'è molto più ordine, c'è più severità nella pulizia».

Queste valorizzazioni degli atti e dei comportamenti delle persone con cui gli italiani sono a contatto non sono però proprie a tutte le famiglie. In effetti, per altre lo sforzo dell'emigrazione può essere considerato come non sufficientemente ripagato quando si verificano delle avversità che suscitano l'impressione di aver fatto un viaggio inutile.

Un padre di Brescia: «C'è stato un caso di varicella nella corsia; ho protestato perché metteva il mio e gli altri bambini in pericolo. Inoltre volevo dei chiarimenti più precisi sul perché non volevano fare a mio figlio la cura di ciclosporina per la quale siamo stati inviati dal professore di Padova. Ho protestato e il medico di turno si è sbarazzato di me; forse sono stato troppo esagerato, ma io sono venuto apposta d'Italia, tutti questi chilometri, e ho diritto di sapere certe cose».

Un padre venuto dalla Sardegna: «Ne ho le scatole piene da qualche giorno e specialmente da mezzogiorno. Aspettiamo, aspettiamo i risultati delle analisi per poter partire e ancora niente. Penso infine che è dappertutto uguale, qui sono come da noi, ci fanno aspettare così».

Inoltre, alcune famiglie accettano senza reagire lo stato di inferiorità nel quale si riconoscono in quanto cittadini di un altro stato dal quale hanno dovuto emigrare per farsi curare; come dice un padre ligure:

«Ho vergogna di aver dovuto venire qua, ma in Italia non avevo più alcuna fiducia nel personale medico».

Altre, invece, cercano di minimizzare questa sensazione esprimendo delle valutazioni in favore dell'Italia.

Un padre del Lazio, dopo un'operazione eccezionale riuscita su suo figlio: «È solo una questione di organizzazione, altrimenti anche da noi ci sono gli uomini capaci». Una madre di origine campana e proveniente dalla Toscana, dopo un colloquio deludente con un medico che si dimostrava desolato di non poterla aiutare e del fatto che arrivano nel reparto molte famiglie italiane con tanti problemi: «Se viene un francese da noi è uguale, soltanto che da noi, in Italia, purtroppo siamo indietro in tutto e non abbiamo questo onore di riceverli, sennò si "trovassero" nelle stesse condizioni».

La comunicazione

Partite generalmente verso la Francia alla ricerca di cure appropriate o della diagnosi esatta, le famiglie si trovano confrontate, come ho già detto, al problema della comunicazione durante il loro soggiorno parigino e specialmente all'interno dell'ospedale. Nel corso dell'inchiesta, quasi tutte le famiglie intervistate sono state aiutata, in un momento o in un altro della loro permanenza a Parigi, per dialogare col personale medico; ma tutte quelle che non parlavano il francese hanno espresso il loro profondo disagio per il fatto che non potevano parlare liberamente coi medici senza la mediazione dell'interprete e senza essere vincolate agli orari della sua presenza. La terminologia medica e il discorso medico sono già di difficile comprensione; ora queste famiglie che dimostrava-

no un certo adattamento, dovuto alla frequenza presso le istituzioni ospedaliere, al linguaggio dei medici in Italia, si trovavano in Francia private del loro saper fare e dunque sprofondate nel loro doppio statuto di stranieri, rispetto alla terminologia medica (in quanto "profani") e alla lingua di comunicazione (in quanto appartenenti ad un altro gruppo nazionale). L'impiego dell'interprete non fa che restaurare parzialmente le possibilità di dialogo tra i medici e le famiglie italiane e soddisfare in maniera limitata le esigenze degli interlocutori. Così, un medico ha deciso di prendere dei corsi di italiano; un altro afferma che, se i pazienti italiani continuano ad arrivare, si deciderà a studiare l'italiano; un altro confessa che gli riesce difficile trasmettere certe informazioni attraverso l'interprete.

Le famiglie non restano tuttavia a uno stadio passivo nel corso delle interazioni e cercano di capire le regole istituzionali dell'ospedale parigino e di mettere a profitto tutte le loro capacità linguistiche per riuscire ad intendere e ad esprimersi in francese (notiamo l'estrema duttilità degli italiani a questo livello, a causa delle emigrazioni alle quali sono abituati, dei dialetti influenzati dal francese e dei rudimenti linguistici appresi a scuola).

Una signora racconta: «Mi concentro talmente, durante le visite mediche, per capire quello che i medici dicono, e come parlano veloce, che poi ho male alla testa come se avessi sostenuto un esame».

Un'altra signora: «La consultazione mi aspettavo di sentirla in italiano; ero convinta che il professore parlasse l'italiano, visto che il nostro medico di Padova parla il francese. Ero, dunque, infine contenta che fosse presente mio cugino per tradurre; poi, meno male, qualcosa capivo, qualcosa traduceva lui, insomma! Non è che io capisca il francese, una parola qua, una parola là. Dovevo studiare il francese, vè, mi metterò a studiare il francese».

Ed un'altra madre: «Il problema è che non so il francese, questa è la mia disgrazia; se "saprei" il francese! Non l'ho studiato, ma anche ora lo farei qualche corso, l'importante, ma manca il tempo, proprio; sarei pronta a impararlo per parlarci, per schiarire le cose, come stamattina: chiacchieravano, chiacchieravano e io muta. Non si capisce nulla. Si risente, ecco, quando non si può sapere».

Durante lo svolgimento dell'inchiesta, si è constatato che le famiglie che restano qualche settimana a Parigi riescono ad apprendere qualche parola di francese che permette di padroneggiare meglio la situazione e qualche italiano riesce perfino, dopo una lunga permanenza, a fare da interprete (Cfr. su questo punto, P. Maria, 1984, pp. 143-144). Ma l'eventuale progresso nelle capacità di comunicazione e nella padronanza dei rapporti col personale ospedaliero francese, dopo una certa permanenza a Parigi, si verifica, su un'altra scala, anche nel corso di una stessa visita medica. Tale conclusione risulta dall'analisi in profondità dello svolgimento di una consultazione: una famiglia aveva lasciato l'Italia nell'intento di iscrivere la loro bimba nella lista di attesa per un trapianto di rene di cadavere (C. Alfano-Guerrieri e R. Guerrieri, in corso di pubblicazione). Pur non parlando il francese (benché uno dei membri della famiglia l'avesse studiato a scuola), essi sono riusciti, poco a poco, a stabilire un'area di comunicazione minima diretta col nefrologo, a mobilitare tutte le loro risorse

linguistiche per svincolarsi dalla mediazione dell'interprete e sono riusciti, infine, a mettere a profitto tutte le loro conoscenze delle procedure della consultazione medica per portare a termine, nella migliore maniera possibile per loro, il colloquio col medico francese.

Conclusione

Nel periodo attuale, le convenzioni bilaterali tra gli stati e il regolamento comunitario di previdenza sociale offrono agli ospedali una nuova fonte, internazionale, di finanziamenti. Se la medicina si sviluppa in maniera ineguale tra i differenti stati, gli ammalati si trovano nella necessità di emigrare, specialmente per far ricorso alle tecniche mediche più avanzate. Per gli ospedali si apre dunque un "mercato" nuovo, ove la concorrenza e la ricerca della clientela si effettua su una scala internazionale (relazioni tra medici stabilite durante i congressi internazionali, pubblicazione dei risultati della ricerca e della terapia mediche su riviste, formazione di medici stranieri, ecc.).

D'altra parte, se l'amplificazione delle migrazioni dei malati, per un insieme complesso di ragioni (vedi R. Guerrieri, 1985 e 1986), accorda all'ospedale una funzione internazionale, essa impone al personale medico di realizzare al meglio l'ideale di un intervento terapeutico a dimensione universalista, cioè di gestire uno stadio superiore di difficoltà. Questi ammalati, in effetti, parlano molto spesso un'altra lingua, presentano delle cartelle cliniche redatte da medici che seguono regole di altri sistemi sanitari, hanno interiorizzato un modello culturale determinato di vivere la malattia (Cfr. M. Zborowsky, 1952 e I. K. Zola, 1966) e di avere dei rapporti col personale ospedaliero; l'evoluzione di questi malati, una volta rientrati nel loro paese, può essere inoltre problematica da seguire per i medici.

L'analisi dei dati raccolti durante l'inchiesta sui bambini italiani, partiti per Parigi per delle malattie renali, dimostra che l'edificazione dell'ospedale europeo, preconizzato dalla Comunità Europea, e la realizzazione effettiva della libera circolazione dei malati sono in corso, ma che ancora molta strada è da fare negli stati di partenza e di destinazione, negli ospedali, presso gli ammalati stessi, per affrontare seriamente e sotto tutti i suoi aspetti il problema della salute ad un livello europeo.

L'incapacità delle strutture pubbliche a risolvere le difficoltà che lo spostamento internazionale comporta ha determinato la valorizzazione dell'intervento di agenti sociali esterni all'ospedale; d'altra parte, l'inquadramento dei malati in certe rappresentazioni mentali nazionalistiche della medicina fa sì che costoro percepiscono la partenza temporanea per la ricerca della cura all'estero come un evento che ha rapporto con le antiche tradizioni del pellegrinaggio o dell'attesa del miracolo.

RICCARDO GUERRIERI
INSERM - Unité 158, Parigi

BIBLIOGRAFIA

- C. ALFANO-GUERRIERI, R. GUERRIERI (in corso di pubblicazione), *La communication médecin-interprète-consultant: analyse socio-linguistique d'une consultation pédiatrique spécialisée*.
- D. ANDREOFF-EVANS, et al. (1986), *Frames and heuristics in doctor-patient discourse*, «Social Sciences and Medicine», (22), 10. pp. 1027-1034.
- ASSOCIAZIONE CULTURALE PEDIATRI (1984), *La migrazione Sud-Nord del bambino malato*. Napoli.
- M. BERLINGUET (1985), *Structures et fonctions hospitalières*, in J. DUFRESNE, et al., *Traité d'anthropologie médicale*. Québec-Lyon, P.U.L. pp. 353-383.
- E. BIDAT (1982), *Migrations sanitaires: contribution à leur étude à partir de l'expérience d'un service de pédiatrie générale*. Thèse méd. 100 p.
- S. W. BLOOM, R. N. WILSON (1979), *Patient-practitioner relationships*, in H. FREEMAN, et al., *Handbook of Medical Sociology*. Englewood Cliffs, N.J., Prentice-Hall Inc. pp. 275-296.
- O. CESARI (1983), *Comparaison des systèmes de Santé en France et en Italie*. Paris, CREDOC. 181 p.
- R. CONTE (1981), *Aspects of interaction in a medical interview*, «Journal of Pragmatics», (5), 2-3. pp. 113-143.
- R. L. COSER (1970), *Un chez-soi hors de chez soi*, in C. HERZLICH, *Médecine, maladie et société*. Paris, Mouton. pp. 66-80.
- N. DJAMAL (1983), *Etude descriptive du transfert des enfants maghrébins de leur pays d'origine à l'hôpital Necker-Enfants Malades en 1981*. Thèse médecine. 176 p.
- J. P. DUMONT (1985), *La sécurité sociale dans le monde*, «Revue Française des Affaires Sociales», (37), 3. pp. 49-67.
- S. FISHER, S. B. GROCE (1985), *Doctor-patient negotiation of cultural assumptions*, «Sociology of Health and Illness», (7), 3. pp. 342-374.
- R. FONTENEAU (1982), *L'hospitalisation des étrangers en France*, «Bulletin de liaison et d'information» (Centre de sécurité sociale des travailleurs migrants), Paris, 1. pp. 31-45.
- F. GAULIER (1986), *CEE: l'élargissement menace la santé*, «Tribune médicale», 183. pp. 12-18.
- A. P. GOLOFF (1981), *La réforme sanitaire en Italie, I et II parties*, «Bulletin de liaison et d'information» (Centre de sécurité sociale des travailleurs migrants), Paris, 2, pp. 21-31; 4, pp. 49-54.
- R. GUERRIERI (1985), *Contribution à l'étude des migrations sanitaires: le cas des Italiens en France*, «Studi Emigrazione/Etudes Migrations», 78. pp. 235-252.
- *Migrations sanitaires. Un exemple: les Italiens venant se faire soigner en France. La CEE face à ses problèmes de santé*, «Migrations Santé», 48. pp. 7-13.
- D. GUILLERMOU (1986), *Allô, "Dr. Alitalia"*, «Impact-Médecin», 188, 7 juin. p. 35.
- C. HEATH (1984), *Participation in the medical consultation: the coordination of verbal and non verbal behaviour between the doctor and patient*, «Sociology of Health and Illness», (6), 3. pp. 311-338.
- J. M. KAUFERT, et al. (1986), *Advocacy, Media and Native Medical Interpreters*, in R. PAINÉ, *Advocacy and anthropology, first encounters*. Institute of Social and Economic Research, Memorial University of Newfoundland, Canada. pp. 98-115.
- J. M. KAUFERT, W. W. KODJAGE (1984), *Role conflict among "culture brokers": the experience of native canadian medical interpreters*, «Social Science and Medicine», (18), 3. pp. 283-286.
- P. MARIA (1984), *Difficultés linguistiques des malades étrangers hospitalisés: utilité de l'interpréariat à l'intérieur des hospices civils de Lyon*. Thèse de médecine. Lyon I, Université Claude-Bernard, Faculté de Médecine, Alexis Carrel. 562 p.
- C. MURAT, S. SAINT-LIEGER (1982), *Les Italiens hospitalisés en France*. Mémoire de l'École des infirmières. Lyon, H.C.L. 30 p.
- M. OLIVIER, E. GRASSET (1984), *Transfert sanitaire d'enfants en provenance d'Algérie, du Maroc, de Tunisie dans les hôpitaux de l'Assistance Publique de Paris*. Rapport Assistance Publique-Direction du Plan. 30 p.

- J. ONDONCO (in corso di pubblicazione), *De la clinique ethnopsychiatrique aux problèmes médico-sociaux des migrants: l'usage, la fonction et le statut de l'interprète*, «Migrations Santé».
- D. PENDLETON (1983), *Doctor-patient communication: a review*, in D. PENDLETON, J. HASLER, *Doctor-patient communication*. London, Academic Press Inc. pp. 5-53.
- Psychologie médicale et migrants*, n° spécial, «Psychologie médicale», (13), 11, 1981.
- R. W. PUTSCH (1985), *Cross-cultural communication: the special case of interpreters in health care*, «Journal of American Medical Association», (254), 23. pp. 3344-3348.
- Rapports de l'Assistance Publique: hôpitaux de Paris*.
- Rapports statistiques et Rapports d'activité* du Centre de sécurité sociale des travailleurs migrants, Paris.
- Recueil des dispositions communautaires sur la sécurité sociale*, Commission Comm. Europ., 1983 (2ème édit. · juin 1985), I tome 423 p. et II tome 225 p.
- J. B. ROBB (1986), *The Italian health services: slow revolution or permanent crisis?*, «Social Science and Medicine», (22), 6. pp. 619-627.
- Les Transferts sanitaires d'enfants*, Paris, Centre International de l'Enfance, 1985. 245 p.
- M. ZBOROWSKY (1952), *Cultural Composants in responses to pain*, «Journal of Social Issues», 8. pp. 16-30.
- I. K. ZOLA (1966), *Culture and symptoms: an analysis of patients presenting complaints*, «American Sociological Review», e in C. HURZLICH, *Médecine, maladie et société*. Mouton, 1970. pp. 27-41.

Summary

In Italy, child kidney diseases motivate families to migrate from the Central and Southern regions to the North of the country as well as from Italy to other countries, in particular, to France.

This paper presents the results of a study of 33 families interviewed while seeking medical care in the nephrology department of a Parisian hospital. It examines the correlations between the socio-economic status and the regional origin on the one hand, and the motives of departure from Italy, the conditions of residence in France and the problems of communication and translation on the other hand.

At the end of the article, the author offers a critical analysis of the present conditions of health-motivated migration within the E.E.C. Since these movements are not motivated by economic reasons, the sick as well as the physicians encounter great difficulties, thus impairing the right to health acknowledged by the Community Statutes.

Résumé

En Italie, les maladies rénales des enfants déterminent une importante migration interne des familles du Centre-Sud vers le Nord d'Italie et une migration internationale des familles italiennes, notamment vers la France.

Cet article présente les résultats d'une enquête de 33 familles interviewées lors de leur recours à un service néphrologique parisien. Sont examinés les motifs du départ d'Italie, les modalités du séjour en France, les problèmes de communication et d'interprétariat, en suivant la répartition socio-professionnelle et l'origine régionale des familles.

A la fin de l'article, on présente un examen critique des conditions actuelles de réalisation des transferts sanitaires au sein de la C.E.E. La non-rationalisation de ces flux migratoires crée des grandes difficultés aux malades et aux médecins et limite le droit à la santé reconnu par le Règlement Communautaire.

recensioni

a cura di R. CAVALLARO

EVA ALTERMAN BLAY, *Immigrazione europea e borghi operai a S. Paolo*, a cura di F. Martinelli. Milano, F. Angeli, 1987, 218 p.

Il volume è frutto di una indagine empirica di tipo storico-sociologico, sulla nascita e la diffusione dei "borghi" operai a S. Paolo, in Brasile. I borghi sono gruppi di case costruite specificamente per gli operai e strutturate in modo tale da delimitare uno spazio autonomo interno il cui accesso è aperto su di una strada principale della città; e la storia complessiva di questi caratteristici insediamenti è storia dell'emigrazione operaia nella città brasiliana.

I borghi, come chiarisce l'A., hanno origine in un passato lontano; essi nascono come succedaneo della *senzala* o ricovero per schiavi di colore che il padrone faceva costruire vicino alla propria abitazione (rurale o urbana) per meglio sorvegliare i lavoratori. Ma la vera origine è legata al processo di industrializzazione e coincide, in una certa misura, con il formarsi della classe operaia. I primi dormitori, i cui nuclei costituiranno successivamente i borghi veri e propri, risalgono al 1853 ed uno dei primi settori produttivi che decise di edificare borghi operai fu quello delle ferrovie.

A San Paolo la grande svolta demografica è individuabile intorno alla fine dell'800; nella città arrivano in questo periodo oltre duecentomila persone, tra cui moltissimi italiani, attratti dal lavoro nelle ferrovie e, soprattutto, dal lavoro nelle piantagioni di cotone e di caffè. Nei successivi decenni molti immigrati si sposteranno dall'attività agricola a quella industriale ancora in formazione trasferendosi a San Paolo, tanto che questa si meritò il nome di "città degli italiani".

La ricerca vera e propria sui borghi operai di San Paolo mette in luce questo rapporto intenso che lega l'operaio alla fabbrica; un rapporto sostanzialmente utilitaristico i cui benefici sono, senza alcun dubbio, a favore dell'azienda che colloca i dipendenti in possesso di qualche specializzazione nelle immediate vicinanze del luogo di lavoro. Il fine di questa operazione è facile a comprendersi: l'operaio che vive nelle vicinanze della fabbrica può essere chiamato in qualsiasi momento non appena se ne presenti l'occasione e "risarcire" abbondantemente il proprietario della somma pagata extra all'operaio per la prestazione straordinaria e per la piccola agevolazione sull'affitto.

Impiegati e operai specializzati sono attualmente gli abitanti privilegiati dei borghi e, addirittura, vivere in un borgo è considerato, per gran parte degli abitanti, come una forma di ascesa sociale; tranne in quei casi dove un tracollo economico sposta una famiglia da una abitazione fuori dal borgo, ad una dentro (varie sono le testimonianze orali raccolte).

Indubbiamente la concessione di una abitazione in affitto è una operazione che ha, sovente, il sapore di un "ricatto". Non è infatti possibile trovare casa al mercato libero, pena la perdita di tutto il salario per pagare le elevatissime cifre che sono richieste. Inoltre, una volta che la casa viene offerta, non è possibile rifiutarla, sia a causa del problema dell'affitto che per non rischiare un eventuale licenziamento.

Per gran parte delle persone abitare nei borghi significa anche unificare il bilancio domestico, ed è per questo motivo che numerosi operai continuano a restare con la famiglia di origine. Solo così risultano coperte le spese dell'alloggio, della luce, dell'acqua, del cibo e delle tasse. Come sottolinea l'A. un modo per dividere le spese è quello di destinare il salario di uno dei membri del gruppo all'affitto, mentre le rimanenti mensilità di altre persone del nucleo sono utilizzate per pagare altri consumi o il sostentamento.

Le case dei borghi sono quindi occupate da più di una famiglia nucleare e la vita si svolge secondo i criteri di una organizzazione cooperativa che è stata definita dell'*unità di reddito* (cfr. E. R. Durham, *A família operária: consciência e ideologia*. 1980).

Il volume riunisce metodologie quantitative e qualitative, cui si addiziona una puntuale e minuziosa indagine storiografica spesso sottolineata da informazioni che provengono da colloqui aperti di tipo "biografico"; pur suscitando qualche perplessità per quanto concerne la dimensione più specificamente sociologica, mantiene continuamente desta l'attenzione del lettore. La ricerca, infatti, consente di conoscere la storia ed il significato dell'emigrazione e del capitalismo in una sintesi armonica. Là dove i borghi operai hanno riflesso l'azione coercitiva del potere mediante l'applicazione di una politica abitativa funzionale allo sfruttamento della mano d'opera.

R. C.

MICHELLE LABELLE, GENEVIÈVE TURCOTTE, MARIANNE KEMPENEERS, DEIDRE MEINTEL, *Histoires d'immigrées - Itinéraires d'ouvrières Colombiennes, Grecques, Haïtiennes et Portugaises de Montréal*. Montréal, Boréal, 1987, 275 p.

L'emigrazione è, anche, storia delle donne lavoratrici, ed in questo settore, non sempre molto approfondito dell'emigrazione femminile, si inserisce lo studio che quattro ricercatrici, studiose di scienze sociali, hanno condotto a Montréal. Per l'indagine sono state raccolte sessantasei "storie biografiche" di operaie e di casalinghe provenienti dalla Colombia, dalla Grecia, da Haiti e dal Portogallo, seguendo il criterio — pertinente da un punto di vista metodologico — di comparare emigrate appartenenti alla *nouvelle immigration* (seconda metà degli anni '70) ed emigrate legate ad un flusso migratorio più antico, individuato negli inizi degli anni '60. Da qui la scelta dei paesi di provenienza, mentre per la selezione del campione è stato usato il criterio del "settore di attività". In tal senso sono state scelte donne che lavorano a casa e a domicilio, oppure casalinghe, con questa distribuzione numerica: venti greche, diciannove colombiane, diciannove portoghesi e diciotto haitiane; l'inchiesta si è sviluppata nei mesi di giugno-novembre

1981. L'età del campione varia tra i diciannove e i quarantacinque anni, con una concentrazione maggiore nella fascia compresa tra i venticinque ed i quarantacinque anni di età.

La prima parte del volume prende quindi in esame il paese di origine delle donne, seguendo i racconti di Fatima, Sofia, Ana, Alicia, Simone e di altre donne accomunate da ricordi che evocano la miseria endemica dei loro paesi, tutti ad economia rurale, le condizioni di sfruttamento esasperato, la rapida fine dei sogni e, sovente, l'imposizione di modelli culturali arcaici che molto spesso hanno costretto le donne ad emigrare. Come nel caso di Fatima, che abbandona il Portogallo in seguito alle diffuse critiche dei suoi paesani, i quali mal sopportavano il suo rapporto di convivenza fuori dell'istituzione matrimoniale.

Anche per le donne greche il medesimo problema: retroterra economico contadino, economia di sussistenza di basso livello, abbandono scolastico precoce, matrimonio e decisione di partire verso il Canada.

Se le caratteristiche socioeconomiche dei paesi del sud Europa considerati (Portogallo e Grecia) si inseriscono in quella dimensione precaria che si suole definire "sottosviluppo", non diverse, anzi peggiori, sono i luoghi di origine dei due altri gruppi di donne che fanno parte della ricerca. La Colombia, infatti, è un paese dalle possenti contraddizioni, dilacerata da una economia agricola poverissima e da una concentrazione delle ricchezze in pochi nuclei familiari. Da questa situazione nasce l'emigrazione "interna" dalla campagna verso la città per un totale di oltre tre milioni di persone; da qui il conseguente impatto con un sottosviluppo urbano di proporzioni gigantesche per nulla sanato dalla crescita delle fabbriche, organizzate con elevatissimi livelli tecnologici e, pertanto, incapaci di assorbire forza-lavoro. Nel 1981, per esempio, l'industria non occupava che il venti per cento della popolazione attiva. Da qui il formarsi di una economia sotterranea che controbilancia l'economia ufficiale della Colombia. Questa economia è affidata soprattutto al traffico di droga e di smeraldi, pilastri fondamentali della sopravvivenza di migliaia di persone.

La crescita demografica della città e l'incapacità in cui si trova il settore produttivo di assorbire il "surplus" di mano d'opera rurale e urbana sono quindi state la causa dell'emigrazione verso i paesi immediatamente vicini (Venezuela, Panama) e poi verso gli Stati Uniti e il Canada. La corrente migratoria (sia legale che illegale) più forte è stata quella verso gli Stati Uniti e va sottolineato come in gran parte essa sia stata formata da donne. Le quali, spesso, come testimoniano ad esempio i racconti di Alicia e Catalina, sono inserite in una struttura familiare che vede la donna subalterna al maschio, pur contribuendo — sovente da sola — al *ménage* familiare.

Anche la situazione di Haiti, il paese più agricolo dell'America Latina, è segnata da forti squilibri nel settore economico e dal contrasto profondo tra mondo agricolo e mondo industriale. In particolare, la crisi del mondo rurale si è tradotta in un massiccio esodo verso Port-au-Prince, la capitale, passata dai 137 mila abitanti del 1950 agli 800 mila attuali. Il settore industriale di Port-au-Prince, vero ghetto del lavoro operaio femminile, non impiega che l'8,2 per cento della popolazione con salari medi di due dollari e 54 centesimi. L'emigrazione, iniziata sin dai tempi dell'occupazione americana (1915-1934) si è man

mano estesa verso Cuba, la Repubblica Dominicana e poi verso le Bahamas, le Antille francesi, la Guyana. Nel decennio 1960-70 le prime *boat people* approdarono a Miami ed oggi circa 500 mila haitiani vivono sul suolo americano (70 mila in Florida).

Nella terza parte del volume è preso in esame il "lavoro" delle donne nel Québec. L'emigrazione, come viene sottolineato, non ha particolare incidenza sul livello delle attività lavorative svolte dalle donne; le quali arrivano in Canada non soltanto con una esperienza diversificata, ma in generale con l'intenzione di lavorare il più a lungo possibile. Questa volontà di lavorare è legata, tra l'altro, all'obbligo, contratto nel paese di origine, di rimborsare le somme che esse hanno avuto in prestito per affrontare l'emigrazione stessa e di contribuire al mantenimento dei familiari rimasti nel paese natale.

Al momento dell'inchiesta le emigrate si trovavano concentrate in due principali settori di attività: manifatture e servizi, occupando posti poco qualificati come imballatrici, addette alle presse, ai servizi di pulizia, oppure come aiuto-infermiere e così via. È comunque il lavoro operaio a definire l'orizzonte occupazionale di tutte le donne emigrate; infatti circa il 75 per cento delle intervistate ha lavorato almeno una volta in fabbrica.

Le informazioni che si ricavano da questo volume, ricco di suggestioni malgrado un uso non particolarmente approfondito del metodo biografico, ci mostrano una realtà migratoria complessa da cui emerge, in particolare, il ruolo importante svolto dalle lavoratrici emigrate per l'economia del loro paese di origine; cui si deve aggiungere l'arricchimento che esse producono al paese che le ospita, così come avviene per tutti quei paesi che utilizzano mano d'opera emigrata.

R. C.

REGIONE VENETO - CENTRO INTERUNIVERSITARIO DI STUDI VENETI, *Presenza, cultura, lingua e tradizioni dei veneti nel mondo*, Parte I, "America latina - Prime inchieste e documenti", a cura di G. Meo Zilio. Venezia, Giunta regionale del Veneto, 1987, 586 p.

Questo primo volume di ricerche e documentazione è stato realizzato per conto della regione Veneto e si inserisce in un filone di studi promossi per conoscere la storia e la diffusione dell'emigrazione veneta in America latina. Incentrato in particolare sulle colonie venete del Brasile, il volume raccoglie gli interventi di molti specialisti di diversa impostazione disciplinare.

Il saggio di apertura di Emilio Franzina delinea i tratti storici dell'emigrazione e ricostruisce da un lato le direttrici delle principali correnti migratorie venete, mentre individua dall'altro la composizione "di classe" degli emigrati, non sempre contadini poveri ed emarginati, ma anche piccoli affittuari e proprietari minori. Nata intorno al 1876 per la spinta di "pubblici arruolatori" e di privati, l'emigrazione indusse migliaia di lavoratori a spostarsi in primo luogo verso il Brasile e successivamente verso l'Argentina, sia nei nuclei coloniali che nei latifondi dei nuovi padroni d'oltre oceano (cfr. *L'America degli emi-*

granti. Dal Veneto ai "nuovi mondi" latinoamericani (1876-1924), pp. 17-60).

Dopo il saggio di S. Ferrarini che prende in esame le fonti storiche relative all'immigrazione italo-veneta nel Paraná, è di particolare interesse il contributo di P. L. Beretta sulla distribuzione "geografica" degli insediamenti dei veneti nel Rio Grande do Sul. In questo territorio in cui la posizione in latitudine conferisce un clima compreso tra zona temperata e tropicale sostanzialmente diversa da quella del Brasile, l'occupazione degli spagnoli e dei portoghesi iniziò nel 1609, con l'arrivo dei gesuiti che si stabilirono in *estancias* localizzate nella parte occidentale della regione.

Nella prima metà del XIX secolo giunsero poi coloni tedeschi e nel 1875 gli italiani. Le prime colonie italiane (Princesa Isabel, Conte d'Eu, Campo do Bugres) sostanzialmente agricole, dovettero faticare molto per esportare la produzione agricola; basti pensare che ci volevano due giorni a dorso di mulo per passare dalla Serra al Rio Cai e ciò a causa dell'assenza di strade e della vegetazione lussureggiante. Di rilievo la descrizione di Beretta sullo sviluppo degli insediamenti di emigrati in questi luoghi incontaminati abitati da indigeni; interessante la ricostruzione, dal tono antropologico, delle prime abitazioni, degli utensili, dei cibi consumati dagli emigrati (cfr. *Notizie di geografia ambientale ed umana sugli insediamenti veneti nel Rio Grande do Sul*, pp. 91-116).

Oltre ai saggi di P. Brunello, di R. I. Correa dos Santos e M. F. Piazza sui veneti di Santa Catarina e al lavoro di L. Busatto sull'emigrazione nello stato di Espírito Santo, deve essere segnalato il contributo di V. B. Merlotti Haredia sul ruolo della chiesa cattolica nell'emigrazione dei veneti verso il Brasile. Le colonie italiane inizialmente erano divise in *leghe* ed ogni lega quadrata veniva divisa in diverse *linee* che segnavano i vari lotti rurali che le costituivano. Queste divisioni erano fatte sulla carta e tenevano poco o affatto conto delle asperità del suolo. Il centro amministrativo veniva posizionato in luogo centrale per svolgere un'attività di controllo. Importantissimo nelle colonie è il luogo dove collocare la "cappella", segno di inizio della nuova comunità. I coloni stessi provvedevano alla costruzione di questo importante luogo di culto la cui funzione secondaria era quella di trasformarsi in una sorta di centro sociale funzionale a mantenere i rapporti tra gli emigrati, che, attraverso le feste, rinsaldavano i legami con la cultura del paese di origine.

I momenti devozionali più intensi erano quelli in onore della Madonna e dei Santi protettori originari delle comunità di partenza. Ai sacerdoti, il cui ruolo oltre che pastorale in senso stretto era anche educativo e di sostegno morale, si aggiungevano i "sacerdoti laici" selezionati spesso tra quegli emigrati che conoscevano meglio i fondamenti della dottrina cristiana e le preghiere. Questi sacerdoti laici, i quali supplivano alla carenza dei sacerdoti effettivi, venivano chiamati *preti di scapoera* (cfr. *Il ruolo della Chiesa cattolica nell'emigrazione veneta in Brasile*, pp. 167-182).

Nel capitolo secondo del volume, dedicato ai dialetti veneti ed alle interrelazioni con le lingue locali, è da segnalare il breve saggio di Manlio Cortellazzo, noto studioso della lingua e dei dialetti, men-

tre nel terzo capitolo sono raccolti i saggi di maggiore respiro antropologico e sociologico.

In questa sezione Ulderico Bernardi, in *Veneti d'Argentina* (cfr. pp. 281-328), traccia una breve storia dell'emigrazione dei veneti che inizia in maniera massiccia nel 1880, dopo che la nazione argentina si è trasformata in un paese con il più alto tasso di sviluppo del mondo. Infatti, tra il 1880 ed il 1914, l'Argentina richiama enormi capitali finanziari ed una massa enorme di emigranti; ed è proprio in questo periodo di tempo che l'immigrazione italiana raggiunge le punte più elevate. Basti pensare che nel 1895, a Buenos Aires, 90 muratori su cento sono italiani e così tra i calzolai, mentre per i sarti si sale al 93 per cento. Numerosissimi (88 per cento circa) gli imbianchini, i panettieri, i macchinisti, i fabbri, i falegnami. Nel 1908 il 61,3 per cento degli immigrati stranieri addetti all'agricoltura è costituito dagli italiani, ed è a loro che si dovrà il miracolo della *Pampa Gringa*, della *Pampa Húmeda* e dell'*Interior*, tutte trasformate in rigogliosi giardini coltivati.

Sorsero così mulini e latterie, caseifici, officine meccaniche, vigneti, cantine, mentre il durissimo lavoro trovava il sostegno delle associazioni mutualistiche volontarie. In questi nuovi spazi economici (altri se ne aggiungeranno nei successivi decenni) sarà forte la presenza dei veneti, molti dei quali inseriti in attività imprenditoriali di ottimo livello.

Il capitolo VI dedicato all'etnografia ed all'etnomusicologia si segnala in particolare per il contributo di F. Melis (cfr. *Tradizioni musicali dei venetofoni in Brasile - Stato di Santa Catarina*, pp. 401-434). Questo studio riferisce i dati di una ricerca condotta nel mese di agosto del 1985. Il canto popolare, altra forma della cultura che sottolinea e rinforza i valori del gruppo, non si è mantenuto vivo nella sua forma tradizionale nelle zone del Brasile meridionale. Come afferma l'A. "... la coscienza delle origini si esprime oggi, per i discendenti degli emigrati, non tanto nella memoria di una tradizione orale formalizzata, quanto piuttosto nel dialetto, ed anche attraverso una memoria storica il cui ricordo, però, è spesso frammentario" (cfr. p. 404). Pare invece che nei centri abitati la prassi esecutiva del canto sia più viva.

Si tratta in genere di occasioni conviviali di tipo familiare e si va dalle cene ai pranzi in casa, dalle serate all'osteria con gli amici alle feste patronali, sino al canto in chiesa durante i matrimoni.

Gli ultimi due capitoli sono infine dedicati alla stampa ed alla letteratura veneta e ad una rassegna fotografica che illustra alcuni tratti salienti della vita delle nostre comunità emigrate.

Questo volume, pur nell'eterogeneità dei contributi sempre capaci di suscitare interesse e mai banali, consente al lettore di ricostruire la storia dell'emigrazione e cogliere la molteplicità dei significati storici, economici, sociali e culturali che caratterizzano il fenomeno migratorio. È quindi auspicabile che anche altre regioni toccate in maniera massiccia dall'esodo migratorio curino e approfondiscano la conoscenza dell'emigrazione; poiché la storia dei migranti è un patrimonio culturale immenso, fondamentale anche per comprendere la coscienza collettiva del nostro paese.

R. C.

I 965.000 italiani approdati nello Stato di São Paulo fra il 1870 e il 1920 — cioè il 70% dell'emigrazione italiana complessiva in Brasile per tutto questo periodo — non potevano mancare di attrarre l'attenzione sia degli osservatori contemporanei sia della storiografia successiva. Nell'ambito dell'interesse interpretativo o semplicemente descrittivo di tale fenomeno, cui lo stesso sviluppo dell'economia del caffè è vincolato, il libro di Zuleika Alvim viene ad allargare il ventaglio di lavori che ultimamente hanno ripreso con maggiore o minore ampiezza la tematica, assai più da parte di autori brasiliani, ad onor del vero, che italiani.

Pregio indiscutibile dell'opera è quello di affrontare l'argomento in termini inusuali, anche se già tratteggiati da alcuni storici ed in particolare da Michael Hall, che rimane tuttora, a mio avviso, il più significativo studioso dell'emigrazione italiana a São Paulo. Partendo dalla situazione delle campagne italiane, sia della pianura padana che del Mezzogiorno per stabilire esigenze, aspettative e speranze ma anche per tracciare un quadro esauriente, specie per il lettore brasiliano, di radici culturali, consuetudini, modelli di vita e necessità delle classi popolari nell'Italia della seconda metà dell'Ottocento, l'autrice analizza i fattori di espulsione che determinarono l'esodo oltreoceano, e stabilisce anche le motivazioni socio-economiche che stavano alla base di tale emigrazione da parte di piccoli proprietari, affittuari, mezzadri e salariati, di veneti e meridionali, che non sempre sono condivisibili. Così, l'affermazione che la fuga in massa verso il Brasile fosse non semplicemente determinata dall'illusione di "fare l'America", ma costituisse una forma di resistenza alle dure condizioni imposte dalla penetrazione del capitalismo nelle campagne, può certamente dar conto del fenomeno in Veneto e Lombardia — per citare due regioni che diedero un grosso contributo al flusso emigratorio — ma non delle regioni meridionali che, a partire dalla fine del secolo, saranno quelle che forniranno i contingenti più significativi. Né è casuale che essi risulteranno relativamente scarsi dalla zona che maggiormente conosceva forme di capitalismo agrario nel Mezzogiorno, vale a dire la Puglia.

Con l'intento di fare storia delle persone e non di categorie meramente economiche ("dare la parola all'immigrato italiano"), Alvim si propone tre scopi principali: 1) analizzare il tipo di lavoro agricolo svolto dall'immigrante e la sua ripercussione sull'intero nucleo familiare; 2) ricostruire la storia della famiglia insieme alla storia del lavoro, mostrando attraverso l'analisi minuziosa di alcuni contratti nelle *fazendas* come l'utilizzazione della manodopera familiare, accanto a quella del capofamiglia, da una parte corrispondesse a valori acquisiti in patria e dall'altra risultasse altamente desiderabile, poiché costituiva l'unica possibilità di sfuggire alla proletarianizzazione; in questo modo venivano ad integrarsi le volontà dell'immigrato e del *fazendeiro*, il quale, sfruttando tali radici culturali riusciva a far levitare i propri guadagni; 3) sottolineare, in contrapposizione con buona parte della storiografia, come le forme di lotta degli emigrati nell'area rurale paulista fossero non inesistenti o sporadiche, ma semplicemente diverse da quelle

tradizionali, concretizzandosi negli attentati individuali ai *fazendeiros* e nella mobilità territoriale e geografica, che si tramutava in fughe verso i centri urbani, in rimpatri (il cui tasso fu molto elevato) o in rimmigrazione verso l'Argentina.

Dalla lettura del libro emergono ovviamente altri aspetti, alcuni dei quali già messi in luce da altri autori, come la descrizione dei mezzi utilizzati dai *fazendeiros* per attrarre manodopera, specie i modi per aggirare il decreto sospensivo dell'emigrazione sovvenzionata emesso nel 1902 (e qui l'autrice fa bene a ricordare come la caduta del flusso emigratorio dopo tale data sia determinata assai più dall'attrazione esercitata dal mercato del lavoro statunitense che dal decreto stesso), i tipi di contratto (*empreitada, colonato, camaradas*), le componenti della remunerazione, salariali e non, le condizioni di vita e di lavoro. Più interessante e sicuramente originale l'analisi approfondita delle entrate e delle uscite, in base ad alcuni rendiconti, così come sulla divisione del lavoro all'interno del nucleo familiare e all'apporto di ciascun membro al reddito complessivo. Altrettanto interessante è la trascrizione dei drammi umani vissuti dagli emigranti in un paese abituato alla schiavitù. Indubbiamente efficace, infine, risulta la confutazione della storiografia che mitizza le dimensioni quantitative del fenomeno dell'immigrante italiano che diventa piccolo proprietario terriero.

Meno convincenti appaiono le considerazioni circa il mondo urbano, in particolare sul fenomeno dell'associazionismo di mutuo soccorso, che al contrario di quanto ritiene l'autrice è presente anche in aree dove l'emigrazione italiana risultò scarsa (persino nel longinquo Pará) e che non necessariamente ha connotazioni di solidarietà popolare. Sarebbe bastato, d'altronde, utilizzare più proficuamente le fonti di stampa operaia italiana a São Paulo, raccolte all'Università di Campinas, affiancandole a quelle importanti e a quelle ingiustamente dimenticate ma ben sfruttate dalla Alvim, per evitare questo piccolo neo in un lavoro complessivamente assai stimolante.

ANGELO TRENTO

JEAN-PIERRE LIÉGEOIS, *Tsiganes et voyageurs. Données socio-culturelles. Données socio-politiques*. Strasbourg, Conseil de la Coopération Culturelle, 1985, 232 p.

Gli Zingari sono apparsi in Europa nel XII sec., e attualmente la loro presenza si riscontra nella maggior parte delle nazioni europee. Da parte delle autorità statali, l'interesse nei loro confronti è sempre stato di tipo puramente coercitivo, mentre le popolazioni locali hanno sempre evitato un contatto diretto manifestando per lo più un atteggiamento di timore e distacco. La fondamentale non conoscenza del back-ground culturale di queste persone, che i linguisti hanno dimostrato essere originari dell'India, ha permesso alla fantasia popolare di farne un contenitore fantasmatico per racconti e leggende, che hanno contribuito ad alimentare l'ostilità nei loro confronti.

Tsiganes et Voyageurs di Jean-Pierre Liégeois è un dossier informativo promosso dal Consiglio della Cooperazione Culturale (CDCC) di cui fanno parte i 21 stati membri del consiglio d'Europa, con sede

a Strasburgo. L'obiettivo di questa pubblicazione è quello di informare in particolar modo gli insegnanti nelle scuole e i responsabili dei poteri locali, ma si rivolge anche a tutto il pubblico dei potenziali lettori interessati al problema. Poiché gli zingari e i "voyageurs" (questo termine si riferisce ai nomadi che non sono considerati di origine indiana) formano un mosaico di gruppi diversificati, non è possibile, secondo l'autore, fare delle generalizzazioni sulle tradizioni specifiche; egli si è proposto più che altro di delineare gli aspetti comuni che è possibile individuare al di là delle differenze, la "manière d'être plus que des façons de faire" (p. 7).

Una delle caratteristiche individuate è la tendenza di questi gruppi all'adattamento ambientale, che si rispecchia nei diversi tipi di abitazione e di attività lavorative svolte nei vari paesi. Il limite maggiore a questa flessibilità è dato dall'ostilità esterna, alimentata da fattori politici ed economici che nel riflesso negativo coinvolgono questi gruppi; il nomadismo, quindi, è dovuto sia alla particolare organizzazione sociale ed economica interna, sia a fattori congiunturali esterni, le carestie in passato, le crisi economiche in tempi più recenti che, associati a talune misure restrittive, costringono alla ricerca di un posto migliore dove stabilirsi. È per questi motivi che il tipo di abitazione più diffuso è il carrozzone mobile, anche se alcuni vivono in case stabili. Ciò che conta infatti non è il tipo di abitazione che può anche essere il risultato di un compromesso con le contingenze esterne, quanto lo spirito esistenziale: "il peut se trouver par exemples dans une maison, ou une caravane sans roues, mais il garde un état d'esprit de nomade car il vit une situation précaire, qu'il estime provisoire, qui peut durer des décennies, toute sa vie, ou changer rapidement" (p. 28).

In molti stati attualmente si cerca di favorire la sedentarizzazione, che tra l'altro permette un maggiore controllo. In realtà il fatto stesso che non vi siano statistiche precise dimostra che questi tentativi non hanno avuto successo, poiché non si è cercato contemporaneamente di favorire l'inserimento sociale.

Nei confronti di "Tsiganes et Voyageurs" il problema si pone in modo più complesso che per altre etnie di emigrati presenti sui territori nazionali. Infatti l'emigrato che viene dal Terzo Mondo, anche se con caratteristiche somatiche e culturali diverse, ha degli obiettivi socialmente accettati: trovare un lavoro stabile, un'abitazione; si tratta di una forza lavoro che accetta di essere inserita ed utilizzata nel mercato di lavoro tradizionale. Inoltre gli emigrati africani od asiatici hanno una precisa origine geografica e un'ambasciata che, almeno teoricamente, li rappresenta. Gli zingari invece hanno delle loro attività, spesso di tipo artigianale, non hanno un'origine geografica precisa, vivono spesso in tende o carrozoni, il loro stile di vita, cioè, è difficilmente inquadrabile nelle comuni categorie di organizzazione del reale.

L'essere nomade è un concetto che, salvo alcune rivalutazioni romantiche spesso distanti dalla realtà, si è sempre caricato di valenze negative, essendo in netta antitesi con la dimensione di solidità e stabilità borghese che sola sembra permettere l'accumulo finanziario, valore supremo della nostra società. Si è sempre timorosi di fare spazio a ciò che si presenta come troppo istintivo. Tutti noi in fondo temiamo il nero cavallo del mito platonico con cui gli zingari, spesso commercianti ed allevatori di cavalli, sembrano avere tanta confidenza.

Tuttavia il fatto stesso che zingari e nomadi continuino a vivere secondo un loro stile di vita, pur dovendo fronteggiare così numerosi ostacoli, il fatto che in tempi recenti siano stati in grado di formare organizzazioni a livello regionale e nazionale per la salvaguardia dei loro diritti, dimostra una notevole vitalità di questi gruppi.

È tempo quindi che le loro organizzazioni ricevano l'attenzione, finora negata, che si dà ai soggetti politici. Solo in tal modo è possibile arrivare a delle soluzioni soddisfacenti che non vedano l'assimilazione culturale come unico obiettivo unilateralmente proposto. In questo senso il ruolo dello studioso, sociologo o antropologo, è quello di demistificare i falsi stereotipi che provocano l'intolleranza ed il rigetto da parte della popolazione ed ostacolano la già di per sé debole volontà di soluzione politica. È quindi auspicabile che libri come questo vengano tradotti e il più possibile diffusi.

ALESSANDRA ANSELMI

ANGELO DI CARLO, SERENA DI CARLO (a cura di), *I luoghi dell'identità. Dinamiche culturali nell'esperienza di emigrazione*. Milano, F. Angeli, 1986, 264 p.

Il volume curato da Angelo e Serena Di Carlo raccoglie il contributo di studiosi di diverse aree disciplinari sul problema delle dinamiche culturali in emigrazione. È innegabile che il concetto di *identità culturale* assuma un ruolo fondamentale nei processi sociali e individuali del soggetto migrante.

Il libro si propone di analizzare, attraverso un approccio multidisciplinare, le dinamiche culturali, sociali e psicologiche dell'esperienza migratoria. Troppo spesso il fenomeno dell'emigrazione è stato rimosso dalla coscienza collettiva della nazione di partenza; lasciando solo il soggetto, il gruppo emigrato, ad affrontare i conflitti etnici, culturali, linguistici, presenti nei paesi di accoglimento. Ed è proprio su questa carenza di analisi dell'esperienza migratoria che il libro pone le sue basi, cercando tramite varie ipotesi e ricerche teorico-metodologiche di identificare i "luoghi" di quell'identità etnico culturale, attraverso i quali quel percorso di sofferenza, che è l'esperienza migratoria, trovi la sua collocazione, in una dimensione di riconoscimento umano, sociale e culturale. In quest'ottica molto interessante e pieno di suggestioni si presenta il saggio di A. Signorelli, laddove individua nella emigrazione di massa il vero nemico delle culture subalterne e non solo di queste ma di ogni impianto culturale in grado di esprimere una qualche specificità. Affermazione che l'autrice lascia correttamente aperta, in relazione ed in conseguenza di realtà in continuo mutamento di valori ancora non sostituiti da nuovi, dove il concetto di tradizione sembra opporre delle sostanziali resistenze.

All'interno di una complessità sociale sempre più accentuata si determina, da un lato, un senso di alienazione e straniamento, dall'altro, proprio in relazione a questa complessità, si registra l'affermarsi di una conoscenza delle proprie origini etniche. In questo senso L. Satriani e L. Faranda propongono uno "sguardo" non più egemone, verso il fenomeno migratorio, ma uno "sguardo dell'altrove" che

recuperi quelle dimensioni di un tempo scandito da rituali sociali visti, filmati e/o fotografati dall'emigrato stesso. Rituali all'interno dei quali sembrano confluire vecchi e nuovi valori, nuovi modelli culturali appresi e/o subiti nel paese, nella città, nella nazione straniera.

Tale sguardo assume la duplice dimensione di scambio affettivo tra chi è rimasto e chi è andato via. Ed è impossibile, secondo noi, negare l'importanza, per la comprensione del fenomeno migratorio interno/esterno, dell'uso di materiali autobiografici, che consentano osservazioni da angoli visuali prodotte dai soggetti stessi che ci si propone di osservare.

Di qualche interesse risulta poi l'analisi del fenomeno migratorio verso la Francia, che approfondisce la problematica dell'identità individuale e di gruppo attraverso diverse angolazioni (storico-sociali, socio-politiche e religioso-cerimoniali, i conflitti generazionali).

Il volume si conclude con una sezione metodologica curata da A. e S. Di Carlo i quali attraverso un approccio di tipo qualitativo (colloquio-intervista, temario) intendono focalizzare l'attenzione verso quegli elementi che costituiscono l'identità dell'individuo, ne determinano il senso di appartenenza e, al tempo stesso, lo differenziano dagli altri componenti del gruppo.

Nonostante alcune superficialità riscontrabili, ad esempio, a riguardo della Chiesa con scarsa conoscenza della letteratura scientifica (cfr. n. 76 di «Studi Emigrazione»), il libro testimonia un rinnovato interesse verso le tematiche dell'identità del migrante e riafferma l'esigenza di studiare il fenomeno migratorio con strumenti metodologici sempre più affinati, con tecniche e approcci di ricerca multidisciplinari: in una dimensione sincronica e diacronica, che non trascuri il gruppo emigrato nel concreto manifestarsi di quei comportamenti che testimoniano la sua origine sociale, tra mutamento e continuità etnico-culturale.

ANTONIO MESSIA

JOSÉ B. ZILLI MANICA, *Italianos en México. Documentos para la historia de los colonos italianos en México*. México, Ediciones San José, 1981, 515 p.

El autor ha reunido en poco más de 500 páginas — que bien podrían haber sido reducidas a la mitad sin mengua evidente a los efectos informativos o interpretativos — documentos concernientes a la inmigración y colonización italiana en México. Construido en base a documentos oficiales (informes diplomáticos, Diario y Gaceta Oficial, Memorias gubernativas, etc.), el trabajo nos informa mucho más sobre las políticas migratorias del gobierno mejicano — de sus éxitos y fracasos, de los mecanismos de instrumentación, así como de los mitos que las sustentaban — que de la experiencia vivida por los mismos inmigrantes. Casi nada hay aquí que nos permita aproximarnos menos exteriormente a los procesos migratorios y atrapar las complejas estrategias de supervivencia y readaptación de los migrantes, ni las relaciones de intercambio que establecen con la sociedad receptora y con sus lugares de origen. En ese sentido, muy poco hay aquí recopilado de

los documentos generados por los propios migrantes individualmente o por medio de sus estructuras asociativas formales o informales, nada tampoco sobre las ricas fuentes regionales y comunales italianas que en ocasiones se han revelado de gran utilidad para el estudio de algunos casos puntuales, casi nada tampoco de otros materiales que seguramente ha producido la sociedad civil mejicana al tomar contacto con los inmigrantes. Lo poco que de este tipo de fuentes emerge en la recopilación es lo que se filtra en los documentos oficiales a partir de parciales transcripciones de reclamos de colonos o de artículos periodísticos. Sin embargo, y pese a las limitaciones apuntadas, la obra es de mucho interés para los estudiosos de la historia de la inmigración europea en América Latina, sea por los elementos novedosos que nos brinda para comprender un caso muy poco conocido como el mejicano, sea sobre todo por las perspectivas que abre para un imprescindible estudio comparativo de las políticas migratorias de los distintos gobiernos latinoamericanos en la segunda mitad del siglo XIX.

Los proyectos migratorios que los distintos estados latinoamericanos formularon en la segunda mitad del siglo XIX respondían a una pluralidad de intenciones y de objetivos. Por un lado aparecen las razones estrictamente demográficas (en especial en los países del extremo meridional): poblar inmensas extensiones semi desiertas. En este aspecto, sin embargo, los objetivos se diferencian entre los distintos países y aún dentro de cada uno de ellos, entre los que percibían a la emigración como fuerza de trabajo adicional que permitiera la expansión de la estructura económica ya existente y los que, por el contrario, podrían enmarcarse entre los defensores de ciertas utopías agrarias vinculadas con la inmigración. En este último caso, los emigrantes eran pensados como un grupo capaz de hacer emerger un nuevo sector productivo basado en la pequeña y mediana propiedad rural. Pero, lo que la lectura del libro nos recuerda es que los objetivos no sólo y no siempre eran exclusivamente económicos o demográficos. Tan importantes como ellos eran los propósitos implícitos en los mitos ideológicos que sustentaban los distintos proyectos. No se trataba sólo de concepciones cercanas al "darwinismo social" sino más bien de creencias mucho menos sistemáticas, extremadamente difundidas entre los grupos dirigentes liberales hispanoamericanos, que alimentaban un optimismo sin límites hacia la capacidad de transformar una sociedad tradicional sólo importando parte de la civilización europea. El inmigrante, imaginario, era percibido así como un sujeto capaz de portar consigo nuevos hábitos de consumo, nuevas formas de comportamiento, una mayor disciplina de trabajo, que podrían transformar directamente o mediante el ejemplo las concebidas como perniciosas normas de comportamiento de la población nativa.

El caso mejicano presenta en este contexto algunas singularidades. Mientras los intelectuales argentinos como Alberdi podían preconizar una inmigración anglosajona como aquella que efectos más benéficos produciría — desde el punto de vista del cambio de mentalidad que acarrearía — la clase dirigente mejicana se encontraba mucho más limitada en su capacidad de formulación ideal. La pérdida de Texas como consecuencia indirecta de proyectos de colonización que dieron lugar a los asentamientos de inmigrantes norteamericanos en ella en

los años veinte del siglo XIX, y que luego contribuyeron a proveer el *casus belli* al gobierno de los Estados Unidos, hacía desaconsejable repetir experiencias similares. La ley de colonización dictada por Santa Anna en 1854 establecía en consecuencia que los inmigrantes debían ser católicos. Ello limitaba severamente la elección del tipo de emigración a promover. Con la intervención francesa en Méjico en la década de 1860, las opciones se reducían ulteriormente quedando circunscriptas a las posibles migraciones del centro o del sud de Europa.

Las opciones no eran, en la perspectiva de la élite local, las más entusiasmantes. La necesidad más que la voluntad imponía en ese contexto la preferencia hacia los italianos. No faltaban voces opositoras hacia la inmigración peninsular, como por ejemplo las de algunos funcionarios de la Legación Mejicana en Roma que hacia fines de 1878 brindaban una imagen negativa en extremo de las clases laboriosas italianas. Todos los rasgos de un estereotipo muy difundido aparecen aquí: "caracter degradado por la miseria", "flojos e indolentes", "perversión moral". En ese contexto, la predilección se inclinaba abiertamente hacia los potenciales colonos de la Alta Italia, como aparece en las cláusulas limitativas de algunos contratos. Predilección que no se presenta sólo en el caso mejicano y que recuperaba en otra clave los modelos de prejuicio y discriminación que presidían las intenciones colonizadoras de los países latinoamericanos.

La documentación reunida en torno a los contratos Conti (1875) y en especial en torno a los contratos Rovatti (1881) pone claramente en evidencia el complejo de intereses que se movía en Italia en torno al comercio de la emigración: las luchas entre los distintos "lobbys", agentes de emigración, compañías de navegación, funcionarios diplomáticos, políticos italianos, etc. Muestra asimismo las dificultades de los proyectos mejicanos para competir con el compacto núcleo de intereses centrados en la emigración italiana al Río de la Plata, en manos de poderosos grupos económicos genoveses. Los informes diplomáticos ponen además en evidencia hasta qué punto los programas de fomento de la inmigración de Uruguay y Argentina actuaban como puntos de referencia obligados para las autoridades mejicanas. En especial el modelo uruguayo, que había dado óptimos resultados cuantitativos, concitaba las preferencias de los funcionarios diplomáticos, ya que era considerado como más espontáneo y menos dependiente de los agentes de emigración, y de los proyectos de colonización instrumentados por empresarios privados, que en cambio parecían caracterizar al caso argentino.

La segunda parte del libro recoge en cambio noticias siempre de fuente gubernativa sobre la instalación de los colonos en México. Por detrás de la euforia inicial y de los optimistas informes oficiales se entrevén ya los problemas inevitables de las colonizaciones promovidas en condiciones de recursos insuficientes y en contextos de planificaciones muy aproximativas. La tercera parte recoge principalmente cuatro memorias presentadas entre 1885 y 1908 al Congreso por los Secretarios de Estado de Fomento, Colonización, Industria y Comercio. En ellas puede seguirse tanto la creciente desilusión del gobierno sobre la colonización oficial como las dificultades también crecientes que debían soportar los colonos. El fracaso global de la política de inmi-

gración y colonización no debería ser pensada sin embargo sólo en una clave explicativa interna sino más bien debería colocarse en el marco más amplio de los numerosos fracasos de las políticas públicas decimonónicas implementadas en este campo por casi todos los gobiernos latinoamericanos.

La cuarta parte nos permite acercarnos más aunque sea a través del prisma oficial a la vida cotidiana y a las vicisitudes de los inmigrantes concretos. Documentos en torno al éxodo de los italianos de muchas colonias y sobre todo relacionados con el impacto de la revolución mejicana sobre las colonias peninsulares ayudan a comprender mejor la trama de relaciones sociales establecidas entre nativos e inmigrantes. Los símbolos en torno a los que se articulaba la revolución mejicana no dejaban espacio para la valorización de los proyectos liberales promotores de una emigración europea que postergaban inevitablemente la promoción de los sectores populares locales. Las creencias y actitudes profundas que emergieron con la revolución podrían ser estudiadas a la luz de los conflictos que afectaron a las colonias integradas por inmigrantes europeos. Del mismo modo que los mitos sustentados por los gobiernos mejicanos postrevolucionarios en torno a la propia identidad nacional pueden rastrearse en las páginas de Zilli destinadas a presentar una recopilación incompleta pero igualmente interesante.

FERNANDO J. DEVOTO

JOSÉ B. ZILLI MANICA, *Braceros italianos para México. La historia olvidada de la huelga de 1900*. Xalapa (Veracruz, México), Ed. Universidad Veracruzana, 1986, 95 p.

È comparso nel giugno 1986 un saggio di uno degli storici dell'emigrazione italiana tra i più seri nel panorama internazionale, José Zilli. Nato in Messico, vive ed insegna a Xalapa, nello Stato di Veracruz; è diventato storico dell'emigrazione anche per la sua condizione di discendente da coloni italiani emigrati in Messico alla fine dell'Ottocento. Della sua precedente opera apparsa nel 1981 (*Italianos in México. Documentos para la historia de los colonos italianos en México* e appena sopra recensita) basterà ricordare la gran mole di lavoro e la qualità del medesimo, imprescindibile per chi voglia dire ancora qualcosa sulla anomala rotta migratoria italiana verso il Messico, ed evidentemente fonte generosa per chi, come recentemente Lia Sezzi, lo ha saccheggiato brutalmente traducendo in parte ed utilizzandolo in un lavoro di sintesi e non di ricerca (cfr. L. Sezzi, *La colonizzazione italo-veneta in Messico (1881-1882)*, in *Presenza, cultura, lingua e tradizioni dei veneti nel mondo*, Parte I, a cura di G. Meo Zilio, Venezia, Giunta Regionale del Veneto, 1987). Quel grosso volume dello Zilli non ha avuto la diffusione che si sarebbe meritato; così come rimangono confinati entro la marginalità di una rivista universitaria alcuni significativi articoli, come quelli comparsi nel 1984 in «La palabra y el hombre», n. 49, *Franceses e Italianos en México*, e n. 52, *Proyectos liberales de colonización en el siglo XIX*: saggi di non grande mole, ma documentati e di serissima validità storica.

Il lavoro del 1986 ci introduce in una fase affatto sconosciuta dell'emigrazione italiana verso il Messico; un'emigrazione "malgrado" la volontà degli emigranti, su cui si abbatté con violenza ancora una volta l'inganno dei reclutatori di forze bracciantili per approdi oltre Atlantico. Chiusasi la parentesi migratoria dall'Italia verso il Messico che aveva avuto sanzione ufficiale nel biennio 1981-82, e che aveva avuto in Porfirio Díaz e nei suoi delfini i massimi sostenitori, convinti della bontà di scelte europee, massime settentrionali e, con riserve, anche italiane, se limitate al nord, dei coloni; nel 1900 inaspettatamente (notizia finora inedita) una ondata migratoria costituita da due gruppi per un totale di mille persone, veniva, per così dire: "direttata" dalla destinazione francese al porto di Veracruz, all'insaputa degli emigranti o quanto meno contro la loro volontà. Artefice dell'inganno il conte Cini per parte italiana e, si presume, quantomeno complice l'ambiente politico messicano, su cui si era estesa già in passato l'ombra del "ministro del Fomento" Carlos Pacheco, che aveva tratto dal suo operato politici ampi benefici, mettendo insieme un notevole latifondo, fra cui la grande azienda zuccheriera di Motzorongo, nel Veracruz, ad incentivare la quale occorreva lavoro qualificato e la realizzazione di un progetto, nel 1889, di strada ferrata.

Fu così che il 27 aprile del 1900 un primo contingente di 525 italiani, lavoratori, tra cui alcune donne, imbarcatosi nel porto di Genova (ma non nuclei familiari, a sottolineare la convinzione di una migrazione temporanea), convinto di sbarcare in Francia, scese a Veracruz, destinato a proseguire per Motzorongo. La stampa messicana, nel salutare gli emigranti italiani, auspicava che presto arrivasse anche l'altro contingente previsto per il mese di giugno; come regolarmente accade. Ma ben diverso era il parere degli italiani, i quali ritenendosi vittime di un inganno, come effettivamente era, allorché si accorsero che alla beffa della diversa destinazione si aggiungeva anche il danno di essere ingaggiati in un'impresa ferroviaria che non garantiva un alloggio e neppure un minimo di assistenza e conforto, e pagava al di sotto del pattuito per contratto, decisero di disertare il lavoro, scendendo in sciopero.

L'evento è in sé di grande interesse, poiché si configura come una delle prime, e per quanto se ne sa unica per il Messico, proteste bracciantili operate da emigranti, che da una parte della opinione pubblica messicana fu motivata dalla presenza di capipopolo di "ideas socialistas", come fu scritto dalla stampa porfirista, timorosa di moti sociali, ma che certamente denotava se non una coscienza di classe almeno una netta coscienza civile ed un senso di dignità.

Zilli ricostruisce, attraverso documenti dell'epoca ed attraverso i resoconti della stampa ufficiale e dei quotidiani, l'itinerario umano e sociale, fin dove è rintracciabile, degli emigranti. Alcuni ritornarono, rimpatriati subito, non per motivi etici o pietistici, ma perché ritenuti facinorosi e pericolosi politicamente. Come nota l'autore, all'ombra di un pregiudizio forse mai del tutto scomparso nei confronti degli italiani, si aggiungeva quello consistente nei confronti degli italiani del sud, "camorristi" ed altro, come i giornali scrivevano. Gli altri, la maggior parte, fiaccatasi la protesta contro le condizioni disumane di lavoro e di vita, nella impossibilità di condurla per tempi lunghi in un paese

straniero e talora ostile, con solidarietà sporadiche, dovettero a poco a poco scegliere tra la diaspora interna e l'andarsene verso gli Stati Uniti. La gran parte, comunque, si integrò all'interno del Messico, perdendo rapidamente, nel giro di due generazioni, qualsiasi coscienza delle proprie origini, a differenza di quanti, un paio di decenni prima, avevano trovato stabilità (la colonia di Chipilo è senza dubbio il caso esemplare) e mantenuto una identità culturale (cfr. M. Sartor, F. Ursini, *Cent'anni di emigrazione. Una comunità veneta negli altipiani del Messico*. Crocetta del Montello, 1983).

Il valore storico del lavoro dello studioso messicano consiste non solo nell'analisi, facendolo rivivere, di un evento sia pur minore della storia migratoria italiana, ma anche nel fatto che, attraverso lo studio della stampa quotidiana e la sua valutazione, emerge un contrappunto politico alla vicenda — i cui risvolti furono presto drammatici — formulato nella analisi di documenti ufficiali ed ufficiosi.

Ma il pregio ancora del volumetto consiste nell'aver richiamato l'interesse degli studiosi non tanto verso un fatto marginale rispetto a quelli di gran lunga più vistosi ed imponenti dell'emigrazione d'inizio del secolo, quanto nell'aver allargato le maglie degli interessi storici verso uno Stato, il Messico, ignorato dalla storiografia italiana fino al 1983. La ricerca onomastica condotta dallo Zilli, in mancanza di elenchi ufficiali, orienta anche intorno alle aree di provenienza degli emigranti; e non potrà stupire certamente il trovarvi un numero consistente di cognomi meridionali, ad avvalorare quanto già si sapeva, di una preminenza ormai nella migrazione ultraoceánica d'inizio secolo delle popolazioni meridionali.

MARIO SARTOR

NOVITA'
EDITORIALE

CEISAL • ASSLA • USP

**EMIGRAZIONI EUROPEE
E POPOLO BRASILIANO**

*Atti
del Congresso Euro-Brasiliano
sulle migrazioni*
(São Paulo, 19-21 agosto 1985)

a cura di Gianfausto Rosoli

Centro Studi Emigrazione
Roma 1987 - Pag. 445 - L. 45.000

CSER - Via Dandolo 58 - 00153 Roma

La rivista trimestrale

STUDI EMIGRAZIONE

pubblica

- articoli di studiosi italiani e stranieri sugli aspetti storici, sociologici, demografici, economici e legislativi dell'emigrazione
- note e discussioni sui temi di politica migratoria
- documentazioni storiche e di attualità politica
- segnalazioni di articoli di riviste italiane ed estere
- recensioni

a cura del



Centro Studi Emigrazione - Roma
per lo studio dei problemi migratori

L. 14.000

Spedizione in abbonamento postale - Gruppo IV-70%